

Alain Rihs

PRAGMATIQUE DES FORMES VERBALES NON AUTONOMES :  
GERONDIF, PARTICIPE PRESENT ET SUBJONCTIF EN FRANÇAIS

Thèse de Doctorat présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de  
l'Université de Neuchâtel,  
Institut des Sciences du Langage et de la Communication

*décembre 2012*

Thèse réalisée sous la direction du Professeur Louis de Saussure  
(Université de Neuchâtel)

Membres du jury :

Professeur Laurent Gosselin (Université de Rouen)  
Professeur Georges Kleiber (Université de Strasbourg)  
Professeur Jacques Moeschler (Université de Genève)



## IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Louis de Saussure, directeur de thèse, professeur à l'Institut des sciences du langage et de la communication à l'Université de Neuchâtel ; M. Georges Kleiber, professeur émérite de l'Université de Strasbourg ; M. Laurent Gosselin, professeur à l'Université de Rouen ; M. Jacques Moeschler, professeur à l'Université de Genève, autorise l'impression de la thèse présentée par M. Alain Rihs en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 6 décembre 2012

Le doyen  
Patrick Vincent



vice-doyen  
E. RIGUET



## ***Résumé***

Cette thèse traite de la question du sens des formes verbales non autonomes du français, c'est-à-dire des formes verbales qui ont pour propriété d'entrer dans la composition de prédications subordonnées, rattachées à des prédications principales. Nous prenons la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (1995) comme cadre théorique ; et nous nous référons en particulier à la notion d'encodage procédural, qui a fait l'objet de développements récents dans ce modèle. Nous faisons l'hypothèse que le contenu sémantique des formes verbales non autonomes n'est pas de nature conceptuelle (ou, si l'on préfère, n'est pas d'ordre représentationnel), mais qu'il est de nature procédurale ; nous étudions ainsi ces formes du point de vue des contraintes interprétatives qu'elles véhiculent et qui conduisent à l'établissement d'un sens propositionnel pertinent. A propos du gérondif, nous défendons l'hypothèse suivant laquelle il déclenche un calcul de sens impliquant un recouvrement temporel des procès décrits dans les deux prédications qui forment l'énoncé. Un tel calcul revient à inscrire le procès au gérondif dans les limites temporelles définies par le procès principal. A propos du participe présent, nous suggérons qu'il déclenche un calcul de sens qui amène à envisager le procès décrit comme une hypothèse contextuelle, destinée à l'interprétation pertinente du procès principal. A propos du subjonctif, nous défendons l'hypothèse d'une non-pertinence intrinsèque de l'état de choses décrit par le prédicat ; ceci signifie qu'une description au subjonctif ne produit pas d'effet contextuel par elle-même, mais en relation avec un contexte interprétatif posé (ou implicite) par une structure enchâssante.

**Mots clés** : gérondif, participe présent, subjonctif, contenu procédural, inférence

## ***Abstract***

This dissertation deals with non autonomous French verbal forms, which are forms that are necessarily subordinated to main predications. The framework for our analysis is Sperber and Wilson's Relevance Theory (1995) and the notion of procedural encoding they first developed. We hypothesise that the semantic content of these forms is not conceptual but procedural: we analyse them from the perspective of the interpretative constraints they trigger, which lead to the derivation of a relevant propositional content. Regarding the gerund, we assume that it leads the hearer to establish a relation of temporal overlap between the eventualities involved in the utterance. Concerning the present participle, we suggest that it must be considered as a contextual assumption that turns out to be relevant for the interpretation of the main clause. As for the subjunctive, we assume that it denotes a state of affairs irrelevant by itself and which cannot be interpreted independently from the context set by the main clause.

**Key words** : gerund, present participle, subjunctive, procedural content, inference

## *Table des matières*

1 – Introduction	7
1.1. Double prédication et calcul du sens	8
1.2. De l’accommodation contextuelle à l’encodage d’indices contextuels	10
1.3. Structure du travail	14
1.4. Préambule à l’analyse des formes verbales non autonomes	17
2 – Formes non autonomes : état de l’art thématique et critique	19
2.1. Le gérondif	20
2.1.1. Propriétés sémantiques et pragmatiques	20
2.1.1.1. Indétermination temporelle	21
2.1.1.2. Indétermination du sujet	22
<i>Commentaire</i>	24
2.1.2. La question des valeurs circonstancielles	25
2.1.2.1. La typologie d’Halmøy	26
<i>Commentaire</i>	28
2.1.2.2. La notion de repère temporel chez Gettrup	30
<i>Commentaire</i>	33
2.1.2.3. La notion de manière chez Kleiber	35
<i>Commentaire</i>	38
2.1.3. La question de la simultanéité	40
2.1.3.1. La simultanéité à l’épreuve : de Gettrup à Moline	42
2.1.3.2. La simultanéité à l’épreuve : Kleiber	45
<i>Commentaire</i>	49
2.1.4. Le calcul du sens	52
2.1.4.1. Le modèle de Franckel	52
<i>Commentaire</i>	55
2.1.4.2. Le modèle d’Amourette	56
<i>Commentaire</i>	59
2.1.5. La dimension extra-phrastique	59

<i>Commentaire</i>	62
2.1.6. Problèmes en suspens	63
2.2. Le participe présent	65
2.2.1. Propriétés sémantiques et pragmatiques	65
2.2.1.1. Indéterminations temporelle et subjectale	65
2.2.1.2. Saillance et rattachement chez Le Goffic	67
<i>Commentaire</i>	68
2.2.1.3. L'originalité de la forme : Lipsky et Kindt	69
<i>Commentaire</i>	72
2.2.2. La commutation avec le gérondif	75
2.2.2.1. Une question de portée : Halmøy	75
<i>Commentaire</i>	77
2.2.2.2. L'hypothèse du co-verbe chez Herslund	78
<i>Commentaire</i>	79
2.2.2.3. Gettrup et la coordination	81
<i>Commentaire</i>	84
2.2.3. La perfectivité	88
2.2.3.1. Les observations de Borillo	90
<i>Commentaire</i>	92
2.2.3.2. Les observations d'Havu et Pierrard	93
<i>Commentaire</i>	96
2.2.4. Problèmes en suspens	100
2.3. Le subjonctif	102
2.3.1. L'hypothèse guillaumienne	102
<i>Commentaire</i>	105
2.3.2. L'hypothèse polyphonique	109
<i>Commentaire</i>	111
2.3.3. L'hypothèse anti-assertive	113
<i>Commentaire</i>	116
2.3.4. L'hypothèse des mondes possibles	119
<i>Commentaire</i>	125
2.3.5. L'hypothèse générativiste	127

	<i>Commentaire</i>	132
2.3.6.	Problèmes en suspens	133
3 –	La théorie de la pertinence et la notion de procédure interprétative	137
3.1.	La théorie de la pertinence	138
3.1.1.	La construction du contexte	138
3.1.2.	Les effets contextuels	141
3.2.	Le marquage procédural	143
3.2.1.	La distinction conceptuel / procédural	144
3.2.2.	Les propriétés des marqueurs procéduraux	146
3.2.3.	Les temps verbaux comme marqueurs procéduraux	151
3.2.4.	L'établissement des explicatures	153
4 –	Une analyse procédurale des formes non autonomes	155
4.1.	Le gérondif : vers un calcul de recouvrement des procès	156
4.1.1.	Un effet de recouvrement temporel irréductible	156
4.1.1.1.	L'exemple de la relation causale	157
	<i>Causalité directe</i> 157 – <i>Causalité implicite</i> 160 – <i>Conclusion</i> 163 – <i>Ecart apparent</i> 164	
4.1.1.2.	L'exemple de la narration	167
	<i>Consécutio</i> n 168 – <i>Etat résultant</i> 169 – <i>Hypothèse et prédictions</i> 172 – <i>Relecture des exemples d'Amourette</i> 177	
4.1.1.3.	L'exemple de la relation hypothétique	178
	<i>Encapsulation</i> 178 – <i>Méta-procès</i> 180	
4.1.1.4.	Le recouvrement comme forme propositionnelle	183
	<i>Manière et redescription</i> 183 – <i>Concession</i> 184 – <i>Remarques</i> 186	
4.1.2.	Une procédure interprétative du gérondif	188
4.1.2.1.	Les éléments constitutifs	188
4.1.2.2.	L'ordonnement des contraintes	190
	<i>Procédure</i> 190 – <i>Explicitation de la procédure</i> 191 – <i>Double explicature</i> 194	

- 4.1.2.3. La mise en correspondance des contraintes 196  
*Passé simple* 196 – *Passé composé* 197 – *Imparfait* 198
- 4.2. Le participe présent : vers un calcul de pertinence reportée 200
- 4.2.1. Un effet d'attraction irréductible 200
- 4.2.1.1. Le participe présent en antériorité 201  
*Exclusion mutuelle* 201 – *Absence de repérage* 205 – *Hypothèse* 210 –  
*Commutation avec le gérondif (1)* 212 – *Disjonction* 217 – *Commutation  
avec le gérondif (2)* 219 – *Prédication absolue* 223
- 4.2.1.2. Le participe présent en postériorité 227  
*Exemples* 229 – *Participes présents* 231 – *Retour à l'hypothèse* 233
- 4.2.2. Une procédure interprétative du participe présent 233
- 4.2.2.1. Les éléments constitutifs 233
- 4.2.2.2. L'ordonnement des contraintes 235  
*Procédure* 235 – *Explicitation de la procédure* 236
- 4.2.2.3. La mise en correspondance des contraintes 237  
*Passé simple* 237 – *Passé composé* 238 – *Imparfait* 239
- 4.3. Le subjonctif : vers un calcul de non-pertinence 240
- 4.3.1. Un effet de non-pertinence généralisé 241
- 4.3.1.1. La complétive : le subjonctif et l'indicatif sans alternance 241  
*Hypothèses* 245 – *Indicatif et prédicats présuppositionnels* 243 –  
*Indicatif et prédicats non présuppositionnels* 245 – *Subjonctif et  
prédicats présuppositionnels* 248 – *Subjonctif et prédicats non  
présuppositionnels* 250
- 4.3.1.2. La complétive : le subjonctif et l'indicatif en alternance 252  
*Comprendre, concevoir* 253 – *Imaginer, supposer, rêver, sembler* 255 –  
*Admettre, être d'accord* 258 – *Négations et interrogations* 260
- 4.3.1.3. Les subordonnées relatives et circonstancielles 263  
*Domaines de référence* 263 – *Espaces virtuels* 266
- 4.3.1.4. L'éllision de la préface 269  
*Complétive antéposée, le fait que* 269 – *Subjonctif impératif* 271
- 4.3.2. Une procédure interprétative du subjonctif 272
- 4.3.2.1. Les éléments constitutifs 272
- 4.3.2.2. L'ordonnement des contraintes 274

*Procédure 274 – Explicitation de la procédure 275*

4.3.2.3. Illustrations 276

*Subjonctif sans alternance 276 – subjonctif en alternance 277*

5 – Conclusion	279
5.1. Problématique : rappel	280
5.2. Synthèse des résultats	282
5.3. Encodage procédural et procédure de compréhension	288
Références bibliographiques	292

# Chapitre 1 – Introduction

## 1.1. *Double prédication et calcul du sens*

Dans ce travail, nous tenterons de caractériser le type de représentation que génèrent les formes verbales non autonomes du français. Le gérondif, le participe présent et le subjonctif retiendront notre intérêt.

Une forme verbale non autonome a pour propriété fondamentale de ne pas pouvoir servir comme flexion d'une proposition indépendante ; elle apparaît ainsi exclusivement dans une subordonnée, et forme avec une prédication principale subordonnante une proposition complexe. Or, la non-autonomie syntaxique s'accompagne systématiquement d'une non-autonomie d'ordre représentationnel : la forme non autonome est indéterminée du point de vue temporel, et c'est seulement dans le cadre d'une mise en relation avec la principale qu'elle acquiert les coordonnées qui lui font défaut *a priori* et qui sont nécessaires à l'établissement d'un sens propositionnel. Cette sujétion représentationnelle s'observe, par exemple, dans les énoncés suivants :

(1a) Paul croisa Marie en faisant son jogging.

(1b) En rentrant chez lui, Paul se sert un whisky.

(2a) Sautant par la fenêtre, il retomba sur ses pieds.

(2b) Contemplant l'océan, Paul pense à Marie.

(3a) Je fus surpris qu'elle soit là.

(3b) Je suis content qu'elle soit là.

Ces exemples montrent que c'est sur la base du temps verbal du prédicat principal que la référence temporelle du procès subordonné est calculée : en (1a), (2a) et (3a), la prédication non autonome est associée à une prédication principale au passé simple, et le procès subordonné fait l'objet d'un ancrage temporel dans le passé ; en (1b), (2b) et (3b), la prédication non autonome est associée à une prédication principale au présent, et le procès est conçu comme concomitant au moment de l'énonciation.

Toutefois, si la localisation du procès subordonné nécessite une prise en considération de la référence temporelle du procès principal, la détermination d'un intervalle temporel précis semble également procéder d'indications interprétatives fournies par la forme non autonome elle-même. Par exemple, si l'on considère les énoncés (1a) à (2b), on constate qu'un procès dénoté par une forme en *-ant* se situe à distance immédiate du procès principal ou se déroule

en même temps que lui ; ainsi, soit les procès en jeu sont exactement contigus, soit ils sont carrément simultanés. Or, cet effet de rapprochement des intervalles temporels n'est pas à mettre au crédit de la flexion du verbe principal, mais bien à celui de la forme non autonome<sup>1</sup>. Quant au positionnement exact du procès subordonné par rapport au procès principal, on voit qu'il dépend éminemment du sens du prédicat auquel la forme non autonome s'applique et de la relation qu'il entretient préférentiellement avec la prédication principale ; ainsi, suivant la représentation la plus commune, *rentrer chez soi* et *se servir un whisky*, de même que *sauter par la fenêtre* et *retomber sur ses pieds*, sont des événements qui se suivent, alors que *croiser Marie* et *faire son jogging*, de même que *contempler l'océan* et *penser à Marie*, sont des procès simultanés – ils répondent en tout cas favorablement à lecture sous forme de simultanéité. L'intervalle de référence du procès subordonné est donc (aussi) positionné en fonction du matériel conceptuel représenté dans l'énoncé.

Quant au subjonctif, s'il désigne dans les deux exemples choisis un état de choses réalisé, à propos duquel le locuteur porte un jugement appréciatif, il peut très bien dénoter aussi un état de choses virtuel, comme dans *je voulais qu'elle vienne* ; dans ce cas-là, les conditions d'emploi du prédicat enchâssant *vouloir*, qui demande un complément virtuel, l'emporte sur son temps verbal : l'état de choses au subjonctif est dépourvu de toute référence temporelle, et ce en dépit du fait que le prédicat enchâssant bénéficie d'une localisation dans le temps.

Sans entrer pour l'instant dans plus de détails, on constate déjà que l'investigation à mener porte sur trois objets distincts. Premièrement, il faut chercher à identifier les paramètres fournis par la prédication principale qui entrent dans le calcul du sens de la prédication subordonnée ; en d'autres termes, il faut chercher à déterminer quelles données disponibles dans la prédication principale sont retenues et exploitées par le destinataire, dans son entreprise d'élaboration d'un sens complet pour la subordonnée. Deuxièmement, il faut caractériser l'influence exacte qu'exerce la prédication subordonnée sur la représentation formée à partir de l'association inter-prédicative ; en somme, il faut chercher à identifier le gain interprétatif associé spécifiquement au traitement de la subordonnée dans la représentation conçue sur la base de l'énoncé complet. Troisièmement, il faut déterminer dans quel ordre la construction du sens de l'énoncé se déroule, étant donné que le destinataire, pour parvenir à une évaluation du sens de la proposition entière, doit fixer un ensemble de

---

<sup>1</sup> Les différences entre les contraintes interprétatives du gérondif et du participe présent seront abondamment discutées par la suite.

variables dans les deux prédications représentées, et ce suivant une procédure qui n'est pas aléatoire.

Ainsi, les formes verbales non autonomes seront étudiées ici du point de vue du calcul interprétatif auquel se livre le destinataire ; autrement dit, il s'agira de mettre en évidence les contraintes auxquelles le destinataire obéit lorsqu'il traite un énoncé construit avec une forme non autonome. Notre objectif final est de donner une caractérisation schématique du déroulement d'une séquence interprétative accordée à une proposition complexe, qui soit à même de restituer les étapes par lesquels le destinataire passe pour obtenir un sens propositionnel pertinent, c'est-à-dire un sens qui soit en conformité avec les intentions informatives (supposées) du locuteur.

Une telle entreprise demande que la part soit faite entre deux dimensions qui relèvent de ce qu'on pourrait appeler *le sens du morphème temporel* ; dans la détermination de ce dernier, il faut en effet distinguer ce qui doit être attribué à l'encodage sémantique de la forme verbale (c'est-à-dire à son contenu instructionnel) et ce qui doit être imputé aux éléments constitutifs des contextes particuliers dans lesquels elle est utilisée. Ainsi, comme l'objectif est ici de déterminer la nature fondamentale des représentations auxquelles les formes non autonomes donnent lieu, il faudra chercher, pour chacune d'entre elles, à isoler les propriétés expressives permanentes de l'ensemble des effets de sens particuliers qu'elles sont susceptibles de promouvoir.

## ***1.2. De l'accommodation contextuelle à l'encodage d'indices contextuels***

Le projet de la pragmatique, en ce qui concerne les unités linguistiques, consiste précisément en une identification des parts respectives qu'occupent l'encodage sémantique et la variabilité contextuelle dans la représentation de leur sens. Schématiquement, pour une expression linguistique donnée, on cherche donc à dégager i) une structure sémantique (ou un noyau de sens) irréductible, c'est-à-dire insensible aux variations contextuelles, qui correspond à la signification du terme à proprement parler, et ii) un ensemble d'effets de sens secondaires, dérivés optionnellement, en fonction des dispositions contextuelles. La défense d'une telle ligne de démarcation répond à un double besoin explicatif que l'on identifie ainsi : d'un côté, la composante sémantique invariante attachée à l'expression linguistique lui garantit une unicité représentationnelle ; de l'autre, les valeurs sémantiques secondaires et variables

témoignent de la marge laissée aux contraintes contextuelles, qui influent sur l'interprétation de l'expression et lui donnent un contenu spécifique.

Ainsi, suivant cette logique, on postule que l'expression linguistique est sous-déterminée sémantiquement : elle encode un contenu réduit et abstrait, dont on retrouve la trace dans tous ses usages, mais qui n'équivaut jamais à son sens plein et définitif ; pour le dire autrement, le noyau sémantique n'est pas suffisamment informatif pour pouvoir générer, tel quel, un effet de sens. Cette sous-détermination du sens encodé offre par contre des latitudes interprétatives au destinataire, qui s'emploie, lorsqu'il traite le message du locuteur, à compléter (à « grossir ») le sens primitif de composantes supplémentaires en exploitant les données contextuelles à sa disposition. En ce sens, le contexte – dans tout ce qu'il a de composite<sup>2</sup> – fournit l'apport nécessaire au déclenchement de la démarche interprétative, de même qu'il l'oriente jusqu'à ce qu'un effet de sens en conformité avec les intentions informatives du locuteur soit obtenu. En somme, dans ce cadre explicatif là, le rôle du contexte est de permettre au destinataire de s'engager dans une voie interprétative particulière, à l'issue de laquelle un sens complet est dérivé. Le contexte donne ainsi les modalités d'enrichissement d'un sens de base infra-propositionnel, qui, après l'opération interprétative, est évaluable vériconditionnellement dans son contexte d'utilisation.

La tâche de la pragmatique lexicale, telle qu'elle est définie dans les travaux inspirés par la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (1995), est précisément de caractériser cette pression que les propositions constitutives du contexte exercent sur la signification encodée : la pragmatique lexicale identifie notamment des mécanismes d'élargissement, d'approximation et de spécification de la signification de base des termes, qui permettent au destinataire de construire un sens adapté aux intentions informatives du locuteur (cf. en particulier Carston 2002).

Cependant, s'il existe clairement, dans le système linguistique, des lexèmes qui véhiculent un contenu d'ordre conceptuel susceptible de faire l'objet d'ajustements contextuels, l'ensemble du matériau linguistique ne se prête pas à une telle analyse : les marqueurs grammaticaux en particulier – on peut penser aux connecteurs, aux subordonnants ou aux temps verbaux – fournissent des indications sur la manière dont les concepts représentés dans l'énoncé doivent être manipulés ; de ce fait, ils orientent le mécanisme inférentiel plutôt qu'ils n'apportent des éléments d'ordre représentationnel. La contribution des ressources contextuelles à la

---

<sup>2</sup> On dit généralement que le contexte livre des informations qui proviennent de trois sources : situation d'énonciation, cotexte et connaissances encyclopédiques.

détermination du sens gagne alors à être étudiée à l'aune de la distinction entre encodage conceptuel et encodage procédural ; car on peut supposer que l'apport du contexte n'est pas le même suivant qu'il s'agit d'adapter la dénotation d'un concept à des intentions expressives particulières ou qu'il s'agit de satisfaire les contraintes véhiculées par une procédure d'interprétation<sup>3</sup>.

Ceci étant, qu'on traite d'encodage conceptuel ou d'encodage procédural, on peut indifféremment souscrire à l'hypothèse selon laquelle les effets de sens font partie de ce qu'on pourrait appeler le *potentiel expressif* de la forme. Ce potentiel expressif correspond à un sens sous-spécifié, dont l'enrichissement varie suivant les contextes dans lesquels la forme est employée. Il nous semble toutefois que la caractérisation d'une forme en termes de sous-informativité n'est réellement concluante que si l'on dégage, parallèlement, une valeur interprétative unificatrice, autour de laquelle on peut rassembler l'ensemble des valeurs sémantiques éparses. Cette entreprise répond selon nous à une double nécessité : d'une part, la mise en évidence d'une valeur commune aux divers emplois d'une forme offre un point de départ à partir duquel le mécanisme inférentiel peut se développer – sans une signification de base sur laquelle s'appuyer, on voit mal en effet comment le processus de dotation de sens pourrait se déployer ; d'autre part, la valeur irréductible assure à la forme son unité sémantique, ce qui permet d'éviter un recours systématique aux explications fondées sur l'homonymie.

Concernant les marqueurs procéduraux en particulier, si l'apport des données contextuelles dans le calcul de sens qu'ils commandent doit être clairement défini, il faut cependant se garder, selon nous, de traiter le contexte comme un « filtre », qui aurait pour effet de bloquer l'accès aux valeurs interprétatives inadaptées à la situation d'énonciation et de faire émerger une valeur spécifique et effective. Dès lors qu'on admet qu'une partie des effets de sens générés par une forme doivent être imputés à des spécificités contextuelles, on pourrait en effet être tenté de souscrire à l'hypothèse d'une pression contextuelle qui aurait pour effet de permettre, à elle seule, la sélection d'une valeur interprétative pertinente. Cependant, l'inconvénient majeur de cette vision des choses est qu'elle prive de la possibilité de dégager des mécanismes interprétatifs précis pour les items grammaticaux, étant donné que ceux-ci sont, d'une certaine manière, dépossédés des conditions de leur interprétation. Or, ceci revient ni plus ni moins à mettre en question l'existence même de marques fonctionnelles dans la

---

<sup>3</sup> La distinction entre marqueurs conceptuels et marqueurs procéduraux, formulée dans une perspective pertinentiste, sera largement discutée au chapitre 3.

langue, puisque, si on pousse ce raisonnement jusqu'au bout, c'est au seul contexte que reviendrait la tâche de guider le destinataire dans son traitement interprétatif, les formes grammaticales, ramenées à un ensemble inerte de potentialités expressives, étant destinées à être désambiguïsés.

Pour cette raison, nous privilégierons plutôt l'hypothèse suivant laquelle les marqueurs grammaticaux, ici les formes verbales, encodent des contraintes interprétatives relatives à la sélection des données contextuelles nécessaires à leur compréhension. En d'autres termes, la forme verbale, dans son encodage sémantique même, prévoit une procédure qui indique quelles ressources contextuelles doivent être prises en considération pour que son interprétation soit pertinente, c'est-à-dire adaptée aux intentions informatives du locuteur. Le corollaire de ceci est une inversion du rapport de causalité que nous présentions pour les lexèmes encodant des concepts : ce n'est pas le contexte qui vient peser sur l'interprétation de la forme grammaticale en fournissant les modalités précises du processus ; c'est au contraire la forme grammaticale elle-même qui préside à la sélection des paramètres contextuels qui entrent dans la détermination de son sens. Une analyse de ce type est avantageuse, à notre avis, car non seulement elle réserve une place au contexte dans l'interprétation, mais elle permet surtout que l'on spécifie la contribution exacte de celui-ci, de sorte qu'il apparaisse réellement comme un élément dynamique du traitement de l'information, construit pas à pas pour les besoins d'une compréhension pertinente des énoncés.

Nous évoluerons donc dans l'optique de formuler des procédures interprétatives pour les formes verbales non autonomes, qui soient à même de restituer le cheminement interprétatif parcouru par le destinataire. Nous chercherons, en somme, à déterminer la teneur de la représentation que la forme non autonome met en place en contraignant la sélection des informations contextuelles et en fournissant les modalités de leur exploitation. Pour ce faire, il conviendra de définir, pour chacune des formes que nous avons retenues, i) quels constituants de sens (c'est-à-dire quels éléments du contexte) sont pris comme substrats pour la computation, ii) quelles instructions interprétatives sont communiquées à propos de ces constituants, et iii) quel niveau de sens est concerné par le calcul inférentiel.

On peut déjà donner un aperçu de la ligne d'analyse que nous suivrons. La forme verbale (en tant que morphème) étant appliquée à une racine verbale, c'est le concept (le contenu conceptuel) dénoté par celle-ci qui sera décrit comme la cible du calcul que la forme déclenche. Toutefois, les procédures des formes non autonomes ont ceci de particulier qu'elles nécessitent la convocation d'un ensemble d'informations disponibles au-delà la

prédication subordonnée, qui leur sont fournies par la prédication principale ; or, ces informations, qui donc entrent dans le calcul de sens commandé par la forme non autonome, doivent être établies préalablement au déclenchement de la procédure encodée par la forme subordonnée ; celle-ci intervient donc en un second temps dans le processus d'évaluation du sens propositionnel. Par exemple, s'agissant des formes en *-ant*, c'est à partir des coordonnées temporelles du verbe principal de la phrase que celles de la forme non finie sont calculées, en fonction de procédures qui distinguent clairement le gérondif du participe présent (nous verrons cela en détail). En ce qui concerne le subjonctif, c'est à partir du sens du prédicat principal et des conditions interprétatives qu'il pose sur son objet que le destinataire forme une représentation pertinente, en l'occurrence virtuelle ou actuelle, de l'état de choses dénoté par le prédicat au subjonctif.

Enfin, concernant la question du niveau de sens, il faut montrer que le calcul interprétatif conduit invariablement à l'établissement des explicatures de l'énoncé. Pour ce faire, nous rendrons attentif, au cours de notre travail, au fait qu'une procédure interprétative i) ne peut pas être esquivée et ii) doit être conduite jusqu'à son terme ; si ces conditions ne sont pas respectées, deux conséquences indésirables sont possibles : soit l'accès à la forme propositionnelle de l'énoncé est bloqué, soit la forme propositionnelle obtenue n'est pas conforme aux intentions informatives du locuteur.

### **1.3. Structure du travail**

Notre travail est organisé en cinq chapitres, dont la structure et les lignes de force se présentent ainsi :

Dans le chapitre 2, qui suit cette introduction, nous passerons en revue la littérature linguistique consacrée aux formes verbales non autonomes. Ce chapitre est divisé en trois parties, dévolues respectivement au gérondif, au participe présent et au subjonctif. S'agissant du gérondif et du participe présent, plutôt que de rendre compte des contributions de chaque auteur l'une à la suite de l'autre, il nous est apparu judicieux d'organiser notre propos autour de thématiques récurrentes ; en effet, un ensemble de problématiques s'imposent aux linguistes qui se penchent sur la question des formes en *-ant*, et il nous semble qu'on gagne nettement en clarté en les regroupant. Ainsi, à propos du gérondif, on se demande, en particulier, s'il est un marqueur de simultanéité ou si la simultanéité est un effet de sens qu'il

déclenche accidentellement ; on cherche à définir quelles sont les conditions d'émergence de ses valeurs « circonstancielles » (moyen, manière, cause) ; et on cherche à savoir comment ses coordonnées temporelles sont calculées. A propos du participe présent, on se demande (notamment) s'il prend en contexte des valeurs circonstancielles comparables à celles du gérondif ou si son statut « quasi-adjectival » donne accès à des effets de sens d'un autre type ; on cherche à identifier les contextes dans lesquels il peut commuter avec le gérondif ; enfin, on essaie de décrire au plus près les enchaînements narratifs auxquels il participe lorsque le procès qu'il dénote est envisagé dans son achèvement (et non dans son déroulement).

Dans la troisième partie de ce chapitre 2, nous dresserons un panorama des études consacrées au subjonctif et à son sens. Pour ce faire, nous avons privilégié une structure articulée autour des différents modèles explicatifs qui servent de substrats théoriques à l'examen de la forme verbale ; en effet, les différents emplois du subjonctif ont été commentés suivant plusieurs grilles d'analyse (d'inspiration sémantique ou pragmatique), auxquelles il convient d'accorder la préséance. A cette occasion, nous verrons que la nature même du contenu sémantique attribué au subjonctif varie d'une approche à l'autre : ainsi, les approches guillaumienne et générativiste ambitionnent de mettre en évidence un contenu irréductible d'ordre conceptuel ; les approches polyphonique et anti-assertive associent plutôt le subjonctif à une attitude énonciative particulière du locuteur ; et l'approche dite « des mondes possibles » définit les effets de la forme verbale à partir d'une propriété interprétative idiosyncratique dont elle serait porteuse.

Signalons également que les sections et sous-sections du chapitre 2 sont conclues par des *commentaires* qui, d'une part, évaluent l'apport autant que les limites des explications disponibles dans la littérature et qui, d'autre part, proposent des ouvertures vers les voies d'analyse qui sont privilégiées dans la suite du travail, en particulier au chapitre 4.

Dans le chapitre 3, nous présenterons la théorie de la pertinence, qui nous sert de cadre d'analyse (cf. Sperber et Wilson 1986 pour l'ouvrage inaugural). Dans une première partie de chapitre, nous en présenterons les principaux postulats : suivant ce modèle du traitement cognitif de l'information, l'interprétation d'un énoncé passe par la convocation d'un ensemble de *prémisses contextuelles*, de forme propositionnelle, qui permettent de formuler des hypothèses relatives au sens propositionnel de l'énoncé et à l'intention informative du locuteur ; guidé par une présomption de pertinence optimale vis-à-vis du message du locuteur, le destinataire cherche, au cours du processus interprétatif de l'énoncé, à obtenir des effets contextuels pertinents. Nous consacrerons la seconde partie du chapitre 3 à la notion de

« contenu procédural », que la tradition pertinentiste oppose à celle de « contenu conceptuel », et que nous mettons en relation avec l'idée qu'une procédure générale de compréhension motive le traitement pertinent des énoncés. Ensuite, à travers une revue critique de la littérature sur la question des items procéduraux, nous essaierons de dégager des propriétés définitives qui permettent de distinguer un marqueur procédural d'un marqueur conceptuel. Enfin, en nous référant aux travaux des pertinentistes francophones, nous définirons les temps verbaux comme des morphèmes qui encodent des procédures interprétatives destinées à orienter le destinataire dans l'établissement des explications de l'énoncé.

Au chapitre 4, nous reviendrons aux formes verbales non autonomes : nous reprendrons les problèmes laissés en suspens dans le deuxième chapitre et montrerons qu'une analyse procédurale, à condition qu'elle parvienne à embrasser l'ensemble des effets de sens que la forme non autonome est susceptible de générer, permet d'expliquer efficacement comment le destinataire procède pour établir le sens complet de la proposition. Pour chacune des formes qui nous intéressent, nous suivrons le même schéma argumentatif en deux temps : nous montrerons d'abord que tous les effets de sens que l'on peut recenser se laissent réduire à une valeur interprétative unitaire ; puis nous établirons une procédure interprétative de la forme, articulée autour de cette valeur irréductible, mais qui prend aussi en compte les enrichissements de sens dérivés à partir d'elle, non pas aléatoirement mais en fonction de la satisfaction d'une recherche de pertinence optimale.

Brièvement, nous défendrons à propos du gérondif l'hypothèse d'un encodage procédural construit autour d'une contrainte de recouvrement temporel des procès, à partir de laquelle l'ensemble des effets circonstanciels de la forme sont calculés. Selon nous, l'encodage procédural du participe présent a quant à lui à voir avec une contrainte de *report de pertinence*, dirigé vers l'intervalle temporel couvert par le procès principal. Quant à l'encodage du subjonctif, il consiste en une *non-pertinence intrinsèque* de l'état de choses dénoté, qui débouche sur une prise en charge de l'effet contextuel pertinent de la proposition par la prédication enchâssante.

Finalement, dans un chapitre 5 conclusif, nous établirons un bilan de notre investigation relative aux formes verbales. Également, de manière plus générale, nous évaluerons la portée et les implications de nos hypothèses en regard de la question du traitement pertinent des énoncés.

#### **1.4. Préambule à l'analyse des formes verbales non autonomes**

Avant d'entamer notre revue critique de la littérature consacrée aux formes verbales non autonomes, il est nécessaire, pour comprendre les raisonnements qui vont suivre, de revenir brièvement sur la notion de contenu conceptuel. Nous avons suggéré plus haut que l'analyse des effets de sens véhiculés par les formes verbales non autonomes devait se faire en relation avec le contenu conceptuel encodé par les procès auxquels elles s'appliquent. Dans ces circonstances, la manière particulière dont le prédicat exprime le déroulement du procès dans le temps apparaît comme un élément à prendre en compte ; nous ferons ainsi référence, au cours de notre travail, à l'*encodage aspectuel* des prédicats, c'est-à-dire à la façon dont le procès (ou l'état) qu'ils expriment est envisagé du point de vue de son développement, indépendamment de toute marque flexionnelle. Le marquage aspectuel du prédicat sera ainsi mis en regard de l'aspect grammatical, qui est exprimé par le temps verbal, ceci dans le but de déterminer comment les informations encodées par le concept verbal se combinent avec les instructions interprétatives fournies par la forme verbale.

S'agissant de l'aspect lexical, nous recourons aux distinctions proposées par Vendler (1967)<sup>4</sup>. Vendler propose une répartition des verbes<sup>5</sup> en quatre classes en fonction des propriétés aspectuelles qu'ils exhibent : i) les verbes d'état, comme *savoir* ou *aimer*, qui renvoient à des instants de temps non uniques et non bornés ; ii) les verbes d'activité, comme *courir* ou *chanter*, qui renvoient à des périodes de temps non uniques et non bornées ; iii) les verbes d'accomplissement, comme *courir le 100m* ou *construire une maison*, qui renvoient à des périodes de temps uniques et bornées ; iv) les verbes d'achèvement, comme *atteindre le sommet* ou *reconnaître*, qui renvoient à des instants de temps uniques et bornés.

Suivant l'analyse vendlerienne, les verbes d'accomplissement et les verbes d'achèvement ont trois propriétés en commun : i) ils sont téliques : le procès qu'ils dénotent est envisagé comme aboutissant à un terme ; ii) ils ne sont pas homogènes : le procès tend vers un point terminal qui est logiquement différent des autres parties constitutives du procès ; et iii) ils ne sont pas vrais dans tous leurs sous-intervalles, ce qui implique que le procès n'est réalisé qu'une fois parvenu à son terme<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir notamment Kozłowska (1998) pour une synthèse.

<sup>5</sup> Le terme de « verbe » est également appliqué aux syntagmes verbaux, comme *courir le 100m*.

<sup>6</sup> Mourelatos (1981), en vertu de la proximité entre leurs caractéristiques aspectuelles, réunit les accomplissements et les achèvements sous le même label, celui d'« événements ». Les événements et les activités forment la classe des « procès », terme auquel nous aurons recours lorsque les distinctions aspectuelles ne seront pas directement pertinentes pour nos démonstrations.

Les verbes d'état et les verbes d'activité partagent eux aussi trois propriétés : i) ils sont atéliques : ils envisagent un procès (ou un état) dans son cours (et pas dans son aboutissement) ; ii) ils sont homogènes : chaque partie du procès est identique au procès entier ; et iii) ils sont vrais dans tous leurs sous-intervalles, ce qui implique que le procès est réalisé sitôt qu'il est entamé.

## Chapitre 2 – Formes non autonomes : état de l’art thématique et critique

## **2.1. Le gérondif**

La littérature consacrée au comportement sémantico-pragmatique du gérondif donne la priorité à trois champs d'investigation. Il s'agit pour les linguistes qui se sont penchés sur cette question i) de définir les termes du calcul interprétatif qui conduit à attribuer au gérondif une coordonnée subjectale et une référence temporelle, ii) de répertorier et de décrire les nombreux effets de sens, qualifiés généralement de « circonstanciels », qu'il établit en contexte de rattachement à une prédication complète, iii) de déterminer si les effets de simultanéité et d'imperfectivité sont ou non constitutifs de sa sémantique. Nous aborderons ces trois points l'un après l'autre dans cette première partie de chapitre, en concluant chaque sous-section par un commentaire critique. Nous donnerons également un aperçu des deux approches (les seules) qui formulent des hypothèses relatives au calcul inférentiel que génère le gérondif. Enfin, nous envisagerons brièvement la question de la dimension « extra-phrastique » du gérondif.

### **2.1.1. Propriétés sémantiques et pragmatiques**

Le gérondif est décrit dans la littérature comme une forme verbale « défectueuse », « incomplète », « non finie ». L'incomplétude caractéristique de la forme gérondive s'observe à deux niveaux.

Premièrement, le verbe dénoté par le gérondif est le noyau d'une prédication inachevée. Les places argumentales prévues par le verbe au gérondif ne sont en effet pas toutes saturées : les places de complément (patient, bénéficiaire ou instrument) sont occupées par des constituants, mais la place de sujet-agent<sup>7</sup> est laissée vide. Il s'agit là d'une condition d'emploi de la forme : on observe que la situation inverse, c'est-à-dire la saturation de la place de sujet-agent (comme en 1a) ou la non-saturation de la place de complément (comme en 1b), conduit à l'agrammaticalité :

(1a) Paul est jaloux en voyant Marie avec Pierre.

(1b) \* Paul est jaloux en Paul/il voyant Marie avec Pierre.

(1c) \* Paul est jaloux en voyant.

---

<sup>7</sup> Plusieurs points de vue peuvent s'exprimer sur cette place ; d'un point de vue syntaxique, c'est la place du sujet qui est laissée vide ; d'un point de vue sémantique, c'est l'agent qui doit être saturé, le gérondif le laissant inarticulé.

Deuxièmement, le syntagme gérondif ne peut pas apparaître seul, c'est-à-dire en proposition indépendante. Non autonome syntaxiquement, il est nécessairement associé à une autre prédication, complète et construite autour d'un verbe fini ; le syntagme gérondif est ainsi subordonné à une prédication principale<sup>8</sup>.

A côté de cette incomplétude sémantico-syntaxique, le gérondif se définit par une indétermination quant à sa référence temporelle et à son sujet<sup>9</sup>.

#### **2.1.1.1. Indétermination temporelle**

Le gérondif est indéterminé du point de vue de sa temporalité ; cela a pour conséquence qu'il n'est pas capable, par lui-même, d'inscrire le procès qu'il dénote dans le temps. L'assignation d'une référence temporelle pour le procès au gérondif a lieu, du coup, dans le cadre de la proposition complète, constituée de la prédication principale et de la prédication gérondive : par un effet de « calque », le gérondif épouse la temporalité du verbe principal. Pour illustrer ce mécanisme de translation des coordonnées temporelles, on peut montrer qu'en modifiant le temps de la principale on déplace consécutivement le gérondif sur la ligne du temps :

(2a) Paul but en mangeant.

(2b) Paul boit en mangeant.

(2c) Paul boira en mangeant.

On voit bien ici que le procès au gérondif se produit dans l'intervalle de temps désigné par le verbe principal. Respectivement, le passé simple, le présent et le futur ont pour effet d'inclure le gérondif dans les limites temporelles qu'ils définissent ; le gérondif, du même coup, obtient la détermination qui lui faisait préalablement défaut<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Arnavielle (2003, 45-46) signale quelques emplois « quasi phrastiques » du gérondif, où il n'est pas subordonné. Arnavielle prend pour exemple le titre d'une œuvre de Julien Gracq : *En lisant, en écrivant*. Certes, du point de vue syntaxique, l'absence de rattachement à une structure principale articulée confère une relative autonomie au gérondif ; cela dit, il nous semble que le titre se sert précisément de l'incomplétude grammaticale du gérondif à des fins expressives : les activités de lire et d'écrire, parce qu'elles sont mises au gérondif, sont conçues comme subordonnées à d'autres activités, dont il n'est pas fait mention ; cela génère un sentiment d'attente chez le lecteur, qui cherchera à combler, par la lecture du texte, cet espace laissé volontairement vacant.

<sup>9</sup> L'indétermination subjectale est bien sûr le corollaire de l'incomplétude de la prédication.

<sup>10</sup> On verra de ci de là quelques cas problématiques (par exemple chez Amourette 2007, cf. sous-section 2.1.4.2.), où le procès au gérondif et le procès principal semblent se situer à des époques différentes. Nous en discuterons le moment venu.

### 2.1.1.2. Indétermination du sujet

Indéterminé au niveau du paramètre de la personne (de son sujet), le gérondif doit être rattaché à un référent pour être complété. Dans une majorité écrasante de cas, le référent du gérondif est le sujet de la prédication principale à laquelle il est subordonné. Le sujet de la prédication principale est ainsi « recopié » dans le syntagme gérondif, qui fonctionne de ce point de vue comme un marqueur anaphorique. Il y aurait ainsi une règle sous-jacente, présidant à la fois à l'usage et à la bonne interprétation du gérondif, qui consisterait à lui attribuer le même sujet que celui de la principale.

Certains linguistes (cf. par exemple Halmøy 1982 et 2003, Reichler-Béguelin 1995 ou Rossi-Gensane 2006) ont toutefois mis en évidence les limites de cette explication qui ne tient pas compte d'une série d'occurrences, décrites comme « naturelles », où le « sujet zéro » du gérondif ne s'identifie pas au moyen du sujet de la principale. Il n'est pas fondamental, à notre avis, de multiplier les exemples qui ne sont pas conformes à la règle de coréférence ; considérons en priorité Halmøy (1982, 177-213) et (2003, 109-123) qui recense les situations dans lesquelles l'absence de coréférence peut se réaliser. Elle observe, en gros, quatre cas de figure :

i) le gérondif exprime une activité intellectuelle (cf. (3) où il faut comprendre que le sujet-agent du gérondif est le locuteur) ; ii) le gérondif dénote une action impliquant un agent quelconque (cf. (4) où il faut comprendre que le sujet du gérondif est un agent indéfini) ; iii) le gérondif localise temporellement l'action principale (cf. (5) où il faut comprendre que le sujet du gérondif est un personnage de la narration) ; iv) le gérondif exprime une hypothèse (cf. (6) où il faut comprendre que le sujet du gérondif est un agent animé).

(3) En y pensant, le concept même de ville tenait du délire. (Cusset, cité par Halmøy 2003, 117)

(4) On reconnaît qu'ils sont cuits [les artichauts], quand en tirant sur une des feuilles, elle s'arrache sans effort. (Pellaprat, cité par Halmøy 2003, 118)

(5) En sortant du restaurant, les trottoirs étaient noirs et luisants (...). (Toussaint, cité par Halmøy 2003, 119)

(6) En mettant la lettre à la poste ce soir (...), elle arrivera demain. (Halmøy 2003, 120)

En conclusion de ce recensement, et dans un plaidoyer d'usage à l'encontre des « grammairiens normatifs », Halmøy propose de substituer à la règle trop rigide (et par là

même inadaptée) de la coréférence une règle qui raccrocherait le gérondif à l'élément « le plus saillant » du contexte énonciatif ou du cotexte immédiat. Mais la proposition pêche par son imprécision, car elle ne stipule pas au moyen de quels indices on détecte cette saillance. Et pour cause : on serait bien en peine d'en trouver : qu'est-ce qui permet d'affirmer, dans les exemples qui précèdent, que le sujet de la proposition principale est moins « saillant » que le contexte situationnel ou qu'un élément du cotexte ? Il nous semble qu'il apparaît assez clairement que c'est pour une question de cohérence, et non pas en fonction d'une saillance particulière, que l'on va chercher le référent du gérondif en dehors du sujet principal.

Kleiber (2008) observe pour sa part que dans tous les cas d'absence de coréférence avec le sujet de la principale, il n'y a jamais besoin de faire appel à un contexte plus étendu que celui de la phrase pour déterminer le sujet du gérondif ; celui-ci s'impose systématiquement de lui-même, qu'il fasse partie de l'environnement linguistique (comme en (4) où le gérondif est raccordé à *on*) ou que l'association des deux prédications ait pour effet de le faire émerger (comme dans le proverbe *l'appétit vient en mangeant*). Ainsi, ce qui semble ne jamais se produire, c'est un rattachement à un constituant situé dans une proposition qui précède celle où le gérondif apparaît. Kleiber illustre cette idée au moyen d'une petite manipulation d'exemples. Considérons (7a) et (7b), que nous adaptons librement de son propre exemple :

(7a) Paul et Marie se rendirent au cinéma. En entrant dans la salle, ils reconnurent Pierre.

(7b) Paul et Marie se rendirent au cinéma. En entrant dans la salle, Pierre les reconnut.  
(d'après Kleiber 2008)

La question posée par Kleiber pourrait être résumée ainsi : étant donné que les sujets des deux phrases qui composent (7a) ont le même référent (*ils* reprend *Paul et Marie*), ne pourrait-on pas légitimement imaginer qu'on aille chercher le sujet du gérondif dans la première phrase plutôt que dans la seconde – à laquelle le gérondif est toutefois subordonné –, en raison du fait qu'il est déjà activé en mémoire ? Kleiber montre qu'il n'en va pas ainsi : si on change le sujet de la seconde phrase, comme en (7b), on voit bien que le raccordement se fait dans le cadre de la subordination et pas en dehors : le sujet du gérondif est bien *Pierre* et pas *Paul et Marie*. Cette manipulation indique une chose importante : quand bien même la « continuité thématique » inciterait à préférer un constituant antérieur comme référent du gérondif – dans l'exemple, *aller au cinéma* et *entrer dans la salle* assurent une forme de continuité ; de ce fait

on aurait envie que les deux activités aient le même agent –, on est néanmoins forcé d’attribuer au gérondif le sujet de la principale à laquelle il est attaché<sup>11</sup>.

### *Commentaire*

Même si quelques occurrences du gérondif conduisent légitimement à douter de la règle de coréférence, on ne peut pas négliger deux arguments qui plaident en faveur de son maintien :

1) Dans tous les exemples présentés en vue de discréditer le principe de coréférence, nous observons que le sujet de la principale est incapable de satisfaire les contraintes de sélection argumentale imposées par le verbe au gérondif. On peut dès lors se demander si ce n’est pas à cause d’une telle discordance sémantique qu’on est poussé à chercher un référent ailleurs. Cette hypothèse se trouve renforcée par le fait qu’à l’inverse, lorsque le sujet de la principale satisfait les contraintes de sélection du gérondif, on est forcé d’opérer un rattachement avec le sujet. Une phrase comme (8), par exemple, n’offre aucune latitude interprétative : le syntagme gérondif prend nécessairement pour référent subjectal *Marie* (en position sujet) et non *Paul* (en position d’objet), le schéma inverse conduisant à une erreur interprétative.

(8) Marie a vu Paul en marchant.

On remarque ici que le sujet comme l’objet sont sémantiquement compatibles avec le verbe au gérondif ; pourtant, de manière très nette, c’est le sujet qui est choisi comme référent anaphorique. Il s’agit là d’un argument fort à porter au crédit du principe de coréférence au sujet : si celui-ci n’était pas en vigueur, au moins dans une faible mesure, la phrase serait ambiguë : il faudrait un contexte plus étendu pour pouvoir déterminer le référent ; or, force est de constater que la phrase ne présente aucune ambiguïté. On peut appliquer un raisonnement un peu similaire à (7b) : malgré une suite d’événements qui aurait tendance à nuire à la règle de coréférence (au profit d’un rattachement opéré avec un constituant extérieur à la phrase), elle s’applique néanmoins, du fait de la compatibilité sémantique entre le verbe au gérondif et le sujet *Pierre*.

2) On pourrait se demander si, à s’en tenir à la structure de surface, les descriptions d’exemples soi-disant problématiques pour la règle de coréférence ne passent pas à côté d’un ensemble de relations effectives en structure profonde, qui précisément reposent sur la

---

<sup>11</sup> La démonstration de Kleiber est très convaincante. Il faudrait toutefois préciser que son principe ne fonctionne que si le sujet de la principale et le procès au gérondif sont *compatibles* sémantiquement. En (5), par exemple, le gérondif est en toute vraisemblance rattaché à un constituant préalablement mentionné dans la narration ; ce rattachement se justifie par l’impossibilité de concilier sémantiquement le gérondif *en sortant du restaurant* avec un sujet tel que *les trottoirs*.

coréférence. Et en effet, si la coréférence n'est pas réalisée en surface, elle semble active à un niveau plus abstrait : dans beaucoup de cas, sinon dans la totalité, on constate qu'une préface introduite par un sujet agent est aisément récupérable et qu'elle permet, sous des apparences diverses, de restituer explicitement la structure sous-jacente de la phrase. Pour deux exemples précités, nous présentons entre crochets la préface :

(3b) En y pensant, [je constate que] le concept même de ville tenait du délire.

(6b) En mettant la lettre à la poste ce soir, [on peut être sûr qu'] elle arrivera demain.

On voit que la préface vaut, en quelque sorte, comme une justification méta-discursive de l'acte locutoire réalisé par la prédication principale. L'éision de cette préface dans la structure effectivement produite s'explique par son caractère sous-entendu et facilement inférable : il est implicitement communiqué, en (3b), que la prédication principale livre la conclusion de l'acte de pensée auquel le gérondif réfère ; il est également sous-entendu, en (6b), que la principale exprime l'effet que l'on obtient si l'hypothèse, décrite par le gérondif, est satisfaite.

La nature implicite de la préface, et du même coup du sujet actant, ne doit pas conduire, à notre sens, à son élimination de la structure logique de la phrase : la préface assume bien une fonction, qui est d'assurer une forme de cohésion entre les deux prédications (principale et gérondive) en même temps qu'elle fait apparaître distinctement la relation spécifique qu'elles entretiennent.

### ***2.1.2. La question des valeurs circonstancielles***

Il est unanimement reconnu dans la littérature que le gérondif fonctionne comme un complément circonstanciel de phrase. En d'autres termes, le gérondif indique une situation corrélée à celle décrite par le verbe principal, mais d'importance secondaire. Le lien qui unit les deux procès associés dans la phrase peut prendre plusieurs formes ; la littérature évoque à ce propos les différentes « valeurs circonstancielles » que le gérondif peut recevoir : valeurs de cause, de moyen, de concomitance, etc.

Après un examen attentif des travaux d'Halmøy (1982 et 2003)<sup>12</sup> qui ont, s'agissant de la question des valeurs circonstancielles, le double mérite de l'exhaustivité et de la synthétisation, nous nous intéresserons à deux valeurs qui ont fait l'objet de travaux développés, à savoir le repère temporel et la manière.

### 2.1.2.1. *La typologie d'Halmøy*

On doit à Halmøy (1982, 220-291) et (2003, 87-107) une typologie élaborée des différents emplois du gérondif. Sa classification, qui s'organise sur trois niveaux (qui font eux-mêmes l'objet de subdivisions), s'appuie sur un inventaire précis des nombreux effets de sens qui se dégagent de la relation entre le gérondif et le verbe principal. Nous les reportons ici :

- Le gérondif joue un rôle de « repère temporel » (le terme est emprunté à Gettrup 1977, cf. sous-section suivante). Antéposé ou postposé à la principale, il instaure un cadre qui permet de situer dans le temps (de localiser) l'action du verbe fini :

(9) En sortant, elle est venue chez moi.

Les verbes de déplacement, qu'ils marquent la phase finale (*arriver*) ou initiale (*partir*) du procès, sont utilisés de manière privilégiée.

- Configuration A : le gérondif et le verbe fini entretiennent une relation de « dépendance logique » ; le gérondif exprime la cause, la condition ou le moyen, alors que le verbe fini livre la conséquence, l'effet ou le but recherché. En ce qui concerne l'effet de sens causal, il est présenté comme indissociable de la localisation temporelle. En (10) par exemple, c'est à la fois *au moment où* elle entend des cris et *parce qu'*elle entend des cris que Marion se met à pleurer :

(10) Je me suis brûlée. Marion a pleuré en m'entendant crier. (Gavalda, citée par Halmøy 2003, 95)

Halmøy ne précise toutefois pas sous quelles conditions un gérondif repère temporel prend une coloration causale. Elle donne en revanche plus de précisions s'agissant des interprétations dites « conditionnelles », puisqu'elle souligne qu'elles sont notamment déclenchées lorsque le verbe principal dénote une possibilité (11) ou lorsqu'il est conjugué au conditionnel (12) :

---

<sup>12</sup> L'ouvrage de 2003, *Le gérondif en français*, se présente sous la forme d'un abrégé de la thèse de doctorat de 1982.

(11) En partant de bonne heure, nous pouvons être rentrés dans la nuit. (Robbe-Grillet, cité par Halmøy 2003, 96)

(12) En revenant, il l'aurait réveillée. (Duras, citée par Halmøy 2003, 96)

Le conditionnel peut également conduire à une interprétation de type moyen-but, au côté des prédicats qui renvoient à l'idée d'effort (*essayer*), d'intention (*viser*) ou de résultat (*réussir*). Dans l'extrait suivant, rédigé au conditionnel, l'activité au gérondif dont il est question dans la dernière phrase apparaît ainsi comme un moyen d'accomplir un but – même si celui-ci se situe dans un espace imaginaire :

(13) Je passerais constamment d'un sacerdoce à l'autre ; je vivrais dans le commerce des grands auteurs ; (...) je me distrairais de ma solitude provinciale en composant des poèmes. (Sartre, cité par Halmøy 2003, 96)

- Configuration A' : le gérondif et le verbe conjugué entretiennent une relation d'« équivalence » ou d'« inclusion ». Il est question d'un seul événement, envisagé sous deux angles différents ; le gérondif en constitue généralement le versant concret et le verbe fini le versant abstrait ou imagé :

(14) Ségolène Royal avait volé dans les plumes de ses collègues en annonçant une réforme de l'accouchement sous X. (*Libération*, cité par Halmøy 2003, 99)

(15) Ce fermier s'est trouvé une niche en ouvrant, il y dix ans, sa propre boutique de viande. (*Libération*, cité par Halmøy 2003, 99)

- Configuration B : le gérondif et le verbe fini dénotent deux procès qui, bien que menés concomitamment par un même agent, ne dépendent pas logiquement l'un de l'autre ; il s'agit d'une relation de pure simultanéité. Contrairement aux configurations A et A', les prédicats peuvent être intervertis sans que cela rende la proposition inintelligible :

(16) Je me rase en chantant.

(17) Je chante en me rasant. (Halmøy 2003, 101)

Le passage de (16) à (17) s'accompagne néanmoins d'un « changement de perspective » : alors que le gérondif en (16) s'interprète comme un gérondif de pure concomitance, le gérondif en (17) fonctionne comme un repère temporel (cf. sous-section 2.1.2.2. pour plus de détails).

- Configuration B' : le gérondif et le verbe fini n'expriment qu'une seule action ; le gérondif est un hyponyme du verbe fini et indique la manière dont s'effectue l'action principale. L'ordre syntaxique verbe fini-gérondif est quasi immuable. Halmøy donne des exemples dans lesquels le verbe au gérondif est un hyponyme de *dire* (18) ou dans lesquels il est un hyponyme d'un verbe de mouvement (19) :

(18) Elle répondit en bafouillant que c'était la fille d'une ancienne voisine. (Ernaux, citée par Halmøy 2003, 104)

(19) Ludi vint à leur rencontre en galopant. (Duras, citée par Halmøy 2003, 105)

### *Commentaire*

Cette typologie, malgré d'intéressantes suggestions de regroupements d'effets de sens, nous semble souffrir de quelques défauts :

1) Halmøy, à plusieurs reprises, indique que les cinq catégories et sous-catégories relèvent d'un *continuum*, autrement dit que leurs frontières ne sont pas clairement délimitées et que les différentes valeurs du gérondif peuvent se combiner. Le gérondif aurait ainsi pour particularité de cumuler et de confondre plusieurs effets de sens à la fois. Halmøy donne deux exemples de combinaison privilégiée : i) l'effet causal se double systématiquement d'un effet de repère temporel ; ii) l'effet de moyen (configuration A) s'accompagne souvent de l'effet d'équivalence (configuration A'). Elle ne se prononce toutefois pas explicitement sur deux questions importantes :

- Les différents effets répertoriés dans la catégorie A sont-ils mutuellement exclusifs ou peuvent-ils se combiner ? En d'autres termes, lorsque deux valeurs d'« orientation logique » sont disponibles, une interprétation adéquate consiste-t-elle à n'en conserver qu'une seule ou à les cumuler pour obtenir un sens complet ? Par exemple, doit-on trancher en (20) entre une valeur de condition et une valeur de moyen ?

(20) En révisant, tu réussirais ton examen.

La réussite à l'examen est présentée comme hypothétique et soumise à la réalisation d'une condition (réviser) ; parallèlement, la révision apparaît comme un moyen d'accomplir un but (réussir). Les deux valeurs semblent ici s'impliquer mutuellement, de telle sorte que la validation d'une des deux valeurs entraîne nécessairement la validation de l'autre.

- Une triple combinaison d'effets est-elle envisageable ? Notamment, la manière (configuration B') peut-elle s'ajouter à l'effet causal, lui-même indissociable (en théorie) de l'effet de repère temporel ? Peut-on par exemple postuler que (21) cumule ces trois effets ?

(21) Icare volait en agitant ses bras munis d'ailes.

Le gérondif semble bien tout à la fois exprimer une cause (le vol est dû au mouvement des bras munis d'ailes), situer l'événement dans le temps (c'est *lorsqu'*Icare agitant ses bras qu'il volait) et caractériser la forme particulière que prend son vol (agiter des bras munis d'ailes est une des manières de voler).

2) Il paraît surprenant de classer les gérondifs de manière dans une sous-catégorie (ou une catégorie voisine) de B, alors qu'ils sont manifestement plus proches des gérondifs « orientés logiquement » (catégories A et A'). Si l'on se fie au test d'inversion des prédicats pour identifier la nature de la relation entre les procès, force est de constater que les gérondifs de manière se comportent comme des gérondifs de cause ou de moyen : l'inversion supprime la valeur circonstancielle, au profit d'une valeur de repère :

(22) Paul répond en bafouillant.

(23) Paul bafouille en répondant.

Dans le cas des gérondifs de concomitance (catégorie B), l'inversion des prédicats donne certes lieu, suivant les cas, à un effet de repérage temporel, mais celui-ci ne vient pas pour autant supplanter la relation initiale. En (17), par exemple, même si un effet de repère temporel vient s'ajouter – dû au fait que *se raser* suggère une activité répétée et localisée à des moments précis –, l'effet de concomitance demeure intact.

3) L'autonomie de la configuration A' (gérondifs d'équivalence ou d'inclusion) semble difficile à justifier. Le problème se pose d'abord au niveau de la description des exemples : s'ils illustrent bien un rapport d'équivalence entre sous-événements (du moins du point de vue de leur référence temporelle), ils nous semblent par contre résister à une analyse qui voudrait que le procès au gérondif soit *inclus* dans le procès principal. Halmøy (2003, 99) propose la glose suivante pour l'exemple (14) : « annoncer une réforme de l'accouchement sous X, c'est *une façon parmi d'autres* de voler dans les plumes des collègues » ; celle-ci non seulement rend explicite un effet de sens secondaire sinon absent, à savoir la prise en compte des moyens alternatifs conduisant au même résultat, mais ne permet pas de motiver l'idée d'une inclusion du procès au gérondif dans le procès principal. Une seconde glose, meilleure, met en

relief le rapport d'identité référentielle entre les deux prédications : « faire X, c'est faire Y (*ou* revient à faire Y) » (Halmøy 2003, 101)<sup>13</sup>. Le problème reste pourtant que cette seconde glose ne restitue pas l'impression de complémentarité descriptive propre à ce type de configuration, la pertinence de l'énoncé venant précisément du fait qu'il livre deux informations de nature différente à propos d'un même état de choses<sup>14</sup>.

Quel que soit le label que l'on choisisse (rapport d'équivalence ou rapport d'inclusion), il faut de toute façon reconnaître la forte parenté entre les propositions de type A' et les propositions de type B' (gérondifs de manière). Dans les deux cas, un événement est donné à voir sous deux angles différents ; le gérondif a pour fonction de compléter une description initiée par la prédication principale et ne produit pas d'effet temporel, à proprement parler. On pourrait ainsi conclure, pour A' comme pour B', à une relation d'élaboration ou de manière. Certes, si l'on s'en tient à une définition étroite de la manière, qui fait exclusivement entrer des gérondifs hyponymes dans la catégorie correspondante, la distinction d'Halmøy se justifie. Si l'on opte par contre pour une définition plus large, qui intègre des relations de spécification, notamment celles où un contenu littéral vient préciser un contenu métaphorique, la distinction entre A' et B' n'est plus tellement opératoire.

La simplification de la répartition catégorielle représente à nos yeux un gain important en termes de clarté d'analyse, puisque d'une part elle permet le regroupement d'effets épars autour de valeurs circonstancielles prédominantes, et d'autre part elle définit une frontière nette entre valeurs « logiques » et valeurs temporelles, qui fait apparaître clairement le principal enjeu lié au gérondif. Intéressons-nous maintenant de près à l'effet de repère temporel, dont il est question chez Gettrup (1977).

#### **2.1.2.2. La notion de repère temporel chez Gettrup**

Gettrup (1977) opte pour une approche fondée sur la substitution des marqueurs temporels, qui, de son propre aveu, est imparfaite, car elle table, sans justification possible, sur des équivalences sémantiques entre variantes syntaxiques. Elle présente néanmoins le grand avantage d'étayer la distinction, cruciale à ses yeux, entre les gérondifs qui indiquent une circonstance concomitante d'une action principale et les gérondifs qui situent l'action

---

<sup>13</sup> Une reconfiguration de l'énoncé sous forme de prédications indépendantes, coordonnées par l'adverbe *ainsi*, permet de mettre en relief encore plus nettement l'effet d'identité : *Ségolène Royal avait annoncé une réforme de l'accouchement sous X ; elle avait ainsi volé dans les plumes de ses collègues.*

<sup>14</sup> Pour Arnavielle (2010), avec ce type d'effet d'élaboration (ou de redéfinition), on quitte le domaine de l'expression d'une circonstance, c'est-à-dire d'une situation « périphérique ». La conclusion que tire Arnavielle est que le *en* du gérondif n'a pas valeur de préposition, mais de complémentateur, à la manière d'un *de* + infinitif (comme dans *la crainte de déplaire*), qui assure une fonction « déterminative ».

principale dans le temps. Il rapproche ainsi le fonctionnement des seconds, qu'il décrit comme des « repères temporels » du procès principal, de celui de la conjonction de subordination *quand*. A propos de *quand*, il note d'abord que dans certaines propositions son sens causal prévaut sur son sens temporel, comme en (24) où l'action de lever les yeux détermine (causalement) la lecture de la pancarte :

(24) Quand il leva les yeux, il lut sur une pancarte que le trafic serait interrompu jusqu'à nouvel ordre. (Gettrup 1977, 220, à partir d'une citation de Troyat)

Gettrup refuse néanmoins d'opérer une distinction nette entre types de *quand*, préférant l'idée de nuances causales graduelles, greffées à la valeur temporelle. La même observation est faite pour les gérondifs repères temporels, qui autorisent également des enrichissements causaux de différentes intensités, selon des critères aussi épars que le sens des verbes, la complémentation ou le statut de l'information (ancienne ou nouvelle) livrée par le gérondif.

Gettrup analyse ensuite les différentes lectures aspectuelles du gérondif en fonction du temps auquel le verbe principal est conjugué, et remarque que dans la majorité des cas la substitution avec *quand* restitue le sens véhiculé par le gérondif. Il prend comme point d'ancrage pour son étude la nature aspectuelle du verbe conjugué au gérondif et distingue ainsi entre les « gérondifs perfectifs », qui expriment un procès borné dans le temps, et les « gérondifs imperfectifs », qui expriment une activité ou un état. Il relève que dans le premier cas la substitution pertinente s'opère avec *quand* suivi d'un événement ponctuel (au passé simple), et qu'elle s'opère dans le second cas avec *quand* suivi d'un événement duratif (à l'imparfait).

1) En ce qui concerne les *gérondifs perfectifs*, Gettrup commente quatre types d'association possible avec le verbe principal :

- Lorsque le verbe principal est au passé simple (comme dans l'exemple suivant) ou au passé composé, on peut substituer le syntagme gérondif par une subordonnée introduite par *quand* ou par *comme* ; avec *quand*, le procès est conçu comme ponctuel (*quand il sortit...*), avec *comme* il est conçu comme duratif (la substitution se fait avec un imparfait : *comme il sortait...*)<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> *Quand* et *comme* présentent une différence majeure, négligée ici : *comme* introduit un procès conçu comme une condition de réalisation d'un autre procès, alors que *quand* peut simplement communiquer l'incidence de deux procès. Parler d'effet « duratif » pour *comme* est ainsi (probablement) une manière de rendre compte d'une forme de persistance du procès, nécessaire à la lecture de condition. Il faut cependant noter que seul un contexte

(25) En sortant du magasin, il alluma une cigarette. (Vailland, cité par Gettrup 1977, 232)

- Lorsque le verbe principal est à l'imparfait, on peut substituer le syntagme gérondif par une subordonnée en *quand* ou en *pendant que* ; *quand* convient aux situations ponctuelles (26) et itératives (27), *pendant que* aux situations duratives (28).

(26) En sortant de chez lui, vers huit heures du matin, Maigret avait le choix entre trois démarches. = *Quand il sortit...* (Simenon, cité par Gettrup 1977, 234)

(27) Elles disaient à ma mère que j'étais une « vraie petite maman ». En disant ça elles se penchaient vers moi avec une figure molle comme si elles allaient se mettre à couler. = *Quand elles disaient ça...* (Rocheffort, cité par Gettrup 1977, 234)

(28) En s'éloignant de la route, Arsène s'étonnait d'avoir ainsi arrêté Juliette. = *Pendant qu'il s'éloignait...* (Aymé, cité par Gettrup 1977, 234)

Si le verbe principal indique un état, comme en (26), le gérondif peut dénoter une situation ponctuelle, et donc être paraphrasé par *quand* suivi du passé simple. Si le verbe principal indique une situation en cours, c'est le recours au contexte qui permet de déterminer si seule la lecture durative est pertinente (28) ou si la lecture itérative est envisageable (27).

- Lorsque le verbe principal est au plus-que-parfait, le gérondif se laisse paraphraser par une subordonnée en *quand* ; l'événement au gérondif est perçu comme ponctuel. L'effet d'antériorité, inhérent au plus-que-parfait, prend soit comme support un événement appartenant au contexte qui précède la proposition (30), soit l'événement au gérondif lui-même (29).

(29) En franchissant la grille, il avait déjà élaboré son plan. = *Quand il franchit...* (Troyat, cité par Gettrup 1977, 240)

(30) En prenant la décision soudaine de quitter la ferme, Arsène avait pensé qu'il pourrait encore y travailler. = *Quand il prit...* (Aymé, cité par Gettrup 1977, 240)

En (29), il y a coïncidence entre l'action au gérondif et la situation résultant de l'action principale ; l'action principale elle-même est antérieure. En (30), il y a par contre coïncidence entre les deux actions rapportées.

---

plus large que celui de la proposition permet de savoir si la substitution par *comme* (qui ne convient qu'aux cas de figure où le procès secondaire est préparatoire du procès principal) est pertinente.

- Lorsque le verbe principal est au présent, la substitution avec *quand* est possible, que la proposition indique une itération, notamment dans le cas des « présents d'habitude » (31), ou qu'elle renvoie à un moment unique (32).

(31) De temps en temps, ces messieurs jouent du couteau ou du revolver, mais ne croyez pas qu'ils s'y tiennent. Le rôle l'exige, voilà tout, et ils meurent de peur en lâchant leurs dernières cartouches. = *quand ils lâchent...* (Camus, cité par Gettrup 1977, 243)

(32) Elle sourit en prononçant ces derniers mots. = *quand elle prononce...* (Robbe-Grillet, cité par Gettrup 1977, 243)

2) Les différentes associations entre *gérondifs imperfectifs* et temps finis présentent, pour leur part, les caractéristiques suivantes :

- Lorsque le verbe principal est au passé simple ou au passé composé, la substitution avec *pendant que* + imparfait donne un résultat comparable.

(33) En assiégeant le château de Châlus, il reçut une blessure mortelle. = *Pendant qu'il assiégeait...* (Larousse 9, cité par Gettrup 1977, 244)

- Lorsque le verbe principal est à l'imparfait, on peut substituer le gérondif par *quand*, pour les interprétations à la fois itérative et durative, ou par *pendant que*, pour les interprétations uniquement duratives. Seul un contexte plus large que celui de la proposition permet de décider si l'itération est de mise ; en l'absence de celui-ci, le lecteur n'est pas en mesure de trancher :

(34) En m'écoutant, les élèves durcissaient des mâchoires de gangsters. = *Quand / pendant qu'ils m'écoutaient...* (Guth, cité par Gettrup 1977, 246)

- Lorsque que le verbe principal est au présent, le sens duratif du gérondif peut aussi se doubler d'un sens itératif. Ici, la présence d'un article générique au pluriel (*les jeunes gens*) fait pencher pour un « présent d'habitude » :

(35) Il prenait l'air distrait qu'affectionnent les jeunes gens en parlant de leurs parents. = *quand ils parlent...* (Sagan, citée par Gettrup 1977, 250)

### *Commentaire*

L'objectif de Gettrup, formulé en toutes lettres, est de distinguer les emplois temporels du gérondif de ses autres emplois (dits circonstanciels). Il nous semble atteint pour autant que l'on considère les deux hypothèses suivantes comme acquises : i) la substitution d'un

syntagme gérondif par une subordonnée temporelle préserve le sens général de la proposition et met en exergue le sens saillant du gérondif ; ii) la substitution, notamment par une subordonnée introduite par *quand*, suffit à garantir la primauté de la relation temporelle sur toute autre relation, par exemple causale.

Par ailleurs, il est surprenant que Gettrup ne fasse pas explicitement remarquer que dans tous les exemples qu'il choisit la forme gérondive ne change rien à la nature aspectuelle du verbe auquel il est appliqué ; les deux types de subordonnée en *quand* qu'il distingue, ponctuelle et durative, correspondent en effet exactement aux types de gérondifs perfectifs et imperfectifs. Si ce parallélisme se vérifie systématiquement, il faudrait donc faire l'hypothèse que l'évaluation du sens de la proposition suppose la préservation des paramètres aspectuels propres au prédicat lui-même, en tout cas pour ce qui est des gérondifs repères temporels. Nous verrons que l'hypothèse selon laquelle le gérondif, en tant que marqueur grammatical, ne modifie pas la structure aspectuelle du verbe auquel il est appliqué apparaît trop forte à la lumière de nombreux exemples, que nous commenterons par la suite (cf. section 4.1.1.).

Il nous semble également nécessaire d'opérer une distinction entre l'effet de repérage temporel, propre au gérondif et abondamment illustré dans l'étude de Gettrup, et l'effet d'ancrage temporel à proprement parler, qui est le fait du seul verbe principal et qui influe sur l'ensemble de la proposition. La référence temporelle du gérondif est en effet toujours obtenue par l'entremise du verbe principal ; ce que le gérondif fait valoir, c'est un mode de repérage propre, qui consiste en l'ordonnancement – logique et hiérarchique – des valeurs conceptuelles associées aux deux prédicats ; l'effet qu'il produit est proche du cadrage : il indique sous quel angle le procès principal est envisagé (cf. Franckel 1989, commenté en 2.1.4.1.). Il faudra toutefois se demander si le fonctionnement des gérondifs repères temporels est invariant, que le verbe principal soit conjugué à un temps qui comprend son propre point de référence, comme le passé simple, ou qu'il soit conjugué à un temps anaphorique, comme l'imparfait. Nous défendrons l'idée que le gérondif peut fournir un point de référence au temps fini, quel qu'il soit, mais qu'il s'agit là d'une opération qui intervient lors d'une seconde analyse de la proposition, une fois la référence temporelle fixée par le prédicat principal pour l'ensemble de la séquence événementielle (cf. sous-section 4.1.2.2. pour le détail de l'analyse).

Concentrons-nous maintenant sur la valeur de manière du gérondif, et voyons comment elle s'articule par rapport à l'effet de repérage temporel.

### 2.1.2.3. *La relation de manière chez Kleiber*

L'expression de la manière au moyen du gérondif pourrait se résumer à une histoire de définition, puisque l'appartenance à cette catégorie d'effet de sens est déterminée de manière absolue par les conditions d'admission qu'on se fixe.

Nous avons ainsi vu qu'Halmøy opte pour une définition étroite de la manière, puisqu'elle réserve cette étiquette aux gérondifs hyponymes du verbe principal. A l'inverse, pour Molendijk (2010), tout gérondif d'« antériorité logique » exprime la manière ; la possibilité de répondre par un gérondif à une question en *comment* constitue son argument principal. La manière semble ainsi vue par Molendijk comme une catégorie qui subsume la cause et le moyen, étant donné qu'un gérondif causal comme un gérondif de moyen peuvent constituer des réponses adéquates à des questions en *comment* :

(36) - Comment a-t-il réussi son examen ? - En travaillant. (gérondif de moyen)

(37) - Comment t'es-tu fait mal ? - En tombant. (gérondif de cause)

Moline (à paraître) adopte pour sa part une position intermédiaire. Elle se réfère à une définition qui veut qu'un complément de manière qualifie (c'est-à-dire exprime la qualité) du procès auquel il se rapporte, en créant un sous-type de procès. Elle note qu'étant donné cette définition on peut ramener les gérondifs de pure concomitance, où les deux actions semblent distinctes (*il conduit en téléphonant*), à des gérondifs de manière, car dans les deux cas le gérondif donne de l'action principale une vue complète et vient préciser les modalités de son déroulement.

La position de Kleiber (2006 et 2009c), à laquelle nous consacrons l'essentiel de cette sous-section, présente l'avantage d'articuler la notion de manière de façon contrastive par rapport aux effets de repérage temporel et de pure simultanéité ; elle évite ainsi l'écueil d'une définition toute faite et plaquée sur des exemples, mettant plutôt l'accent sur les facteurs qui conditionnent le basculement d'un effet de sens à un autre.

Kleiber (2006) prend pour point de départ un exemple de Gettrup (1977), qui remarque que l'inversion des prédicats en (38) et (39) modifie la valeur circonstancielle associée au gérondif :

(38) Je me rase en chantant.

(39) Je chante en me rasant.

Kleiber (2006, 120) s'accorde avec Gettrup pour dire qu'en (38) *chanter* est une manière de *se raser*<sup>16</sup> ; les tests suivants viennent étayer son intuition : *il a une drôle de manière de se raser : il chante ; comment se rase-t-il ? en chantant*. En revanche, *se raser* en (39) est un localisateur temporel de *chanter*, comme en attestent les tests suivants : *il chante lorsqu'il se rase ; quand chante-t-il ? en se rasant*.

Pour Gettrup, si *se raser* joue le rôle de repère temporel, c'est parce qu'il s'agit d'une activité « prévisible », c'est-à-dire réalisée avec régularité, à un moment bien précis de la journée, du moins dans la représentation habituelle qu'on s'en fait ; *chanter* à l'inverse est une activité « imprévisible », qui ne se déroule pas avec une périodicité réglée par avance, et qui de ce fait est inapte à fonctionner comme repère temporel d'un autre procès.

Kleiber montre que cette position, qui consiste à attribuer des valeurs de récurrence ou au contraire d'imprévisibilité à des activités, ne tient pas. Il indique d'une part que rien n'empêche un prédicat *a priori* imprévisible comme *chanter* de jouer un rôle de repère temporel, comme en (40) ; inversement, un prédicat *a priori* prévisible comme *se raser* peut très bien exprimer la manière, comme en (41) :

(40) Paul se gratte la tête en chantant.

(41) Paul s'est douché en se rasant. (Kleiber 2006, 125)

Ainsi, en (40), le gérondif *en chantant* répond favorablement aux tests utilisés pour identifier la localisation temporelle : *quand est-ce que Paul se gratte la tête ? en chantant ; Paul se gratte la tête lorsqu'il chante*, et difficilement aux tests d'identification de la manière : *comment Paul se gratte-t-il la tête ? ? en chantant ; ? Paul a une drôle de manière de se gratter la tête : il chante*. C'est l'inverse pour le gérondif *en se rasant* en (41) : *quand Paul s'est-il douché ? ? en se rasant ; comment Paul s'est-il douché ? en se rasant*.

Kleiber montre d'autre part que les connaissances acquises préalablement dans le cotexte, et qui seraient donc censées déterminer ce qui relève du prévisible, ne sont pas déterminantes, elles non plus. En d'autres termes, il n'est pas garanti que le gérondif joue le rôle de repère temporel s'il reprend un élément connu. C'est ainsi qu'en (42), la mise au gérondif d'une action connue (*chanter*) n'a pas pour effet le repérage temporel, mais la manière :

---

<sup>16</sup> Kleiber (2011) parle plus précisément de manière « extrinsèque » pour ce type de relation, par opposition à une manière « intrinsèque », de nature hyponymique. Une manière « extrinsèque » qualifie une action, au même titre qu'une manière « intrinsèque », mais au moyen d'un prédicat qui n'est pas *par nature* conçu comme une description plus spécifique de l'action désignée par le verbe principal.

(42) Les soldats se mirent à chanter la Marseillaise et c'est en chantant qu'ils passèrent sous l'Arc de Triomphe. (Kleiber 2006, 127)

Inversement, en (43), l'action de chanter, qui n'est cette fois-ci pas connue au préalable mais nouvellement introduite par le gérondif, est utilisée comme repère temporel :

(43) Les soldats passèrent sous l'Arc de Triomphe en chantant la Marseillaise. (Kleiber 2006, 127)

Pour expliquer la différence de sens entre (42) et (43), Kleiber part du principe qu'il faut regarder le type de relation auquel la mise en commun des deux prédicats donne lieu, à la place de considérer chaque prédicat individuellement en fonction d'une échelle de prévisibilité, comme le fait Gettrup. Dans le cas de *chanter* et *courir* par exemple (*Paul a couru en chantant* vs *Paul a chanté en courant*), il constate une « asymétrie *a priori* » entre les deux activités : *chanter* peut décrire la façon particulière que quelqu'un a de courir, et donc définir en quelque sorte une attitude par rapport à cette action ; au contraire, *courir* ne fait pas partie des activités qui permettent de renseigner sur la manière de chanter, ou d'en spécifier les modalités particulières. Cette asymétrie est prédominante, et subsiste quelle que soit la fonction grammaticale occupée par le verbe. Ainsi *courir* est dans tous les cas le membre principal de l'association : qu'il soit au gérondif ou à un temps fini, il localise *chanter*. *Chanter* est lui le membre secondaire de l'association : qu'il soit au gérondif ou à un temps fini, il est localisé par *courir* et décrit la manière particulière dont cette activité est exécutée. Cette relation d'asymétrie *a priori* entre les procès est indépendante du gérondif lui-même mais elle en conditionne l'interprétation, selon le principe suivant :

« Si une activité X est une manière possible d'une activité Z, alors X au gérondif ne peut être repère temporel pour Z, comme Z au gérondif peut l'être pour X. » (Kleiber 2006, 129, repris dans Kleiber 2007a, 123)

La manière et le repère temporel sont ainsi vus comme des catégories d'effet de sens mutuellement exclusives. Dans les termes d'Halmøy, on pourrait dire que ce sont des effets non cumulatifs (ou non superposables).

Si Kleiber inclut dans la catégorie des relations de manière des associations comme *chanter-courir*, qui dépassent le cadre étroit des relations d'hyponyme à hyperonyme, il tient néanmoins à conserver la relation de pure concomitance, qu'il ne réduit pas à une relation de manière. Toujours selon une estimation du caractère symétrique ou asymétrique de l'association entre les deux procès, on peut ainsi anticiper l'émergence d'une relation de

manière ou de simple concomitance ; et c'est dans le cas où la relation est symétrique, c'est-à-dire lorsque les deux procès se situent sur un même plan, qu'on obtiendra une relation de concomitance, et pas de manière, comme en (44) et (45) :

(44) Paul fume un Havane en buvant un verre de Bourbon.

(45) Paul boit un verre de bourbon en fumant un Havane.

### *Commentaire*

La discussion autour des effets de manière et de repère temporel appelle deux remarques, l'une spécifique, relative au modèle de Kleiber, et une autre plus générale, à propos de la radicalité de la dichotomie :

1) On peut être convaincu que la symétrie et l'asymétrie sont constitutives du type de relations circonstanciellelles qui se dégagent de l'association des deux prédicats et se demander néanmoins sur quels critères repose cette distinction. Apparemment, ce n'est pas la structure aspectuelle des prédicats qui est en cause : *courir* et *chanter* appartiennent à la même catégorie aspectuelle (ce sont des activités) ; ils se présentent pourtant comme asymétriques. A l'inverse, *fumer un Havane* et *boire un verre de Bourbon*, qui appartiennent à la même catégorie (celles des accomplissements), sont symétriques. L'hétérogénéité ou la proximité sémantique des actions n'est pas décisive non plus : *courir* et *chanter* sont asymétriques et distants conceptuellement ; à l'opposé, *parler* et *bafouiller*, qui donnent lieu à une relation de manière lorsque *bafouiller* est au gérondif (*il parle en bafouillant*), sont asymétriques mais proches conceptuellement.

On pourrait se hasarder à formuler une réponse à ce problème et postuler qu'un rapport de symétrie s'établit entre les procès lorsqu'ils peuvent être rangés dans un même ensemble d'activités, qu'on peut circonscrire avec un certain degré de précision, sans toutefois remonter trop haut dans les catégories, les procès devant être suffisamment dissemblables, au sein de cet ensemble, pour éviter tout rapport de spécification (qui par définition instaure une hiérarchisation et rompt la symétrie). Selon cette hypothèse, *fumer un Havane* et *boire un verre de Bourbon* doivent leur symétrie au fait qu'ils entrent facilement dans un même ensemble d'activités, qui comprend les loisirs liés à la consommation de produits d'un certain type. *Courir* et *chanter*, par contre, n'appartiennent à aucune catégorie aux contours suffisamment bien délimités, qui puisse être garante d'un quelconque équilibre. Or, si l'on remplace dans ce couple *courir* par *danser*, et donc qu'on restreint la catégorie (très générale)

des activités à celle (spécifique) des activités artistiques, on obtient une relation de pure concomitance, et non plus de repérage temporel, ce qui tend à confirmer cette hypothèse :

(46) Paul danse en chantant.

(47) Paul chante en dansant.

2) Dans les exemples qui précèdent, la distinction entre manière et repère temporel s'opère, à défaut d'un contexte plus large, dans le cadre restreint de la phrase. Dès lors que l'on s'y tient, la valeur interprétative pour laquelle on opte résulte nécessairement et exclusivement de la mise en balance des deux procès. Pour que cette évaluation puisse avoir lieu (et pour qu'elle puisse conduire à un choix interprétatif), il faut donc que l'on soit en mesure de reconnaître quel lien particulier unit les deux procès. Autrement dit, il faut pouvoir identifier de quelle façon les procès s'articulent l'un par rapport à l'autre ; il faut pouvoir distinguer une configuration logique ou temporelle qui soit susceptible de les relier. Pour cette raison, il est justifié d'évoquer l'existence d'une relation *a priori* entre les procès, qui n'est pas affectée par la mise en phrase. Le passage à la phrase fait simplement ressortir les tenants de cette relation, mais elle n'en modifie pas la structure essentielle. Considéré sous cet angle, le gérondif, qui a pour particularité de pouvoir exprimer une gamme variée d'effets circonstanciels, apparaît comme le support grammatical d'une valeur qui existe indépendamment de lui.

En l'absence d'informations supplémentaires, c'est donc la combinaison qui se présente comme la plus prototypique (ou comme la plus conventionnelle) qui est retenue. Par défaut, *bafouiller* est compris comme une manière spécifique de *parler*, *chanter* comme un style particulier de *courir*, *se raser* comme une habitude particulière qui accompagne l'activité *se doucher*, etc. Dans ces exemples, la manière est préférée aux autres valeurs circonstanciels, car c'est elle qui se dégage le plus naturellement de la mise en correspondance des deux procès. Cependant, il faut reconnaître que la manière n'est *jamais* la seule et unique valeur que l'on puisse retenir. On peut en effet toujours imaginer des contextes qui rendent l'effet de repérage temporel accessible, là même où la manière semble s'imposer de toute évidence au regard des relations prototypiques entre procès. Considérons (48) et (49) :

(48) Paul court en chantant.

(49) Paul parle en bafouillant.

Il est indubitable qu'en contexte neutre c'est la relation de manière qui est préférée ici. Or, on ne peut pas exclure que des contextes particuliers fassent renoncer à la manière au profit du

repérage temporel. En (48), si chanter est une activité dont on sait que Paul l'exerce avec régularité ou avec systématisme, elle devient le repère de l'activité de courir, qui par contrecoup exprime la façon particulière que Paul a de chanter. En (49), il est plus difficile de trouver un contexte qui inverse la relation prototypique de manière. Toutefois, si l'on sait que bafouiller est une constante chez Paul, c'est-à-dire si l'on sait qu'il s'agit, en quelque sorte, d'un trait caractéristique de la personnalité de Paul, alors *bafouiller* peut devenir repère temporel de *parler*. Sous cette condition bien précise, (49) peut être glosé ainsi : « lorsque Paul bafouille, en réalité il parle (ou il essaie de parler) ».

### 2.1.3. *La question de la simultanéité*

Jusqu'ici, nous avons vu qu'un prédicat au gérondif est capable de recevoir plusieurs valeurs circonstancielles. En faisant abstraction du fait qu'un effet de repérage temporel est toujours récupérable d'une manière ou d'une autre (moyennant parfois un apport contextuel très spécifique), nous retenons pour l'instant que la valeur circonstancielle pertinente pour une proposition donnée est inférée sur la base de deux paramètres : i) le sens des deux verbes en jeu et de leurs expansions (s'ils en ont) et ii) le lien privilégié qu'entretiennent les deux procès dénotés par les verbes.

Etant donné, donc, qu'il n'y a pas de valeur circonstancielle spécifique attachée *a priori* au gérondif, mais bien de nombreux effets de sens, épars et obtenus en contexte, on serait tenté de conclure à l'absence d'un noyau de sens plus précis, qui serait commun à tous les emplois du gérondif. Dans de nombreuses grammaires cependant, on présente le gérondif comme assorti d'une marque temporelle irréductible, qui est l'expression de la simultanéité des procès. Ainsi, le gérondif, à côté de sa valeur de complément circonstanciel, serait aussi porteur d'un trait de simultanéité (ou de concomitance<sup>17</sup>) ; cette position apparaît dans les citations suivantes :

« [Le gérondif] exprime une action simultanée à l'époque du verbe principal. » (Chevalier & al. 1964, 375/1997)

---

<sup>17</sup> « Simultanéité » et « concomitance » sont souvent pris pour des synonymes. On peut néanmoins chercher à les distinguer, comme le fait notamment Laurendeau (2003, 134), pour qui « la concomitance n'est pas une simultanéité, comme on le croit trop souvent, mais l'inclut sans s'y réduire. » Ou encore, comme c'est le cas parfois, on pourrait réserver le terme de simultanéité à la désignation d'un recouvrement temporel complet des procès (c'est-à-dire un recouvrement qui comprend la totalité de leur durée) et celui de concomitance à la désignation d'un recouvrement partiel des procès. Pour l'instant, prenons-les pour des équivalents.

« Le gérondif [...] indique un procès en cours de réalisation, simultané par rapport au procès exprimé par le verbe principal. »<sup>18</sup> (Riegel & al. 1994, 592)

« [Le gérondif] marque un procès concomitant et annexe par rapport au procès principal. La concomitance peut avoir une valeur essentiellement temporelle [...] ou se charger d'autres valeurs selon la place du gérondif et du contexte (en particulier le temps du verbe principal, à travers lequel le gérondif s'interprète). » (Le Goffic 1993, 435)

La simultanéité (ou la concomitance) est présentée ici comme indissociable du gérondif, certains (notamment Le Goffic) allant même jusqu'à soutenir qu'il est dédié à son expression et que les valeurs circonstancielles viennent se greffer, suivant les cas, à cette valeur première. Et en effet, à considérer nombre d'exemples que nous avons donnés jusqu'ici, force est de constater que la concomitance est de mise quel que soit l'effet circonstanciel impliqué. Nous en reportons quelques-uns :

(38) Je me rase en chantant. (repère temporel et concomitance)

(39) Je chante en me rasant. (manière et concomitance)

(10) Marion a pleuré en m'entendant crier. (cause et concomitance)

(13) Je me distrairais de ma solitude provinciale en composant des poèmes. (moyen et concomitance)

Ainsi, en plus de l'expression d'une valeur circonstancielle particulière, le gérondif semble indiquer la simultanéité. On pourrait dire aussi, si l'on voulait voir les choses du point de vue des contraintes d'usage, que le gérondif est porteur d'une contrainte qui s'exerce à deux niveaux : au niveau de l'expression d'une circonstance et au niveau de l'expression d'un recouvrement temporel. Par ailleurs, il faut être attentif au fait qu'étant donné cette dichotomie entre valeurs circonstancielles et valeur temporelle de concomitance, le statut d'une phase comme (47) est problématique :

(47) Paul chante en dansant.

En effet, la simultanéité étant le seul effet pertinent qui semble se dégager de la relation, on peut hésiter entre deux types de description : i) la phrase s'en tient à une relation de simultanéité et le gérondif n'exprime pas de valeur circonstancielle à proprement parler ou ii) le gérondif exprime une relation circonstancielle, qui, précisément, est la simultanéité. Il

---

<sup>18</sup> La simultanéité est vue ici comme allant de paire avec l'imperfectivité. Nous verrons par la suite que ces effets ne sont pas indissociables (cf. ch. 4).

semble que les partisans d'une sémantique du gérondif qui comprendrait le trait de simultanéité retiendraient la première option, puisqu'ils distinguent clairement entre un effet de coïncidence temporelle préliminaire et des valeurs d'une autre nature qui viennent s'y adjoindre optionnellement. Au contraire, les défenseurs de la seconde description, qui traitent donc la simultanéité comme une circonstance parmi d'autres, ne lui accordent aucun primat sur les autres valeurs. C'est la position de plusieurs auteurs, qui ont notamment cherché à la fonder en montrant que la simultanéité est un effet possible mais non systématique du gérondif.

### 2.1.3.1. *La simultanéité à l'épreuve : de Gettrup à Moline*

Gettrup est le premier à indiquer l'existence de propositions avec gérondif qui coordonnent deux procès contigus<sup>19</sup>. Nous reportons ces exemples en (50a) et (51) :

(50a) En apprenant ces nouvelles, le roi décida de convoquer ses barons. (*Historia*, remanié par Gettrup 1977, 229)

(51) En atteignant la promenade du bord de mer, ils hésitèrent. (Le Clézio, remanié par Gettrup 1977, 229)

Les exemples de Gettrup ne sont pas décisifs. Il faut en effet admettre que si une interprétation contiguë de la chaîne événementielle est possible, une interprétation avec simultanéité partielle l'est tout autant. En (50a), on ne peut pas exclure un chevauchement temporel entre l'accomplissement *apprendre des nouvelles* et l'achèvement *décider* sur la seule base de connaissances préconstruites qu'on aurait de ces événements : la prise de décision du roi peut en toute vraisemblance survenir alors qu'il est en train de prendre connaissance des nouvelles. Si on s'en remet à la méthode paraphrastique chère à Gettrup, on constate effectivement que (50b), où *dès que* marque la succession temporelle, n'est pas plus fidèle à la phrase d'origine que (50c), où *alors que* + imparfait marque la concomitance :

(50b) Dès qu'il apprit ces nouvelles, le roi décida de convoquer ses barons.

(50c) Alors qu'il apprenait ces nouvelles, le roi décida de convoquer ses barons.

En (51) également, on peut aisément se représenter l'hésitation des personnages en question dans le laps de temps couvert par l'achèvement *atteindre le bord de mer*, et ce même s'il est bref.

---

<sup>19</sup> Dans la terminologie de Gettrup, la contiguïté temporelle est traitée comme un type particulier de « simultanéité ». Il s'agit là d'une acception peu courante et trompeuse du terme. En réalité, l'idée de Gettrup, défendue schématiquement à l'appui, est bien de rejeter la nécessité d'un recouvrement temporel.

Halmøy parvient à une conclusion qu'on peut rapprocher de celle de Gettrup. Elle fait remarquer que les propositions reposant sur une « dépendance logique », c'est-à-dire où le gérondif indique la cause, la condition ou le moyen (catégorie A dans sa typologie), ont une organisation temporelle spécifique :

« Ce qui est commun à ces constructions [de la catégorie A], c'est l'antériorité logique du procès dénoté par le gérondif, qui précède invariablement celui dénoté par le [verbe principal]. » (Halmøy 2003, 94)

La citation est ambiguë : on peut comprendre « antériorité logique » de manière radicale et voir dans l'achèvement du procès au gérondif la condition nécessaire d'une lecture de type A. On aurait dans ce cas-là un réquisit de contiguïté temporelle, et donc un rejet de la simultanéité pour ce type d'effet de sens. Mais on peut aussi comprendre « antériorité logique » de manière plus souple, de telle sorte que l'antériorité ne concerne que la phase initiale du procès, et permette ainsi un recouvrement sur sa phase terminative. Evaluons ces deux options à la lumière des exemples suivants, qui mettent en place une relation causale :

(52) Paul transpire en courant.

(53) Paul transpire en gravissant le col.

La première option semble manifestement trop forte : en (52) et (53) les procès au gérondif ne sont pas présentés comme achevés et ils disposent pourtant clairement d'un pouvoir causatif. La seconde option est également problématique. En effet, quand bien même l'antériorité logique de la cause sur la conséquence aurait un fondement ontologique, il n'est pas garanti du tout qu'il y ait une réalité linguistique qui lui corresponde. Autrement dit, même si en bonne logique la cause précède la conséquence, la représentation langagière de la relation au moyen d'une proposition avec gérondif peut tout à fait en estomper le caractère séquentiel. Et c'est ce qui semble se produire ici : on est fortement tenté de dire que (52) et (53) ne communiquent pas l'antériorité de la cause par rapport à la conséquence mais saisissent des situations en cours où cause et conséquence sont présentées comme conjointes. Qu'il y ait un laps de temps initial pendant lequel l'activité de courir ou l'accomplissement de gravir le col n'ont pas (encore) pour effet de faire transpirer Paul n'est pas une donnée pertinente pour comprendre ces propositions ; il est donc raisonnable de supposer que l'on n'en tienne pas compte dans notre manière de nous représenter les événements décrits. Pour les mêmes

raisons, il nous semble qu'il n'y a pas non plus de nécessité d'une antériorité radicale du moyen sur le but. Prenons (54) :

(54) Paul a réussi à séduire Marie en lui récitant des poèmes.

Ce qui compte d'un point de vue interprétatif, c'est que les procès aient lieu en même temps. Même si l'intention précède l'action, et même si on peut concevoir que la séduction n'opère pas instantanément, on accède à une représentation où la récitation du poème et l'effet de séduction sont concomitants, car ils apparaissent comme imbriqués.

Moline (à paraître) soutient également que le gérondif n'a pas de valeur temporelle prédéterminée. Pour elle, la relation temporelle de concomitance est établie par défaut, lorsqu'aucune autre relation circonstancielle n'est disponible. Elle opte ainsi pour une sémantique minimale du gérondif : ce qu'il indiquerait, c'est simplement l'existence d'une relation entre le procès qu'il dénote et le procès principal. Tout comme Halmøy, Moline cherche à montrer que la cause, le moyen ou la manière supposent l'antériorité logique, qu'elle décrit comme une caractéristique sous-jacente de ces effets. L'antériorité n'exclut pas le chevauchement temporel, et peut tendre jusqu'à la concomitance (plus ou moins) exacte des procès ; en revanche, la postériorité logique du gérondif est impossible – parce qu'elle est incompatible avec l'expression même d'une circonstance. L'argument principal invoqué à l'appui de cette thèse, qui donc rejette l'existence d'un noyau sémantique de nature temporelle, consiste à identifier des propositions d'orientation logique qui ne reposent pas sur une relation temporelle. Selon Moline, c'est le cas en (55) :

(55) J'ai appris la mort de Bruno en achetant le journal, je ne savais pas qu'il était malade.  
(Guibert, cité par Moline, à paraître)

(55) peut recevoir une interprétation temporelle (le gérondif constituant une réponse possible à une question en *quand*) ou de moyen (le gérondif constituant une réponse possible à une question en *comment*). Pour Moline, ces deux interprétations seraient mutuellement exclusives ; elles ne pourraient pas se cumuler. Cela impliquerait que la valeur de moyen ne serait pas inférée, en tout cas ici, à partir d'une valeur temporelle (en l'occurrence d'un repérage temporel), mais qu'elle serait dérivée sur une base logique uniquement. Nous avouons ici notre difficulté à comprendre pourquoi il faut voir ces deux effets comme nécessairement incompatibles, et pourquoi toute superposition est exclue.

### 2.1.3.2. *La simultanéité à l'épreuve : Kleiber*

Les arguments les plus convaincants en défaveur de la thèse de la simultanéité sont ceux de Kleiber (2007a, 2007b et 2009c). Il remarque, comme Gettrup, que même si elle est de mise dans une écrasante majorité de cas, la simultanéité n'est pas une condition nécessaire à la bonne formation d'une proposition avec gérondif. Nous reproduisons ses exemples (cf. Kleiber 2007a, 112) :

(56a) En sortant de l'église, nous sommes allés boire un verre au bar du coin.

(57a) En atteignant le sommet, ils s'assirent et saucissonnèrent.

(58a) Il se lave les dents en se levant.

(59a) ... De ces couples qui ne mangent qu'au restaurant et qui font l'amour en rentrant du spectacle. (Lainé, cité par Halmøy 1982, 249)

(60) En partant aujourd'hui, tu arriveras demain matin.

Il est difficile en (56) de trancher de manière catégorique en faveur d'une absence de recouvrement, car on ne peut pas exclure que l'accomplissement *aller boire un verre* commence exactement au moment de la sortie de l'église. Les quatre autres exemples, en revanche, semblent bien décrire des procès strictement successifs.

A propos des gérondifs des exemples (57), (58) et (59), nous observons qu'ils se présentent à la fois comme des repères temporels d'un événement principal et comme les phases initiales de séquences narratives. Ici les procès se succèdent *stricto sensu* et font chacun leur tour progresser le temps. Ainsi, une lecture cohérente de (57) suppose que l'on conçoive *atteindre le sommet* comme achevé si l'on veut pouvoir le combiner avec *s'asseoir*<sup>20</sup> ; il en va de même de (58), où *se lever* doit être accompli pour que *se laver les dents* puisse avoir lieu, et de (59), où *faire l'amour* dépend (en contexte standard) de la réalisation complète de *rentrer du spectacle*<sup>21</sup>. La phrase (60) reçoit, elle, une interprétation de type conditionnel, proche de ce

---

<sup>20</sup> La succession temporelle est aussi favorisée par le fait qu'on a affaire à des achèvements, qui dénotent des périodes de temps brèves et bornées et qui donc ont tendance à faire progresser le temps.

<sup>21</sup> En ce qui concerne les propositions avec gérondifs repères temporels, Kleiber (2007a, 113) précise que la contiguïté temporelle est l'écart maximum que l'on puisse obtenir entre les deux procès. Pour montrer l'impossibilité d'un intervalle intermédiaire (vide), il introduit dans les prédications principale et subordonnée des adverbes de temps qui induisent une disjonction temporelle et du coup compromettent la grammaticalité des phrases :

(56b) ? En sortant de l'église à midi, nous sommes allés boire un verre au bar du coin à 13h.

(57b) ? En atteignant le sommet vers 18h, ils s'assirent et saucissonnèrent vers 19h.

(58b) ? Il se lave les dents à 8h en se levant à 7h.

qu'on obtiendrait avec une proposition en *si* (*si tu pars aujourd'hui, tu arriveras demain matin*). Même s'il est concevable que les deux procès en jeu puissent « prendre du temps », et même si *aujourd'hui* et *demain matin* (qui sont les laps de temps durant lesquels les procès ont lieu) sont contigus, *partir* et *arriver* sont nécessairement disjoints, et ce en vertu d'une nécessité purement définitionnelle : un trajet (ou un voyage) n'est possible que si une période de temps sépare le départ de l'arrivée.

La raison pour laquelle la simultanété n'est pas systématique (et donc pour laquelle on trouve de la contiguïté temporelle) réside pour Kleiber dans le fait qu'elle n'est pas une condition d'emploi du gérondif ; elle est simplement un effet collatéral de ses usages circonstanciels. Si la simultanété donne l'impression d'être une caractéristique intrinsèque du gérondif, c'est qu'elle accompagne la plupart du temps les emplois de cause, de moyen ou de condition, et qu'elle est carrément indissociable de l'emploi de manière. Pourtant, elle n'est pas la « source » des emplois circonstanciels, mais elle se joint à eux, le plus souvent :

« On n'a pas affaire à deux actions simultanées qui sont mises ensemble et qui donnent ensuite lieu à une interprétation circonstancielle, mais au schéma inverse : c'est l'intégration à une place circonstancielle d'une prédication dans une autre pour former une seule prédication qui fait émerger en même temps la dimension temporelle de simultanété ou non. » (Kleiber 2007a, 118)

Cette explication permet également de rendre compte de l'impossibilité d'une postériorité du procès au gérondif par rapport au procès principal, comme en (61), ou de l'inaptitude du gérondif à exprimer une conséquence ou un but, comme en (62) et (63) :

(61) ? Je m'endormis très vite, en ne m'éveillant qu'au petit matin. (Kleiber 2007a, 112)

(62) ? Le vent a soufflé très fort en déracinant un peuplier. (Kleiber 2007a, 119)

(63) ? En réussissant tu travailleras. (Kleiber 2007a, 119)

Le gérondif ne s'accommode en effet pas d'une postériorité temporelle, car une action survenue en second lieu ne peut pas, sans marquage explicite, localiser une action survenue avant elle (seul l'inverse est possible) ; autrement dit, en (61), le gérondif est inapte à jouer son rôle de repère (qui est vu comme un effet circonstanciel particulier). Le même principe est appliqué aux relations « orientées logiquement » : la cause étant la circonstance de la

---

(59b) ? ... De ces couples qui ne mangent qu'au restaurant et qui font l'amour le soir en rentrant du spectacle.

conséquence et le moyen étant la circonstance du but, ce sont toujours la cause et le moyen qui se trouveront en position sémantique de subordination et qui pourront être dénotés par un gérondif ; seul ce schéma répond favorablement à la contrainte circonstancielle imposée par le gérondif.

Les difficultés posées par la thèse de la simultanité poussent donc Kleiber à refuser l'existence d'un noyau sémantique de nature temporelle, et à proposer une hypothèse alternative, selon laquelle le gérondif aurait un fonctionnement comparable à celui d'un syntagme nominal introduit par la préposition *avec* ; le gérondif serait, selon sa formule, un « *avec* du verbe ». Quatre arguments sont avancés à l'appui de ce parallélisme (cf. Kleiber 2007, 115-118) :

1) Le gérondif et *avec* ont comme « élément négatif » correspondant la préposition *sans* :

(64) Paul boit avec modération → sans modération

(65) Paul chante en se rasant → sans chanter [le signe implicatif est de Kleiber]

2) *Avec* a en commun avec le gérondif plusieurs interprétations circonstancielles :

(66) Paul travaille avec plaisir. (manière)

(67) Il a enfoncé le clou avec un marteau. (instrument, proche de l'effet de moyen du gérondif)

(68) Pierre a réveillé Marie avec ses gros sabots. (cause)

(69) Paul se promène avec Pierre. (effet d'accompagnement, proche de celui de concomitance du gérondif)

(70) Paul réussira avec du travail. (condition)

(71) Es-tu bête, avec tout ton esprit ! (concession)

(72) Paul se lève avec le soleil. (effet « processuel », proche de l'effet de repère temporel du gérondif)

3) On peut gloser un syntagme en *avec* par un gérondif, et inversement :

(73a) Paul réussira avec du travail.

(73b) Paul réussira en travaillant.

(74a) En fumant, on détruit sa santé.

(74b) Avec le tabac, on détruit sa santé.<sup>22</sup>

4) Les emplois d'*avec* en tant qu'introducteur d'une circonstance d'accompagnement présentent les mêmes caractéristiques formelles que les gérondifs de concomitance :

- possibilité d'inversion, sans conséquence sur les conditions de vérité de la phrase :

(75) Paul se promène avec Pierre. → Pierre se promène avec Paul.

- possibilité d'une conversion sous la forme d'une coordination<sup>23</sup> :

(76) exemples en (75) → Paul et Pierre se promènent.

- favorisation par l'antéposition d'une interprétation conditionnelle<sup>24</sup> :

(77) Avec Pierre, Paul se promène. (proche de *s'il est avec Pierre, Paul se promène*)

La mise en correspondance du gérondif et d'*avec* conduit Kleiber à opter pour une sémantique de base sous-déterminée du gérondif, réduite à la simple expression d'une « union », ou d'une « association » entre procès (Kleiber 2007, 119). C'est en effet la conclusion à laquelle parviennent les spécialistes d'*avec* (cf. par exemple Lemaréchal 1997 ou Cadiot 1997), qui voient dans cette préposition l'indication d'une mise en parallèle de deux éléments de description. L'association que met en place le gérondif présente finalement les caractéristiques suivantes, qui sont aussi les conclusions générales auxquelles la réflexion de Kleiber aboutit :

- Du fait du statut de complément circonstanciel du gérondif, l'association se réalise entre composants syntaxiques de niveaux différents ; la prédication secondaire (celle qui est au gérondif) est subordonnée, ou « intégrée », à la prédication principale<sup>25</sup>.

- L'association dépasse le cadre de la relation entre un événement principal et un événement secondaire, puisqu'elle est également fondée sur la mise en commun d'un sujet actant (fourni par la prédication principale). L'identité des sujets a pour effet de renforcer l'union des deux prédications, comme fondues en une seule.

---

<sup>22</sup> Lorsqu'il n'y a pas de contrepartie nominale au verbe au gérondif, la substitution nécessite apparemment une modification lexicale.

<sup>23</sup> En ce qui concerne le gérondif, la transformation consiste à le traduire par une forme finie du verbe : *Il marche en regardant le paysage.* → *Il marche et regarde le paysage.*

<sup>24</sup> Pour le gérondif, cela donne par exemple *En buvant un verre de Bourbon, Paul fume un Havane*, où le gérondif peut être vu comme dénotant une condition (*s'il boit un verre de Bourbon, alors Paul fume un Havane*).

<sup>25</sup> A noter que le statut de complément circonstanciel du gérondif lui interdit également d'occuper une place d'argument du verbe (*\*Je veux en partant*).

- Le gérondif ne dit pas explicitement quel type d'association il met en place avec le verbe principal. En d'autres termes, s'il introduit une circonstance, il n'en précise toutefois pas la nature. Ainsi, le gérondif, lorsqu'on le considère isolément, c'est-à-dire hors du cadre d'une association particulière, est sous-informatif.

### *Commentaire*

L'abandon de la thèse de la simultanéité du gérondif, au profit d'une sémantique minimale sous-spécifiée et débarrassée de sa composante temporelle, ne va pas sans poser plusieurs problèmes. Ceux-ci ne remettent pas en cause le bien-fondé d'un rapprochement entre le fonctionnement du gérondif et celui de la préposition *avec*, mais ils montrent que la thèse de la simultanéité est malgré tout difficile à écarter, et qu'elle continue d'être recevable si on lui apporte quelques ajustements. Reconsidérons en détails les objections formulées par Kleiber.

1) Il y a d'abord ce constat de contiguïté temporelle qu'on est forcé de faire dans un certain nombre de cas. Dans les exemples (56a) à (60), en particulier, on a l'impression très nette d'une succession temporelle, qui, pour être comprise comme telle, nécessite que l'on considère l'événement au gérondif comme achevé avant que l'événement principal ne commence (tout chevauchement temporel viendrait en effet perturber la cohérence de la relation). On pourrait dire que l'achèvement de l'événement au gérondif est une condition de réalisation de l'événement principal.

Force est de constater qu'on est ici en présence d'un cas particulier du repérage temporel par le gérondif, qui se passe (apparemment) de la simultanéité pour exister, le procès principal étant localisé par un procès qui lui est strictement antérieur. Sur un plan représentationnel, l'autonomie du procès au gérondif par rapport au procès principal s'en trouve accentuée, puisque l'absence de simultanéité empêche, d'une certaine manière, de voir les deux procès comme deux points de vue enchevêtrés à propos d'une même situation, et force à les appréhender comme des étapes d'une séquence narrative. Sur un plan syntaxique, on pourrait y voir un assouplissement de la relation de subordination, puisque le gérondif fait tout autant office de prédicat semi-autonome que d'adverbe circonstanciel.

Le problème, s'il l'on s'en tient à une analyse qui met la simultanéité au placard, est que l'on perd de vue la spécificité du gérondif par rapport à d'autres formes verbales, notamment le passé composé et le passé simple. En effet, eux aussi sont capables de jouer un rôle de repère temporel pour des événements subséquents, et de fait d'initier des séquences narratives dont

ils sont l'élément pivot. On peut ainsi les substituer, par exemple, aux gérondifs de (56a) et (57a) et conserver l'effet séquentiel, comme en attestent (56c) et (57c) :

(56c) Nous sommes sortis de l'église et nous sommes allés boire un verre au bar du coin.

(57c) Ils attinrent le sommet, s'assirent et saucissonnèrent.

Or, il faut se demander si (56a) et (56c) ou (57a) et (57c) sont équivalents du point de vue du sens. Si on renonce à la simultanété du gérondif, c'est-à-dire si on se prive de ce trait spécifique, on ne voit pas bien où chercher une quelconque différence sémantique. Par contre, si on conserve la simultanété (par des moyens qu'on verra), on distingue, d'une part, l'effet produit par le gérondif de celui produit par les formes finies, et, d'autre part, on rapatrie les gérondifs supposément privés de simultanété dans une catégorie homogène, celle des repères temporels construits sur une relation de recouvrement ; cette homogénéisation, autour d'une valeur commune, a l'avantage d'éviter une dispersion à outrance des effets de sens.

2) Nous avons vu que pour Kleiber le repère temporel et la concomitance sont des valeurs circonstancielles au même titre que les autres. Sans remettre en question cette position, nous pensons qu'il est néanmoins judicieux de ne pas les traiter sur le même plan, et de revenir, au moins pendant un instant, à la distinction entre valeurs circonstancielles non temporelles, comme la cause ou le moyen, qui établissent avant tout des relations logiques entre procès (qui, nous l'avons vu, entrent dans des configurations temporelles variées), et valeurs circonstancielles temporelles, comme la localisation et la concomitance, qui établissent des relations de corrélation (ou de coïncidence) temporelle.

En ce qui concerne les valeurs non temporelles, on peut convenir avec Kleiber (pour le moment) que la simultanété n'est pas à la source de leur emploi, et qu'elle est un effet dérivé ou secondaire, qui n'est en quelque sorte pas directement pertinent pour la compréhension des phrases où, par exemple, la cause ou le moyen sont retenus. On pourrait par contre se demander si cette explication convient aux valeurs temporelles du gérondif, étant donné que, dans le cas où il est repère comme dans le cas où il marque la concomitance, il a pour fonction d'établir une relation avec le verbe principal qui repose prioritairement sur la simultanété. S'agissant du repère temporel, même si l'on admet que la simultanété n'est pas automatique<sup>26</sup>, on peut observer que c'est bien souvent sur la base d'une coïncidence

---

<sup>26</sup> Nous défendons dans le chapitre 4 l'idée que la simultanété est en fait systématique, malgré les apparences. Relevons, au passage, qu'il a été mis en évidence dans deux études (Borillo 1988 et Aslandies Rousselet 1998) que la simultanété, même si elle prend des formes variables, est toujours de mise avec les subordonnées en

temporelle que les deux procès s'articulent l'un par rapport à l'autre. Quant à la concomitance, elle nous semble être un effet qui repose uniquement sur la simultanéité ; y a-t-il, par exemple, un quelconque effet supplémentaire à dégager dans *Paul fume un Havane en buvant un verre de Bourbon* ? La simultanéité n'est-elle pas ici le seul effet de sens que le destinataire extraie de l'association des deux procès ?

Il n'est pas question de dire que les gérondifs à valeur temporelle n'occupent pas une place circonstancielle dans la phrase ; ils constituent bien une prédication secondaire, subordonnée à la prédication principale. Cette prédication secondaire peut cependant, nous semble-t-il, avoir la coïncidence temporelle comme *unique* finalité expressive. Sous cette condition, la dimension temporelle du gérondif représente la source de son emploi et non sa conséquence.

3) Comme nous le mentionnions au point 1), les exemples (56a) à (60) peuvent être envisagés, nous semble-t-il, comme relevant d'une forme de simultanéité. Certes, si on s'en tient à une analyse qui fait appel à la dénotation étroite des prédicats, il est difficile d'y voir de la simultanéité. Or, une telle analyse, purement sémantique, ne dit rien de la valeur du gérondif pour la proposition principale, puisqu'elle traite les deux événements comme s'ils appartenaient au même plan conceptuel. Nous proposons de lui substituer une analyse « pragmatique », inspirée par la théorie de la pertinence, qui tient compte de la possibilité d'un élargissement de la dénotation des prédicats pour des besoins interprétatifs ; celle-ci permet du même coup de fonder la spécificité du gérondif dans des propositions du même format que (56a) à (60).

En bref, nous faisons l'hypothèse que ce type de proposition génère des représentations où l'événement du verbe fléchi est envisagé *dans les termes* de l'événement au gérondif, le gérondif créant les conditions préparatoires à la réalisation de l'événement principal. En d'autres termes, le gérondif produit un état résultant pertinent qui sert d'arrière-plan à l'événement principal. Cette explication fait intervenir une conception assouplie (ou élargie) des rapports de simultanéité, où ce n'est pas l'événement au gérondif au sens strict qui est simultanément à l'événement du verbe fléchi, mais son état résultant. Il convient à notre sens de conserver le terme de simultanéité, ou de recouvrement temporel, si nous tenons l'état résultant pour partie intégrante de la dénotation du gérondif ; notre hypothèse prédit en effet que lorsque la dérivation de l'état résultant n'est pas pertinente pour l'accomplissement de l'événement principal (c'est-à-dire lorsqu'une contiguïté temporelle stricte est requise), le

---

*quand*. Pour autant qu'on accepte le parallélisme proposé par Gettrup entre les gérondifs repères temporels et les subordonnées en *quand*, ce constat suggère que la piste de la simultanéité mérite d'être explorée.

gérondif est impossible. Nous verrons en détails cette hypothèse dans la section 4.1.1., et montrerons qu'elle débouche sur un maintien de la thèse de la simultanété (cf. Rihs 2010 et Rihs à paraître pour les prémices de cette hypothèse).

#### **2.1.4. *Le calcul du sens***

Dans cette section dévolue aux approches inférentielles du gérondif, nous ne quittons qu'en apparence la question de la simultanété, puisqu'elle apparaît en filigrane chez Franckel (1989) et qu'elle constitue le pivot de la réflexion d'Amourette (2007). Hormis la prise en compte d'effets temporels liés aux différents emplois du gérondif, les modèles de Franckel et Amourette ont en commun l'intégration d'une dimension interprétative, qui vient conclure, en point d'orgue, la recherche d'invariances sémantiques pour la forme non finie. Dans les deux cas, pour comprendre la nécessité d'intégrer tel ou tel paramètre dans le calcul du sens, il convient de tracer les grandes lignes de l'argumentation préliminaire, même si celle-ci convoque des notions déjà connues.

##### **2.1.4.1. *Le modèle de Franckel***

Franckel (1989, 169-186) présente un modèle interprétatif du gérondif qui repose sur une suite d'opérations à effectuer pour en obtenir le sens complet. Même si Franckel n'exprime pas les choses en ces termes exacts, on conclut que le gérondif est à l'origine d'un processus inférentiel qu'il faut suivre, étape par étape, pour pouvoir définir un ensemble de paramètres *a priori* indéterminés.

Franckel soutient d'abord qu'étant donné que le gérondif est dépourvu de propriétés modales, aspectuelles et temporelles, la détermination de ces paramètres dans l'économie générale de la proposition n'est le fait que de la prédication principale. En somme, le syntagme gérondif n'influe sur le sens que de deux manières : d'une part son positionnement dans la phrase est un indicateur du type de relation possible entretenue avec la principale, et d'autre part le prédicat lui-même fait valoir son contenu « notionnel » (c'est-à-dire conceptuel). La combinaison de ces deux facteurs permet de prédire les effets de sens qui dépendent spécifiquement du gérondif. Nous reprenons sous 1) et 2) l'argumentaire de Franckel à propos des effets inhérents à l'antéposition et à la postposition du gérondif.

1) Franckel fait remarquer que lorsqu'il est *antéposé* à la principale, le gérondif entre dans un rapport « inter-propositionnel » avec le verbe principal ; il fonctionne alors comme un

« repère » pour le procès principal. Ce repère est soit causal soit temporel, selon les propriétés notionnelles des prédicats en jeu. L'effet de repère est en effet obtenu au niveau des « relations sémantiques primitives » entre les deux procès, c'est-à-dire au niveau des relations typiques entre événements. Il se distingue de l'ancrage temporel à proprement parler qui s'effectue par la seule médiation du verbe conjugué<sup>27</sup>. Considérons (78a), (79) et (80) (cf. Franckel 1989, 175-176) :

(78a) En construisant sa maison, il s'est ruiné.

(79) En construisant sa maison, il est tombé.

(80) En sortant, les étudiants paraissaient très contents.

Lorsqu'un rapport de consécution peut être inféré, la relation entre les deux procès s'interprète causalement. C'est le cas en (78a), que Franckel glose ainsi : *du fait de la construction de sa maison il s'est ruiné*. Par « rétroaction », c'est-à-dire par une opération interprétative de retour vers le gérondif une fois le verbe principal analysé, le gérondif reçoit ici la valeur aspectuelle d'accompli (*il a construit sa maison, et ce faisant, il s'est ruiné*). Lorsqu'aucun rapport de consécution n'est saillant, le gérondif joue le rôle de repère temporel pour le procès principal, comme en (80), dont le sens est proche de *quand les étudiants sont sortis, ils paraissaient très contents*. Franckel note toutefois que la présence d'un passé composé, qui produit un effet inchoatif, donne systématiquement une coloration causale à la proposition, même si au niveau des relations lexicales la consécution n'est pas évidente. C'est ainsi que le gérondif en (79) s'interprète comme un repère à la fois temporel et causal, puisque d'une part il localise la chute à l'époque de la construction de la maison et d'autre part il la présente comme une conséquence directe de cette activité. Contrairement à (78a), également au passé composé, le procès au gérondif semble saisi dans son déroulement, plutôt qu'il n'exprime son achèvement.

Franckel remarque également que l'antéposition du gérondif concourt à « discrétiser » (à marquer l'achèvement) de procès *a priori* non délimités dans le temps, comme en (81a) :

(81a) En l'injuriant, je me suis ridiculisé.

Apparemment, *en l'injuriant*, du fait des propriétés sémantiques du verbe, ne peut pas se comprendre comme un repère temporel de *se ridiculiser*. Une interprétation causale est toutefois disponible grâce à l'antéposition du gérondif qui a pour effet de favoriser une

---

<sup>27</sup> Franckel ne cite pas Gettrup lorsqu'il évoque la notion de repère temporel. Il y a pourtant convergence entre les deux approches.

discrétisation du procès, nécessaire pour Franckel à l'établissement d'une relation de consécution causale.

A partir de ces observations relatives aux gérondifs antéposés, Franckel propose le schéma interprétatif suivant : a) détermination des traits aspectuels et modaux du procès principal, suivant la forme du verbe principal ; b) détermination temporelle, aspectuelle et modale du gérondif, suivant la conjugaison du verbe principal ; c) établissement d'une valeur de repère temporel ou causal, suivant un « filtrage des relations sémantiques primitives » (cf. Franckel 1989, 181).

2) Franckel observe que lorsque le gérondif est *postposé* à la principale, il peut également fonctionner comme repère. Il s'agit simplement d'une variante syntaxique du cas précédent : bien que l'ordre des constituants ne corresponde plus à l'ordre naturel des événements, l'effet de repère est conservé :

(78b) Il s'est ruiné en construisant sa maison.

(81b) Il s'est ridiculisé en l'injuriant.

Le gérondif en postposition a un second emploi, cette fois-ci « intra-prédicatif » : celui de « spécifiant ». Il exprime alors une circonstance, strictement concomitante, du procès principal<sup>28</sup>. Les gérondifs de ce type, qui s'apparentent à des compléments adverbiaux, ne font l'objet d'aucune « discrétisation extrinsèque » ; il faut comprendre par là que le verbe principal n'opère aucune détermination aspectuelle sur le procès au gérondif, ce qui a notamment pour effet de bloquer la relation de consécution et de ne permettre que la relation de simultanéité.

Franckel ne propose aucun schéma pour synthétiser le fonctionnement des gérondifs postposés. Pour ce qui est des gérondifs postposés à valeur de repère, on peut toutefois sans trop de risque postuler un parallélisme avec le mécanisme proposé pour les gérondifs antéposés. En ce qui concerne le fonctionnement des gérondifs à valeur d'adverbe, il ne semble pas se distinguer de celui des gérondifs-repères sur le plan de la détermination des paramètres temporels et modaux, puisque ceux-ci dépendent également du verbe principal. La différence semble plutôt résider dans le fait que les gérondifs-adverbes ne font pas l'objet d'une réinterprétation aspectuelle, commandée par la structure sémantique des deux prédicats

---

<sup>28</sup> Sur ce point, hormis une différence de nomenclature, on retrouve l'idée connue du gérondif adverbial.

(étape c du schéma), mais sont intégrés tels quels à la prédication principale, à une place de complément.

### *Commentaire*

Sur le plan de l'analyse des effets de sens, il faut à notre avis relever les trois difficultés suivantes :

1) La notion de consécution conserve une part d'ambiguïté (comme c'était d'ailleurs le cas chez Halmøy), puisqu'on a du mal à savoir si elle exclut ou si elle autorise le chevauchement temporel. La première solution semble difficile à tenir au vu des exemples choisis. En (78a), par exemple, on assiste supposément à une discrétisation du procès au gérondif qui du coup déclenche une lecture causale. Or, la discrétisation du procès, compris dans sa globalité, n'apparaît pas, à notre sens, comme une condition nécessaire à l'obtention d'un effet causal : la ruine a beau être consécutive à la construction, elle peut advenir à n'importe quel moment du déroulement de celle-ci, y compris lors de ses phases initiales. D'ailleurs, la paraphrase de Franckel (*il a construit sa maison, et ce faisant, il s'est ruiné*) ne met pas évidence l'achèvement complet du procès mais insiste sur son déroulement (« ce faisant »).

2) Le modèle établit une corrélation entre consécution et causalité, mais il exclut la possibilité d'une consécution combinée à un repérage temporel pur. Si l'on adopte cette position, qui fait dépendre les deux effets (repère temporel et cause) de structurations aspectuelles différentes, il faut admettre que leur superposition apparaît de fait problématique. Est-ce pour cette raison, purement théorique, que Franckel rejette tout effet combinatoire en (81a), alors que manifestement *en l'injuriant* est tout autant repère temporel que cause de *se ridiculiser* ?

3) Il ne nous semble pas qu'on puisse réserver l'effet de discrétisation aux seules propositions où le gérondif est « inter-prédicatif ». Dans le cas des gérondifs « adverbiaux », postposés à la principale, le verbe fini concourt aussi au bornage du prédicat au gérondif ; en effet, lorsqu'il exprime la manière ou la simultanéité, le procès au gérondif est inscrit dans les limites précises du procès principal et prend fin exactement au moment où ce dernier se termine.

Malgré ces quelques réserves qu'on pourrait lui opposer, le modèle de Franckel présente un intérêt certain pour l'étude du gérondif en ce qu'il cherche à expliquer, sous la forme d'une procédure séquentielle, comment s'articulent les paramètres modaux, temporels et aspectuels qui entrent en jeu dans le calcul du sens du gérondif, et comment le gérondif, une fois enrichi

des informations qui lui font défaut par nature, influe sur le sens de la proposition en mettant notamment en place des enchaînements particuliers.

Amourette (2007), pour sa part, réduit le calcul du sens à une seule opération interprétative. Son modèle constitue de fait une alternative au modèle par étapes successives qui mérite d'être prise en compte.

#### **2.1.4.2. Le modèle d'Amourette**

Amourette (2007) prend pour cadre théorique le modèle calculatoire du temps et de l'aspect développé par Gosselin (1996). Elle en rappelle les axes principaux, que nous synthétisons ici en trois points :

1) Chaque temps verbal possède une « valeur typique » et prévoit des « effets de sens dérivés ». La valeur typique correspond à la signification que le temps verbal prend par défaut, alors que les effets de sens dérivés sont déclenchés en cas de conflit entre la valeur typique et un élément du contexte.

2) Les représentations temporelles et aspectuelles sont calculées à partir de quatre types d'intervalle : l'intervalle de procès noté [B1, B2], l'intervalle d'énonciation [01, 02], l'intervalle de référence [I, II] (qui délimite la fraction représentée du procès) et l'intervalle circonstanciel [ct1, ct2] (qui renvoie au bornage introduit par les marqueurs adverbiaux).

3) Les relations entre ces intervalles définissent le « temps absolu », le « temps relatif » et l'« aspect grammatical ». Le temps absolu correspond à la relation entre l'intervalle de référence et l'intervalle d'énonciation ; le temps relatif à la relation entre deux intervalles de référence ; l'aspect grammatical à la relation entre l'intervalle de procès et l'intervalle de référence.

Amourette fait l'hypothèse que le gérondif ne possède pas de valeur temporelle absolue. Cela signifie notamment qu'il n'exprimerait pas en soi, ou « par lui-même », l'idée de simultanéité. A l'appui de son idée, elle propose des exemples où le procès au gérondif et le procès de la principale sont situés dans des « époques différentes » et où le calcul de l'effet temporel ne se fait pas à partir du procès principal (Amourette 2007, 152) :

(82) Je me souviens de ma stupeur en l'écoutant (vendredi dernier).

(83) Sandoz, qui a fait le coup, avoue maintenant sa sueur froide en dégringolant du chœur noyé de ténèbres. (exemples tirés de l'*Oeuvre* de Zola)

En (82), l'intervalle de référence du procès au gérondif a pour antécédent anaphorique l'intervalle circonstanciel *vendredi dernier* et pas l'intervalle de référence du procès principal ; de même en (83) le procès au gérondif prend pour ancrage temporel un intervalle disjoint de l'intervalle d'énonciation (le contexte permet apparemment de savoir que la chute dont il est question date de l'enfance de Sandoz).

Pour Amourette, le gérondif posséderait par contre une valeur temporelle relative, qui serait précisément la simultanéité. Elle entend par valeur temporelle relative du gérondif la relation qui unit l'intervalle de référence du procès au gérondif (noté [I', II']) à celui de la principale (noté [I, II]). Elle soutient que lorsque les deux procès sont situés dans une même époque, ils sont toujours liés par une relation de « coappartenance à une même scène ». Ce label renvoie à des types de relation qui font intervenir le recouvrement (partiel ou total) des procès comme :

- la « coappartenance à une même vue », où deux intervalles de référence coïncident temporellement :

(84) Ce fut en jurant qu'il mangea son chocolat. (Amourette 2007, 157, exemple de Zola ?)

- l'« identité référentielle », où les deux procès coïncident sur toute leur durée. Le procès au gérondif exprime par exemple la manière, ou est un hyponyme du procès principal :

(85) Trois dames (...) traversèrent en fuyant à petits pas pressés. (Zola, cité par Amourette 2007, 154)

- l'antériorité (avec ou sans « dépendance causale »), qui fait intervenir dans certains cas le recouvrement des procès :

(86) En se retournant, Claude aperçut Chaîne agenouillé près du poêle (...). (Zola, cité par Amourette 2007, 158)

- le cadre temporel, où le procès principal est compris dans le procès au gérondif :

(87) En l'accompagnant à la gare, elle lui fit jurer d'aller serrer la main à Sandoz. (Zola, cité par Amourette 2007, 158)

Pour Amourette, l'instruction codée par le gérondif doit donc intégrer ce double paramétrage temporel : absence de valeur absolue conjuguée à une valeur relative de simultanéité. Elle propose la formule suivante<sup>29</sup> :

$$[I', II'] / [01, 02] = [I, II] / [02, 02]$$

Cette équation signifie que la relation entre l'intervalle du procès au gérondif et l'intervalle d'énonciation équivaut à la relation entre l'intervalle du procès de la principale et l'intervalle d'énonciation ; comme le gérondif n'a pas de valeur absolue, le calcul de sa temporalité s'effectue non pas à partir d'un trait conceptuel interne mais en fonction de sa mise en relation avec un autre intervalle<sup>30</sup>.

La relation d'équivalence (ou d'identité) postulée ici doit être interprétée comme une instruction qui enjoint le destinataire à faire coïncider temporellement les procès. La contrainte interprétative est forte, si bien que plusieurs stratégies sont mises en œuvre pour la satisfaire lorsque le recouvrement temporel ne va pas de soi, notamment lorsque les procès sont intrinsèquement ponctuels. Nous retenons essentiellement la dilatation temporelle vers l'état résultant du procès (88), la dilatation vers l'état préparatoire du procès (aucun exemple avec gérondif n'est donné) et l'itération (89) :

(88) Claude, en entrant dans cette rue étroite, éprouva une sensation de fraîcheur. (Zola, cité par Amourette 2007, 160)

(89) C'est en jouant de la trompette que Pierre gagne sa vie. (Amourette 2007, 161)

Les seuls types de proposition qui semblent finalement résister à une analyse en termes de recouvrement des procès, du moins pour Amourette, sont celles qui situent les deux procès à des époques différentes (exemples 82 et 83) et celles qui établissent une relation de causalité entre procès disjoints, comme en (90) :

(90) En dégelant, la terre avait rompu le bois trop faible de l'armature. (Amourette 2007, 161, citation de Zola ?)

---

<sup>29</sup> La formule est la même pour le participe présent. La principale différence entre les deux formes n'est en effet pas d'ordre temporel pour Amourette ; elle se situerait plutôt dans le fait que le gérondif exprimerait une action concomitante alors que le participe présent exprimerait des circonstances. Nous avons toutefois fait observer précédemment que le gérondif prend des valeurs circonstanciellées en contexte, et nous verrons plus loin que le statut de complément circonstanciel pour le participe présent est discutable.

<sup>30</sup> Notons que pour Amourette le gérondif ne code pas d'instruction de nature aspectuelle. De façon typique *seulement*, le gérondif marque l'inaccomplissement du procès, mais il peut tout à fait marquer l'achèvement ; la compatibilité dans de nombreux contextes avec [*pendant* + une durée] constitue le principal argument.

### *Commentaire*

Ce modèle calculatoire rencontre un problème majeur, qui est de réduire le gérondif à l'expression d'une relation temporelle, et de ne pas tenir compte, du moins dans sa formulation schématique, des effets supplémentaires qui participent du sens complet de la proposition. Certes, on retrouve les valeurs circonstancielle derrière la notion de « coappartenance à une même scène », mais le rapport entre l'effet temporel, qui a la primauté, et les effets de nature « logique » (pour reprendre le terme d'Halmøy) n'est pas explicité. L'« identité référentielle » ou la « dépendance causale », par exemple, qui appartiennent à la catégorie des relations de « coappartenance à une même scène », procèdent-elles du recouvrement temporel ou sont-elles un sous-ensemble, une forme particulière de ce recouvrement ?

Préférer une valeur relative à une valeur absolue pose également problème, dans le cadre d'un modèle calculatoire du gérondif, puisqu'on ne sait pas dans quelle mesure l'instruction soi-disant codée est fiable et doit être appliquée, étant donné qu'elle ne couvre pas les cas (certes marginaux) où l'intervalle du procès au gérondif doit être rapporté à un intervalle différent de celui circonscrit par le procès principal.

Ce modèle calculatoire reste toutefois séduisant de par son caractère synthétique : le groupement d'effets épars autour d'une valeur commune conduit à réduire la procédure interprétative à sa plus simple expression et du même coup permet d'éviter toute spéculation autour de la primauté à accorder à l'une ou l'autre des composantes du sens. C'est dans le sens d'Amourette que nous irons lorsque nous exposerons nos propres hypothèses au sujet du gérondif. Nous nous distinguerons toutefois de son modèle sur deux points essentiels : d'une part, nous radicaliserons le principe de recouvrement temporel en l'appliquant à toutes les occurrences du gérondif et en le traitant comme l'instruction de base qu'il encode (nous reviendrons à cette occasion sur (82) et (83) qui ne nous semblent pas constituer des contre-exemples décisifs, cf. sous-section 4.1.1.2.) ; et, d'autre part, nous chercherons à montrer que c'est à partir de l'effet de recouvrement que les autres effets de sens sont dérivés.

### **2.1.5. *La dimension extra-phrastique***

Dans les différentes approches considérées jusqu'ici, c'est le rapport du gérondif au verbe principal, auquel il est subordonné, qui occupait toute l'attention. Quelques études ont

toutefois cherché à dépasser le cadre syntaxique strict de la phrase dans le but de donner un aperçu plus complet des paramètres pragmatiques qui influent sur le sens du gérondif. On retient en premier lieu les travaux d’Herslund (2003 et 2006), qui abordent la question du gérondif du point de vue de ses propriétés « anaphoriques ».

Dans ce cadre particulier, l’anaphoricité du gérondif n’est pas envisagée au premier chef en fonction des coordonnées délivrées par le verbe principal – et que le gérondif reprend à son compte – mais en fonction des renseignements fournis par les propositions qui précèdent. Ce sont exclusivement les gérondifs repères temporels qui sont concernés par l’analyse d’Herslund, et plus particulièrement ceux qui, dans ses termes (Herslund 2006, 382), « puise[nt] [leur] référence temporelle dans le contexte précédent en reprenant un élément connu de ce contexte, auquel il[s] emprunte[nt] l’information temporelle nécessaire à situer [le] verbe principal. »

Pour étayer son propos, Herslund reprend la typologie élaborée par Kleiber (1994) pour les anaphores nominales et montre que le gérondif s’y conforme parfaitement ; il est ainsi susceptible de référer à une information déjà énoncée (et connue) selon les quatre modalités suivantes – initialement répertoriées, donc, pour les anaphores nominales :

- Le verbe au gérondif fait office d’« anaphore fidèle » : le verbe choisi est identique à son antécédent :

(91) Il sortit et se mit à marcher rapidement sur le quai. Et, tout en marchant, il répétait...  
(Zola, cité par Herslund 2006, 383)

- Le verbe au gérondif fait office d’« anaphore infidèle » : le verbe choisi est un synonyme du verbe antécédent ou « une expression plus étendue » :

(92) Peu à peu le sommeil le prit (...). En s’endormant, il décida qu’il attendrait une occasion favorable. (Zola, cité par Herslund 2006, 384)

- Le verbe au gérondif fait office d’« anaphore associative » : le verbe choisi peut être un hyponyme du verbe antécédent (93) ou alors renvoyer à une situation qui prolonge et clôt logiquement une situation antécédente (94) :

(93) J’ai pris deux bières, puis je suis rentré à pied chez moi. En traversant la Seine, je me suis souvenu d’Adjila. (Houellebecq, cité par Herslund 2006, 385)

(94) J’en avais assez, je n’aimais pas ce milieu. En changeant d’emploi j’ai divisé mon salaire par trois. (Houellebecq, cité par Herslund 2006, 386)

- Le verbe au gérondif fait office d' « anaphore résomptive » : le verbe choisi résume une situation antécédente complexe :

(95) Trois cognacs sans glace, si vous plaît... (...). En attendant les consommations, François observait l'assistance. (Deforges, cité par Herslund 2006, 387)

Ces cas de figure montrent bien que le gérondif peut se faire le support de contenus qui entretiennent des rapports de proximité ou de recoupement sémantiques avec des informations du cotexte. Il nous semble toutefois délicat d'y voir des relations anaphoriques au sens strict, puisque les renseignements disponibles à gauche n'ont pas pour vocation de venir fournir au gérondif ses paramètres personnels et aspecto-temporels (cela reste le fait du verbe principal ; de ce point de vue, il est bien le référent unique du gérondif). La nature des reprises opérées par les gérondifs de (92) à (95) est d'un ordre différent : ils établissent des liens conceptuels avec ce qui précède, de manière à assurer un développement progressif, en quelque sorte harmonisé, de la narration.

Pour rendre compte en des termes plus précis de ce type de relation inter-phrastique, Kleiber & Theissen (2006) et Kleiber (2009b) ont recours à la notion de « cohésion ». Dans ces études, les gérondifs qui reprennent un élément du cotexte sont présentés non pas comme des anaphores mais comme des « rappels d'information ». Il y est précisé que les gérondifs postposés à la principale comme les gérondifs antéposés peuvent recevoir cet emploi de rappel, même si la position en tête de phrase est particulièrement propice à héberger ce type de gérondif, étant donné que c'est là que figurent généralement les compléments dits « topicaux » ou « thématiques » (qui reprennent des informations connues). Les gérondifs antéposés sont décrits comme ayant pour particularité d'être tournés en même temps vers « l'amont » et vers « l'aval » : vers l'aval, car c'est auprès du verbe principal qu'ils trouvent les paramètres personnels aspecto-temporels dont ils ont besoin, et vers l'amont, car c'est du côté du contexte antérieur qu'ils opèrent pour mettre en place une cohésion entre les phrases. A la différence d'Herslund qui réservait l'exclusivité aux gérondifs repères temporels, Kleiber & Theissen (2006, 181) soutiennent que tous les effets circonstanciels sont concernés par l'effet de reprise :

(96) Tisserand sort de son attaché-case différentes brochures en couleurs. En sortant toutes ces brochures, je me demande s'il n'essaie pas d'éveiller l'attention (...). (Houellebecq, cité initialement par Herslund) → gérondif de moyen

(97) Son aiguille est tombée par terre, et, en tombant, elle lui a éraflé la jambe. (Halmøy) →  
gérondif de cause

(98) Mais Jory se planta au milieu de la chambre, son verre de bière au poing. Tout en le  
vidant à petits coups, il déclara : (...). (Zola) → gerondif de simultanéité

*Etc.*

Les gérondifs de rappel offrent ainsi la possibilité, comme c'est le cas en (96) et (97), de faire apparaître le procès qui précède, stocké en mémoire immédiate, sous la forme nouvelle d'un complément circonstanciel ; en d'autres termes, ils permettent de transmuier un procès autonome en un procès subordonné, connecté logiquement à un nouveau procès dont ils préparent la survenue.

#### *Commentaire*

Les réflexions autour des emplois de rappel auxquels le gérondif peut prétendre sont utiles, car elles invitent, par l'élargissement du champ interprétatif qu'elles supposent, à appréhender le gérondif en dehors du domaine étroit des relations logico-temporelles intra-phrastiques. Nous ne reviendrons toutefois pas sur cette problématique par la suite. En effet, nous nous sommes donné comme objectif dans ce travail de proposer un modèle d'analyse procédurale du gérondif qui mette en évidence les opérations interprétatives qui président à l'établissement de son sens. Dans ce cadre-là, les éléments extra-phrastiques ne sont pas directement pertinents, en ce sens qu'ils n'interviennent pas au niveau de la détermination temporelle et circonstancielle du gérondif<sup>31</sup>.

La participation du gérondif à la cohérence générale (et extra-phrastique) du propos se fait par l'entremise d'un recouplement d'informations qui vise, par le jeu de reprises, à équilibrer le ratio entre informations anciennes et nouvelles. Mais cette mise en correspondance d'informations n'a pas d'emprise sur le paramétrage du gérondif, ni même d'influence sur le sens du prédicat lui-même. L'effet de cohésion se produit en réalité à un autre niveau de l'analyse du sens, où sont gérées les redondances ou au contraire les progressions thématiques entre parties du discours.

---

<sup>31</sup> Ce point n'est d'ailleurs jamais mis en doute dans la littérature.

### 2.1.6. *Problèmes en suspens*

Au terme de cet exposé de la littérature consacrée au gérondif, il nous semble opportun de rappeler brièvement l'ensemble des problèmes que nous avons laissés en suspens. Nous y reviendrons en détails à l'occasion du quatrième chapitre de ce travail, dans lequel nous tenterons de formuler quelques éléments de réponse. Nous dégagons quatre questions générales qui méritent développement :

1) *Comment différencier l'effet de repérage temporel, propre au gérondif, de l'ancrage temporel ?* Nous avons vu, notamment avec Gettrup, que le gérondif est capable sous certaines conditions de « repérer temporellement » le procès principal. Il nous semble crucial, si on veut comprendre la nature exacte de cet effet de « repérage », de le distinguer du mécanisme d'ancrage temporel, responsable de l'inscription des procès sur la ligne du temps et qui est le fait du verbe fini. Nous recourons, pour ce faire, aux coordonnées de Reichenbach, et examinerons les cas délicats de « double anaphoricité », c'est-à-dire les cas où le gérondif est couplé à un temps lui aussi anaphorique, comme l'imparfait.

2) *Quel statut faut-il accorder à l'effet de simultanéité déclenché par le gérondif ?* Si l'on admet i) que la simultanéité est une valeur circonstancielle comme une autre, obtenue optionnellement lorsque le contexte s'y prête et ii) qu'elle n'est pas une condition d'emploi du gérondif, alors la question est résolue : la simultanéité ne jouit d'aucun statut particulier en ce qui concerne la structuration temporelle du gérondif. En revanche, si l'on considère i) que les usages du gérondif relèvent tous, d'une manière ou d'une autre, de la simultanéité et ii) que l'emploi du gérondif est contraint du point de vue du recouvrement temporel, alors la question mérite d'être réévaluée. Comme nous l'avons mentionné plus haut (cf. commentaire de la section 2.1.3.), nous comptons aller dans le sens d'une défense de la simultanéité du gérondif. Nous chercherons à montrer que le recouvrement temporel constitue, en somme, le noyau sémantique du gérondif, et qu'il sert de soubassement aux autres effets de sens, qui sont inférés à partir de lui.

3) *La « circonstancialité » a-t-elle un versant « logique » et un versant « temporel », ou les valeurs temporelles sont-elles comprises dans les valeurs logiques ?* Nous formulons cette question au titre de complément de la précédente. Elle équivaut à poser l'alternative suivante : les valeurs circonstancielle, qui peuvent prendre des formes variées, se situent-elles toutes sur un même plan ou les valeurs temporelles (simultanéité et repérage) conditionnent-elles la dérivation des effets dits logiques ?

4) *Peut-on dégager une procédure interprétative du gérondif ?* Nous l'avons vu (cf. section 2.1.4.), la mise en évidence de régularités sémantiques – imputées par exemple au positionnement du gérondif dans la phrase (chez Franckel) ou au parallélisme aspecto-temporel opéré avec le verbe principal (chez Amourette) – s'accompagne parfois d'un postulat relatif aux instructions interprétatives dictées par la forme. Nous explorerons nous aussi cette piste d'analyse, en ce sens que nous chercherons à rassembler les différents effets circonstanciels décrits dans la littérature autour d'une procédure interprétative unique, capable de restituer la suite d'inférences à laquelle le destinataire se livre pour dériver ces effets.

## **2.2. Le participe présent**

Trois problématiques récurrentes se dégagent de la littérature consacrée au participe présent. Les chercheurs s'intéressent i) aux principes interprétatifs qui président au rattachement du participe à un support nominal approprié, ii) à la concurrence qu'il fait au gérondif sur le plan de ses dispositions expressives, et iii) aux types de configuration temporelle qu'il instaure avec le prédicat principal auquel il est rattaché. Dans cette partie de chapitre consacrée à une revue critique de la littérature sur le participe présent, nous aborderons successivement ces trois axes d'analyse, en indiquant chaque fois dans quelle mesure les hypothèses émises sont faillibles et dans quelle direction l'investigation linguistique de la forme doit être réorientée, à nos yeux.

### **2.2.1. Propriétés sémantiques et pragmatiques**

Dans cette première section, après avoir donné un aperçu du caractère indéterminé du participe présent, s'agissant de ses dimensions temporelle et subjectale – il y a consensus sur ce point chez les spécialistes –, nous considérerons la question du mécanisme interprétatif régissant le rattachement du participe à un support nominal. Dans un second temps, nous évoquerons les tentatives formulées dans la littérature en vue d'établir la singularité du comportement sémantique du participe, qui, si on considère la forme verbale sous un certain angle, présente des points de divergence relativement au comportement de l'adjectif ou de la proposition relative en *qui*.

#### **2.2.1.1. Indéterminations temporelle et subjectale**

Le participe présent, comme le gérondif, est caractérisé par une incomplétude syntaxique ; comme lui, il s'intègre à une prédication complète, régie par un verbe fini<sup>32</sup>. De cette association, il retire les coordonnées temporelles et modales qui lui font défaut *a priori*. Au contraire du gérondif, il peut par contre être le noyau d'une prédication complète, dans laquelle toutes les places argumentales prévues par le verbe sont saturées ; on dit dans ce cas que le participe présent est constructeur d'une « prédication absolue » :

(99) Marie aimant le chocolat, Paul lui a offert une boîte.

---

<sup>32</sup> Arnavielle (1997, 345) fait remarquer que la nécessité d'une intégration à une prédication finie distingue le participe présent de l'adjectif verbal : on peut dire *charmant, ce professeur !* mais pas \* *charmant ses élèves, ce professeur !*

Lorsque l'agent-sujet de la principale est le même que celui du participe, la place d'agent est par contre laissée vide : parmi les exemples suivants, où la relation de coréférence agentive est manifeste, seul (100a) convient ; (100b) et (100c), dans lesquels le sujet est redoublé, à l'identique ou sous une forme pronominale, sont en revanche problématiques :

(100a) Adorant le foot, Paul a regardé tous les matchs de la coupe du monde.

(100b) \* Paul adorant le foot, Paul a regardé tous les matchs de la coupe du monde.

(100c) ?? Paul adorant le foot, il a regardé tous les matchs de la coupe du monde.

On parle, pour ce type de construction participiale, de prédication « incomplète » ou « tronquée ». Lorsqu'il apparaît sous cette forme, le participe présent se rapproche du gérondif en ce qu'il ajoute à l'indétermination temporelle et modale l'indétermination subjectale (si l'on considère la prédication non finie isolément). La coordonnée subjectale est ici *inférée*, au moyen d'un mécanisme de « recopiage » comparable à celui que nous présentons pour le gérondif, et n'est pas *explicitée*, comme dans le cas de la prédication absolue. C'est dans le cadre de cette configuration syntaxique unique que la commutation avec le gérondif est possible, moyennant un ensemble de restrictions sémantico-pragmatiques que nous essaierons de cerner plus tard (cf. section 2.2.2.).

Ces deux usages du participe présent (prédicat d'une construction absolue et prédicat d'une construction incomplète avec coréférence subjectale) ont le détachement syntaxique pour propriété commune. Par « détachement » du participe, il faut entendre qu'il est apposé à la prédication principale, sans conjonction de coordination (et qu'il est volontiers précédé d'une virgule à l'écrit)<sup>33</sup>.

Le participe présent peut finalement occuper les fonctions d'épithète (101) et d'attribut de l'objet (102), qui sont refusées au gérondif :

(101) Une femme portant une robe rouge est venue à la rencontre de Paul.

(102) Paul imagine Marie paraissant au bord de la mer.

Dans ces deux cas de figure, le participe présent est lié à la prédication principale et adjacent à son support nominal. A l'écrit, la préservation des fonctions d'épithète et d'attribut de l'objet

---

<sup>33</sup> Combettes (1998, 18-19) fait remarquer à ce sujet que le détachement n'est pas une propriété distinctive du participe présent, puisque le gérondif manifeste un comportement syntaxique comparable. Il faut cependant préciser que si le gérondif est détaché du reste de la phrase lorsqu'il est antéposé, il est plus volontiers « lié » à elle lorsqu'il est postposé. A cause de cette « asymétrie » syntaxique, l'antéposition du gérondif de même que son détachement en postposition semblent induire un (léger) effet de mise en évidence du procès (ce qui ne se produit pas avec le participe).

passer par l'absence de marque de ponctuation : en (102), par exemple, si on introduit une virgule après *Marie*, et donc qu'on détache le participe de l'objet direct, le rattachement s'opère en direction du sujet *Paul*. Si l'objet reçoit une complémentation adjectivale et que celle-ci précède le participe (*Paul imagine Marie hâlée, paraissant au bord de la mer*), la virgule est malgré tout possible ; elle n'est toutefois pas destinée à détacher le participe, mais à l'associer à l'autre complément sur le mode paratactique.

### **2.2.1.2. Saillance et rattachement chez Le Goffic**

Selon Le Goffic (1997), l'opération de rattachement du participe présent à un support nominal adéquat est une affaire de « proximité » et de « saillance ». L'auteur soutient qu'un « principe de proximité » est à l'origine des rattachements construits auprès des syntagmes nominaux qui jouxtent le participe présent, et qu'un « principe de saillance » est à la base des rattachements opérés auprès des syntagmes nominaux distants du participe. La satisfaction du premier principe dépend essentiellement de l'absence de marque formelle de détachement, comme c'est le cas en (103) où le participe présent est attribut « lié » de l'objet :

(103) Je n'ai encore jamais vu un chasseur sachant chasser. (Le Goffic 1997, 127)

La satisfaction du second principe dépend, elle, de la présence d'une marque de détachement, qui isole le participe du reste de la phrase, et d'une accessibilité particulière au support de rattachement, rendu saillant par le contexte discursif. Le Goffic donne notamment l'exemple suivant :

(104) Deux jours après, étant allé voir Elstir, il me dit la sympathie très grande qu'Andrée avait pour moi. (Proust, cité par Le Goffic 1997, 126)

Il commente son exemple ainsi (nous reviendrons sur son explication dans notre commentaire) :

« Dans [cet exemple] il s'agit d'un *je* narrateur et personnage, au centre du récit, dont on perçoit sans peine la dominance initiale, aussi naturelle du point de vue du scripteur qu'aisée à reconstruire du point de vue du lecteur. [...] le *je* ne figurant que sous la forme du pronom régime *me*, [il y a un] effet de « rupture de construction » selon une norme syntaxique stricte. Mais aucune équivoque, aucune tentative de réinterprétation ne s'ensuit pour autant : l'interprétation reste, déterminée par la saillance initiale. » (Le Goffic 1997, 127)

En plus d'expliquer les opérations de rattachement à une entité extra-linguistique (énonciatrice), comme en (104), le principe de saillance rend également compte, selon Le

Goffic, des cas de coréférence au sujet lors de détachements syntaxiques du participe : malgré les apparences, ce ne serait pas une quelconque règle de rattachement systématique au sujet qui serait en vigueur, mais bien une règle de saillance, la fonction grammaticale de sujet disposant *par nature* d'une saillance particulière.

Le Goffic suggère, en conclusion, que c'est en fonction d'un « méta-principe » que le destinataire choisit de satisfaire l'un ou l'autre principe. Ce méta-principe stipule que plus il y a décrochement syntaxique – et donc autonomisation du participe présent –, « plus le rattachement dépend de considérations de type 'cognitif' » ; à l'inverse, plus le participe est intégré à la structure syntaxique, « plus son rattachement est régi par le principe de proximité » (Le Goffic 1997, 127-128).

### *Commentaire*

S'agissant des participes présents détachés, Le Goffic substitue donc à la règle de coréférence au sujet une règle de saillance – qui, dans les faits, conduit presque toujours au même résultat, c'est-à-dire à un rattachement au sujet. Si l'on suit ce raisonnement, il faut donc conclure à l'inexistence de la règle de coréférence. Or, cette conclusion nous semble sujette à caution. Revenons un instant sur la citation reproduite ci-dessus, qui donc commente l'exemple (104). Nous voulons bien croire que le contexte antérieur rend le rattachement du participe au sujet caduc ; en revanche, il nous semble hâtif de dire que le rattachement du participe au *je* locuteur est sans « équivoque » : il y a bien en (104) un conflit interprétatif, puisque sans contexte supplémentaire, le participe *étant allé voir Elstir* est incontestablement – et sans hésitation – rattaché au sujet *il* ; le rattachement pertinent est donc nécessairement le résultat d'un choix interprétatif qui consiste à trancher entre deux lectures antinomiques. De plus, si la position sujet jouit d'une saillance particulière, comme le prétend Le Goffic, il faut admettre qu'il en va systématiquement ainsi (sinon on fait dans le « cas par cas ») ; il n'y a donc pas de raison de supposer que le sujet grammatical de (104) est moins « saillant » qu'ailleurs, ou que sa saillance est moindre par rapport à la voix du locuteur.

A vrai dire, nous constatons que lorsque le participe présent se rapporte au locuteur, la récupération d'une relation de coréférence au sujet est toujours possible. Considérons (105) :

(105) Connaissant Paul, il viendra à la soirée.

On comprend ici de toute évidence que le participe porte sur le locuteur de la phrase, et que le pronom *il* reprend *Paul* ; on pourrait paraphraser (105) ainsi : *moi qui connais Paul, je peux te*

*dire qu'il viendra à la soirée.* Une seconde interprétation, basée sur la coréférence, est toutefois disponible : un certain individu (dénoté par *il*) connaît Paul et viendra de ce fait à la soirée dont il est question – par exemple parce qu'il sait que Paul s'y trouvera. Certes, cette interprétation ne vient pas spontanément (probablement parce que la relation causale est elliptique et que le contexte nécessaire à la compréhension est difficile à convoquer *in abstracto*), mais elle est tout à fait compatible avec la forme syntaxique de (105)<sup>34</sup>. Cet exemple indique que la règle de coréférence au sujet est active lorsque le participe présent est détaché, au moins dans une faible mesure ; cela ne signifie pas qu'elle empêche tout rattachement en direction du locuteur : le participe offre cette option interprétative lorsque le contexte s'y prête favorablement. Mais ce qui est sûr, c'est qu'au contraire du rattachement opéré en direction du locuteur, le rattachement au sujet n'est pas une alternative interprétative mais bien l'instruction à laquelle le destinataire se livre par défaut.

### **2.2.1.3. L'originalité de la forme : Lipsky et Kindt**

Etant donné que le participe présent est rattaché à un support nominal (sujet ou objet) qu'il modifie, on pourrait être tenté de dire qu'il se comporte à la manière d'un adjectif, ou encore à la manière d'une subordonnée relative en *qui*. Ainsi, le sens de (106a) pourrait être rapproché de celui de (106b) ou de (106c) :

(106a) Aimant le football, Paul est allé voir jouer le Real.

(106b) Amateur de football, Paul est allé voir jouer le Real.

(106c) Paul, qui aime le football, est allé voir jouer le Real.

L'étude de Lipsky (2003), consacrée au parallélisme entre participe et adjectif, et l'étude de Kindt (2003), consacrée à la substituabilité des subordonnées relatives et participiales, ambitionnent de fonder l'originalité du participe présent en signalant ses singularités par rapport à la forme adjectivale et à la subordonnée relative.

Lipsky, qui propose un examen « morpho-syntaxique » de la forme non finie, relève trois différences majeures entre le participe présent et l'adjectif : i) contrairement à l'adjectif, le participe présent est invariable ; l'absence d'accord morphologique avec le nom qualifié indique pour Lipsky une certaine « indépendance » formelle du participe présent, dont le

---

<sup>34</sup> Notons qu'avec le gérondif la première interprétation est bloquée : *en connaissant Paul, il viendra à la soirée* n'a qu'une lecture possible, que l'on pourrait gloser ainsi : *lorsqu'il connaîtra Paul, il viendra (à coup sûr) à la soirée*. La coréférence au sujet est donc nécessairement de mise, ce qui confirme, s'il le fallait, que le gérondif ne peut pas aller chercher son sujet en dehors de la prédication principale.

rattachement au nom procède uniquement d'indices logiques ; ii) contrairement à un adjectif, le participe présent ne peut pas être employé comme un attribut du sujet ; autrement dit il ne peut pas apparaître après le verbe *être* (*Paul est grand* vs. \* *Paul est grandissant*). Pour Lipsky, cette impossibilité viendrait d'une incapacité du participe à exprimer des propriétés permanentes du nom ; il serait voué uniquement à la description d'un procès en déroulement, distinct de l'action principale quoiqu'exécuté par le même agent ; iii) le participe présent demande la plupart du temps des ajouts (ainsi, on ne peut pas dire \* *je les vois dormant*, alors qu'on peut dire *je les vois dormant à même le sol*<sup>35</sup>). Lipsky explique cette contrainte de complémentation imposée par le participe de la manière suivante :

« La présence de compléments sert à lever la contradiction qui existe entre sa fonction d'adjectif et l'absence d'accord nom-adjectif. Du fait que les compléments apportent des indications « situationnelles » ou indiquent l'objet affecté par le procès, ils contribuent à l'interprétation du participe en termes de procès. » (Lipsky 2003, 76)

Le participe présent aurait donc besoin de compléments pour rappeler son origine verbale. Sous cette condition, il signalerait avec netteté son statut processuel, autrement dit sa dimension aspectuo-temporelle, qui le distingue de l'adjectif.

De son côté, Kindt (2000 et 2003) construit son propos autour de la distinction – que nous présentions plus haut – entre participes présents détachés et participes présents liés (ou « intégrés », selon sa typologie), et montre que la substituabilité avec une subordonnée relative en *qui* est directement liée au second statut syntaxique. En ce qui concerne les participes intégrés, elle signale qu'ils peuvent fonctionner comme des compléments « restrictifs », qu'ils aient pour antécédent un syntagme nominal défini (107a) ou indéfini (108a) :

(107a) Quant aux Britanniques résidant en Argentine, je comprends les difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés. (*Le Figaro*, cité par Kindt 2003, 58)

(108a) Marcelle a également le malheur d'avoir un mari roulant à la SNCF, ce qui lui laisse trop de loisirs. (B. et F. Groult, citées par Kindt 2003, 58)

Dans ces deux exemples, le syntagme participial a une fonction « identifiante », en ce qu'il opère une réduction numérique au sein d'une classe d'individus : en (107a), le participe présent distingue un sous-groupe au sein de la classe des Britanniques (les Britanniques qui

---

<sup>35</sup> *Je les vois dormant* ne nous semble pas agrammatical à proprement parler ; nous dirions plutôt que cet énoncé appartient à un registre de langue littéraire, voire archaïsant.

résident en Argentine), et en (108a) il spécifie le « type » de mari concerné par l’assertion (à savoir les maris employés de la SNCF). Dans les deux exemples, l’omission du syntagme participial, si on la pratiquait, n’aurait pas pour conséquence de rendre la phrase agrammaticale ; elle aurait en revanche pour effet de modifier ses conditions de vérité, puisque le syntagme nominal désignerait une classe d’individus différente. Kindt fait observer qu’il n’en va pas nécessairement ainsi : en (109a), par exemple, le participe intégré apporte une précision – il indique la teneur du communiqué dont il est question –, mais ne modifie pas les conditions de vérité associées au début de l’énoncé – sa suppression est sans effet de ce point de vue :

(109a) ... les généraux de cette arme ont publié, dans la nuit du 14 au 15, un communiqué affirmant leur unité. (*L’Express*, cité par Kindt 2003, 60)

Pour être complète, Kindt aurait pu ajouter que la suppression d’un participe adjoint à un syntagme nominal débouche sur une sous-informativité manifeste, en tout cas dans les trois exemples rapportés. Quand le participe présent suit un syntagme nominal dont le caractère défini n’est pas le fait d’un savoir préalable, il apporte une complémentation qui confère une pertinence à l’énoncé, soit par la restriction qu’elle impose au sein d’un ensemble manifestement trop vaste – c’est le cas en (107a) –, soit par l’information discriminante qu’elle donne et qui permet d’identifier un individu unique (comme dans *Marie a épousé l’homme lui tenant la main*). Quand le participe présent suit un syntagme nominal indéfini, il peut également contribuer à élever le niveau d’informativité à un seuil satisfaisant, en vertu d’une restriction catégorielle (108a) ou d’une précision descriptive (109a), mais il peut aussi servir à combler les insuffisances d’un rapport prédicat-argument interne qui, sans lui, est tautologique (comparez *Marie a épousé un homme* à *Marie a épousé un homme venant de Suisse*).

A propos de la substituabilité participe présent-subordonnée relative, Kindt note qu’elle est toujours possible lorsque le participe présent est intégré :

(107b) Quant aux Britanniques résidant en Argentine... = *Quant aux Britanniques qui résident en Argentine...*

(108b) ... le malheur d’avoir un mari roulant à la SNCF... = ... *le malheur d’avoir un mari qui roule à la SNCF...*

(109b) ... un communiqué affirmant leur unité. = ... *un communiqué qui affirme leur unité.*

Elle observe qu'il n'en va pas de même pour les participes présents détachés. Souscrivant à la règle de coréférence au sujet lorsqu'il y a détachement du participe, elle montre que la ressemblance avec les relatives en *qui* s'arrête dès lors que la subordonnée est censée exprimer une action se rapportant à l'objet de la principale ; elle montre exemples à l'appui que le *qui* permet de réinterpréter l'objet en tant que sujet du verbe de la subordonnée, alors que le participe présent ne le permet pas, ou en tout cas donne un résultat maladroit :

(110a) Xavier a publié son dernier roman, qui se décompose en deux histoires parallèles (...).

(110b) ?? Xavier a publié son dernier roman, se décomposant en deux histoires parallèles (...).

(Kindt 2003, 68)

Selon Kindt, *se décomposer en deux histoires parallèles* a ici une fonction « qualifiante » ou « attributive », mais pas « circonstancielle ». En d'autres termes, le prédicat dénote une propriété de l'objet *son dernier roman*, mais ne peut pas indiquer une action qui entrerait en correspondance, plus ou moins étroite, avec l'action exécutée par le sujet. Or, le *qui* est justement conçu de telle sorte qu'il opère la réorientation thématique nécessaire à une lecture attributive portant sur l'objet ; le participe présent, lui, en est incapable, et la lecture attributive idoine (c'est-à-dire effectuée en direction de l'objet et pas du sujet) est bloquée.

#### *Commentaire*

Revenons rapidement sur l'étude de Lipsky, avant de commenter plus longuement l'étude de Kindt. Le propos général de Lipsky est de rappeler qu'il faut tenir compte, dans l'analyse du participe présent, du statut *verbal* de la forme, c'est-à-dire de sa composante aspectuo-temporelle. La démonstration est convaincante, et c'est dans ce sens que nous poursuivrons l'analyse, en soutenant notamment que le paramétrage temporel du participe est constitutif du sens explicite de la proposition. Nous émettons simplement une réserve à propos du constat selon lequel le participe présent ne serait pas capable de dénoter des « propriétés permanentes » du sujet ; les exemples suivants attestent au contraire qu'il est tout à fait capable de décrire des caractéristiques « statives » – donc permanentes – du sujet et qu'il laisse en même temps ouverte la possibilité d'une description processuelle parallèle impliquant le même sujet :

(111) Etant de nature timide, Paul n'a pas osé prendre la parole.

(112) Connaissant sa valeur, Paul s'est rendu sereinement à son match contre Pierre.

Lipsky suggère, par ailleurs, que la nature verbale du participe se décèle dans la nécessité d'une complémentation (cf. argument iii) ; plus simplement – mais pour aller dans le même sens –, il faudrait également rappeler que le statut verbal du participe présent est visible dans la saturation systématique, sous peine d'agrammaticalité, des places argumentales que le prédicat prévoit.

La démonstration de Kindt, quant à elle, conduit *in fine* à confirmer qu'une règle de coréférence subjectale est en vigueur lorsque le participe présent est détaché. Sans remettre en cause la pertinence de cette position, nous remarquons toutefois que l'absence de marque formelle de détachement ne rend pas nécessairement un énoncé comme (110b) meilleur, ce qui tend à indiquer qu'il y a, parallèlement à la contrainte syntaxique, une contrainte d'ordre sémantique qui préside à la recevabilité de l'énoncé. Considérons (110c), où la marque de détachement présente en (110b) est supprimée :

(110c) ?? Xavier a publié son dernier roman se décomposant en deux histoires parallèles.

L'anomalie de (110c) ne tient pas à une quelconque ambiguïté liée au rattachement nominal à opérer – le participe présent est parfaitement compatible avec le nom qui lui est adjacent –, mais a à voir, selon nous, avec la double prédication, qui fonctionne assez mal ici. Plus exactement, nous dirions que c'est la gestion du double contenu informatif, véhiculé conjointement par les deux prédications accolées, qui pose problème. Il faut bien voir que lorsque le participe présent porte sur l'objet du verbe principal, un revirement a lieu au cours du processus interprétatif, qui consiste à réanalyser le nom, initialement en position d'objet, puis reconçu comme sujet du syntagme participial. Pour que ce revirement puisse se produire naturellement, il faut que l'on puisse saisir en quoi la seconde prédication apporte un complément d'information pertinent, dans le cadre contextuel posé par la première – sinon on est bien en peine d'expliquer pourquoi l'information est présentée sous une forme subordonnée<sup>36</sup>. Or, les deux prédicats livrent ici des informations parfaitement indépendantes – Kindt dit bien qu'il n'y a pas de relation circonstancielle possiblement accessible – : le fait que le roman se décompose en histoires parallèles est tout à fait autonome par rapport au fait qu'il ait été publié.

A la limite, (110c) pourrait être approprié si le locuteur voulait signifier que Xavier a publié le dernier opus d'une série de romans qui se décomposent en deux histoires parallèles ; on aurait

---

<sup>36</sup> Neveu (1998, 182-183) va dans ce sens, qui parle d'une « incapacité » de l'élément détaché « à se constituer à soi seul en objet de discours ».

alors une lecture « identifiante » du participe (parmi tous les romans de Xavier, c'est ceux qui se décomposent en deux histoires parallèles qui sont concernés) et plus « qualifiante »<sup>37</sup>. Or, la lecture identifiante, au contraire de la lecture qualifiante, n'apporte pas de surcharge informative, tout simplement parce qu'elle fournit une indication qui modifie le contenu vériconditionnel attaché à la prédication finie, au lieu de compléter la description d'une donnée supplémentaire<sup>38</sup>. Il y a donc de forte chance pour que ce soit la combinaison d'une valeur qualifiante du participe et d'une autonomie descriptive du prédicat qui soit responsable de l'étrangeté de (110c). Cette hypothèse trouve une partie de sa confirmation dans le fait que (109a) (*les généraux ont publié un communiqué affirmant leur unité*) ou (102) (*Paul imagine Marie paraissant au bord de la mer*) sont, eux, parfaitement naturels ; dans leur cas, la prédication participiale qualifiante a une pertinence directe (et immédiatement perceptible) relativement au contexte mis en place par la prédication finie : en (109a), la teneur du communiqué justifie sa publication, et en (102) la scène représentée donne un contenu à l'acte de pensée réalisé par Paul à propos de Marie.

Kindt, qui se contente de distinguer les cas de commutations possibles et impossibles avec la relative en *qui*, n'indique pas si la substitution, lorsqu'elle est possible, occasionne des modifications de sens. A notre avis, la contrainte que nous venons de mentionner – à savoir qu'un participe présent qualifiant et attribut de l'objet, pour s'adjoindre naturellement à la prédication principale, doit donner une information directement pertinente pour la compréhension de la principale – permet de mettre en évidence une différence de sens majeure par rapport à la relative en *qui*. On voit bien avec l'exemple (110a), tout à fait standard, que la relative n'est pas porteuse d'une telle contrainte. Certes, le pronom *qui* marque une relation de dépendance vis-à-vis du contenu de la prédication principale, mais la relative qu'il introduit héberge un verbe fini qui, au contraire du participe, jouit d'une autonomie temporelle lui offrant des latitudes référentielles ; la relative (contrairement à la participiale) peut ainsi exprimer un événement non seulement détaché de la temporalité de celui de la principale mais aussi parfaitement affranchi du contexte antérieur, comme c'est le cas en (113a), par exemple :

---

<sup>37</sup> D'ailleurs, la suppression de l'adjectif *dernier* (*Xavier a publié son roman se décomposant en deux histoires parallèles*), qui force la lecture identifiante, rend la phrase naturelle ; cela indique que c'est bien la lecture qualifiante qui pose problème.

<sup>38</sup> Cette différence est perceptible dans le contraste suivant : *les Britanniques ont des problèmes* est vériconditionnellement incompatible avec *les Britanniques vivant en Argentine ont des problèmes* (où le participe est identifiant), tandis que *Xavier a publié son dernier roman* est vériconditionnellement compatible avec *Xavier a publié son dernier roman se décomposant en deux histoires* (dans la version qualifiante du participe).

(113a) En 1992, Marie fit la rencontre de Paul, qui s'acheta une moto des années plus tard.

(113b) \* En 1992, Marie fit la rencontre de Paul s'achetant une moto des années plus tard.

Au terme de cette section, il est utile d'indiquer les conclusions auxquelles nous parvenons : i) le participe présent, forme non finie du verbe, demande à être rattaché à un support nominal ; ii) le participe présent, contrairement à l'adjectif par exemple, se caractérise par une « dimension processuelle » qui conditionne son interprétation ; et iii) le procès au participe présent est appréhendé en fonction des dispositions contextuelles mises en place par le procès principal<sup>39</sup>.

### **2.2.2. La commutation avec le gérondif**

Au vu des propriétés définitives du participe présent, on ne peut s'empêcher de noter une ressemblance avec le gérondif, dont l'interprétation, comme celle du participe présent, passe par un rattachement à un syntagme nominal, et dont le contenu expressif est également d'ordre processuel. L'interchangeabilité des formes, non systématique, n'est toutefois pas prévisible sur la base unique de ce constat de ressemblance. Dans cette section, nous considérons de près les hypothèses qui ont été formulées en vue de définir les critères qui président à la substituabilité d'une forme non finie par l'autre.

#### **2.2.2.1. Une question de portée : Halmøy**

La question des possibilités et impossibilités de substitution se résume pour Halmøy (1982, 152-161) à une question de *portée* : pour que la substitution puisse avoir lieu, « il faut qu'il soit indifférent pour le sens que le syntagme porte sur le sujet (participe présent) ou sur le verbe (gérondif) » (Halmøy 1982, 157). Nous avons vu précédemment que le gérondif reçoit une valeur circonstancielle en contexte : il exprime les circonstances dans lesquelles s'est déroulé (ou se déroule) le procès principal. Puisque le procès au gérondif signale les conditions de réalisation du procès principal, ou encore l'arrière-plan dans lequel il s'inscrit, on peut donc dire que la « portée » du gérondif, ou si l'on préfère son incidence sémantico-pragmatique, s'étend à l'ensemble de la prédication principale, à la manière d'un adverbe de phrase. Quant au participe présent, nous avons vu qu'il modifie un syntagme nominal, à la manière d'un adjectif ; sa portée est donc (théoriquement) réduite au syntagme nominal

---

<sup>39</sup> La formulation de cette troisième caractéristique reste assez peu précise. Nous affinerons notre définition par la suite.

auquel il est rattaché. La commutation des deux formes ne serait envisageable, donc, que lorsque le contexte neutraliserait la différence de portée. On en a un exemple en (114a) et (114b) :

(114a) Arrivant à Paris, Emile a proposé à Léa de l'aider à déménager.

(114b) En arrivant à Paris, Emile a proposé à Léa de l'aider à déménager. (Halmøy 1982, 157)

Ici, selon Halmøy, *arriver à Paris* a une portée qui peut s'appliquer à l'ensemble de la prédication principale, comme elle peut être réduite au sujet ; la modification opérée est comparable à celle que l'on obtiendrait en faisant permuter un adjectif (*gentil* par exemple) et un adverbe (*gentiment*) : *gentil, Emile...* ou *gentiment, Emile...*

Sans expliquer réellement pourquoi, Halmøy note que la commutation fonctionne bien dans deux cas de figure (dont on peut supposer qu'ils annulent les différences de portée) : i) lorsque la forme non finie est repère temporel, particulièrement lorsqu'elle indique un déplacement (*arriver, rentrer*) ou un acte perceptif (*voir, entendre*), et ii) lorsque la forme non finie indique la manière (115) ou la simultanéité (116) :

(115) Nous continuions à avancer dans la foule, marchant d'un même pas (...). (Toussaint, cité par Halmøy 1982, 160) → *en marchant d'un même pas...*

(116) Alors, pourquoi tu ne m'embrasses pas ?, dit-elle en s'approchant de moi (...). (Toussaint, cité par Halmøy 1982, 160) → *dit-elle, s'approchant de moi...*

Halmøy indique finalement que la différence de portée explique pourquoi le participe présent peut, au contraire du gérondif, référer à un procès temporellement disjoint du procès principal : « sa relation avec [le prédicat principal] se faisant par l'intermédiaire du sujet de la phrase, elle est plus lâche, plus floue, et parfois même inexistante » (Halmøy 1982, 158). Cette « lâcheté » dans la relation à la principale a donc, aux yeux d'Halmøy, une conséquence sur le plan des représentations temporelles : autonomisé, et descriptivement quasi autosuffisant, le participe présent peut initier ou clore une chaîne événementielle en se positionnant à l'écart de l'intervalle désigné par le prédicat principal :

(117) Et craquant une allumette, il commença de fumer. (Dai Sije, cité par Halmøy 1982, 158)

(118) Je m'assoupis, m'éveillant à l'arrêt du train. (Eriksson, cité par Halmøy 1982, 158)

## Commentaire

Dans son explication des possibilités commutatives, Halmøy cherche donc à assimiler portée syntaxique et incidence sémantico-pragmatique. Cette position ne va pas sans poser une série de problèmes :

1) Aucun critère ne permet de savoir *a priori* si la portée est un facteur contraignant ou pas pour un prédicat donné. Par exemple, qu'est-ce qui permet d'affirmer qu'*arriver à Paris*, en (114a) et (114b), peut indifféremment modifier *Emile* (le sujet) ou *Emile a proposé à Léa (...)* (la principale), et que dans les exemples suivants *travailler beaucoup* modifie nécessairement *Emile tente de réussir* (la principale) et ne peut pas s'appliquer simplement à *Emile* (le sujet) ?

(119a) Emile tente de réussir en travaillant beaucoup.

(119b) ?? Emile tente de réussir, travaillant beaucoup.

2) Quand bien même la portée syntaxique expliquerait pourquoi seules certaines commutations peuvent avoir lieu, elle ne permet pas de mettre en évidence une quelconque nuance de sens. Par exemple, vu que la portée n'est pas, soi-disant, un élément déterminant dans la bonne formation de (114a) et (114b), les deux énoncés sont censés avoir un sens équivalent ; or, en tout état de cause, (114a) et (114b) manifestent une différence de contenu – et ce même si celle-ci n'est pas identifiée au niveau des conditions de vérité.

3) A propos du gérondif, nous avons vu que plusieurs types de configuration temporelle étaient possibles. Sans même trancher en faveur ou en défaveur d'un recouvrement temporel systématique, on observe que l'intervalle d'incidence temporelle des procès est clairement élastique. Or, si la portée syntaxique du gérondif ne s'accompagne pas de récurrences sur le plan de l'organisation temporelle inter-processuelle, c'est donc qu'il y a indépendance (ou tout au moins indépendance relative) entre la portée syntaxique et l'interprétation que l'on fait de la mise en regard des deux procès.

4) A propos du participe présent, si, comme Halmøy, on admet qu'il peut recevoir des lectures circonstancielles comparables à celles que donne le gérondif (repère temporel, manière, concomitance), on reconnaît du même coup qu'il joue un rôle relativement à la réalisation du procès principal. La portée nominale du participe ne l'empêche donc pas d'« agir » au-delà de son champ d'incidence théorique, puisque la circonstancialité se conçoit, par définition, comme un rapport entre procès. Par ailleurs, nous avons vu plus haut (cf. commentaire de la sous-section 2.2.1.3.) qu'un procès au participe présent pose problème dans l'économie

générale de la proposition s'il ne fournit pas une indication directement pertinente pour l'interprétation du procès principal. Etant donné, donc, que le participe présent exerce sa pertinence sur une prédication complète, son domaine d'application pragmatique est plus vaste que son lieu de portée syntaxique.

Passons à l'hypothèse d'Herslund (2000) relative à la substituabilité des deux formes non finies, qui, au contraire de celle d' Halmøy, prend en compte les modifications de sens occasionnées par la commutation.

#### **2.2.2.2. L'hypothèse du co-verbe chez Herslund**

Herslund (2000), qui est l'auteur d'un des rares travaux sur le participe présent où la comparaison avec le gérondif est systématique, défend la thèse suivante :

« Le participe présent dénote toujours ou bien une situation qui se prolonge imperceptiblement dans une autre, ou bien carrément une phase ou un aspect particulier de la situation dénotée par le verbe principal ; mais il ne sert jamais à situer le verbe principal [contrairement au gérondif]. Autrement dit, le gérondif désigne une situation autonome concomitante à la situation désignée par le verbe principal, alors que le participe présent désigne avec son verbe principal une seule situation. » (Herslund 2000, 87)

Ces particularités représentationnelles font du participe présent un « co-verbe », c'est-à-dire, selon la définition d'Herslund, une forme verbale dépendant directement d'un verbe principal, au contraire du gérondif qui dénoterait une « situation » à lui seul<sup>40</sup>. Cette différence entre les deux formes verbales non finies s'observe sur trois plans : i) morphologiquement, la préposition *en*, qui distingue le gérondif du participe présent, indique prétendument une faible cohésion entre la forme non finie et la forme finie, à l'instar des prépositions *de* et *à* qui, lorsqu'elles figurent devant un infinitif, signalent une certaine autonomie par rapport au verbe principal – plus exactement un « degré 2 » de rection, par opposition à un « degré 1 » de stricte adjacence des verbes (comme dans *je veux venir*) ; ii) syntaxiquement, le participe présent est incapable d'entrer dans une construction clivée, contrairement au gérondif ; iii) sémantiquement, le gérondif peut être paraphrasé la plupart du temps par une subordonnée temporelle (en *comme* ou en *quand*), ce qui n'est pas le cas du participe présent, soi-disant.

Le principal corollaire du statut de co-verbe est l'endossement du « poids lexical » de la phrase ; le participe présent véhiculerait ainsi l'information « la plus importante » de la

---

<sup>40</sup> Le concept de situation n'est pas défini par Herslund, ce qui pose problème, car on a du mal à savoir s'il y a ou non une volonté délibérée de prise de distance relativement à la notion de circonstance, communément admise pour le gérondif.

phrase, au contraire du gérondif qui dénoterait une « situation complémentaire », de moindre importance. En guise d'illustration, Herslund commente notamment les exemples suivants :

(120a) La sultane s'est levée mettant fin à l'entretien. (Mourad, cité par Herslund 2000, 90)

(120b) La sultane a mis fin à l'entretien en se levant.

(120c) La sultane s'est levée en mettant fin à l'entretien.

Selon Herslund, (120a) décrit une situation où ce qui est important, ce n'est pas que la sultane se lève, mais qu'elle mette fin à l'entretien ; et on voit que c'est bien le participe présent qui livre cette information. Étant donné ce rapport d'importance qui s'impose, et étant donné que le gérondif ne peut livrer qu'une information secondaire, le passage au gérondif en (120b) nécessite par contre que les prédicats soient intervertis ; sous cette condition seulement, le sens de (120b) peut équivaloir à celui de (120a), le simple remplacement du participe présent par le gérondif ayant pour effet de modifier le sens initial – (120c) s'interprète en effet ainsi : *la sultane s'est levée et, par ailleurs, elle a mis fin à l'entretien (d'un geste de la main ou par une parole)*.

#### *Commentaire*

La thèse d'Herslund nous semble peu convaincante. Ses trois arguments en faveur d'un participe présent conçu comme un co-verbe (selon la définition qu'il en donne) sont difficilement recevables : i) en ce qui concerne l'argument morphologique – et si tant est que l'analogie avec les constructions infinitives ait une quelconque pertinence –, il n'y a pas de raison de postuler que la présence d'une préposition devant un infinitif signifie une quelconque indépendance vis-à-vis du verbe tensé. À la rigueur, cette hypothèse pourrait s'envisager si la présence de la préposition était le fait de l'infinitif lui-même ; or, la préposition est commandée par le verbe tensé, ce qui montre l'entière sujétion de l'infinitif au verbe qui le gouverne ; ii) en ce qui concerne l'argument syntaxique, il est discutable d'avancer qu'une structure clivée décrive nécessairement deux situations distinctes : en (121), on a bien l'impression que le gérondif et le verbe fini décrivent une seule situation ; d'autre part, malgré son caractère adjectival, il n'est pas impossible d'insérer un participe présent dans une construction clivée (cf. 122) :

(121) C'est en cherchant ses mots que Paul s'est adressé à nous.

(122) C'est trainant le pas que Nicolas se rend à l'école.

iii) en ce qui concerne l'argument sémantique, on peut trouver des cas où le participe présent est paraphrasable sans trop de perte par une subordonnée temporelle :

(123) Revenant de Marseille, Paul s'est arrêté à Lyon. → *Quand il est revenu de Marseille, Paul s'est arrêté à Lyon.*

Quant au corollaire sémantico-syntaxique du statut de co-verbe, à savoir la localisation dans le participe présent du poids lexical de la proposition, il nous semble pour le moins incertain, tant il est difficile de cerner le rapport entre l'expression d'une seule situation par le couple verbe fini-participe présent et la prise en charge, par le participe présent, de l'information essentielle. On s'attendrait d'ailleurs plutôt à ce que l'inaptitude du participe présent à dénoter une situation autonome se double d'une tendance à livrer l'information la *moins* essentielle. De manière plus générale, il nous semble difficile de soutenir qu'on puisse désigner *a priori* l'événement « le plus important » d'une paire. Quelle est par exemple l'information essentielle de la paire cause-conséquence, ou de la paire moyen-but ? Dans le cas de (120a), qui peut être vu comme un exemple de « redéfinition », il n'y a pas non plus de raison de postuler qu'une des facettes de la situation est *a priori* plus importante que l'autre, et que, par voie de conséquence, c'est au participe présent que revient la charge de la dénoter. De toute façon, si on pouvait désigner sur la base d'un critère objectif la facette essentielle d'une situation et si seul le participe présent était destiné à son expression, les phrases (120a) et (120d) ne pourraient pas être toutes les deux grammaticales.

(120a) La sultane s'est levée mettant fin à l'entretien.

(120d) La sultane, se levant, a mis fin à l'entretien.

L'impression, que l'on peut éventuellement avoir, qu'un événement (ou qu'une facette d'un événement) revêt une importance particulière nous semble plutôt *résulter* de sa mise au participe présent. Si nous proposons un développement qui aille dans ce sens, nous substituerions ainsi à la notion d'événement essentiel celle d'événement *saillant*, étant donné que les propositions avec participe présent ne procèdent pas à notre sens d'une relation existant *a priori* mais mettent (possiblement) en évidence l'une ou l'autre facette d'un événement.

L'intuition générale d'Herslund selon laquelle le participe présent se distinguerait du gérondif en ce qu'il dénoterait toujours une situation se confondant avec une autre rencontre finalement trois écueils de taille :

1) On trouve de nombreux exemples où le participe présent a une valeur circonstancielle équivalente à celle qu'aurait un gérondif :

(124) Revenant de Marseille, Paul a fait une halte à Lyon. (repère temporel)

(125) Quittant la France pour la Suisse, Paul espère trouver la tranquillité. (moyen)

(126) Appuyant sur la poignée, Paul ouvrit la porte. (cause)

Ainsi, si l'on soutient que le gérondif dénote une situation indépendante, il faut reconnaître le même statut au participe présent, en tout cas ici.

2) Le participe présent peut apparaître dans des fonctions comme la localisation temporelle (124) ou la concomitance pure (127). Il est donc capable de dénoter un événement autonome référentiellement, c'est-à-dire un événement qui n'est pas un « prolongement » ou une « facette » du procès principal (ceci ne signifie pas qu'il n'est pas porteur de pertinence, en particulier vis-à-vis du procès principal).

(127) Relevant à peine de maladie, Paul s'est fracturé la jambe.

3) Le participe présent peut entrer dans des relations de contiguïté (128) ou de disjonction (129), qui représentent le degré le plus élevé d'autonomie référentielle par rapport au verbe principal :

(128) Jugeant la crise politique profonde, le Président dissout l'Assemblée.

(129) Partant en tête, Paul arriva malheureusement dernier.

Considérons maintenant l'hypothèse de Gettrup (1977), fondée sur un postulat – que l'on pourrait qualifier de « syntaxico-sémantique » – qui consiste à mettre en correspondance, d'une part, la relation de subordination (de nature syntaxique) et l'effet de dépendance (de nature sémantique), et, d'autre part, la relation (syntaxique) de coordination et l'effet (sémantique) d'autonomisation.

### **2.2.2.3. *Gettrup et la coordination***

Gettrup (1977) défend l'hypothèse que le participe présent et le gérondif se distinguent par le « niveau de subordination » qu'ils mettent en place avec la prédication principale ; le participe présent serait à vrai dire « coordonné » à la principale plutôt qu'il ne lui serait subordonné :

« En ce qui concerne le niveau de subordination, il semble que le participe présent se situe à un niveau intermédiaire entre les propositions indépendantes et les compléments

circonstanciels. En effet, bien que ne pouvant pas être coordonné aux propositions indépendantes, le syntagme participial se comporte comme celles-ci. » (Gettrup 1977, 268)

Effectivement, un syntagme participial ne peut pas être introduit par une conjonction de coordination ; mis à part cela, le participe présent a un comportement sémantique censément similaire à celui d'une prédication coordonnée. Nous retenons de l'analyse de Gettrup les cinq arguments suivants, qui vont dans le sens d'un statut participial tirant vers la prédication autonome plutôt que vers l'adverbialité :

1) Le participe présent ne peut pas être enchâssé dans un syntagme adjectival ou infinitif, au contraire du gérondif :

(130a) Fatigué en quittant le lycée (...), tu as fait tout un grand détour jusqu'à l'île de la Cité.  
(Butor, cité par Gettrup 1997, 253)

(130b) \* Fatigué, quittant le lycée, tu as fait tout un grand détour jusqu'à l'île de la Cité.

(131a) Tricher avait été la préoccupation de son père (...). Tricher en achetant une cravate, un chapeau, un veston. (Charles-Roux, cité par Gettrup 1977, 254)

(131b) \* Tricher, achetant une cravate, un chapeau, un veston.

Ces commutations impossibles indiquent selon Gettrup que le participe n'est pas de nature adverbiale – et donc qu'il ne partage pas la caractéristique distinctive des marqueurs temporels.

2) Le participe présent a du mal à dénoter une action planifiée, au contraire du gérondif. En (132a) et (132b), par exemple, on a la forte impression, selon l'auteur, que l'action décrite par le participe présent n'est pas « préparée » par le contexte qui précède ; elle a un caractère « accidentel », alors que c'est l'inverse avec le gérondif :

(132a) La réunion a duré très longtemps. Sortant de la salle, j'ai constaté que la rue était complètement déserte.

(132b) La réunion a duré très longtemps. En sortant de la salle, j'ai constaté que la rue était complètement déserte. (Gettrup 1977, 258)

En (132a), pour Gettrup, la sortie de la salle n'est pas forcément définitive et elle intervient un peu inopinément. En (132b), par contre, la sortie est programmée et irrévocable. Cette remarque trouve confirmation dans le fait qu'on peut facilement insérer le syntagme adverbial

« limitatif » *pour un moment* dans la prédication participiale et l'adverbe *définitivement* dans la prédication gérondive.

3) Le participe présent est incapable de « localiser temporellement » un procès à l'imparfait. Voici trois exemples où le participe présent est douteux (selon les intuitions de Gettrup, à propos desquels il est difficile d'être d'accord) :

(133) \* Sortant de la bibliothèque, Marcel Lobligeois avait le cerveau en feu. (Gettrup 1977, 259, à partir d'un gérondif de Troyat)

(134) \* Me couchant, j'étais presque décidé à prendre dès l'aube un train pour Lille. (Gettrup 1977, 259, à partir d'un gérondif de Bernanos)

(135) \* Les enfants étaient trempés, arrivant chez leur grand-mère. (Gettrup 1977, 259, à partir d'un gérondif de Butor)

Pour Gettrup, ce sont des effets temporels « localisateurs » que l'on attendrait dans ces exemples (des subordinées en *quand* seraient tout à fait appropriées) ; selon l'auteur, ceci est dû aux verbes principaux *être* et *avoir* qui, parce qu'ils désignent des états physiques ou moraux, demandent à être situés temporellement.

4) L'emploi en « cooccurrence » (c'est-à-dire en simultanéité) du participe présent et du plus-que-parfait donne des résultats douteux, alors qu'avec le gérondif il n'y a pas de problème :

(136a) En prenant la décision soudaine de quitter la ferme, Arsène avait pensé qu'il pourrait encore y travailler. (Aymé, cité par Gettrup 1977, 240)

(136b) \* Prenant la décision soudaine de quitter la ferme, Arsène avait pensé qu'il pourrait encore y travailler.

Dans une proposition avec gérondif, le « niveau temporel indiqué par le verbe de la principale est coextensif à la totalité de la phrase », ce qui rend la coïncidence des intervalles naturelle. Par contre, dans le cas du participe présent, l'indépendance (relative) vis-à-vis de la prédication principale génère une ambiguïté interprétative ; le destinataire se demande : « est-ce que le participe présent se situe au niveau du plus-que-parfait ou au niveau du point de référence de ce plus-que-parfait [c'est-à-dire au niveau d'un événement postérieur] ? » (Gettrup 1977, 263).

5) Le participe présent est aussi courant et naturel que le gérondif lorsque l'énoncé comprend un adverbe de temps :

(137) Hier, sortant d'une conversation avec elle, je me suis souvenu bien à propos que j'avais à visiter une pauvre famille. (Mallet-Joris, citée par Gettrup 1977, 267)

(138) Le mois suivant, surveillant la composition de ses philosophes, il relisait la lettre que venait de lui envoyer son avocat. (Butor, cité par Gettrup 1977, 267)

Ici, selon Gettrup, c'est l'adverbe de temps qui situe l'action du verbe principal ; ceci implique que le syntagme participial (de même que le syntagme gérondif) n'est pas perçu comme un repère temporel mais comme un complément de circonstance.

### *Commentaire*

Reprenons point par point ces cinq arguments, et voyons s'ils sont de nature à disqualifier le syntagme participial en tant que complément subordonné.

1) L'argument est convaincant, et rappelle que le statut d'adverbe se refuse partiellement au participe. Il faut tout de même souligner, s'agissant des gérondifs soi-disant intégrés à des syntagmes adjectivaux ou infinitifs, qu'à s'en tenir aux réalisations de surface, on ne voit pas qu'en structure profonde la relation est bien inter-prédicative. En (130a), deux propositions distinctes sont communiquées, la première de manière tronquée et la seconde explicitement : i) *tu étais fatigué en quittant le lycée*, et ii) *en quittant le lycée, tu as fait tout un grand détour jusqu'à l'île de la Cité* ; le gérondif est intégré aux deux propositions : assurant le rôle de repère temporel pour les deux procès, il sert de pivot à leur articulation. En (131a), le verbe à l'infinitif a valeur de prédicat principal, auquel le gérondif vient se greffer ; repris à l'identique de l'énoncé qui précède, là où sa référence temporelle est calculée, l'infinitif fonctionne quasiment comme un prédicat tensé. Mis à part cela, ce que l'étrangeté de (130b) et (131b) nous semble confirmer en priorité, c'est que le participe présent i) n'a pas un fonctionnement (complètement) équivalent à celui d'un adjectif : en (130b), si l'apposition *fatigué, quittant le lycée* n'est pas naturelle, c'est bien parce que le participe cherche à exprimer autre chose qu'une propriété accidentelle du sujet, à savoir un procès ; et ii) qu'il n'est utilisable que si la phrase contient un sujet explicitement mentionné et un verbe tensé : si l'apposition auprès de l'infinitif est malheureuse en (131b), alors même que le support nominal commun aux verbes en jeu est évident (*mon père*) et que la référence temporelle est acquise, c'est bien parce que le sujet n'est pas repris et que le verbe est présenté sous une

forme non tensée (infinitive) ; dans le cas contraire, la phrase aurait été parfaitement correcte (*achetant une cravate, un chapeau, un veston, mon père trichait*<sup>41</sup>).

2) La nuance de sens signalée par Gettrup est très légère, sinon imperceptible ; la compatibilité du participe présent avec une parenthèse indiquant la prévisibilité de l'événement (cf. 132c), de même que la compatibilité du gérondif avec une locution adverbiale indiquant l'imprévisibilité de l'événement (cf. 132d) montrent en tout cas que les effets de sens attribués aux deux formes ne sont pas systématiquement obtenus :

(132c) La réunion a duré très longtemps. Sortant de la salle, à huit heures comme prévu, j'ai constaté que la rue était complètement déserte.

(132d) La réunion a duré très longtemps. En sortant par hasard de la salle, j'ai constaté que la rue était complètement déserte.

Il nous semble donc difficile de tenir pour recevable l'argument qui voudrait que le statut syntaxique de prédication coordonnée, prétendument attaché au syntagme participial, se lise dans cette soi-disant indépendance descriptive vis-à-vis du cotexte immédiat.

3) A notre sens, le jugement d'agrammaticalité porté sur les exemples (133) à (135) est un peu hâtif. L'exemple (135) semble par exemple tout à fait acceptable après une légère réécriture favorisant la proximité du participe et du sujet modifié : *arrivant chez leur grand-mère, les enfants étaient trempés*. Vraisemblablement, le gérondif est si communément employé dans son rôle de « repère temporel » qu'il a tendance à rendre le participe présent quelque peu étrange dans cet emploi précis. Mais force est d'admettre, au vu des exemples suivants, que le participe présent est aussi naturel qu'un gérondif repère temporel :

(139) Revenant de Paris, Paul s'est arrêté à Lyon.

(140) Arrivant à Genève, Paul a pris une chambre à l'hôtel Cornavin.

(141) Entrant dans la chambre, Paul vit Marie assise sur le lit.

Selon nous, si l'on peut avoir une légère réticence quant à la compatibilité du participe présent en repère temporel avec des verbes d'état à l'imparfait (cf. exemples 133 à 135), c'est parce que le participe présent, au contraire du gérondif, n'est pas un indicateur de simultanéité. Or, pour que le repérage soit efficient et clairement visible, il faut qu'il y ait une constance dans le mode d'agencement temporel entre procès ; et comme il n'est nullement garanti que le procès

---

<sup>41</sup> L'énoncé a un sens toutefois légèrement différent de (131a), puisqu'il signifie quelque chose comme *qu'il s'achetât une cravate, un chapeau ou un veston, mon père trichait*.

au participe présent soit vrai au moment où l'état du verbe fini est vrai, il n'est pas garanti non plus qu'un quelconque repérage par la simultanéité ait lieu<sup>42</sup>. En d'autres termes, les procès en jeu ne partageant qu'accidentellement un intervalle de temps, le calcul d'un effet de repérage temporel est donc hasardeux – puisqu'il est imprévisible<sup>43</sup>. Certes, on pourrait faire remarquer que la seule manière de rendre l'imparfait naturel est de lui assortir un participe présent coextensif – toute autre configuration rend en effet la phrase agrammaticale (cf. 142) – et donc soutenir qu'il y a bien une forme de régularité dans l'usage de la configuration participe présent-imparfait.

(142) \* Plongeant dans l'eau glacée, Paul était malade pendant deux semaines.

En (142), l'imparfait, anaphorique par définition, cherche un point d'événement avec lequel entrer en relation de coréférence temporelle ; or l'événement disponible (*plonger dans l'eau glacée*) se conçoit comme antérieur à l'état ; il y a du coup un conflit, responsable de l'agrammaticalité de l'énoncé, entre une contrainte d'emploi de l'imparfait et une préconception des procès, favorable à leur succession. On ne peut toutefois pas avancer avec certitude qu'une règle spécifique, impliquant un calcul de recouvrement, préside à l'interprétation des propositions associant un participe présent à un imparfait ; étant donné que l'imparfait encode une instruction de coréférenciation, et pas le participe, on serait plutôt tenté de dire que c'est l'imparfait *seul* qui commande une lecture du participe en termes de recouvrement-repérage.

4) L'observation selon laquelle il y aurait, avec le plus-que-parfait, une ambiguïté de lecture induite par une hésitation quant au positionnement du procès au participe est pertinente. On peut toutefois douter qu'il s'agisse d'un critère distinctif pour le gérondif et le participe présent, puisqu'apparemment la « double lecture » (antérieure ou simultanée) peut aussi avoir lieu avec le gérondif (cf. sous-section 2.1.2.2.). A vrai dire, ce que (136b) nous semble indiquer de manière claire, c'est que le participe présent ne fonctionne pas comme un point de référence stable pour le plus-que-parfait. Deux constats viennent renforcer cette hypothèse : i) dans des contextes où manifestement c'est un point de référence que l'on attend, le participe présent n'est pas optimal, en regard notamment du passé simple :

(143) ? Arrivant à Genève, Paul avait visité Lyon. *vs. Lorsqu'il arriva à Lyon...*

<sup>42</sup> Nous verrons par la suite que la succession temporelle pure, c'est-à-dire sans effet de repérage, est possible avec le participe présent.

<sup>43</sup> On pourrait dire aussi que le calcul d'un repérage est coûteux, étant donné qu'il n'est pas directement accessible.

(144) ? Reprenant sa voiture, Paul avait fait une halte de trois heures. *vs. Lorsqu'il reprit sa voiture...*

ii) le participe présent, au contraire du passé simple ou du passé composé, ne bloque pas la lecture coréférentielle ; cette dernière est toujours accessible, d'une manière ou d'une autre. Ainsi, (145a) est compatible avec (145b) et (145c), car (145a) est par nature ambigu, alors que (145b) n'est pas compatible avec (145c) – en (145b) le plus-que-parfait est nécessairement antérieur au passé simple.

(145a) Arrivant à Genève, Paul avait avalé un sandwich.

(145b) Lorsqu'il arriva à Genève, Paul avait avalé un sandwich.

(145c) Paul avait avalé un sandwich lorsqu'il était arrivé à Genève (en même temps qu'il était arrivé à Genève).

On peut en déduire que le participe présent ne jouit pas d'une autonomie référentielle telle qu'il est capable de situer irrémédiablement le point de référence postérieur d'un procès au plus-que-parfait.

5) Dans les deux exemples (137 et 138), l'adverbe de temps positionné en tête de phrase donne un point de référence au procès du verbe fini. Contrairement à ce qu'affirme Gettrup, cela n'empêche toutefois pas le participe présent de jouer un rôle comparable à celui qu'il aurait tenu en l'absence de l'adverbe. Le participe présent a ici pour fonction d'introduire un complément temporel supplémentaire qui vient sélectionner un moment précis de l'intervalle couvert par l'adverbe : les participiales *sortant d'une conversation avec elle* et *surveillant la composition de ses philosophes* indiquent dans quels sous-intervalles des adverbiaux *hier* et *le mois suivant* les procès principaux sont pertinents. Relevons qu'il n'en va pas nécessairement ainsi, puisque le participe présent et l'adverbe de temps peuvent très bien être coréférents, c'est-à-dire désigner le même intervalle de temps : *à deux heures, sortant du bistrot..., au coucher du soleil, rentrant par la grand-rue..., etc.* Quel que soit le rapport d'incidence temporelle entretenu avec l'adverbe, il faut bien admettre que la coprésence dans l'énoncé de deux marqueurs de temps n'a pas pour effet de priver le participe présent de son rôle de repère.

Ainsi, à propos d'une éventuelle différence entre le comportement sémantico-pragmatique du gérondif et celui du participe présent, nous parvenons à la conclusion qu'elle ne se situe : i) ni au niveau des valeurs circonstancielles rendues potentiellement pertinentes par le contexte, et

que les deux formes sont susceptibles de prendre, ii) ni au niveau d'une possible indépendance conceptuelle vis-à-vis du contenu exprimé par la principale (autrement dit, au niveau de l'exprimabilité d'un procès simplement simultané), iii) ni même au niveau de la capacité à se constituer « repère temporel » du procès principal. Nous défendrons au quatrième chapitre l'hypothèse d'une différence de distribution basée essentiellement sur le potentiel expressif en situation de succession temporelle : nous verrons que si le gérondif admet une forme de séquentialité, qui implique néanmoins un effet de recouvrement temporel parallèle, le participe présent n'interdit pas, lui, une contiguïté temporelle pure<sup>44</sup>.

### 2.2.3. *La perfectivité*

A ce stade de notre parcours, nous n'avons traité la question de la temporalité du participe présent qu'incidemment ; il s'agit maintenant d'entrer dans les détails, et de voir quelles sont les conclusions auxquelles parviennent les spécialistes du participe présent.

Traditionnellement, on suggère que le participe présent est une forme verbale imperfective : il saisirait un procès dans son déroulement, sans qu'on puisse en distinguer clairement le début et la fin. Bien qu'elle reconnaisse au participe présent des usages ponctuels, Lipsky (2003) relève à ce propos une forte ressemblance entre le couple participe présent-verbe fini et le couple imparfait-passé composé : le participe présent, comme l'imparfait, renvoie à une période de temps aux contours flous, et le verbe fini, comme le passé composé – ou comme le passé simple d'ailleurs –, vient en sélectionner un moment précis. De plus, le participe présent comme l'imparfait ne peuvent pas situer eux-mêmes un procès dans le temps ; ils ont besoin du concours de l'« autre verbe », situé pour le participe présent dans le contexte intra-phrastique et pour l'imparfait dans le contexte extra-phrastique<sup>45</sup>.

L'imperfectivité et la focalisation interne ayant une affinité particulière<sup>46</sup>, il n'est pas surprenant que l'on puisse obtenir des « effets caméras » avec le participe présent. Le Goffic

---

<sup>44</sup> Le moment venu, nous expliquerons en détail ce qu'il faut entendre par « contiguïté temporelle pure ».

<sup>45</sup> Etant donnée cette ressemblance, c'est tout naturellement que l'on pourrait être tenté de paraphraser un participe présent en apposition par un imparfait : *la fête touchant à sa fin, Paul rentra sagement chez lui* donnerait par exemple *la fête touchait à sa fin ; Paul rentra sagement chez lui*. Plus loin nous verrons cependant qu'au contraire de l'imparfait le participe présent ne se contente pas de la seule coïncidence temporelle des procès.

<sup>46</sup> Pour ce qui est de l'imparfait, les emplois focalisants sont nombreux : imparfait de style indirect libre, imparfait préléudique, imparfait « hypocoristique », etc. Saussure (2003, 237-246) les traite comme des usages « interprétatifs » de l'imparfait : l'absence de bornage, propre à l'imperfectivité, est transposée sous la forme d'une immersion dans une conscience ; Saussure inclut également dans cette catégorie les imparfaits narratifs.

(1997, 131-132) donne les exemples suivants où on a l'impression que le procès au participe présent est observé de l'intérieur :

(146) Jeune femme lisant. (titre de tableau)

(147) J'ai aperçu un tigre guettant sa proie.

(148) Je me souviens de Jean-Jacques faisant du patin à roulettes.

Pour Le Goffic, le participe présent de (146) traduit l'idée d'un « présent immanent », c'est-à-dire propre à la scène représentée. En (147), le procès au participe présent semble conserver une temporalité à soi, bien que l'on sache par ailleurs qu'il s'est déroulé dans le passé ; ainsi, le procès est comme renvoyé au moment de son actualité. En (148), le participe présent produit un effet comparable : il semble restituer le caractère « intemporel » de l'objet remémoré, le souvenir (en tant qu'exercice de pensée) effectuant une forme de synthèse entre le moment présent et le temps de l'événement passé. Au passage, on relève dans ces trois exemples des effets de sens qui justifient que l'on parle de participe *présent* : impression d'un présent « intrinsèque » au procès dénoté pour (146), impression d'un présent « focalisant », dissocié de la temporalité réelle de l'événement pour (147) et impression d'un présent de la conscience pour (148).

Le participe présent ne saurait toutefois être réduit à ses usages imperfectifs, quand bien même il serait naturellement enclin à les favoriser. En effet, s'agissant de ses disponibilités à construire une relation temporelle avec le verbe fini, il est à même d'exprimer aussi bien l'antériorité que la postériorité. Høyer (2003, 46-68), par exemple, recense quatre types d'emploi possible fondés sur la postériorité : i) le participe présent, postposé à la prédication principale, exprime une conséquence (149) ; ii) le participe présent, également postposé à la prédication principale, dénote un procès simplement consécutif au premier (118) ; iii) le participe présent exprime la conséquence abstraite ou imagée de l'action concrète dénotée par la prédication principale (150)<sup>47</sup> ; iv) le participe présent exprime le but recherché ou l'intention (151).

(149) Quand elle s'assit, sa jupe étroite remonta, découvrant haut ses jambes. (Deforges, citée par Høyer 2003, 46)

(118) Je m'assoupis, m'éveillant à l'arrêt du train. (Eriksson, cité par Høyer 2003, 50)

---

<sup>47</sup> Høyer s'inspire ici de la catégorie A' d'Halmøy (1982 et 2003) prévue pour le gérondif. La différence notable entre les deux formes réside dans le fait que dans le couple gérondif-verbe fini c'est le gérondif qui exprime le versant concret de l'action, alors que dans le couple participe présent-verbe fini c'est le verbe fini qui s'en charge.

(150) Mère et fils déchirent pièces de chanvre et pièces de coton immaculé, ouvrant les ponts avec les morts (...). (Deforges, citée par Høyer 2003, 49)

(151) Ils tendirent l'oreille, cherchant à identifier le bruit (...). (Deforges, citée par Høyer 2003, 50)<sup>48</sup>

Quant aux cas d'antériorité du participe présent, Høyer en dénombre deux : i) les procès désignés par le participe présent et la prédication principale se succèdent chronologiquement – autrement dit, la première action est accomplie avant le début de la seconde (152a) ; ii) le participe présent et le verbe fini signalent un rapport de causalité entre procès contigus (153).

(152a) Prenant Urbain à bout de bras, il le déposa doucement sur le sol. (Gettrup 1977, cité par Høyer 2003, 52)

(153) Ou bien le Viêt-minh l'a fait enlever, craignant une trahison. (Deforges, citée par Høyer 2003, 55)

Dans les exemples de succession temporelle, en particulier lorsque le participe présent est le premier segment de la chaîne événementielle, la forme non finie semble bien recevoir une lecture perfective : le procès est envisagé comme complètement achevé au moment où le procès principal intervient. Deux approches, celle de Borillo (2007) et celle d'Havu et Pierrard (2007, 2008 et 2009), inspirées par le même constat d'un éparpillement des dispositifs temporels accessibles au participe présent (qui donc admet tout type de simultanéité et de contiguïté), méritent une analyse approfondie : Borillo développe une sémantique unifiée du participe, qui permet de réunir les effets de simultanéité et de succession sous une même bannière ; Havu et Pierrard, eux, associent l'expression d'une temporalité multiforme à celle d'un ensemble d'effets corrélatifs (dérivés), de même qu'ils distinguent des emplois du participe qui n'ont pas une visée expressive temporelle à proprement parler, mais qui participent plutôt d'une gestion du matériel discursif.

### **2.2.3.1. Les observations de Borillo**

Pour Borillo (2007), le rôle du participe présent est de développer une « phase », ou une « facette » particulière d'une situation complexe. Les deux procès constitutifs de la situation (c'est-à-dire le procès au participe présent et le procès au temps fini) renvoient à « un même espace temporel, ou même parfois spatio-temporel » (Borillo 2007, 181), où se constitue une

---

<sup>48</sup> A part dans le cas très net de (118), on peut se demander si la postériorité s'impose – la simultanéité semble en effet tout aussi accessible. Ici encore, la préexistence (par définition) de la cause, par rapport la conséquence, ou du moyen, par rapport à l'accomplissement du but, ne nous semble pas nécessairement impliquer une représentation successive des procès.

forme de complétude représentationnelle<sup>49</sup>. Borillo ne prend pas en compte l'éventualité d'une postériorité temporelle du participe présent ; elle reconnaît toutefois deux usages temporels distincts au participe : la simultanéité et l'antériorité. Etant donné que les deux procès ont lieu dans un espace temporel commun, il n'est pas surprenant que la simultanéité des procès apparaisse avec régularité. L'antériorité, construite autour de la contiguïté temporelle, se justifie, elle, par l'annonce (éventuellement causale) qu'elle fait du procès subséquent ; l'antériorité assortie de disjonction temporelle est en revanche exclue, parce qu'elle induit une rupture chronologique incompatible avec le principe même d'une structure temporelle unifiée. Borillo suggère que le critère sémantique qui conditionne une lecture du participe présent en simultanéité ou en antériorité est d'ordre aspectuel : une activité (ou un état) génère une relation de concomitance (154), alors qu'un achèvement (ou un accomplissement) instaure une relation séquentielle (155) :

(154) Traînant les bottes, Mike traversa la rue jusqu'à l'épicerie-tabac-bistrot. (Borillo 2007, 174, exemple tiré de Frantext)

(155) Quittant la table, il traversa les labours givrés jusqu'à la forêt. (Borillo 2007, 173, exemple tiré de Frantext)

Par ailleurs, Borillo intègre le syntagme participial à un ensemble plus vaste de constructions syntaxiques, dites « prédications secondes », qui, sur le plan des représentations temporelles, ont un comportement identique. Cet ensemble comprend non seulement le gérondif, décrit comme un marqueur de concomitance et d'antériorité, mais aussi le participe passé en apposition (*arrivée chez elle, elle songea...*), décrit comme un marqueur d'antériorité, les subordinants temporels (*lorsque, une fois que...*), et certaines structures apposées nominales (*enfant, il était...*) ou adjectivales (*ébloui, il tâtonna...*) qui prennent, en contexte, une valeur temporelle. La perspective d'analyse de Borillo au sujet de ces constructions apposées à valeur temporelle est résumée dans la citation suivante :

« Cette propriété temporelle qui les distingue de la grande masse des appositions n'est pas un facteur qui les empêche de remplir une fonction de prédication seconde par rapport à la phrase d'accueil ; bien au contraire, cette propriété renforce en quelque sorte leur aptitude à remplir cette fonction. » (Borillo 2007, 181)

---

<sup>49</sup> On n'est pas loin de la description que donnait Herslund (voir sous-section 2.2.2.2.), à la différence près que la complémentarité descriptive n'est pas présentée ici comme un critère distinctif pour le participe présent et le gérondif.

En d'autres termes, l'inférence temporelle que l'on est amené à faire lorsque l'on cherche à établir le sens d'une structure apposée de ce type a pour effet de renforcer la cohésion interprédicative, car l'inférence repose sur l'instauration d'un cadre temporel en fonction duquel les deux procès sont appréhendés.

### *Commentaire*

Nous retenons de l'analyse de Borillo l'idée que les deux procès en jeu forment ensemble une structure conceptuelle, à l'intérieur de laquelle ils sont insérés et agencés temporellement, suivant plusieurs arrangements qui vont de la simultanéité à la contiguïté. Toutefois, contrairement à ce que suggère Borillo, il ne nous semble pas, premièrement, que la nature aspectuelle du prédicat dénoté par le participe présent ait un rôle décisif dans l'établissement de l'ordonnement temporel au sein de l'espace spatio-temporel. En effet, nous notons que la présence d'un procès atélique dans le syntagme participial ne débouche pas nécessairement sur une relation de la simultanéité (cf. 156), de même que la présence d'un procès télique dans la participiale ne conduit pas nécessairement à un séquençement (cf. 157).

(156) Discutant avec sa voisine, Paul se tut subitement.

(157) Prenant place au fond de la salle, Paul échangea un mot avec sa voisine.

Secondement, il ne nous semble pas que la disjonction temporelle des procès soit impossible : (155), par exemple, s'apparente à une séquence narrative amputée d'un événement intermédiaire ; et (118) (*je m'assoupis, m'éveillant à l'arrêt du train*) coordonne des procès séparés par une activité, *dormir*, qui est élidée. Ceci dit, il n'y a pas forcément lieu de voir ici un écueil pour l'analyse en termes de structuration temporelle unifiée : en (155), la récupération d'un procès intermédiaire précis n'est pas nécessaire pour comprendre que l'on a affaire à une succession temporelle, et en (118), le procès intermédiaire *dormir* fait partie du sens communiqué, car il est impliqué par le premier verbe et présupposé par le second ; c'est donc que l'interprétabilité du procès au participe présent, relativement à l'intervalle dénoté par le verbe principal, n'est pas entravée par la disjonction, à condition que cette dernière s'impose clairement comme le mode d'agencement pertinent des procès coordonnés.

Borillo, en somme, introduit une distinction – que nous jugeons fondamentale et sur laquelle nous reviendrons – entre deux formes de temporalité : une temporalité qui prend appui sur le sens des prédicats pour s'établir, et qui débouche sur une variété de configurations, et une temporalité spécifique au couplage verbe fini-participe présent, qui se présente comme une sorte de mise en correspondance du procès au participe avec l'intervalle de référence du

procès principal. Il s'agira, dans la suite de notre travail, de décrire en des termes plus précis cet effet d'« attraction » exercé par le procès principal sur le participe présent, qui apparaît comme une composante sémantico-pragmatique irréductible de la forme non finie.

Si Borillo s'emploie à ramener l'ensemble des effets temporels du participe à une intention informative unique, Havu et Pierrard empruntent le chemin inverse, en voyant dans cette plurivocité du participe le signe de visées expressives variées.

### **2.2.3.2. Les observations d'Havu et Pierrard**

Havu et Pierrard (2007, 2008 et 2009) et Havu (2004) distinguent entre quatre types d'usage du participe présent détaché : usages de simultanéité, de séquençage, de rhématisation et de thématisation. Leur hypothèse est que le choix interprétatif se porte sur l'un des deux premiers usages (relatifs à l'organisation temporelle) si les deux prédications associées désignent des procès distincts, alors qu'il se porte sur l'un des deux derniers (relatifs à la structure informationnelle de l'énoncé) si les deux prédications désignent un seul procès<sup>50</sup>. Nous présentons en quatre points les grandes lignes de l'argumentaire accordé à chacun de ces usages, en évoquant notamment le rôle qui est imputé au positionnement du participe (« frontal » ou « final ») dans l'obtention d'effets de sens dérivés :

- Lorsqu'il entre en relation de *simultanéité* avec le prédicat principal et qu'il est en *position frontale*, le participe présent fournit soit un « cadrage descriptif » (158) soit un « cadrage argumentatif » (159) :

(158) Etant au pouvoir, la droite ne pouvait pas se payer le luxe d'attendre six mois avant d'apporter des réponses (...). (*Le Monde*, cité par Havu et Pierrard 2009, 307)

(159) Luttant contre la maladie, il n'avait pas moins lancé un formidable projet pour *Blue Note* (...). (*Le Soir*, cité par Havu et Pierrard 2009, 308)

Dans le premier cas, il s'agit pour le participe présent de brosser l'arrière-plan ; Havu et Pierrard voient cet usage comme le résultat direct du statut de prédicat non autonome, qui joue le rôle de membre faible dans la « hiérarchie informationnelle ». Dans le second cas, Havu et Pierrard (2009, 308) observent « un glissement de la simultanéité fortuite vers une cooccurrence remarquable entre les événements ». Parce qu'elle réunit deux événements dans un même cadre spatio-temporel, la simultanéité offre en effet la possibilité d'enrichissements

---

<sup>50</sup> Dans le cas d'un seul procès, Havu et Pierrard parlent d'une « visée multidimensionnelle » à propos d'une situation complexe. Voir aussi König et Van der Auwera (1990) qui, dans le même esprit, convoquent la notion d'« unité perceptuelle » pour décrire un procès à double facette.

de sens spécifiques, les événements étant à même, au sein de ce cadre commun, de se répondre selon diverses modalités ; les possibilités interprétatives qui s'offrent alors – et qui sont mentionnées par les auteurs – sont la condition, l'opposition et la concession (comme en 159).

En *position finale* et en emploi de simultanéité, le participe présent est « perçu comme pleinement sous la portée des repères temporels et aspectuels déployés par le prédicat principal » (Havu et Pierrard 2009, 309) ; de ce fait, il a pour fonction de prolonger la description initiée par le segment antérieur au moyen d'un ajout d'information. L'« addition » d'information peut prendre la forme d'un but, d'une spécification descriptive ou d'une intensification, comme en (160) :

(160) ... ils étaient surtout fous de vélo, généreux dans l'effort, mettant un point d'honneur à s'offrir en « boucliers humains » face à ce vent terrible. (*Le Monde*, cité par Havu et Pierrard 2009, 309) = *ils étaient généreux dans l'effort, au point de mettre...*

Selon les auteurs, les lectures conditionnelles et concessives, naturelles lorsque le participe est antéposé, sont difficiles lorsque le participe est postposé ; il semble en effet que seul un marqueur explicite, de concession par exemple, permette l'accès à une interprétation de ce type :

(161a) Sarkozy remercie Royal pour ses positions face aux délinquants, la jugeant toutefois « incompétente ». (*fr.yahoo.com*, cité par Havu et Pierrard 2009, 310)

(161b) ? Sarkozy remercie Royal pour ses positions face aux délinquants, la jugeant « incompétente ».

- Lorsqu'il y a *séquençage* et que le participe présent apparaît en *position frontale*, la participiale introduit soit un « cadrage temporel », au moyen d'un effet d'antériorité (162), soit un « cadrage argumentatif » (163a). L'obtention d'un cadrage argumentatif repose sur une inférence causale, conduite à partir d'une valeur initiale de successivité (laissée telle quelle dans le cas d'un cadrage temporel).

(162) Se présentant comme « maire de Vitrolles », elle fut sèchement renvoyée à sa condition de citoyenne ordinaire par le président (...). (*Le Monde*, cité par Havu et Pierrard 2009, 311)

(163a) Menant chacune des manifestations dans la région de Ramallah (...), Marwan Barghouti s'est rapidement imposé comme une figure incontournable de cette révolte. (*Libération*, cité par Havu et Pierrard 2009, 312)

En *position finale* et en emploi séquentiel, le participe présent donne un événement « additionnel », une sorte de complément d'information. L'addition est soit argumentative (164a) soit purement narrative (165a), selon s'il y a lieu ou non d'orienter la lecture du participe du côté de la conséquence :

(164a) ... les syndicats (...) ont abandonné le cortège, laissant la rue aux militants du mouvement antiglobalisation. (*Libération*, cité Par Havu et Pierrard 2009, 314)

(165a) Mais c'est bien sûr vers ses parents que Kim se dirigea d'abord, embrassant sa maman, puis son papa. (*La Libre Belgique*, citée par Havu et Pierrard 2009, 313)

- La participiale peut jouer le rôle de *thème* en position initiale comme en position finale. Selon la définition adoptée, le thème (parfois aussi appelé « topique ») est une reprise de contenu, non pas nécessairement d'un contenu connu, mais d'un contenu qu'on peut anticiper et qui appartient « au champ de la conscience » ; la fonction du constituant thématique est ainsi d'assurer une forme de continuité entre les segments qui l'encadrent. Par exemple, la participiale antéposée est décrite comme thématique en (166), parce que les contextes de gauche et de droite rendent (soi-disant) prévisible l'information qu'elle véhicule. La participiale postposée en (167) est elle aussi thématique, car elle apporte un complément d'information, une sorte de prolongement sous la forme d'une spécification ; autrement dit, elle développe un aspect particulier de l'événement auquel elle est rattachée (et qui appartient au domaine du connu au moment où elle intervient)<sup>51</sup>.

(166) Un cas supplémentaire dans la menace graduelle a été franchi hier. S'adressant aux attachés militaires étrangers, Sergueï Ivanov (...) a déclaré (...). (*Le Figaro*, cité par Havu et Pierrard 2008, 2525)

(167) Même s'ils cultivent la tradition des purs esprits, mettant leur liberté intellectuelle au-dessus de leur rémunération, les enseignants constatent (...) une dégradation de leur statut social (...). (*Le Monde*, cité par Havu et Pierrard 2008, 2526)

- La participiale peut finalement jouer le rôle de *rhème*, et ce en position initiale comme en position finale. Les auteurs parlent de rhème (ou de « focus ») lorsqu'il y a un apport de données nouvelles ; au niveau de la chaîne discursive, le constituant rhématique constitue la contribution informative centrale, l'objet principal de l'énoncé. La participiale antéposée a une visée rhématique essentiellement lorsqu'elle fournit un cadre interprétatif déterminant

---

<sup>51</sup> La différence avec l'effet « additionnel » obtenu par le biais de la simultanéité n'est pas clarifiée par les auteurs.

pour l'événement principal (cf. 168). Quant à la participiale postposée, elle est rhématique lorsqu'elle désigne « l'aspect communicationnel le plus saillant de l'événement [complexe] » (Havu et Pierrard 2008, 2527) (cf. 169).

(168) Défiant le pouvoir des talibans, une gamine se fait passer pour un garçon dans *Osama* (...). (*Le Vif*, cité par Havu et Pierrard 2008, 2526)

(169) Le fonds a émis des obligations à rendement garanti, octroyant un avantage fiscal à ses souscripteurs. (*Le Soir*, cité par Havu et Pierrard 2008, 2527)

En résumé, il semble que l'analyse d'Havu et Pierrard conduise à conclure que la position du participe est inopérante en ce qui concerne la détermination des quatre effets de sens qui les préoccupent. En revanche, le positionnement du participe semble avoir une influence au niveau de l'obtention d'effets secondaires, plus spécialisés et directement en prise avec l'intention informative – il s'agit notamment de ces effets dits de « cadrage », de types descriptif, argumentatif, interprétatif, etc.

#### *Commentaire*

La catégorisation d'Havu et Pierrard appelle les quatre remarques suivantes :

1) Les auteurs soutiennent, en somme, que lorsque le séquençage n'est pas de mise, le choix interprétatif est avant tout une affaire de perspective : soit les deux prédications mettent en place un rapport multidimensionnel à propos d'un événement complexe, soit elles signalent la cooccurrence de deux procès distincts. Il nous semble que cette distinction (entre unicité et duplicité conceptuelles), même si elle reflète éventuellement une impression diffuse à la lecture de tel ou tel énoncé, échappe à la possibilité d'une systématité, tant l'effet de redescription, responsable de l'impression d'un événement unique, est difficile à désimbriquer des effets de manière et de moyen, notamment. Au fond, prendre position quant à l'unicité ou la duplicité événementielle revient à se prononcer sur l'ontologie de la relation interprocessuelle ; or, il faut bien voir que l'énoncé opère systématiquement, de par sa structure même, une décomposition d'une représentation complexe en sous-parties (de nature processuelle), et ce quelle que soit la teneur de la relation inter-prédicative : l'énoncé communique deux informations distinctes, présentées sous la forme de procès, différenciés du point de vue de leur contenu représentationnel et qui, combinés, forment une unité descriptive à part entière. Pour le dire autrement, du moment qu'il y a simultanéité et coréférence subjectale, la valeur descriptive de la proposition complète est toujours appréhendée comme

la somme des segments processuels isolés ; de deux segments, on fait un tout, en passant par une mise en correspondance temporelle et circonstancielle.

Par ailleurs, autant d'un point de vue vériconditionnel que d'un point de vue calculatoire, la distinction entre unicité et duplicité ontologiques de la représentation complète n'est pas pertinente. En ce qui concerne la valeur de vérité de la proposition complète, elle est la somme des valeurs de vérité attachées aux deux prédications, et ce quelle que soit l'interprétation que l'on fasse du rapport inter-processuel ; c'est ainsi que la fausseté de la participiale, notamment, entraîne invariablement la fausseté de la proposition entière, indépendamment de sa contribution particulière au sens de l'énoncé. S'agissant du calcul du sens, la participiale, pour être interprétable – c'est-à-dire pour pouvoir faire l'objet d'une mise en correspondance circonstancielle avec la principale –, doit subir une opération de référentiation temporelle (d'inscription sur la ligne du temps) ; ainsi, même si un sentiment d'unicité s'impose au final, le procès au participe doit être analysé pour lui-même au préalable, étant donné que le caractère processuel de la prédication participiale rend nécessaire le calcul d'une dénotation aspecto-temporelle, sous peine d'ininterprétabilité.

2) Nous avons vu qu'Havu et Pierrard font du placement du participe un critère de choix interprétatif. Nous observons cependant que dans une très large mesure l'antéposition et la postposition du participe ne sont pas déterminantes dans le choix interprétatif du destinataire. Ainsi, en (161c), (163b) et (164b), l'ordre des prédicats est inversé par rapport à la phrase d'origine, et l'on voit bien que l'effet initial est maintenu : maintien, dans l'ordre, d'une relation concessive, d'une relation causale et d'une « addition argumentative » :

(161c) La jugeant incompétente, Sarkozy remercie toutefois Royal pour ses positions face aux délinquants<sup>52</sup>.

(163b) Marwan Barghouti s'est rapidement imposé comme une figure incontournable de cette révolte, menant chacune des manifestations dans la région de Ramallah<sup>53</sup>.

(164b) Laisant la rue aux militants du mouvement antiglobalisation, les syndicats ont abandonné le cortège<sup>54</sup>.

---

<sup>52</sup> Nous déplaçons le *toutefois* de la participiale à la principale, car l'adverbe n'est naturel que s'il apparaît dans le second segment. Ceci ne change rien à la possibilité d'une relation articulée autour de la concession.

<sup>53</sup> La relation causale n'est pas particulièrement nette, mais elle ne l'est pas plus dans la phrase originelle. Un exemple plus simple permet de se rendre compte que l'ordre des prédicats est négligeable dans le cas d'une relation causale : *voyant qu'elle ne viendrait pas, il partit / il partit, voyant qu'elle ne viendrait pas*.

<sup>54</sup> L'« addition argumentative » se retrouve en tête de phrase, mais elle n'acquiert pas pour autant un statut plus autonome, du point de vue de son contenu informatif.

Il n'y a donc aucune *nécessité* pour le participe de se trouver dans telle position pour déclencher tel effet, étant donné que l'ensemble de ses effets circonstanciels (appelons-les ainsi) sont accessibles sous toute configuration syntaxique. L'enchaînement narratif représente un cas particulier, car il ne semble se satisfaire que du parallélisme entre l'ordre logique (mondain) et l'ordre grammatical : en (152b) et (165b), par exemple, on voit que la modification de l'ordre de présentation originel (et iconique) des procès pose problème :

(152b) ? Il déposa doucement Urbain sur le sol, le prenant à bout de bras.

(165b) \* Kim, embrassant sa maman, puis son papa, se dirigea vers ses parents.

La succession temporelle pure (c'est-à-dire non assortie de causalité ou de conditionnalité) ne représente pas à proprement parler une catégorie circonstancielle, puisque le procès au participe présent initie ou clôt une séquence dans laquelle ses conditions de réalisation sont perçues comme indépendantes de celles du procès principal, d'un point de vue ontologique : il n'y a pas de nécessité pour que le protagoniste dont il est question en (152b) dépose Urbain après l'avoir pris à bout de bras, de même qu'il n'y a pas de nécessité pour que Kim, en (165b), embrasse ses parents après s'être dirigée vers eux ; en d'autres termes, il s'agit d'énoncés articulant deux procès qui *ne font pas* l'objet d'une conception *a priori* suivant laquelle la réalisation du premier procès conduirait implacablement à la réalisation du second (comme c'est le cas pour la cause, le moyen ou la condition).

Si l'on entend montrer que le participe présent ne joue pas de rôle circonstanciel dans ce type de séquence, il faut également indiquer qu'il y a absence de repérage temporel (au sens de Gettrup) ; nous défendrons ce point de vue en détails à l'occasion du quatrième chapitre.

3) L'opposition entre « cadrage descriptif » (ou « temporel ») et « cadrage argumentatif », qui sous-tend l'analyse des types de relation entre procès, donne à penser que le locuteur met en place, dans le deuxième cas de figure mais pas dans le premier, un dispositif discursif visant à présenter le mode d'articulation inter-processuelle sous un angle particulier, qu'il prendrait à sa charge. Or, nous insistons sur le fait que i) les inférences de type circonstanciel (causales, conditionnelles, concessives), qui sont présentées comme relevant d'un cadrage argumentatif, peuvent être déclenchées en l'absence de marqueurs explicites insérés dans l'une ou l'autre prédication, et ce tout à fait naturellement ; ii) le résultat de ces inférences est à la charge du destinataire, qui fait l'hypothèse que son interprétation du lien entre procès est conforme à celle que vise le locuteur. Ainsi, les inférences de type temporel (cadrages sous la forme d'une simultanéité ou d'un séquençage) et les inférences de type circonstanciel (ou « argumentatif »,

dans les termes des auteurs) procèdent du même mécanisme interprétatif : suivant une estimation des possibilités d'articulation entre les procès en présence, le destinataire retient l'effet de sens qu'il juge le plus en adéquation avec les intentions informatives du locuteur. L'effet de sens retenu sera par ailleurs toujours celui que le destinataire juge comme le plus porteur de conventionalité ; la raison en est simple : étant donné que la forme participiale (de même d'ailleurs que la forme gérondive) n'indique pas explicitement quelle relation inter-processuelle est pertinente dans le contexte donné<sup>55</sup>, le destinataire fait l'hypothèse qu'il n'y a pas à aller chercher au-delà de l'effet de sens directement accessible ; symétriquement, le destinataire suppose que si la relation visée n'est pas celle qui bénéficie de l'accessibilité directe, la forme participiale n'est pas indiquée : le destinataire lui préférera un marqueur circonstanciel explicite.

4) Les notions de thème et de rhème sont trop floues pour être réellement explicatives, du moins dans l'usage qu'en font Havu et Pierrard. Dans les quatre exemples que nous rapportons (166 à 169), il s'avère bien hasardeux de déterminer si le contexte entourant le participe le rend prévisible, en quelque sorte devinable, ou si au contraire le participe est porteur d'une information inattendue, qui constitue la visée communicative majeure. En (166) et (167), les participiales *s'adressant aux attachés militaires étrangers* et *mettant leur liberté intellectuelle au-dessus de leur rémunération*, dans leur contexte d'insertion, fournissent respectivement un cadre temporel et un élément de redescription. On peut éventuellement, par convention, décider que ces effets de sens relèvent d'un rapport rhématique vis-à-vis du contexte immédiat – quoiqu'il faille admettre pour cela que ces effets se caractérisent par une forme de prévisibilité, ce qui est plus que douteux au vu des exemples. Or, apparemment, ce critère n'est pas appliqué partout, puisque les participiales *défiant le pouvoir des talibans* et *octroyant un avantage fiscal à ses souscripteurs*, en (168) et (169), sont présentées comme thématiques alors même qu'elles dénotent des sous-procès « redescripteurs » dans leurs contextes respectifs, à l'image de ce qui se produit en (167). Ainsi, à notre sens, le recours aux notions de thème et de rhème n'est pas souhaitable, et ce pour deux raisons : i) ces deux notions recouvrent un ensemble d'effets de sens (circonstanciel) distincts, dont elles estompent les traits caractéristiques, pourtant constitutifs de l'intention informative du locuteur ; ii) elles reposent sur deux couples d'opposition, prévisibilité-imprévisibilité d'une part et contenu central-contenu périphérique d'autre part, dont on peut douter qu'ils soient pertinents, quel que soit le couplage de prédicats qu'on opère.

---

<sup>55</sup> Elle indique seulement que les procès entretiennent un rapport particulier. Nous chercherons au chapitre quatre à définir les fondements de ce rapport.

#### **2.2.4. Problèmes en suspens**

En conclusion de ce parcours critique de la littérature sur le participe présent, nous souhaitons revenir, en quelques points, sur les questions laissées jusqu'ici en suspens, et à partir desquelles nous élaborerons notre propre réflexion à l'occasion du quatrième chapitre.

1) *Quelles caractéristiques temporelles propres le participe présent exhibe-t-il ?* Nous avons vu, à la faveur de nombreux exemples, que le participe présent se satisfait d'une relation de coïncidence temporelle avec le verbe fini, mais également qu'il n'est pas rétif à la succession temporelle, qu'elle se double d'un effet de causalité ou qu'elle se déploie en l'absence d'une structuration circonstancielle. A la différence du gérondif, le participe présent semble pouvoir dénoter, dans une séquence narrative, un procès initial affranchi des conditions de réalisation du procès subséquent (dénoté par le verbe principal), en ce sens qu'il est possible que sa survenue ni ne prépare celle du procès principal ni ne fournisse un cadrage temporel (un arrière-plan) pertinent. Il nous faudra justifier, exemples à l'appui, qu'il est légitime, parfois, de parler de succession temporelle « a-circonstancielle », s'agissant du participe présent.

2) *Quel statut faut-il accorder à la circonstancialité, dans l'optique générale d'une mise en évidence des contraintes qui président à l'interprétation contextuelle du participe présent ?* Si on admet que le participe présent i) reçoit clairement une valeur circonstancielle dans certains énoncés, et ii) n'est pas nécessairement voué à l'expression d'une circonstance, alors il faut chercher ailleurs que dans le marquage circonstanciel le fondement sémantique minimal du participe. Autrement dit, si on admet que la circonstancialité peut faire partie de l'intention informative du locuteur, mais qu'elle n'est pas de mise lorsque le participe présent, notamment, est « narratif », alors il faut l'envisager comme un enrichissement de sens, vraisemblablement prévu par la forme verbale en tant qu'option interprétative mais dissocié de sa sémantique de base.

3) *Comment étayer l'intuition fondamentale d'une structuration temporelle unifiée ?* L'éclatement des dispositifs temporels ainsi que l'impermanence des effets circonstanciels ne doivent pas conduire, à notre sens, à une relativisation complète du sens du participe ; nous observons, de manière encore imprécise, un effet de « cohésion inter-prédicative » dans tous les dispositifs syntaxiques où le participe présent apparaît : en position de complément d'objet, le participe est « identifiant » ou « qualifiant », à condition que la qualification revête une pertinence particulière dans le cadre descriptif posé par la prédication principale (cf. sous-section 2.2.1.3.) ; en construction absolue, le participe déclenche systématiquement une

inférence, conclue en vue d'établir un rapport inter-processuel qui justifie, au-delà de la coïncidence temporelle, la mise en relation des procès ; enfin en prédication incomplète, la pertinence du participe s'exerce dans les limites de l'intervalle de référence du verbe principal, et ce quelle que soit la nature de la relation temporelle et circonstancielle (cf. sous-section 2.2.3.1. où l'idée d'une unité spatio-temporelle est évoquée).

4) *Peut-on dégager une procédure interprétative du participe présent ?* Grosso modo, nous nous dirigeons vers une défense des trois postulats suivants : i) le participe présent n'encode pas d'instruction précise concernant l'agencement temporel des procès ; ii) le participe présent autorise l'inférence circonstancielle sans pour autant la déclencher systématiquement ; iii) la pertinence du participe présent vient exclusivement d'une mise en rapport avec la prédication principale. Dès lors, une procédure interprétative réussie devrait pouvoir gérer équitablement l'ensemble de ces latitudes et contraintes interprétatives qui pèsent sur le participe présent et qui conduisent à l'établissement du contenu propositionnel de l'énoncé.

## 2.3. *Le subjonctif*

Dans cette partie de chapitre consacrée à un état de l'art critique des théories relatives à la question de la sémantique et de la pragmatique du subjonctif, nous présenterons et évaluerons la validité de cinq hypothèses. Nous considérerons en premier lieu l'hypothèse guillaumienne, qui suggère que le subjonctif est porteur d'une valeur sémantique unique, en contraste avec celle de l'indicatif. Nous nous intéresserons ensuite aux hypothèses polyphonique et anti-assertive qui, l'une comme l'autre, font des différents usages du subjonctif les manifestations d'une composante informationnelle (ou énonciative) propre à la forme verbale. Nous aborderons en quatrième lieu l'hypothèse des mondes possibles, suivant laquelle l'interprétation du subjonctif suppose l'instanciation de mondes alternatifs ; enfin, nous examinerons l'hypothèse générativiste, qui intègre une dimension sémantique à l'analyse du comportement syntaxique du subjonctif<sup>56</sup>.

### 2.3.1. *L'hypothèse guillaumienne*

Le système modal, pour Guillaume (1929/1993), reflète le mécanisme de pensée graduel qui préside à la construction d'une « image-temps » d'un procès. Par « image-temps », Guillaume désigne la représentation mentale que l'on forme du procès et de son ancrage temporel. L'opération de la pensée par laquelle l'événement est appréhendé dans sa dimension temporelle est appelée « chronogénèse ». Les modes verbaux indiquent, en somme, les étapes (« initiale », « médiane » et « finale ») de cette chronogénèse : l'image-temps est d'abord conçue *in posse* (en puissance), puis elle est saisie *in fieri*, c'est-à-dire en voie d'existence, en cours de construction, pour être enfin conçue *in esse*, dans son état d'achèvement ; les modes se distribuent alors sur l'axe défini par la chronogénèse : le participe et l'infinitif

---

<sup>56</sup> A notre connaissance, seules deux études sur le subjonctif adoptent des positions ouvertement asémantiques : celle de Gross (1978) et celle de Boysen (1971). Gross soutient que les formes indicative et subjonctive ne peuvent pas être caractérisées sémantiquement : « l'association sens-mode est illusoire », écrit-il (Gross 1978, 59) ; pour lui, l'indicatif et le subjonctif sont de simples variantes morphologiques, dénuées de signification et figées arbitrairement dans des emplois. Nous nous emploierons à montrer au cours de notre travail qu'une telle position n'est pas tenable. Boysen, pour sa part, estime qu'une description morpho-syntaxique suffit à rendre compte des usages du subjonctif. Pour ce faire, il établit une « hiérarchie » des facteurs qui entraînent le subjonctif : « négation », « présupposition » (étrangement conçue comme un critère non sémantique), « dérivatif », « flexif », « syntaxe », « racine » ; cette hiérarchie correspond aux situations (de la plus contraignante à la moins contraignante) qui sont à même de provoquer l'apparition du subjonctif dans la complétive. Le problème qui apparaît d'emblée est qu'aucun de ces critères ne permet de prédire à coup sûr la présence du subjonctif dans la complétive (on le verra à de nombreuses reprises). Dès lors, on ne peut accorder aucune valeur prédictive à cette hiérarchie.

correspondent à l'image-temps *in posse*, le subjonctif à l'image-temps *in fieri* et l'indicatif à l'image-temps *in esse*.

Guillaume fait ainsi l'hypothèse que le subjonctif ne situe pas précisément le procès dans le temps ; il offrirait une vision du procès inachevée, sans référence temporelle ; il serait le mode de la « virtualité », entendue dans le sens d'« éventualité », de « potentialité ». L'indicatif, quant à lui, serait le mode de l'« actualité » : il présenterait le procès sous sa forme aboutie ; en d'autres termes, il signalerait l'état dans lequel le procès se trouve lorsqu'il est doté d'un ancrage temporel précis.

Au sein du couple virtuel-actuel, qui donc délimite les périmètres représentationnels du subjonctif et de l'indicatif, Guillaume distingue une gradation, les idées ne se présentant pas à l'esprit, selon lui, de manière aussi binaire. Cette gradation s'apparente à une échelle épistémique, qui s'étend du possible au réel en passant par le probable et le certain. Ces quatre échelons, qui sont donc traités comme des sous-catégories du couple actuel-virtuel, définissent la répartition des modes :

« De ces quatre idées, la première seule gouverne le subjonctif : *il est possible qu'il vienne*. Les trois autres gouvernent l'indicatif : *il est probable qu'il viendra ; il est certain qu'il viendra ; il est réel qu'il est venu*. Le propre de la notion de possible est d'annuler la capacité d'actualité (= chances d'être) par une capacité égale et contraire (= chances de ne pas être). Le propre de la notion de probable, de conférer à la capacité d'actualité une existence positive (les chances d'être l'emportant sur les chances de ne pas être). » (Guillaume 1929/1993, 32-33)

Ainsi, à mesure que l'on progresse sur l'axe de la chronogénèse – en d'autres termes, à mesure que l'esprit donne corps à l'image-temps –, on passe d'un domaine épistémique à l'autre. L'instant de passage du possible au probable définit très exactement le point de basculement modal, l'indicatif relayant le subjonctif au moment où les chances d'être du procès deviennent plus élevées que ses chances de ne pas être. Étrangement, dans la citation ci-dessus, la possibilité est présentée comme l'annulation d'une capacité d'actualité, alors que l'on s'attendrait plutôt à ce qu'elle soit décrite comme le résultat d'un mouvement de l'esprit qui donne au procès une chance d'existence, si la chronogénèse consiste en la formation *progressive* (de plus en plus concrète) d'une image du temps. Quoiqu'il en soit, il ressort clairement de l'argumentaire de Guillaume que la chronogénèse doit être vue comme un

mécanisme psychologique séquentiel, qui, de proche en proche, donne une représentation du procès concrétisée, c'est-à-dire ancrée dans le temps<sup>57</sup>.

Deux études, inscrites dans la tradition guillaumienne, retiennent, en outre, notre attention : celle de Soutet (2000) et celle de Lagerqvist (2009). Soutet (2000), qui souscrit largement à l'hypothèse du subjonctif virtuel, propose les deux prolongements suivants, qui permettent selon lui d'expliquer les raisons de l'usage du subjonctif dans des contextes qui, en apparence, relèvent de l'actualité :

1) L'usage du subjonctif après *bien que* s'explique par le fait qu'en contexte de concession le procès subordonné ne produit pas les effets auxquels on pourrait s'attendre ; par exemple, dans *bien qu'il pleuve, il sort sans parapluie* (Soutet 2000, 137), *pleuvoir* ne débouche sur pas la conséquence escomptée, qui serait *sortir avec un parapluie*. Le procès, privé de son pouvoir causal, est donc situé en deçà de son état de complétude.

2) Les usages du subjonctif après des jugements de valeur (*il est bon que, il est mauvais que*) s'expliquent par un accent porté sur la valeur appréciative du procès enchâssant. Le procès enchâssé, d'importance secondaire, est de ce fait dépossédé de sa pleine existence.

Par ailleurs, observant que la préface *il est probable que* peut aussi bien gouverner le subjonctif que l'indicatif (*il est probable qu'il est là / il est probable qu'il soit là*), Soutet propose un léger ajustement de l'hypothèse de Guillaume, qui consiste à faire de la catégorie épistémique du probable une catégorie modale mixte sur l'axe chronogénétique. Cette modification va dans le sens de la conception guillaumienne du temps, car on peut considérer, selon Soutet, que le processus psychologique graduel qui conduit à la fixation de l'image-temps passe par une « zone franche » (Soutet 2000, 136) – le probable – dans laquelle le procès est à cheval entre la virtualité et l'actualité ; lorsqu'il est « probable », le procès est pour ainsi dire mi-virtuel mi-actuel. La citation suivante résume la position de Soutet :

« L'impossibilité d'une prévisibilité absolue du mode, au moins dans certains cas limites doit être interprétée comme la conséquence du système de représentation qui sous-tend le jeu modal – système qui obéit à un principe de continuité (élaboration progressive de l'image de l'événement) et non à un principe d'opposition. » (Soutet 2000, 147)

---

<sup>57</sup> Relevons au passage la proximité entre l'approche de Guillaume et celle de Imbs (1953), qui écrit : « Le subjonctif s'emploie chaque fois que le fait relaté n'est pas entièrement actualisé, ou que sa réalité actuelle n'est pas la visée principale du sujet parlant » (Imbs 1953, 49).

Lagerqvist (2009), pour sa part, définit l'actuel et le virtuel comme les « essences » des modes indicatif et subjonctif. Il suggère que les « contextes modaux », c'est-à-dire en gros les constructions grammaticales qui font apparaître les modes, sont porteurs des mêmes essences, si bien que le couplage de prédictions enchâssantes et de prédictions enchâssées a pour effet de doubler les valeurs essentielles. Plusieurs arguments sont proposés pour surmonter les apparentes faiblesses de la distribution guillaumienne des modes. Trois d'entre eux retiennent l'attention. Premièrement, le futur, virtuel par essence, est délogé de la catégorie modale qu'on lui prête habituellement (l'indicatif) pour constituer un mode à part entière. Deuxièmement, un principe dit de « surdétermination », consistant en une inversion des essences, est invoqué pour expliquer l'apparition de l'indicatif dans des contextes de virtualité, illustrés par exemple par les énoncés négatifs (*je ne crois pas qu'il est là*) et interrogatifs (*crois-tu qu'il est là ?*). Enfin, l'emploi du subjonctif après des verbes de sentiment (*être triste, être heureux, etc.*) est décrit comme la conséquence de l'introduction d'une norme d'usage, située au 17<sup>e</sup> siècle et présentée comme démotivée aujourd'hui, censée refléter le fait que dans de tels contextes, si le procès est conçu comme réel, il est néanmoins présenté sous une forme subjectivée, personnalisée, en un sens dématérialisée<sup>58</sup>.

#### *Commentaire*

Si elle reflète assez fidèlement la distribution des modes sur l'échelle épistémique, l'hypothèse du subjonctif virtuel et de l'indicatif actuel se heurte néanmoins à bon nombre de contre-exemples<sup>59</sup>. Dans les énoncés suivants, par exemple, force est d'admettre que le subjonctif désigne un procès bel et bien actualisé :

(170) Le fait que tu sois là me ravit.

(171) C'est la plus belle femme qui soit.

(172) Je n'accepte pas que tu me mentes.

Prétendre que dans ces contextes-ci le procès au subjonctif a une composante virtuelle tiendrait à notre avis de la mauvaise foi. L'actualité du procès est attestée : en (170) *le fait que* dit explicitement que le procès est réalisé ; en (171) la relative *qui soit* indique l'existence

<sup>58</sup> Quand bien même une norme, justifiée par une affinité supposée entre le subjonctif et la virtualité, serait à l'origine des usages du subjonctif après les verbes de sentiment, une remotivation sémantique ultérieure, soutenue par des représentations qui n'ont pas nécessairement trait à la virtualité, est tout à fait envisageable.

<sup>59</sup> Nous fournissons ici des contre-exemples à l'hypothèse du subjonctif virtuel. Des contre-exemples à l'hypothèse de l'indicatif actuel sont néanmoins disponibles ; on peut penser notamment aux usages contrefactuels de l'imparfait (*une minute de plus et le train déraillait*) ou à l'imparfait de protase (*si j'étais riche...*).

d'un ensemble bien réel de belles femmes ; et en (172) le mensonge du destinataire fait partie du *common ground* conversationnel. Que, dans les contextes présentés en (170) et (172), le subjonctif serve de support à l'expression d'une attitude particulière du locuteur, appréciative ou déontique, n'implique aucune virtualisation du procès ; au contraire, c'est son actualité qui rend possible la manifestation d'une attitude. A cet égard, nous avouons notre scepticisme face à l'explication de Soutet suivant laquelle le jugement appréciatif, qui serait le contenu important de la proposition, aurait pour résultat de rendre le procès enchâssé virtuel.

En outre, nous remarquons que la négation du verbe *douter* a pour effet l'expression d'une certitude ; or, contrairement à ce que prédit l'hypothèse de Guillaume, c'est le subjonctif qui apparaît dans la complétive :

(173) Je ne doute pas qu'il soit sympathique.

Avec *ne pas douter*, le locuteur présente le procès enchâssé comme un état de choses certain – non pas probable, et encore moins (seulement) possible.

Enfin, l'hypothèse guillaumienne semble ne pas tenir compte du fait que le subjonctif est un mode verbal contraint du point de vue syntaxique, puisqu'il n'apparaît que dans des subordonnées (à de rares exceptions près). L'expression de la possibilité lui est ainsi refusée en dehors des contextes de subordination, comme le montrent les exemples suivants :

(174) \* Peut-être soit-il là.

(175) \* Ce soit potentiellement un problème.

Ces deux exemples poussent à conclure que la non-autonomie syntaxique du subjonctif est plus forte que sa propension à exprimer un procès possible.

En conclusion de cette section, et pour donner un aperçu complet des théories qui font l'hypothèse d'un subjonctif porteur d'une valeur sémantique (conceptuelle) unique – ou, en tout cas, d'un subjonctif porteur de valeurs unifiables sous une même bannière –, il nous semble important de résumer, dans les grandes lignes, les études de Dreer (2007) et de Winters (1993).

Dreer (2007), dans une optique structuraliste, postule que le subjonctif et l'indicatif forment une paire oppositive au sein du système de signes qu'est la langue. La signification de l'indicatif serait « occurrence » (*occurrence*) et celle du subjonctif « alternative à une occurrence » (*alternative to an occurrence*). Une « occurrence » est définie par Dreer comme

un événement dont la réalisation (passée, présente ou future) fait l'objet d'un engagement de la part du locuteur ; à l'inverse, l'« alternative à une occurrence » suppose une forme de désengagement du locuteur, en ce sens que l'événement dénoté (réel, irréel ou virtuel) n'est pas conforme à ses attentes et fait l'objet d'une mise en rapport avec la contrepartie événementielle opposée. La signification « alternative à une occurrence » est censée, selon Dreer, subsumer tous les usages du subjonctif ; ceux-ci sont en fait tous traités comme des extensions (voire des enrichissements) de cette valeur sémantique première et irréductible. Dreer passe en revue l'ensemble des contextes d'apparition du subjonctif (expression d'un doute, d'une concession, d'une obligation, d'une volonté, etc.) et les réinterprète à la lumière du critère d'alternative à une occurrence. A titre d'exemple, si le doute relève de l'alternative à l'occurrence, c'est qu'il renvoie dos à dos un événement positif et sa contrepartie négative ; si la volition relève de l'alternative à l'occurrence, c'est que l'événement est virtuel au moment où le souhait est formé (il y a donc des chances pour qu'un événement contraire ait lieu) ; si la négation relève de l'alternative à l'occurrence, c'est qu'elle met en rapport la face réelle et la face irréelle de l'événement ; etc.

Winters (1993) propose quant à elle une analyse du subjonctif inspirée du modèle cognitiviste de Langacker (1987). Langacker postule l'existence d'une signification prototypique pour chaque item linguistique ; la signification prototypique est définie comme la plus saillante, la plus accessible, voire la plus représentative d'un item donné. En complément, Langacker introduit la notion de « schéma » qui rend compte du réseau de relations formé par l'ensemble des significations de l'item ; organisées en périphérie de la signification prototypique, les diverses significations sont connectées entre elles, ainsi qu'au prototype, et se situent à plus ou moins grande distance de lui. Pour Winters, le subjonctif aurait une valeur prototypique de « doute » ; cette valeur reflèterait, selon elle, une conception partagée par tous les locuteurs francophones, qui recourraient à elle lorsqu'ils tentent d'expliquer le sens du subjonctif. Quant à la signification schématique du subjonctif, elle est restituée par le terme général de « subjectivité ». L'auteure argue que les significations prototypique et schématique répondent à des motivations cognitives opposées mais complémentaires : la valeur prototypique de doute est obtenue au prix de tentatives de catégorisations des valeurs éparses attachées au subjonctif, alors que la signification schématique de subjectivité est obtenue par un mécanisme d'abstraction consistant à identifier un point commun à toutes les significations de l'item grammatical.

Les théories de Dreer et de Winters souffrent à notre avis du même défaut, celui de l'infalsifiabilité. On a vu que Dreer ramène l'ensemble des usages du subjonctif à l'expression d'une alternative. Or, dans de nombreux cas, cet effet de sens ne semble franchement pas faire partie du sens communiqué : *je comprends que ça prenne du temps, avant qu'elle arrive, je faisais la vaisselle* ou *j'ai travaillé jusqu'à ce qu'il fasse jour*, par exemple. De toute manière, on peut toujours postuler une mise en regard de l'événement décrit et d'une contrepartie antagonique, en particulier lorsque l'événement n'est pas (encore) réalisé au temps couvert par le procès principal ; mais en l'absence de toute proposition de test linguistique visant à mettre en évidence ce contenu de sens, on reste forcément dubitatif. D'ailleurs, on peut systématiquement appliquer le même raisonnement à l'indicatif : *je dis qu'il fait beau* mettrait en comparaison le caractère dicible du fait réalisé et le caractère indicible du fait non réalisé ; *je pense que c'est lui, j'imagine que c'est lui* ou *il me semble que c'est lui* opposeraient un fait pressenti à l'éventualité de son inexistence ; *comme il est sympathique, je l'ai invité à ma soirée* mettrait en relation un état de choses réel (présenté avec les effets qui s'ensuivent) et un état de choses irréel (mais qui aurait pu s'envisager) ; et ainsi de suite.

Quant à l'hypothèse de Winters, selon laquelle le subjonctif aurait une valeur prototypique de doute et une valeur schématique de subjectivité, elle tombe dans le même piège. Dans les cas de figure où le subjonctif ne décrit pas un procès mis en doute (lorsqu'il apparaît après un verbe décrivant une appréciation du locuteur, par exemple), on pourra toujours arguer que le sens qu'il exprime occupe une place marginale (non représentative) dans la catégorie des valeurs du subjonctif – et ce au mépris du fait que l'expression du doute est réduite, en fin de compte, à un nombre très restreint de contextes (à part *douter* et *ne pas être certain*, qui demandent le subjonctif, les exemples manquent cruellement). Quant à la valeur schématique de subjectivité, qui est censée rassembler tous les emplois du subjonctif autour d'un trait sémantique commun, elle est bien trop imprécise et surreprésentée dans les contextes sans subjonctif pour bénéficier d'un crédit.

Considérons à présent les hypothèses polyphonique et anti-assertive, qui n'assignent pas au subjonctif une valeur conceptuelle à proprement parler, mais qui le présentent comme un support énonciatif, comme un « contenant » de sens particulier.

### 2.3.2. *L'hypothèse polyphonique*

Nølke (1985 et 1993, 191-212) convoque la notion de polyphonie, telle qu'elle est développée par Anscombe et Ducrot (1983), pour expliquer l'usage du subjonctif. En conformité avec le cadre théorique de l'analyse polyphonique des énoncés, Nølke distingue le « locuteur », qui est le producteur de l'énoncé, des « énonciateurs », qui prennent en charge les différents contenus de sens représentés dans l'énoncé. En somme, selon lui, deux énonciateurs prennent la parole dans un énoncé avec subjonctif : le « locuteur-en-tant-que-tel » et le « locuteur-en-tant-qu'individu » ; le premier se confond pour ainsi dire avec le locuteur lui-même (en chair et en os), alors que le second est le représentant d'une pensée plus large, qui comprend celle du locuteur-en-tant-que-tel sans s'y réduire, puisqu'elle inclut aussi celle d'un « on » collectif, en quelque sorte impersonnel. La différence majeure entre les deux types de locuteur réside dans le fait que le locuteur-en-tant-que-tel prend en charge le contenu asserté et que le locuteur-en-tant-qu'individu prend en charge les présupposés de l'énoncé. Nølke désigne par « contenu asserté » l'information nouvellement communiquée, alors que le « contenu présupposé » est un contenu ancien, qui fait partie de l'univers des connaissances partagées.

L'hypothèse de Nølke, dans sa formulation la plus aboutie, est que « le subjonctif est un marqueur de polyphonie interne au sens strict » (Nølke 1985, 61). Par « polyphonie interne au sens strict », l'auteur veut signifier que le contenu exprimé par le subjonctif est systématiquement imputé au locuteur-en-tant-qu'individu ; en particulier, le subjonctif ne peut pas, selon lui, exprimer le contenu à la seule charge du locuteur-en-tant-que-tel ou du destinataire. Trois types de construction sont examinés par l'auteur : antéposition de la complétive, complétives avec alternance modale, complétives sans alternance modale. Voici, dans les grandes lignes et au prix d'un effort de clarification de notre part, les raisons pour lesquelles Nølke estime que ces constructions confirment son hypothèse :

1) Nølke observe que l'antéposition de la complétive conduit presque systématiquement à utiliser le subjonctif. Selon lui, ceci est dû au fait qu'une prédication antéposée et précédée du complément *que* est associée à une thématization (le locuteur donne un élément contextuel connu), tandis que la prédication principale à sa suite est associée à une rhématisation (le locuteur livre un commentaire à propos du thème). Conformément à ces couplages privilégiés entre, d'un côté, thème et subjonctif, et, de l'autre, rhème et indicatif, la prédication antéposée et précédée de *que* ne peut héberger un indicatif que lorsque le contenu est pris en charge par le locuteur-en-tant-que-tel. Considérons, à titre d'exemple, l'énoncé suivant :

(176) Que je suis devenue une petite rentière, voilà ce que j'aurais eu à lui apprendre. (Colette, citée par Nølke 1985, 60)

Si l'indicatif est utilisé ici, et non le subjonctif, c'est parce que la complétive livre une information nouvelle, autrement dit une information qui ne peut pas être prise en charge par le locuteur-en-tant-qu'individu ; en effet, le protagoniste repris par *lui* ignore le fait dont il est question dans la complétive sujet.

2) S'agissant des structures qui autorisent des complétives à l'indicatif et au subjonctif, ce sont les tournures interrogatives et négatives introduites par des verbes épistémiques qui retiennent l'attention de Nølke. Il commente notamment les deux paires minimales suivantes (cf. Nølke 1985, 63-64) :

(177a) Croyez-vous qu'il faut travailler demain ?

(177b) Croyez-vous qu'il faille travailler demain ?

(178a) Pierre n'est pas certain que Sophie reviendra.

(178b) Pierre n'est pas certain que Sophie revienne.

Selon l'auteur, en (177a), la question, qui revêt un caractère général, porte sur le contenu communiqué dans la complétive, alors qu'en (177b), la question porte plutôt sur les croyances du destinataire. Il n'y a ainsi polyphonie interne qu'en (177b), où la complétive au subjonctif n'exprime un contenu qu'*indirectement* concerné par l'acte d'interrogation ; le contenu de la complétive, thématique, est donc à mettre au crédit du locuteur-en-tant-qu'individu, à qui sont attribuées les croyances entretenues par des énonciateurs distincts des interlocuteurs et qui forment une sorte d'arrière-plan conversationnel.

En (178a), toujours selon Nølke, le locuteur se distancie d'un énonciateur qui entretient la croyance selon laquelle Sophie reviendra, en même temps qu'il s'associe à un autre énonciateur, Pierre, qui entretient la croyance inverse (selon laquelle Sophie ne reviendra pas). En (178b), par contre, il y a polyphonie interne, puisque c'est la pensée du locuteur-en-tant-qu'individu qui est représentée dans la complétive, et pas celle d'un énonciateur en particulier.

3) En ce qui concerne les structures nécessitant l'usage du subjonctif, Nølke commente l'exemple de la subordonnée concessive introduite par *bien que*. Le marqueur *bien que* introduit selon lui une « présupposition rétroactive » : le locuteur, dans un premier temps, s'associe à l'énonciateur du contenu présupposé, pour s'en dégager dans un second temps. Il

s'agit donc de polyphonie interne, puisque le contenu de la subordonnée est imputé au locuteur-en-tant-qu'individu – et non au locuteur-en-tant-que-tel qui, quoiqu'il entretienne la croyance rapportée dans la subordonnée (elle est présupposée), manifeste une prise de distance à son égard.

En outre, relativement aux subordonnées complétives sans alternance modale, Nølke (1985, 66-67) commente les exemples suivants :

(179) Philippe ne sait pas que Mitterrand a été en Nouvelle Calédonie.

(180a) \* Je regrette que la direction a pris la décision de vous renvoyer.

(180b) Je regrette que la direction ait pris la décision de vous renvoyer.

La phrase (179) disqualifie le subjonctif, car elle ne peut être énoncée, selon Nølke, que dans des circonstances où le destinataire est au courant du fait que Mitterrand est allé en Nouvelle Calédonie ; le contexte n'est donc pas propice à une polyphonie interne, étant donné que le destinataire est directement associé au contenu enchâssé et à sa vérité. Quant à la raison de l'agrammaticalité de (180a) et de la grammaticalité de (180b), elle est résumée dans la citation suivante, qui distingue, du point de vue présuppositionnel, entre visée argumentative et structuration pragmatique :

« Si le contenu de la subordonnée peut véhiculer une information nouvelle dans une situation donnée, celle-ci n'est pas *montrée* (ou *présentée*) comme telle par l'énoncé. Elle reste présupposée. » (Nølke 1985, 66)

Ainsi, pour Nølke, l'énoncé (180b), en vertu du caractère présuppositionnel du contenu introduit par *regretter*, serait inadéquat s'il était prononcé en vue d'informer le destinataire de son licenciement. Pour le dire autrement, si *regretter* demande le subjonctif, c'est parce qu'il présuppose le contenu qu'il enchâsse et que celui-ci a pour énonciateur le locuteur-en-tant-qu'individu.

#### *Commentaire*

La théorie polyphonique, de manière générale, est sujette à caution, car on peut douter que la multiplicité des voix énonciatives qu'elle postule reflète une quelconque réalité cognitive (cf. Saussure 2007 pour une critique). Si l'on prend l'explication polyphonique au pied de la lettre – c'est la lecture que nous faisons, car rien n'indique qu'il faille voir cette analyse formulée en termes d'énonciateurs multiples comme une image –, on est embarrassé par cette forme de dépossession des contenus exprimés ; en particulier, les contenus présupposés, suivant cette

analyse, sont censés « échapper » au locuteur pour accéder à un statut collectif. Or, la présupposition est évidemment prise en charge par le locuteur ; du côté du destinataire on l'interprète comme une proposition tenue pour vraie par le locuteur ; c'est même une condition *sine qua non* à l'interprétabilité de l'énoncé.

L'observation qui s'impose en premier lieu est que la présupposition n'est pas un critère qui permet de distinguer le subjonctif de l'indicatif : *regretter*, *aimer* ou *être heureux* présupposent le contenu qu'ils enchâssent et ils demandent le subjonctif ; *voir*, *dire* ou *remarquer* présupposent également le contenu qu'ils enchâssent et ils demandent l'indicatif.

Deuxièmement, la distinction entre locuteur-en-tant-que-tel et locuteur-en-tant-qu'individu, qui est censée refléter des différences d'implication du locuteur et du destinataire vis-à-vis du contenu présupposé, est inopérante lorsqu'il s'agit d'analyser les usages assertifs de la présupposition (cf. exemples 179 à 180b). En effet, il faut bien voir que le destinataire peut se servir du subjonctif comme de l'indicatif pour communiquer au destinataire un contenu inédit – c'est-à-dire un contenu qui n'est pas mutuellement manifeste – et octroyer pourtant à ce contenu une place syntaxique dévolue aux informations théoriquement mutuellement manifestes. Dans le cas de la complétive, la manœuvre consiste à exploiter le caractère présuppositionnel qui lui est éventuellement attaché. Prenons un exemple avec indicatif et un exemple avec subjonctif :

(181) Je sais que Marie était à la soirée.

(182) Je suis ravi que Marie soit venue à la soirée.

On peut tout à fait imaginer des contextes dans lesquels ces deux énoncés sont produits pour informer le destinataire de la présence de Marie à la soirée, en même temps qu'ils communiquent une attitude épistémique (181) ou une appréciation (182) à propos de cet état de choses. Il faut bien admettre que la possibilité d'utiliser une stratégie consistant à faire passer une information nouvelle par la voie de la présupposition est tout à fait indépendante du mode de la complétive, et qu'elle est potentiellement applicable à n'importe quel énoncé hébergeant un contenu présupposé.

L'analyse proposée pour l'interrogation et la négation n'est guère plus convaincante. Les différences de sens que les exemples (177a) à (178b) sont censés illustrer (différences de sens qui, en somme, se réduisent à des nuances ayant trait à la prise en charge des contenus) sont difficilement perceptibles. Au mieux, il s'agit d'effets implicitement communiqués, car force

est de constater qu'ils sont aisément annulables. Modifions quelque peu les exemples de Nølke pour l'observer :

(177c) Croyez-vous personnellement qu'il faut travailler demain ?

(177d) Croyez-vous qu'il faille absolument travailler demain ?

(178c) Pierre n'est pas certain que Sophie reviendra, contrairement à moi.

(178d) Pierre n'est pas certain que Sophie revienne, comme tout le monde.

Si, comme le prétend Nølke, (177a) questionnait la vérité de la prédication enchâssée (*il faut travailler demain*) et (177b) les croyances du destinataire, alors l'introduction d'adverbes portant respectivement sur les croyances du destinataire (*personnellement*) et sur le procès lui-même (*absolument*) donnerait un résultat incongru ; or, manifestement, il n'en est rien : (177c) et (177d) sont tout à fait naturels. Egalement, si (178a) communiquait un désengagement du locuteur vis-à-vis de la croyance enchâssée (*Sophie reviendra*) et (178b) un engagement général (vis-à-vis de cette même croyance), alors l'introduction de syntagmes adverbiaux indiquant respectivement un engagement du locuteur (*Pierre n'est pas certain, contrairement à moi*) et un désengagement général (*Pierre n'est pas certain, comme tout le monde*) ne fonctionnerait pas ; or, ce n'est pas le cas : (178c) et (178d) sont naturels.

En résumé, le recours aux notions de locuteur-en-tant-que-tel et de locuteur-en-tant-qu'individu ne nous semble pas pertinent pour résoudre la question du mode de la subordonnée. Cette distinction entre instances énonciatives pousse même à confondre les niveaux de sens avec les effets implicites et les visées argumentatives.

Si l'approche polyphonique du subjonctif cherche à fonder une pragmatique du subjonctif sur la base d'une différence avec l'indicatif observée au niveau des strates énonciatives, l'hypothèse anti-assertive, à laquelle nous consacrons la prochaine section, différencie les deux modes en s'appuyant sur les niveaux de sens auxquels ils sont associés. Le postulat défendu est que le subjonctif ne permet pas d'effectuer une assertion, ou, mieux encore, est employé lorsque le locuteur n'est pas en mesure d'asserter un contenu de sens.

### **2.3.3. L'hypothèse anti-assertive**

L'hypothèse anti-assertive remonte à Damourette et Pichon (1911/1936) ; les auteurs défendent l'idée suivante :

« Le subjonctif [...] indique un fait sur lequel on n'apporte pas d'assertion. [...] L'emploi respectif de l'indicatif ou du subjonctif dépend tout simplement de ce que l'on émet ou non, sur le fait subordonné, par la phrase elle-même, une assertion ferme. » (Damourette & Pichon 1911/1936, §1926)

Ainsi, le subjonctif serait le mode du non-jugement, par opposition à l'indicatif qui serait le mode du jugement ; le subjonctif serait utilisé dans les contextes où il n'est pas possible de présenter un fait assertivement, faute de preuves ou de moyens de trancher.

Dans une même optique, mais de manière plus précise et développée, Korzen (2003) soutient que l'indicatif est déclenché par les environnements « assertifiants » et que le subjonctif apparaît dans les environnements qui n'ont pas cette propriété. Cette hypothèse conduit Korzen à décrire l'indicatif comme le mode « marqué » du couple indicatif-subjonctif. Pour étayer son hypothèse, Korzen examine un ensemble de facteurs « assertifiants » et « anti-assertifiants ».

Comme facteur assertifiant, Korzen (2003, 116) relève les prédicats qui sont à même de faire « remonter la complétive jusqu'au niveau de l'assertion ». Reprenant le classement des prédicats assertifs établi par Hooper (1975)<sup>60</sup>, elle observe i) que le mode qu'ils gouvernent est systématiquement l'indicatif et ii) que la complétive peut être positionnée en tête de phrase (sans le *que*)<sup>61</sup> :

(183) Je crois que Marie est là. → Marie est là, je crois.

(184) Je suis sûr que Marie est là. → Marie est là, je suis sûr.

(185) Je dis que Marie est là. → Marie est là, dis-je.

*Etc.*

A l'inverse, les prédicats non assertifs, qui gouvernent le subjonctif, interdisent la remontée de la prédication enchâssée, comme l'illustre l'exemple suivant qui met en opposition des appositions sélectionnant (lorsqu'elles sont positionnées en tête de phrase) soit l'indicatif soit le subjonctif :

(186) Michèle a fait ce qu'elle pouvait, je crois / dit-elle / c'est sûr / \* c'est possible / \* c'est douteux / \* je doute. (Korzen 2003, 117)

---

<sup>60</sup> Les types de prédicat suivants sont assertifs, au sens de Hooper (1975) et moyennant quelques ajustements de la part de Korzen : les épistémiques faibles (*croire*), les épistémiques forts (*être sûr*), les déclaratifs (*dire*), les résultatifs (*résulter*), les perceptifs positifs (*voir*) et les perceptifs négatifs (*oublier*).

<sup>61</sup> Le prédicat assertif joue alors le rôle de parenthétique, rôle qui révèle, selon Korzen, la nature pragmatique même des verbes enchâssant l'indicatif.

Korzen souligne également que les prédicats assertifs, si on les considère dans leur ensemble, peuvent être ramenés à l'un ou l'autre des « processus » suivants : processus cognitif, processus perceptif, processus énonciatif. Selon l'auteure, les prédicats assertifs permettent ainsi au locuteur de se situer par rapport à ce dont il parle, *via* le large éventail de nuances offertes par le système, tout en laissant au contenu asserté la place centrale, en termes de valeur informative.

Parmi les facteurs anti-assertifiants, Korzen signale d'abord l'antéposition de la complétive, qui est systématiquement au subjonctif. L'argument invoqué est le même que celui de Nølke : les informations contenues dans une complétive antéposée sont thématiques ; dès lors, elles ne sont pas assertées, au sens où elles seraient exposées, mais elles sont reconvoquées (réexposées) par le locuteur, qui livre un commentaire (rhématique) à leur sujet.

De même que l'antéposition, la négation est un facteur anti-assertifiant aux yeux de Korzen. Voici son exemple et le (maigre) commentaire qu'elle en donne :

(187) Je ne crois pas qu'il soit venu.

« L'emploi du subjonctif, dans ce genre de construction, a pour effet d'actualiser la valeur potentiellement non assertive de l'expression régissante [...]. » (Korzen 2003, 120)

La citation n'est pas facile à interpréter. Nous la comprenons ainsi : l'expression régissante (*je ne crois pas*) est « potentiellement non assertive » au sens où elle peut exprimer l'inexistence de la croyance, comme elle peut aussi signifier l'inexistence du procès (dans ce second cas, l'expression régissante serait conçue comme assertive). Par le subjonctif, le locuteur indiquerait donc qu'il n'entretient pas la croyance selon laquelle *il est venu* ; s'il avait utilisé l'indicatif, il aurait en revanche communiqué qu'il entretient la croyance selon laquelle *il n'est pas venu*.

Korzen signale finalement que la fonction syntaxique de complétive attribut du sujet indéfini (*c'est un/une* + nom + complétive) a un effet anti-assertifiant sur le contenu ; elle favoriserait donc l'emploi du subjonctif. L'auteure oppose, en guise d'illustration, l'exemple (188a) aux exemples (188b) et (188c) :

(188a) C'est un scandale qu'il ait été emprisonné.

(188b) Le scandale est qu'il ait / a été emprisonné.

(188c) Le scandale, c'est qu'il a / ait été emprisonné. (Korzen 2003, 121, d'après un exemple de la *Fransk grammatik* de Pedersen & al. 1980)

Selon Korzen, un effet focal, portant sur l'événement enchâssé, est attaché à l'usage des tournures illustrées par (188b) et (188c). La différence avec (188a) tient, pour elle, à la « force » avec laquelle l'événement est présupposé : en (188b) et (188c), il est faiblement présupposé, alors qu'il est fortement présupposé en (188a) ; or, ce qui semble caractériser une présupposition *faible*, c'est une participation au domaine des contenus directement pertinents du point de vue informationnel (d'où la présence possible de l'indicatif)<sup>62</sup>.

### *Commentaire*

L'usage que fait Korzen de la notion d'assertion n'est pas orthodoxe, puisqu'elle l'applique aux contenus présupposés dont la prise en charge (par le locuteur) constitue la visée communicationnelle principale de la structure enchâssante. Or, dans la tradition pragmatique, on distingue le contenu asserté du contenu présupposé non pas en s'appuyant sur la notion de « prise en charge » – le locuteur prend les deux contenus à sa charge, puisqu'il les présente comme vrais –, mais en invoquant une différence de niveau informationnel : le contenu asserté, au contraire du contenu présupposé, est *explicité* par l'énoncé ; le contenu présupposé, lui, est communiqué en même temps que le contenu asserté, mais il ne constitue pas l'objet de l'intention informative. De ce point de vue, les énoncés (188a), (188b) et (188c) ne présentent pas de différence : le contenu asserté est donné par la principale et le contenu présupposé est donné par la complétive ; à notre sens, considérer qu'en (188b) et (188c) le contenu présupposé est interprété comme une assertion relève dès lors de l'erreur d'analyse.

Il faut également souligner que la possibilité d'une « montée » du contenu de la complétive au niveau de l'assertion n'est pas offerte à tous les prédicats sélectionnant l'indicatif, contrairement à ce que prétend Korzen. En particulier, elle ne fonctionne pas avec les prédicats qui sélectionnent un argument interne, comme *savoir*, *oublier* ou *voir* :

(189a) Il sait que Marie n'est pas là. → \* Marie n'est pas là, sait-il.

(190) Il oublie que Marie n'est pas là. → \* Marie n'est pas là, oublie-t-il.

(191a) Il voit que Marie n'est pas là. → \* Marie n'est pas là, voit-il.

Certes, l'ajout d'un clitique rend l'énoncé acceptable, en tout cas pour ce qui concerne *savoir* et *voir* (cf. 189b et 191b), mais le contraste avec les verbes sélectionnant le subjonctif disparaît ; en effet, la réécriture des énoncés avec subjonctif (lorsqu'elle est possible)

---

<sup>62</sup> Cf. Mejías-Bikandi (1994) pour une analyse comparable de la présupposition à propos du subjonctif espagnol.

débouche aussi sur une structure syntaxique formée de deux prédications apposées, avec une reprise pronominale dans la seconde qui a pour référent la prédication initiale :

(189b) Marie n'est pas là, il le sait.

(191b) Marie n'est pas là, il le voit.

(192) Il est content que Marie ne soit pas là. → Marie n'est pas là, il en est content.

(193) Il regrette que Marie ne soit pas là. → Marie n'est pas là, il le regrette.

Si les contraintes de réécriture syntaxique sont comparables pour ces quatre exemples, ils exhibent néanmoins des différences de sens : en particulier, la réécriture à partir du subjonctif met en évidence une relation de causalité entre les deux prédications (nous verrons cela en détail au chapitre 4). Mais en tout état de cause, les exemples (189b) à (193) montrent que la possibilité d'une « remontée » du contenu enchâssé au niveau de l'assertion n'est pas une affaire de mode.

La notion d'assertion, en définitive, ne permet pas, nous semble-t-il, de distinguer les comportements sémantico-pragmatiques de l'indicatif et du subjonctif. Nous l'avons vu plus haut, le caractère présupposé du contenu de la complétive n'est pas attaché à un mode en particulier. Si l'on considère cette fois-ci les choses du point de vue du verbe enchâssant, on note que c'est sur lui que porte l'assertion du locuteur (lorsque la complétive est présupposée). A titre d'exemple, considérons un énoncé avec indicatif et un énoncé avec subjonctif :

(194) Je vois que Marie est là.

(195) Je suis content que Marie soit là.

Dans ces deux énoncés, la complétive doit être tenue pour vraie (doit être présupposée) pour que la proposition ait un sens (si la complétive est fautive, l'énoncé n'en a tout simplement pas). Quant à l'assertion elle-même, elle est limitée aux contenus rapportés par les préfaces : *je vois* et *je suis content*. Corollairement, la valeur de vérité de la proposition est déterminée par celle de la préface – à preuve : dans *il est faux que je vois que Marie est là* comme dans *il est faux que je suis content qu'elle soit là*, la locution *il est faux* n'affecte que le contenu de la préface.

Si la complétive peut livrer un contenu présupposé, elle peut aussi, suivant la sémantique du verbe enchâssant, participer du contenu asserté, et ce sans que le mode ne représente un quelconque obstacle. Voici un exemple avec indicatif et un exemple avec subjonctif :

(196) Je crois que Marie est là.

(197) Je souhaite que Marie soit là.

En (196) comme en (197), la complétive héberge un contenu dont la vérité n'est pas présupposée. Cette fois-ci, l'assertion du locuteur n'est pas limitée à la préface, mais elle est étendue à la proposition entière. Le caractère véridictionnel de la proposition dépend donc « en bloc » du matériau linguistique exprimé ; en d'autres termes, la proposition (196) est vraie s'il est vrai que le locuteur entretient la croyance selon laquelle *Marie est là* ; de la même manière, la proposition (197) est vraie s'il est vrai que le locuteur forme le souhait que Marie soit là – à preuve : dans *il est faux que je crois que Marie est là* ou dans *il est faux que je souhaite que Marie soit là*, la locution *il est faux* affecte le contenu complet de l'énoncé<sup>63</sup>.

En résumé, les exemples (194) à (197) montrent i) qu'il n'y a pas de lien entre l'expression d'une présupposition et la fonction syntaxique de complétive, et ii) que le subjonctif (à l'image de l'indicatif) peut tout à fait dénoter un procès qui fait partie du contenu asserté : l'étendue du domaine de l'assertion n'est pas déterminée par le mode de la complétive mais par le sens du verbe introducteur. Que le subjonctif ne puisse pas asserter *seul*, comme peut le faire l'indicatif, est un autre problème, qui a trait au caractère non autonome de la forme. Ce caractère non autonome s'observe à la fois dans la sujétion syntaxique caractéristique du subjonctif, mais aussi dans le rapport de la forme à la structure qui l'enchâsse (la préface verbale, par exemple). Nous verrons au chapitre 4 que cette sujétion sémantico-pragmatique peut être définie en termes de contrainte interprétative spécifique. Venons-en maintenant à l'hypothèse des mondes possibles, qui, pour ce qui est du subjonctif en français, remonte à Martin (1983). Celle-ci constitue une voie d'analyse efficace pour dépasser les problèmes rencontrés par l'hypothèse guillaumienne, qui fait du subjonctif un élément linguistique purement représentationnel, et par les hypothèses énonciatives, qui font du subjonctif un élément de structuration du discours (ou de l'énoncé).

---

<sup>63</sup> Qu'il ne soit pas possible de vérifier si le locuteur entretient réellement la croyance ou le désir dont il fait part est un autre problème ; véridictionnalité et véridicibilité doivent être clairement distinguées (cf. Papafragou 2006).

### 2.3.4. *L'hypothèse des mondes possibles*

Martin (1983) suggère que le subjonctif indique l'appartenance du procès dénoté à un ensemble de modes possibles, alors que l'indicatif indique l'appartenance du procès à un monde en particulier. L'interprétation modale se ferait en conséquence : le subjonctif serait interprété en rapport avec une classe (un ensemble) de mondes possibles et l'indicatif en rapport avec un monde précis.

Martin relève que l'expression de la possibilité comme celle de la nécessité s'appliquent au subjonctif, et signale que ces deux notions relèvent de l'analyse en termes de mondes possibles ; voici leurs définitions :

« *p* est possible s'il existe au moins un monde où *p* est vrai.

*p* est nécessaire si *p* est vrai dans tous les mondes possibles. » (Martin 1983, 110)

Cette mise en relation, opérée par le subjonctif, entre un événement et une classe de mondes possibles peut être appréciée dans les emplois suivants :

- Le subjonctif complétif couvre le spectre entier des modalités aléthique et déontique : *il est nécessaire / possible / impossible / contingent que* + subjonctif ; *il est obligatoire / permis / interdit / facultatif* + subjonctif.
- Le subjonctif relatif suppose le parcours complet des mondes possibles qui appartiennent à l'ensemble clos désigné par le prédicat :

(198) Max apprécierait / \* apprécie une viande qui soit très cuite.

(199) Si je connaissais un moyen qui soit efficace... (Martin 1983, 113)

Par l'affirmation d'une « existence voulue » (198) ou d'une « existence supposée » (199), le locuteur cherche à extraire un ou plusieurs éléments susceptibles de satisfaire le prédicat au subjonctif.

Lorsque le procès au subjonctif est présenté comme vrai (c'est-à-dire lorsqu'il est présupposé), ce n'est pas, pour Martin, la notion de monde possible, en tant que telle, qu'il convient de convoquer, mais celle d'« anti-univers ». L'anti-univers est défini par Martin comme l'ensemble des propositions que le locuteur tient pour fausses mais qui auraient pu être vraies ; l'anti-univers réfère, en somme, à l'ensemble des mondes possibles que le réel a rendu faux (parce qu'il les a annulés). Voici les principaux exemples de Martin :

- Les subjonctifs de « jugement critique » (introduits par exemple par *regretter*, *se réjouir* ou *déplorer*) font référence à des anti-univers, car les appréciations émises portent sur des états de choses qui auraient pu être différents (sans la contingence, la critique n'aurait en effet aucun sens).

- Les subjonctifs concessifs (*bien que*), qui défont une relation implicative attendue pour lui en substituer une autre, font par définition appel à un anti-univers (dans lequel la relation implicative attendue aurait effectivement eu lieu).

- Les subjonctifs d'antécédence (*après que*) relèvent de l'anti-univers, car, au moment où le procès rapporté par la principale a lieu, le procès subordonné, encore non réalisé, est envisageable comme faux.

- Les subjonctifs superlatifs (*le plus beau qui soit*) ainsi que les tournures apparentées (*le seul / le premier / le dernier qui soit venu*) impliquent un anti-univers en ce sens qu'ils réfèrent à un ensemble dont est extrait un membre à propos duquel on peut dire qu'« il aurait pu se faire que ce ne soit pas le seul, le premier... » (Martin 1983, 118).

- Les subjonctifs introduits par *le fait que*, tout en décrivant une réalité attestée, suggèrent un anti-univers, qui rend possible le jugement critique exprimé par la principale (*le fait que tu aies échoué me déçoit*). Ici aussi, l'auteur relie la possibilité d'une appréciation critique au caractère contingent de l'événement.

- Les subjonctifs qui apparaissent après un prédicat épistémique nié présentent l'état de choses dénoté comme incertain (après *ne pas être certain*) ou comme probablement inexistant (après *ne pas croire*) ; par contre, quand c'est l'indicatif qui apparaît après le prédicat épistémique nié, c'est la certitude ou la croyance elles-mêmes qui sont niées, la négation portant sur la phrase entière avec l'indicatif, et pas seulement sur l'événement enchâssé. Considérons les exemples suivants :

(200a) Je ne suis pas certain que ce soit lui.

(200b) Je ne suis pas certain que c'est lui.

(201a) Je ne crois pas que ce soit lui.

(201b) Je ne crois pas que c'est lui.

Selon Martin, alors que (200a) présente l'état enchâssé comme une incertitude, (200b) décrit l'état d'incertitude du locuteur ; semblablement, alors que (201a) présente l'état enchâssé

comme une improbabilité, (201b) présente l'incrédulité du locuteur. Ainsi, dans les cas où les prédicats épistémiques sont suivis du subjonctif, et seulement dans ceux-ci, il est fait référence à des anti-univers, où les valeurs épistémiques attribuées aux procès sont renversées.

Dans la même veine que Martin, Farkas (1985), Kupferman (1996) et Schlenker (2005) analysent les emplois du subjonctif français en faisant appel à la notion de monde(s) possible(s). Nous accorderons une attention particulière, dans la présentation de leurs travaux, aux emplois du subjonctif dont Martin ne fait pas mention.

Selon Farkas (1985), l'indicatif a un ancrage « extensionnel », alors que le subjonctif a un ancrage « intensionnel » ; ceci signifie que l'indicatif décrit un procès jouissant d'une référence dans le monde réel (ou actuel), et que le subjonctif décrit un procès représenté dans un ensemble de mondes possibles. Pour illustrer son propos, Farkas (1985) s'intéresse pour l'essentiel aux subordonnées relatives non présuppositionnelles. Reprenant et commentant une série d'exemples proposés par Eriksson (1979), elle constate que le subjonctif est nécessaire dans les relatives qui ont pour antécédent un syntagme nominal argument d'un verbe intensionnel, c'est-à-dire d'un verbe qui introduit une classe de mondes possibles n'incluant pas le monde réel, comme ici *falloir* :

(202) Il te faut un homme qui ait [/ \* qui a] au moins sept ans de plus que toi. (Farkas 1985, 137)

Elle recense également plusieurs types de contexte impliquant l'intensionnalité du contenu de la relative : expression d'un but (202), d'une condition (203) ou usage de l'impératif (204) :

(203) Nous devons lutter pour édifier un monde dans lequel la dignité humaine ne soit pas une simple formule. (Farkas 1985, 139)

(204) Si Jean connaissait quelqu'un qui puisse l'aider, il serait content. (Farkas 1985, 144)

(205) Apporte-moi un livre qui ait beaucoup de photos. (Farkas 1985, 140)

A propos de (205), l'auteure note que la lecture intensionnelle est la seule possible. Il n'en va pas ainsi, selon elle, si l'on commute le subjonctif avec l'indicatif (*apporte-moi un livre qui a beaucoup de photos*) ; avec une relative à l'indicatif, la phrase est ambiguë : si la relative se trouve en dehors de la portée de l'impératif, elle a un ancrage extensionnel (l'objet-livre est repéré dans un monde particulier) ; en revanche, si la relative se trouve sous la portée de

l'impératif, elle a un ancrage intensionnel (l'objet-livre appartient à plusieurs mondes possibles).

Farkas observe également la distribution suivante : en présence d'un marqueur existentiel négatif (*il n'y a pas* ou *plus*), le subjonctif apparaît (cf. 206), alors qu'en présence du marqueur existentiel positif (*il y a*) ou de syntagmes sujets dont l'existence négative est prédiquée (*les x qui... n'existent pas / plus*), c'est l'indicatif qui est sélectionné (cf. 207 et 208) :

(206) Bref, il n'y a plus de comédie qui tienne [\* tient]. (Farkas 1985, 146)

(207) Il y a encore des voitures qui vont / \* aillent à vingt km à l'heure. (Farkas 1985, 147)

(208) Les autos qui vont / \* aillent à 20 km à l'heure n'existent plus. (Farkas 1985, 147)

Selon Farkas, la raison de la présence de l'indicatif après *il y a* tient au fait que l'expression affirme que c'est le monde actuel qui est concerné par la prédication ; de manière comparable, en (208), le syntagme nominal sujet défini (*les autos qui vont à 20 km à l'heure*) communique un ancrage dans le monde actuel. La présence d'un subjonctif en (206) s'explique quant à elle par une référence à une classe de mondes possibles dans laquelle la relation prédicative *il y a des comédies qui tiennent* est vérifiée.

Kupferman (1996) relève pour sa part trois types de contexte avec subjonctif qui impliquent un ancrage intensionnel (c'est-à-dire un parcours de mondes possibles) : i) contexte d'intensification adverbiale (209) ; ii) contextes de complétive antéposée (210), topicalisée (211), en fonction subjectale (212) ; iii) contexte de subordination sans référentiation nominale spécifique (213) :

(209) Je regrette beaucoup qu'ils soient partis. vs \* Je crois beaucoup qu'ils sont partis.

(210) Qu'elle ne soit pas une vraie tragédienne, je le pense.

(211) Qu'un prêtre fasse l'amour, après tout, pourquoi pas.

(212) Que l'Amérique puisse fournir les équipements nécessaires est certain.

(213) Je veux qu'un étudiant quel qu'il soit aille chercher Marie. vs \* Un étudiant quel qu'il soit ira chercher Marie. (Kupferman 1996, 147-148)

En (209), selon Kupferman, l'adverbe d'intensité *beaucoup* suggère que le procès est envisagé dans son rapport à un ensemble de possibilités – car on peut *regretter* de diverses manières : *un peu*, *énormément*, etc. Dans les énoncés (210) à (212), parce que la complétive

au subjonctif est « non régie », elle n'est pas, selon l'auteur, ancrée dans un monde particulier. Enfin, en (213), la non-spécificité du syntagme nominal *un étudiant quel qu'il soit* suppose un passage en revue et une évaluation de différents mondes possibles.

Quant à Schlenker (2005), il défend l'idée que les usages du subjonctif, au contraire de ceux des autres modes, ne forment pas une « classe naturelle » ; selon lui, le subjonctif est le mode « par défaut » du système, celui qui apparaît lorsque ni l'impératif, ni l'infinitif, ni l'indicatif, porteurs de contraintes dures, ne peuvent être utilisés ; ces emplois de suppléance, observés dans des contextes variés, expliqueraient la difficulté, voire l'impossibilité, d'une mise en évidence d'un dénominateur commun aux usages de la forme. Sous les trois points suivants, nous indiquons, dans les grandes lignes, les arguments déployés en faveur d'une telle thèse, et qui ont pour objet les liens d'intrication entre le subjonctif et les trois autres modes mentionnés.

- Schlenker rappelle que le subjonctif supplée l'impératif pour ce qui est des formes de troisième personne :

(214) Sois / soyons / soyez prudent(s) ! \* Que tu sois / \* que nous soyons / \* que vous soyez prudent(s) !

(215) Qu'il soit / qu'ils soient prudent(s) ! \* Soit / \* soient prudent(s) !

Schlenker fait l'hypothèse que, de manière générale, l'impératif cache une préface illocutoire proche de *je demande que* ; le sens communiqué par (214) serait ainsi *je demande que tu sois / que nous soyons / que vous soyez prudent(s)*. Suivant cette définition, l'impératif vise tout événement disponible dans un monde possible qui, par l'action d'un ou de plusieurs acteurs impliqués dans l'échange communicationnel, satisfait la demande exprimée par la préface ; ou encore : l'impératif (en tant que morphème grammatical) introduit la présupposition selon laquelle il existe un monde possible dans lequel un événement réalisé par un ou plusieurs acteurs impliqués dans l'échange est compatible avec la demande formulée par le locuteur. Or, dans le contexte suggéré par (215), cette présupposition n'est pas satisfaite, ceci parce que la demande n'est destinée à aucun acteur engagé dans la situation de communication. L'usage du subjonctif est ainsi, pour Schlenker, le résultat d'une impossibilité du contexte à remplir les conditions présuppositionnelles nécessaires à l'usage de l'impératif.

- A propos de l'infinitif, Schlenker note qu'il déclenche une présupposition de coréférence entre son agent (implicitement communiqué) et le sujet grammatical du verbe principal. Ainsi,

(216), par exemple, est sans ambiguïté du point de vue de l'attribution d'un référent : il s'agit du locuteur (*je*) :

(216) Je désire partir.

L'indicatif n'est pas porteur d'une telle contrainte présuppositionnelle, comme le montre la paire minimale suivante, qui illustre l'univocité de l'infinitif (en 217a, *être élu* prend nécessairement *Paul* pour agent) et l'ambiguïté de l'indicatif (en 217b, le pronom *il* peut reprendre *Paul* mais peut aussi désigner un autre individu) :

(217a) Paul espère être élu.

(217b) Paul espère qu'il est élu.

Pour un énoncé comme (217b), la préférence est toutefois donnée, aux yeux de l'auteur, à l'interprétation coréférentielle, le monde possible où *Paul* et *il* sont coréférents étant plus accessible que celui où ils ne le sont pas – dans les termes de Schlenker, la contrainte *de se* (réflexive) est dite plus forte que la contrainte *de re* (non réflexive). Quand aucune relation coréférentielle n'est en jeu, le subjonctif est alors employé, qui supplée les formes infinitive et indicative, contraintes de ce point de vue-là (chacune à leur manière). Ainsi, (218a) est agrammatical car c'est l'infinitif qui prend en charge l'expression de la coréférence des agents (cf. 218b), alors que (218c) est grammatical, car il n'existe aucune forme capable de faire référence de manière univoque à un monde possible où le pronom ne reprend pas le sujet de la phrase.

(218a) \* Paul veut qu'il parte. [où *Paul* et *il* désignent la même personne]

(218b) Paul veut partir.

(218c) Paul veut qu'il parte. [où *Paul* et *il* ne désignent pas la même personne]

- Concernant le jeu d'opposition entre l'indicatif et le subjonctif, Schlenker observe que les verbes *se lamenter* et *nier*, qui commandent les deux modes, donnent lieu à des effets de sens comparables. Considérons les deux paires suivantes :

(219a) Jean se lamente qu'il pleuve.

(219b) Jean se lamente qu'il pleut.

(220a) Je nie qu'il pleuve.

(220b) Je nie qu'il pleut.

Selon lui, les énoncés (219a) et (220a), avec subjonctif, sont interprétés indépendamment d'une prise en charge particulière du contenu enchâssé. Les énoncés (219b) et (220b) suscitent en revanche une lecture spécifique, sous la forme d'une récupération d'un acte locutoire : (219b) serait proche de *Jean dit en se lamentant qu'il pleut* (*se lamenter* qualifierait la manière de *dire* de Jean) ; et (220b) ne conviendrait qu'à la situation particulière où *il pleut* aurait été préalablement asserté, par exemple par le destinataire. La conclusion qu'en tire l'auteur est que l'interprétation de l'indicatif est plus contrainte que celle du subjonctif, puisqu'elle fait référence à un monde précis dans lequel le procès enchâssé est représenté comme une croyance assertée.

Schlenker commente enfin les contraintes que font peser les verbes *vouloir* et *espérer* sur la sélection du mode de la complétive. Il propose une analyse de *vouloir* et d'*espérer* qui croise les contenus présupposés et assertés : *je veux que x* présupposerait *je crois que x est possible* et asserterait *je désire que x arrive*, alors que *j'espère que x* (de manière surprenante) présupposerait *je désire que x soit le cas* et asserterait *je crois que x est possible*. En faveur de son analyse d'*espérer*, Schlenker montre, entre autres, que *j'espère toujours* ne signifie pas (n'asserte pas) *je continue de désirer*, mais *je continue de croire en la réalisation possible de mon désir*. A la faveur de ce croisement des contenus présupposés et assertés, seul *espérer*, qui est suivi de l'indicatif, est considéré comme faisant directement référence à un monde possible (ou à une classe de mondes possibles) où le procès enchâssé est vérifié.

### *Commentaire*

Si l'analyse en termes de mondes possibles se prête bien à un certain nombre de contextes où le subjonctif apparaît – notamment lorsque celui-ci désigne un procès dont la réalisation intentionnée est incertaine (*afin que, pour que*) et lorsqu'il est rattaché à un domaine de quantification (*le seul qui, le premier qui*) –, elle nous semble toutefois inadaptée lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'interprétation des subjonctifs introduits par *le fait que* (*le fait que tu sois là me fait plaisir*) et des subjonctifs insérés dans des complétives antéposées (*que tu sois là me fait plaisir*). En effet, on voit mal pourquoi l'interprétation de ce type de proposition supposerait une quelconque convocation d'un ensemble de mondes possibles, puisque, dans ces contextes syntaxiques là, le procès au subjonctif jouit manifestement d'un ancrage dans le monde réel (tel qu'il est représenté), ancrage qui est indiqué de manière tout à fait explicite par les marqueurs *que* et *le fait que*. De surcroît, l'ordre d'apparition des constituants (prédication subjonctive puis prédicat principal) tend à exclure la possibilité d'une multiplication des contextes interprétatifs. En effet, le procès sur lequel porte l'assertion

est présenté d'emblée (il est en position syntaxique de sujet) ; dès lors, le commentaire, exprimé par le prédicat principal et son argument interne, n'intervient qu'après l'établissement d'un contexte factuel bien précis.

Si le recours aux mondes possibles n'est pas une condition nécessaire à l'interprétation du subjonctif, il ne nous semble pas non plus qu'il soit une condition suffisante, puisqu'on pourrait aussi soutenir que l'indicatif, en tout cas dans les contextes où la vérité du procès qu'il dénote n'est pas attestée, est appréhendé en relation avec une classe de mondes possibles. Prenons l'exemple des complétives. Suivant l'analyse présentée plus haut, le subjonctif est sélectionné par les prédicats qui expriment un jugement appréciatif (*regretter*, *déplorer*, *être satisfait*, *être heureux*, etc.), parce que ceux-ci font référence à un ensemble de mondes possibles, et ce même si les procès qu'ils enchâssent sont bel et bien réalisés. La raison invoquée à l'appui de cette thèse est qu'une appréciation, par définition, n'est pertinente qu'en regard de différents faits alternatifs dont la réalisation, à un moment donné, relevait de la potentialité. Autrement dit, le regret, la satisfaction ou le contentement (par exemple) ne se concevraient pas en dehors d'une mise en relation de l'événement apprécié avec un ensemble d'événements qui auraient pu se produire à sa place ; en somme, la possibilité d'une appréciation serait tributaire de l'imprévisibilité (partielle) du procès. A notre sens, le problème ne vient pas tant du raisonnement lui-même que du fait qu'on peut aussi l'appliquer aux prédicats qui n'expriment pas une appréciation ; voici deux exemples construits avec des prédicats qui sélectionnent l'indicatif :

(221) Je vois que Marie est venue à la fête.

(222) Je sais que Marie est venue à la fête.

Si la réalisation d'un procès décrit par l'indicatif n'avait jamais un caractère contingent, alors l'expression d'un constat visuel, comme en (221), serait systématiquement dénuée de pertinence (elle serait toujours triviale). Or ce n'est évidemment pas le cas : on imagine aisément des contextes qui rendent l'énoncé d'un constat visuel tout à fait pertinent. De même, si un procès à l'indicatif était nécessairement caractérisé par l'absence de contingence (c'est-à-dire s'il n'y avait aucune chance pour qu'il ne se réalise pas), alors l'expression d'un savoir à son propos, comme en (222), serait elle aussi dénuée de pertinence (la proposition serait un truisme) ; or, on peut facilement se représenter des contextes qui rendent l'énoncé (222) pertinent. D'ailleurs, de manière plus générale, on constate que tout prédicat exprimant une attitude épistémique peut être analysé en termes de mondes possibles (quel que soit le

mode de la complétive qui suit). Prenons l'exemple de *croire* et d'*imaginer*, qui demandent l'indicatif :

(223) Je crois que Marie est venue à la fête.

(224) J'imagine que vous êtes Marie.

Si l'on voulait rendre compte de ces deux exemples à l'aide de la notion de mondes possibles, on dirait qu'en utilisant *croire* le locuteur affirme que le procès enchâssé est vrai dans la plupart des mondes possibles et faux dans une classe restreinte de mondes possibles. De façon comparable, en recourant au verbe *imaginer*, comme en (224), le locuteur signifierait que le procès est vrai dans tous les mondes possibles qui lui sont accessibles et faux dans la classe (réduite) des mondes possibles qui ne lui sont pas accessibles.

On peut en conclure que, quand bien même la notion de mondes possibles refléterait une quelconque réalité cognitive, son utilisation à des fins analytiques pose problème. En effet, le raisonnement qui consiste à dire que le subjonctif est associé à la récupération systématique d'une classe de mondes possibles (que la possibilité soit réelle ou qu'elle ait été annihilée par la réalisation d'un événement) rencontre deux obstacles majeurs : i) il paraît artificiel lorsque l'ancrage du procès dans un contexte unique est exprimé explicitement ; ii) il est applicable à des énoncés avec indicatif.

Dans la section suivante, nous nous proposons de passer en revue l'ensemble des modèles d'inspiration générativiste relatifs au subjonctif français ; notre objectif principal est de relever les critères sémantiques retenus pour figurer dans la représentation syntaxique de la phrase avec subjonctif.

### ***2.3.5. L'hypothèse générativiste***

A notre connaissance, Huot (1986) est la première à avoir traité du subjonctif français dans le cadre du modèle de la grammaire générative développé par Chomsky (1981), dont nous rappelons brièvement quelques-uns des principaux postulats (nécessaires à la compréhension de l'hypothèse d'Huot). Pour Chomsky, tous les syntagmes sont structurés de manière tripartite : ils sont organisés autour d'une « tête » (lexicale ou fonctionnelle), qui est reliée à un « complément » (localisé au niveau de la « projection intermédiaire » de la tête) et à un « spécifieur » (localisé au niveau de la « projection maximale » de la tête) ; le caractère optionnel ou obligatoire du spécifieur et du complément varie en fonction des catégories

syntagmatiques. Chomsky pose que le niveau supérieur de représentation syntagmatique est la projection maximale du complémenteur de la phrase (noté C). Suivant ce principe, en structure profonde, la phrase (notée S pour *sentence*), qui est donc équivalente à un syntagme complémenteur (ou CP pour *complementazier phrase*), a pour complément la projection de la flexion verbale (notée IP pour *inflexion phrase*) et pour tête lexicale un complémenteur (typiquement *que*, qui n'est toutefois pas articulé en structure de surface dans le cas de la phrase simple). CP domine ainsi IP, dont la tête INFL, qui correspond à la flexion verbale, agrège les traits de temps, de personne, de genre et de nombre. Selon Chomsky, le passage de la structure profonde à la structure de surface est marqué, entre autres, par le mouvement de la racine verbale (V), tête lexicale du syntagme verbal (VP), qui se déplace pour venir se combiner à INFL. Ce mouvement rend compte du fait que la flexion verbale et la racine verbale sont liées morphologiquement dans la structure articulée, en anglais et en français notamment.

Dans son entreprise d'intégration du subjonctif dans le paradigme chomskyen, Huot se base principalement sur les deux constats suivants : i) le subjonctif apparaît lorsqu'un prédicat exprimant une opinion (*penser, croire, présumer*) est nié ; ii) dans les structures interrogatives, le subjonctif apparaît uniquement en cas d'inversion du pronom sujet (*crois-tu que ce soit prudent ?* vs \* *tu crois que ce soit prudent ?* ou \* *est-ce que tu crois que ce soit prudent ?*). Dans ces deux types de contexte syntaxique, l'usage du subjonctif, selon Huot, est associé à l'expression de la « subjectivité » du locuteur, qui ne veut pas livrer « son opinion (négative) de façon tranchée, ni avoir l'air de présumer de celle de son interlocuteur » (Huot 1986, 111). En vue d'intégrer ce paramètre sémantico-pragmatique de subjectivité à la représentation syntaxique de la phrase, Huot propose de corréliser la présence du subjonctif à celle d'un trait [+ QU], représenté au niveau de la tête INFL gouvernée par le CP. Ce trait signalerait que la valeur de vérité de la proposition enchâssée n'est pas prise en charge par le locuteur. Voici, dans sa présentation formalisée, le principe qui explique l'usage du subjonctif :

« [+ temps] → [+ subjonctif] si le S dominant INFL est gouverné par un nœud INFL [+ QU] supérieur. » (Huot 1986, 110)

Ainsi, suivant cette règle générative, si le trait [+ QU] est représenté au niveau de la prédication principale (ou du « nœud INFL »), alors la marque temporelle de la subordonnée est le subjonctif. Pour Huot, la présence du trait [+ QU] est également responsable du placement du pronom en position postverbale dans les questions (*crois-tu que x ?*) et de

l'émergence de la tournure négative *ne...pas*, l'une et l'autre structures étant décrites comme des réalisations syntaxiques de surface correspondant à une valeur sémantique fondamentale de non-assertion.

Les études ultérieures de tradition générativiste consacrées au subjonctif en français s'accordent – dans la même veine que le modèle proposé par Huot – sur l'existence d'un rapport de dominance de la structure enchâssante CP (qui exhibe, suivant les approches, des particularités syntaxiques ou sémantiques diverses) vis-à-vis de la structure subordonnée au subjonctif.

En guise d'illustration, on peut mentionner en premier lieu le travail de Barbaud (1991), qui distingue entre trois types de subjonctif : le subjonctif de « sélection », le subjonctif « d'induction » et le subjonctif « d'illocution ». Le subjonctif de sélection est gouverné par une tête lexicale (typiquement verbale ou prépositionnelle) identifiable par son sémantisme ; le subjonctif d'induction est gouverné par un « élément grammatical », par exemple une négation ou un superlatif ; quant au subjonctif d'illocution, il est sous la portée d'un acte de langage, de type notamment jussif (*qu'il vienne*) et hypothétique (*eût-il été plus rapide, il aurait gagné la course*). Quel que soit le type de subjonctif pris en considération, la survenue du mode est à chercher, selon Barbaud, dans les « antécédents » (sémantiques ou syntaxiques) de la subordonnée, c'est-à-dire, en somme, dans le matériau linguistique représenté au niveau du CP.

Kampers-Manhe (1991 et 2003) soutient pour sa part que l'apparition du subjonctif dans la subordonnée doit être imputée exclusivement à la présence de traits sémantiques localisés au niveau de la structure enchâssante. Voici ce qu'elle écrit à propos des complétives :

« La sélection du mode doit être encodée au niveau de l'entrée lexicale des prédicats, et c'est de cet encodage différent selon le type de prédicat que découlent les propriétés syntaxiques des complétives au subjonctif. » (Kampers-Manhe 2003, 86)

Plus précisément, pour Kampers-Manhe, la présence du subjonctif dans une subordonnée complétive est due à la sélection d'une projection appelée « MoodP », sélection qui s'opère au niveau de la projection maximale de la phrase (CP). La sélection de la projection MoodP est dite « directe » lorsque cette dernière a valeur de complément de verbe et « indirecte » lorsqu'elle s'inscrit à la suite de la tête C d'un CP lui-même complément verbal. Le premier cas de figure correspond à un enchâssement sous la portée d'un prédicat volitif (par exemple *vouloir*), et le second cas à un enchâssement sous la portée d'un prédicat « factif affectif »

(par exemple *regretter*), d'un prédicat de doute (*douter*), ou encore d'un prédicat de crainte (*avoir peur*). S'agissant des prédicats factifs affectifs, l'auteure suggère qu'ils sélectionnent le trait [+ factif], qui apparaît dès lors au niveau du nœud C de la complétive et qui, par ricochet, fait sentir son influence au niveau de la tête INFL (au subjonctif).

Pour ce qui est des subordonnées relatives, Kampers-Manhe postule que l'usage du subjonctif dépend de la présence d'un opérateur modal dit de « non-réalisation » dans la représentation sémantique du verbe principal de la phrase (les prédicats volitifs tombent typiquement dans cette catégorie). Les syntagmes nominaux de type indéfini qui se trouvent dans le champ de cet opérateur sont interprétés soit comme « spécifiques » soit comme « non spécifiques », suivant la portée du NP. Si le NP a une portée large, il est spécifique et la proposition relative qui suit est à l'indicatif ; si le NP a une portée réduite, il est non spécifique et la relative qui suit est au subjonctif. A titre d'exemple, dans la paire minimale suivante, (225a), à l'indicatif, ciblerait un individu spécifique alors que (225b), au subjonctif, n'en identifierait aucun en particulier :

(225a) Paul veut une secrétaire qui sait l'anglais.

(225b) Paul veut une secrétaire qui sache l'anglais.

L'hypothèse d'une variation modale tributaire de portées distinctes d'opérateurs modaux est étendue par l'auteure aux structures négatives et interrogatives qui enchâssent des relatives. Voyons (226) et (227) :

(226) Je ne connais personne qui en soit / \* est capable. (Kampers-Manhe 1991, 180)

(227) Qu'a-t-il fait qui soit / \* est si remarquable ?<sup>64</sup> (Kampers-Manhe 1991, 200)

Selon Kampers-Manhe, l'usage du subjonctif s'impose dans de telles séquences : en (226), l'opérateur négatif *ne* prend sous sa portée le NP *personne*, lui-même (nécessairement) interprété comme non spécifique, d'où la présence du subjonctif ; et en (227), l'opérateur interrogatif, qui comprend le pronom accusatif *que*, induit de fait une non-spécificité responsable du subjonctif dans la relative.

Dans le cadre de ce panorama des études générativistes sur le subjonctif en français, il convient finalement de donner un aperçu de l'étude de Lalaire (1998). Lalaire suit une ligne explicative proche de celle de Kampers-Manhe, puisqu'il défend l'hypothèse d'un subjonctif soumis à la règle d'indexation de traits sémantiques spécifiques représentés au niveau du CP.

---

<sup>64</sup> Les jugements d'agrammaticalité, peu évidents, sont de l'auteur.

Pour lui, en revanche, c'est au trait de virtualité que l'on doit la sélection du subjonctif. A propos des subordonnées relatives, il explique que la possibilité d'une variation modale repose sur le caractère virtuel attaché au syntagme nominal antécédent ; il recense trois types de relative qui obéissent à cette loi : i) la relative est en position de spécifieur d'un NP indéfini qui réfère à un objet dont l'existence est virtuelle (*Paul veut un livre qui est / soit écrit en français*) ; ii) la relative est incluse dans un NP dont le spécifieur est un quantificateur universel (*tout* ou *n'importe quel*) qui sélectionne aléatoirement un élément de nature virtuelle (la virtualité de l'élément sélectionné tient au fait qu'il appartient à un ensemble potentiellement vide, comme dans *n'importe quel livre qui est / soit écrit en français fera l'affaire*) ; iii) la relative, qui est branchée à un NP partitif complexe, précise le domaine de validation d'un superlatif en posant « un espace virtuel envisagé maximalelement » (Lalaire 1998, 351) (*Marie est la fille la plus gentille que je connais / connaisse*).

Si, pour Lalaire, l'usage (possible) du subjonctif dans la relative est dû à la présence du trait [+ virtuel], qui est inscrit au niveau de l'opérateur subordonnant, ce même trait est également indexé au niveau du complémenteur C (« COMP » chez lui) qui précède les complétives hébergeant des procès pouvant ou devant advenir – et qui sont toujours décrits par le subjonctif. Les subjonctifs qui apparaissent après des prédications niées sont également décrits à cette aune ; par exemple, pour l'auteur, le contraste entre (228a) et (229b) tient au fait qu'avec le subjonctif le procès enchâssé est présenté dans sa « non-factualité », alors qu'avec l'indicatif, la négation est « polémique », car le contenu enchâssé est présenté comme ayant été préalablement asserté par autrui :

(228a) Je ne crois pas que ce soit lui.

(228b) Je ne crois pas que c'est lui.

Le raisonnement est comparable pour les structures interrogatives : en (229a), au subjonctif, l'acte interrogatif porte sur l'existence d'un procès conçu (*a priori*) dans sa virtualité ; et en (229b), à l'indicatif, le contenu sur lequel porte l'interrogation a fait l'objet d'une assertion préalable (en ce sens il a un caractère « actualisé ») :

(229a) Crois-tu que ce soit lui ?

(229b) Crois-tu que c'est lui ?

Bien entendu, la description syntaxique de Lalaire n'échappe pas à l'aporie rencontrée par les travaux qui traitent le subjonctif comme un mode « virtualisant » (cf. section 2.3.1.) :

comment expliquer, notamment, que le subjonctif, s'il est virtuel, apparaisse après des prédicats appréciatifs (ou « psychologiques », dans les termes de Lalaire) ? Pour Lalaire, l'explication est syntaxique : lorsque la complétive au subjonctif suit un prédicat « psychologique » (par exemple *regretter* ou *être heureux*), elle n'est pas, malgré les apparences, gouvernée par le prédicat principal. En effet, dans ce cas précis, selon l'auteur, le rôle thêta de la complétive, c'est-à-dire la fonction sémantique qui lui est assignée dans la phrase, est celui de « source », dont la propriété est de « présente[r] *que P* comme ayant une réalité » (Lalaire 1998, 21). Ce rôle thêta de source, par l'entremise de la valeur de réalité qui lui est attachée, permet en particulier l'expression d'une relation de causalité (la principale décrit en effet une réaction affective causée par le contenu enchâssé), puisque, d'une certaine manière, il rend autonome, du point de vue représentationnel, le contenu propositionnel de la complétive. Lalaire souligne que l'absence de relation de gouvernement syntaxique entre la prédication enchâssante et la prédication enchâssée fait que l'indicatif comme le subjonctif seraient théoriquement possibles après les prédicats psychologiques ; il avance toutefois (sans en dire davantage) que la sélection effective du subjonctif s'explique par le fait que les prédicats psychologiques, qui « supposent toujours un jugement axiologique et une distribution bipolaire, [...] se rapprochent par certains de leurs sèmes des termes qui appellent le subjonctif » (Lalaire 1998, 108).

### *Commentaire*

Les approches générativistes rapportées ici se rencontrent toutes sur un point : l'usage du subjonctif obéirait à des règles de génération imputables à la présence de paramètres spécifiques situés dans le syntagme de niveau supérieur (le CP). Entrant dans une relation de gouvernement syntaxique total avec la prédication centrale, le subjonctif serait la marque à la fois d'une conformité et d'une dépendance de la subordonnée vis-à-vis du dispositif qui l'enchâsse. Il faut bien préciser que l'hypothèse générativiste ne dit pas que le subjonctif est dépourvu de sens ; elle dit plutôt que son usage est consécutif à des structures syntaxiques particulières, auxquelles sont associés des traits sémantiques récurrents qui sont reproduits à l'identique dans la proposition subordonnée. En ce sens, la relation d'influence entre les deux prédications engagées dans la phrase est unilatérale, puisque le mode enchâssé, en particulier le subjonctif, n'est que le reflet d'un paramétrage syntaxico-sémantique tout à fait indépendant. Nous voyons deux problèmes à cette vision des choses :

1) L'approche générativiste, parce qu'elle cherche à identifier des traits sémantiques invariants dans les CP qui gouvernent le subjonctif, n'échappe pas (elle non plus) au problème

posé par l'identification d'un noyau de sens unique qui correspondrait à la sémantique du subjonctif. Or, on l'a vu précédemment, la virtualité, le désengagement et la non-spécificité, qui sont *grosso modo* les trois valeurs sémantiques proposées par cette tradition, ne rendent compte que d'un nombre limité d'occurrences du subjonctif. Contentons-nous ici d'un contre-exemple par suggestion : si le subjonctif exprimait un fait virtuel, alors (230) ne serait pas possible ; s'il exprimait un fait à propos duquel le locuteur se désengage, (231) ne serait pas possible ; enfin, s'il exprimait un fait caractérisé par la non-spécificité du référent nominal auquel il s'applique, alors (232) ne serait pas possible :

(230) Le fait que Marie soit là est surprenant.

(231) Contrairement à Paul, je doute fort que Marie soit là.

(232) Marie est la seule qui soit venue.

2) Un des corollaires de l'hypothèse générativiste est la répétition (ou plus précisément la reproduction) d'un même trait sémantique dans les deux prédications représentées dans la phrase. Par exemple, dans le NP indéfini *un livre qui soit en anglais*, le trait [- spécifique] est réalisé à la fois dans l'article indéfini et dans le subjonctif ; ou encore, dans la question *crois-tu que ce soit lui ?*, la valeur de désengagement est caractéristique de l'inversion du sujet comme du subjonctif<sup>65</sup>. Or, comme le trait sémantique est hérité de la prédication gouvernante (c'est-à-dire du CP), il est exclu que le subjonctif joue un rôle quelconque dans le calcul du sens de l'énoncé ; somme toute, sa tutelle syntaxico-sémantique lui interdit d'avoir un quelconque impact sur le sens contextuel de la proposition. Nous verrons cependant au chapitre 4, notamment à travers le jeu d'alternance modale, que cette voie d'analyse est problématique, car le mode de la subordonnée, de par les spécificités pragmatiques qu'il manifeste, s'avère un critère d'évaluation à part entière du sens explicite.

### **2.3.6. Problèmes en suspens**

A l'issue de cette partie de chapitre consacrée aux hypothèses sur le subjonctif, nous souhaitons récapituler les questions qu'elles soulèvent, tout en indiquant les pistes d'analyse que nous suivrons à l'occasion du chapitre 4 (partie 4.3.) :

---

<sup>65</sup> Pour ce qui est du trait [+ virtualité], les choses sont un peu différentes, le trait étant hérité du CP en tant que contrainte d'emploi du prédicat principal.

1) *De quelle nature est le « sens » du subjonctif ?* Au cours de notre présentation des hypothèses relatives aux propriétés sémantiques du subjonctif, nous avons vu que les tentatives d'attribution d'un sens conceptuel au subjonctif sont insatisfaisantes ; elles se heurtent en effet systématiquement à des contre-exemples, dans lesquels la valeur conceptuelle supposée du subjonctif est tout bonnement absente du sens propositionnel. Par exemple, si le concept de virtualité s'applique convenablement aux subjonctifs qui expriment des procès souhaités, intentionnés, ou douteux, il est en revanche franchement inadéquat pour rendre compte des subjonctifs présupposés, étant donné que présupposition et virtualité s'excluent mutuellement. A notre avis, les tentatives d'adaptation de la notion de virtualité à la dimension présuppositionnelle du sens débouche sur une sophistication du concept intuitif de virtualité, qui de ce fait perd non seulement en intelligibilité mais aussi en potentiel explicatif. Il en va de même du concept de possibilité (ou de mondes possibles). En effet, lorsqu'il est présupposé, le procès au subjonctif – il faut bien l'admettre – n'est pas conçu comme une possibilité, mais comme une réalité pleinement attestée. Certes, on peut essayer de sauver le concept de possibilité en arguant que le procès au subjonctif aurait pu ne pas se produire – sa réalisation serait ainsi conçue comme la concrétisation d'une possibilité –, mais on propose alors une explication qui fait un usage modifié (et quasiment *ad hoc*) du concept, qui empiète sur des registres modaux tout à fait différents, comme la modalité déontique (*c'est scandaleux qu'il soit venu*) ou la modalité appréciative (*je suis ravi qu'il soit venu*).

Les explications qui, au lieu d'attribuer une valeur conceptuelle spécifique au subjonctif, l'assimilent à un niveau de sens particulier (ou à un type de contenu de sens) ne font pas de meilleures prédictions. En effet, les propositions faites dans cette direction d'analyse mettent en évidence des conditions d'emploi qui ne sont ni nécessaires, ni suffisantes : par exemple, la présupposition n'est ni nécessairement associée au subjonctif (qui peut dénoter un fait non présupposé : *je doute que ce soit lui*) ni exclusivement réservée à son usage (l'indicatif peut exprimer un fait présupposé : *je vois qu'il est là*). De la même manière, la « non-assertion » n'est ni nécessairement associée au subjonctif (qui peut dénoter un fait partie prenante du contenu asserté : *je veux qu'il vienne*) ni confisquée à l'indicatif (qui peut exprimer un fait non asserté : *je crois que c'est lui*).

Si la piste d'un sens conceptuel ainsi que la piste d'un sens « discursif » laissent sceptiques, c'est, à notre avis, parce que le subjonctif exprime en réalité un contenu d'un autre ordre. Nous faisons en effet l'hypothèse que le subjonctif est porteur d'un sens *procédural* ; ceci signifie que le subjonctif se distingue non pas en introduisant un contenu de nature

conceptuelle, mais en orientant (en contraignant) le mécanisme inférentiel d'interprétation. En bref, nous défendrons l'idée que la procédure du subjonctif repose sur le caractère intrinsèquement non pertinent du procès qu'il dénote, et que l'effet contextuel qu'il promeut se calcule toujours en fonction d'une mise en rapport du procès avec la catégorie modale exprimée par la prédication principale. Les modalités précises de la procédure interprétative du subjonctif seront décrites au chapitre 4.

2) *Le subjonctif a-t-il un sens autonome ?* On l'a vu, la tentation est forte d'attribuer au subjonctif les mêmes propriétés sémantiques que la structure enchâssante. Suivant une telle analyse, il y aurait ainsi une forme de redondance des signifiés dans la phrase, pourrait-on dire, puisque les valeurs sémantiques y seraient doublement représentées (c'est-à-dire en même temps dans la prédication principale et dans la prédication subordonnée). Le corollaire de ce modèle explicatif est une non-autonomie représentationnelle complète du subjonctif, qui n'apparaît dans la phrase qu'en vertu de sa conformité exacte avec le sens de la prédication enchâssante.

On peut aborder la question de l'influence inter-prédicative un peu différemment en suggérant que le subjonctif est doté d'un mode de représentation *sui generis* et qu'il est employé lorsque la structure enchâssante fait précisément appel à une telle représentation du procès – c'est l'exemple du subjonctif virtuel, qui apparaît dans des contextes où le verbe introducteur doit être appliqué à un événement virtuel pour que la proposition ait un sens. Dans ce modèle-là, le subjonctif fait valoir une dimension représentationnelle à part entière, mais son usage n'en est pas moins commandé par la prédication enchâssante, qui impose ses contraintes d'emploi.

Finalement, on peut formuler une troisième piste d'analyse. Elle consiste non seulement à attribuer au subjonctif un sens propre, mais à traiter celui-ci comme un facteur contraignant dans le traitement interprétatif de la proposition. En vertu d'une telle hypothèse, les propriétés sémantico-pragmatiques de la structure enchâssante et de la subordonnée entrent non pas dans un rapport de dominance mais dans un rapport de *compatibilité* (cf. les approches de Gosselin 2010 et 2011, et de Jary 2002, 2004, 2009 que nous évoquerons au chapitre 4). Cette hypothèse, que nous privilégierons, trouve une partie de sa validation dans le fait que, dans les contextes ambigus où les deux modes sont possibles, le mode de la subordonnée permet, de manière ultime, d'accéder au sens explicite intentionné.

3) *Peut-on envisager une procédure interprétative unifiée du subjonctif ?* L'une des difficultés majeures de l'analyse du subjonctif tient dans la multiplicité de ses contextes

d'occurrence ; on l'a vu, le subjonctif apparaît dans tous les types de subordonnée (complétives, relatives et circonstancielles) et produit des effets de sens difficilement unifiables. Nous essaierons de montrer que l'hypothèse d'un subjonctif non pertinent en soi est applicable à l'ensemble de ses contextes d'apparition, et qu'elle permet également de prédire efficacement les variations de sens qui résultent de la commutation avec l'indicatif. Nous gardons à l'esprit que c'est dans une formulation trop générale de la contrainte interprétative de la forme que réside le principal écueil de l'analyse ; en proposant une formulation détaillée, même séquentialisée, de la procédure du subjonctif, nous aurons l'assurance qu'elle est bel et bien idiosyncratique, et qu'elle permet d'exclure, en particulier, l'accès aux effets de sens typiquement associés à l'emploi de l'indicatif.

## Chapitre 3 – La théorie de la pertinence et la notion de procédure interprétative

### 3.1. *La théorie de la pertinence*

Dans cette première partie de chapitre, nous présenterons les principaux postulats de la théorie de la pertinence, élaborée par Sperber et Wilson (1995)<sup>66</sup>. Dans la seconde partie (point 3.2.), nous présenterons et commenterons un ensemble d'études de tradition pertinentiste qui analysent l'encodage linguistique du point de vue de la distinction entre contenu conceptuel et marquage procédural.

#### 3.1.1. *La construction du contexte*

Pour Sperber et Wilson, tout énoncé est interprété en fonction d'un contexte. Le contexte d'interprétation n'est pas donné une fois pour toute et réutilisé d'un énoncé à l'autre, mais il est construit (élaboré) par le destinataire, énoncé après énoncé, au fur et à mesure de l'acte de compréhension. Le contexte que le destinataire sollicite est formé d'un ensemble d'hypothèses, dites *hypothèses contextuelles*, qui lui sont accessibles. Celles-ci proviennent de quatre sources : i) l'environnement physique (ou perceptif) dans lequel se déroule la communication ; ii) la mémoire à court terme, qui dispose de l'interprétation de l'énoncé qui précède ; iii) la mémoire à moyen terme, qui fournit l'interprétation des énoncés plus anciens ; iv) la mémoire à long terme, qui est le siège des informations dites *conceptuelles*. Cette dernière source est riche de données, puisqu'elle contient des informations logiques, encyclopédiques et lexicales à propos des concepts, qui ont chacun une *adresse* en mémoire. Y figurent en effet des données relatives i) aux différents liens logiques que le concept est susceptible d'entretenir avec d'autres concepts, ii) aux propriétés intensionnelles et extensionnelles du concept (c'est-à-dire à ses traits définitoires et à son champ d'application), iii) à la contrepartie lexicale qui lui est attachée (c'est-à-dire au mot qui le dénote).

L'ensemble des données contextuelles constituent, dans les termes de Sperber et Wilson, l'*environnement cognitif* du destinataire. De forme propositionnelle, ces données ont toutes pour propriété de lui être *manifestes*. Par « manifesteté » des faits contextuels, les auteurs veulent signaler que le destinataire est capable de se les représenter (c'est-à-dire, en somme, de les amener à sa conscience) et d'accepter les représentations qu'il forme comme des descriptions vraies, ou probablement vraies, d'états de choses dans le monde. Le destinataire ne mobilise toutefois pas, au cours du processus de compréhension, l'ensemble des faits qui lui sont manifestes. Cela supposerait de sa part un effort de traitement des informations bien

---

<sup>66</sup> Cf. aussi Sperber & Wilson (1986) pour la première édition de *Relevance*, Sperber & Wilson (1989) pour la traduction française de la première édition, Wilson & Sperber (2004) pour un résumé circonstancié de la théorie de la pertinence, ou encore Moeschler & Reboul (1994) pour une synthèse en français.

trop important, puisqu'il faudrait qu'il convoque, chaque fois qu'il a à interpréter un énoncé, l'ensemble de ses connaissances pour rejeter celles qui ne sont pas pertinentes relativement à l'interprétation de l'énoncé. En d'autres termes, la masse de connaissances qu'il détient est inexploitable en tant qu'instrument d'interprétation ; en revanche, un mécanisme de sélection d'informations lui permet d'élaborer, sans coûts cognitifs démesurés, le contexte interprétatif idoine. Cette sélection d'informations ne se fait pas au hasard mais est guidée par deux formes de « disposition d'esprit » : d'une part, le destinataire sait que l'acte communicatif du locuteur est *intentionnel* ; d'autre part, le destinataire tient l'acte communicatif du locuteur pour *optimalement pertinent*. Précisons ces deux points.

1) Pour Sperber et Wilson, la communication verbale est de nature *ostensive-inférentielle*. Ceci signifie que, dans son acte de parole, le locuteur communique non seulement l'information contenue dans l'énoncé, mais il communique aussi que la production de l'énoncé est intentionnelle. Le locuteur transmet ainsi le contenu de son énoncé *ostensiblement*, c'est-à-dire dans l'intention manifeste qu'il soit reçu et traité. Du côté du destinataire, cette intention communicative est reconnue comme telle, et contribue au déclenchement du *processus inférentiel* de recherche de sens. Par « processus inférentiel », il faut entendre que l'interprétation est un processus de type déductif, où l'énoncé et les hypothèses contextuelles jouent le rôle de prémisses et l'hypothèse interprétative le rôle de conclusion.

Dans cette perspective de transmission d'informations, non seulement les hypothèses contextuelles nécessaires à l'interprétation de l'énoncé doivent être manifestes au destinataire pour que le contenu du message lui soit accessible, mais le destinataire doit également supposer qu'elles sont aussi manifestes au locuteur et que ce dernier a bien l'intention de les lui rendre manifestes. En ce sens, la *manifesteté mutuelle* des hypothèses contextuelles est une condition nécessaire à la communication, car le destinataire, pour accéder au sens intentionné, doit forcément passer par l'assomption suivant laquelle les hypothèses contextuelles qui lui permettent d'établir le sens de l'énoncé font partie de l'environnement cognitif du locuteur (en plus de faire du sien).

2) Non seulement les individus sont prédisposés à traiter les messages intentionnellement communiqués, mais le message ostensif jouit d'une *présomption de pertinence* au près d'eux ; le destinataire table en effet sur le fait que le message du locuteur est porteur d'une pertinence qui compense le coût que son traitement interprétatif induit. Dans les termes des auteurs, cela donne :

« L'ensemble d'hypothèses *I* que le communicateur veut rendre manifestes au destinataire est suffisamment pertinent pour que le stimulus ostensif mérite d'être traité par le destinataire. » (Sperber & Wilson 1989, 246)

La citation suggère bien que l'ostension seule ne garantit pas que le message (le stimulus) soit traité par le destinataire ; le message doit également bénéficier d'une présomption de pertinence pour que le processus inférentiel vaille la peine d'être déclenché. La garantie de la mise en action du traitement interprétatif nécessite même, selon Sperber et Wilson, que le message jouisse d'une présomption de pertinence *optimale* :

« Le stimulus ostensif est le plus pertinent de tous ceux que le communicateur pouvait utiliser pour communiquer *I*. » (Sperber & Wilson 1989, 246)

Ainsi la communication obéit-elle à un *principe communicatif de pertinence* (appelé simplement *principe de pertinence* dans la première version de la théorie), déterminant dans l'activation du mécanisme inférentiel, et suivant lequel :

« chaque stimulus ostensif communique la présomption de sa pertinence optimale. » (Sperber & Wilson 2004, 610-612, notre traduction)

En supplément de ce *principe communicatif de pertinence*, Sperber et Wilson postulent l'existence d'un *principe cognitif de pertinence* ; celui-ci permet d'expliquer les raisons du privilège accordé par les individus aux informations pertinentes :

« les dispositions cognitives de l'homme sont telles qu'elles le poussent vers une maximisation de la pertinence. » (Sperber & Wilson 2004, 610-612, notre traduction)

L'esprit humain est ainsi disposé à dégager le maximum de pertinence des messages qu'on lui soumet. Il faut toutefois bien préciser que c'est la *présomption* de pertinence optimale elle-même (dont jouit l'énoncé) qui est le moteur de la procédure de sélection des hypothèses contextuelles à laquelle le destinataire se soumet. Comme le note Reboul (1990) :

« Ce n'est pas la pertinence en tant que telle, ni même le principe de pertinence qui ont un rôle à jouer [dans la sélection du contexte] mais bel et bien la présomption de pertinence optimale. C'est sur la base de cette présomption et dans le but de construire, si ce n'est *le* contexte intentionné par le locuteur, en tout cas le contexte le plus proche de celui-ci, que l'interlocuteur choisira un contexte. » (Reboul 1990, 300)

Le mécanisme de sélection du contexte interprétatif est donc déclenché, en première instance, par la présomption de pertinence optimale attachée à l'énoncé ; la présomption de pertinence

optimale guide également le destinataire au cours du processus interprétatif, car elle lui fournit en quelque sorte un but (un point de mire), qui est l'obtention d'une hypothèse interprétative optimalement pertinente.

La pertinence de l'énoncé, pour sa part, est évaluée à l'aune i) de l'effort que la mise en place du contexte interprétatif idoine requiert, et ii) des effets cognitifs que le sens de l'énoncé génère. Ainsi, moins l'énoncé demande d'efforts d'interprétation, plus il est pertinent ; ou encore, plus un énoncé produit d'effets, plus il est pertinent. Un énoncé est donc considéré comme optimalement pertinent s'il minimise le coût de traitement nécessaire à son interprétation et s'il maximise les effets cognitifs que le destinataire retire.

Poussé vers une maximisation de la pertinence, le destinataire suit donc systématiquement le chemin interprétatif le moins coûteux, en termes d'efforts de traitement, et le plus bénéfique au niveau des gains cognitifs que l'interprétation lui procure.

### **3.1.2. Les effets contextuels**

Les conclusions qui sont tirées de l'interprétation d'un énoncé à partir de sa forme logique (c'est-à-dire de sa structure conceptuelle) et des hypothèses contextuelles convoquées sont appelées *effets contextuels*. Un effet contextuel, de forme propositionnelle (donc de nature vériconditionnelle), peut i) être compatible avec une proposition constitutive du système de croyances du destinataire – cela débouche sur un effet de renforcement de la proposition ancienne –, ii) être en contradiction avec une proposition déjà existante dans le système de croyances du destinataire – dans ce cas, la proposition entretenue avec le moins de conviction est éradiquée –, ou iii) n'être liée à aucune proposition déjà existante dans le système de croyances – l'effet contextuel est une *implication contextuelle* (c'est-à-dire une conclusion nouvelle).

Quelle que soit la manière avec laquelle il entre en rapport avec le système de croyances du destinataire, l'effet contextuel tombe soit dans la catégorie des *explicatures* soit dans celle des *implicatures*. L'explicature s'obtient par un développement de la forme logique de l'énoncé, alors que l'implicature est une hypothèse que l'on tire de l'énoncé (notamment sur la base de son explicature) sans qu'elle soit communiquée explicitement. On peut dire qu'un énoncé est compris dès lors que ses explicatures sont comprises, les implicatures ne faisant pas partie de la signification de l'énoncé. En ce sens, la forme propositionnelle (vériconditionnelle) de l'énoncé est assimilable à son explicature. Plus exactement, elle est assimilable à l'une des explicatures de l'énoncé, car ce dernier en a potentiellement plusieurs ; c'est par exemple le

cas lorsqu'un contenu propositionnel est introduit par une préface locutionnaire (*Marie dit que Paul est serviable*) ou lorsqu'un marqueur modal prend une proposition sous sa portée (*Paul est peut-être serviable*): une première explicature, qui correspond à la forme propositionnelle de l'énoncé, est assortie d'une deuxième explicature, qui porte sur la première et qui donc intervient en seconde analyse dans le processus de dérivation du sens. Ajoutons que la « bonne » forme propositionnelle, c'est-à-dire celle qui correspond au sens intentionné par le locuteur, est obtenue à la suite d'un processus de désambiguïsation et d'attribution de référents qui consiste en une construction et en une évaluation d'un ensemble d'hypothèses interprétatives, qui se présentent au destinataire suivant l'ordre d'accessibilité des hypothèses contextuelles. Le destinataire interrompt le processus interprétatif sitôt qu'une forme propositionnelle de l'énoncé satisfait ses attentes de pertinence optimale – il n'évalue pas la totalité des hypothèses qui rendraient l'énoncé vériconditionnel ; l'entreprise serait démesurément coûteuse. C'est pour cela que l'on parle d'*heuristique non prudente* : le choix n'est pas fait à la suite d'une évaluation de chaque option interprétative.

Il se peut toutefois que le sens du locuteur (le *speaker meaning*, par opposition à l'*utterance meaning*) ne soit pas (entièrement) réductible aux explicatures de l'énoncé. Dans ce cas, le destinataire évalue la pertinence d'une (ou de plusieurs) implicature(s) de l'énoncé. Les hypothèses contextuelles ainsi que les explicatures de l'énoncé servent alors de prémisses pour la dérivation du contenu implicite. Même si l'implicature est « détachable » et « annulable » (son contenu n'est pas une conclusion nécessaire de la forme propositionnelle de l'énoncé et elle est obtenue sur la base d'hypothèses contextuelles dont le destinataire n'a pas la certitude qu'elles soient exactement conformes à l'environnement cognitif du locuteur), elle ne se présente pas moins sous une forme propositionnelle ; en effet, elle peut être soumise à une évaluation vériconditionnelle (elle est soit vraie soit fausse compte tenu des intentions informatives du locuteur), sauf que ses conditions de vérité sont indépendantes de celles de l'énoncé. Finalement, la distinction entre explicature et implicature peut être résumée de la sorte (cf. Moeschler, à paraître) : la relation *explicative* n'est vraie que si l'énoncé et son explicature ont la même valeur de vérité, alors que la relation *implicative*, en plus d'être vraie si l'énoncé et son implicature ont la même valeur de vérité, est vraie si l'énoncé est vrai et l'implicature fausse. Par exemple, l'énoncé *Max a tué Pierre* et son explicature *Max a causé la mort de Pierre* ont nécessairement la même valeur de vérité (les deux propositions sont soit toutes les deux vraies soit toutes les deux fausses). Le même énoncé pourrait, dans un contexte particulier, générer l'implicature *Max est passible d'une peine de prison à*

*perpétuité* ; or, la valeur de vérité attachée à l'implicature reste tout à fait indépendante de celle de l'énoncé (notamment, la fausseté de l'implicature n'entraîne pas la fausseté de l'énoncé).

En vue de rendre compte de la séquentialité du mécanisme inférentiel d'interprétation, qui va du décodage de la forme logique jusqu'à l'établissement éventuel d'implicatures, Sperber et Wilson recourent à la notion de *procédure de compréhension*. Elle a pour vocation de décrire le parcours interprétatif jusqu'à son terme, qui correspond au moment où le destinataire cesse de multiplier les implicatures. C'est la recherche d'une pertinence optimale, combinée à un principe de moindre effort, qui guide le destinataire dans sa démarche interprétative ; il considère les hypothèses interprétatives dans leur ordre d'accessibilité et s'arrête de les dériver lorsque sa recherche de pertinence a abouti ; il procède ainsi, dans l'ordre, à une désambiguïsation de l'énoncé et à une attribution de référents, puis il construit et évalue les implicatures fortes, pour finalement considérer les implicatures faibles<sup>67</sup>. La procédure de compréhension consiste donc en un ajustement entre hypothèses interprétatives (qui représentent un gain sur le plan cognitif) et coûts de traitement ; l'équilibrage que le destinataire cherche à atteindre est, en somme, le résultat i) d'une optimisation de la pertinence de l'énoncé et ii) d'un effort de traitement le plus faible possible.

Si la procédure de compréhension, en tant que principe général d'interprétation, est gouvernée par une recherche de maximisation de la pertinence, elle est accompagnée – on pourrait même dire aidée – par des procédures interprétatives attachées aux termes utilisés par le locuteur. C'est ainsi que le destinataire, qui a pour visée interprétative le sens intentionné par le locuteur, s'appuie, dans sa démarche, sur le sens de marqueurs linguistiques représentés dans l'énoncé qui déterminent un parcours inférentiel conçu pour satisfaire le critère cognitif de pertinence. La suite de ce chapitre est consacrée à cet *encodage procédural*, que l'on oppose à l'*encodage conceptuel*.

### **3.2. Le marquage procédural**

Dans la littérature d'inspiration pertinentiste, on suggère que les expressions linguistiques encodent (dénotent) deux types de contenu distincts : un contenu conceptuel et un contenu procédural ; on distingue donc entre un marquage purement représentationnel et un marquage

---

<sup>67</sup> La différence entre les implicatures fortes et les implicatures faibles tient au degré de conviction avec lequel le destinataire entretient la croyance que le contenu qu'il infère est intentionnellement communiqué.

instructionnel (ou computationnel). Après avoir défini les grandes lignes de cette opposition, nous donnerons un ensemble de critères qui permettent de définir l'encodage procédural ; nous envisagerons ensuite la question de l'interprétation des temps verbaux à l'aune de l'encodage procédural – nous avons en point de mire une définition instructionnelle des formes verbales non autonomes (cf. chapitre 4) –, et terminerons par préciser le champ d'investigation que nous privilégierons (toujours dans le domaine de l'analyse procédurale) vis-à-vis des formes verbales qui nous préoccupent.

### **3.2.1. La distinction conceptuel / procédural**

La distinction entre expressions conceptuelles et expressions procédurales ainsi que la motivation théorique qui la sous-tend sont résumées en ces termes par les auteurs de la théorie de la pertinence :

« La compréhension inférentielle implique la construction et la manipulation de représentations conceptuelles. On peut donc supposer qu'un énoncé encode deux types d'information de base : des informations de nature représentationnelle, ou conceptuelle, et des informations de nature computationnelle, ou procédurale – c'est-à-dire des informations concernant les représentations à manipuler et des informations concernant la manière de les manipuler. » (Wilson & Sperber 1993a, 2, notre traduction)

Les expressions conceptuelles, qui sont essentiellement des morphèmes lexicaux (verbes, noms, adjectifs), encodent des représentations mentales et sollicitent, au cours du processus interprétatif, un savoir de nature encyclopédique. Les expressions conceptuelles constituent le matériau représentationnel mis en jeu dans l'énoncé.

Le contenu conceptuel, tel qu'il est encodé dans une forme linguistique, peut subir, au cours du processus interprétatif, des accommodements pragmatiques pour les besoins d'une lecture pertinente. Suivant son contexte d'insertion, le concept est en effet passible de modifications de son champ dénotatif. Les théoriciens de la pertinence (cf. par exemple Carston 2002, 2004a et 2004b ou Wilson 2003) décrivent le mécanisme interprétatif d'ajustement de l'extension du concept comme un processus de formation de concept *ad hoc*. Le concept *ad hoc*, c'est-à-dire le concept qui est conforme aux intentions informatives du locuteur dans un contexte donné, est obtenu par une restriction ou par un élargissement (*via* une approximation ou une extension catégorielle) de la dénotation littérale du concept exprimé linguistiquement. Voici trois exemples, repris de Wilson (2003) et traduits :

(1) Tous les médecins boivent.

(2) La Hollande est plate.

(3) Marie est une rose.

En (1), pour éviter une lecture triviale, le destinataire restreint la dénotation du concept *boire* pour accéder au concept plus spécifique *boire de l'alcool*. En (2), pour que la relation prédicative puisse être vérifiée, le destinataire élargit la dénotation de *plat* afin que le terme puisse désigner des objets *approximativement plats* (comme la Hollande). Enfin, en (3), pour accéder à l'interprétation métaphorique, la dénotation de *rose* est étendue à l'une des catégories à laquelle le concept appartient, à savoir la catégorie des objets beaux et délicats, de sorte qu'il puisse s'appliquer à une entité humaine (*Marie*). Dans tous les cas, le concept *ad hoc*, en tant que résultat interprétatif, contribue à la forme propositionnelle de l'énoncé ; en d'autres termes, son obtention conduit à l'attribution d'une valeur de vérité à l'énoncé.

Les expressions procédurales, pour leur part, n'encodent pas de concept à proprement parler, mais elles déclenchent le traitement interprétatif de l'énoncé. Elles fournissent un ensemble d'instructions qui orientent le destinataire dans son interprétation ; elles lui permettent ainsi de combiner les concepts en présence de manière optimale, c'est-à-dire conformément aux intentions informatives du locuteur. En guise d'illustrations, une préposition telle que *sur* (*le livre est sur la table*) donne l'agencement spatial des concepts (ou plus précisément des objets dénotés par ces concepts) ; un déterminant possessif tel que *ton* (*ton chapeau*) instaure un rapport d'appartenance entre le destinataire et un objet ; un comparant tel que *comme* (*les hommes sont comme les femmes*) construit une relation de ressemblance entre concepts. Ces exemples montrent bien que les marqueurs procéduraux ont pour effet d'établir des *types de rapport* entre des unités conceptuelles.

Le matériau représentationnel concerné par la computation peut être toutefois plus complexe que des concepts isolés. Il peut être notamment de nature propositionnelle ; dans ce cas, la « mise en rapport spécifique » opérée par le marqueur procédural touche à des représentations propositionnelles. A ce sujet, Blakemore (1987), à qui l'on doit le premier travail sur le marquage procédural, suggère que les connecteurs argumentatifs *so* (*ainsi* ou *donc*), *after all* (*après tout*) et *but* (*mais*) sont des expressions qui renferment des procédures interprétatives opérant à un niveau de sens bien précis, à savoir celui des implicatures de l'énoncé qui les précède ; ces connecteurs contraignent ainsi l'interprétation en agissant sur un matériau implicite (de nature propositionnelle) qui leur sert de substrat représentationnel. Bien qu'ils puissent opérer sur les implicatures, les marqueurs procéduraux, il faut le souligner,

sont systématiquement associés à la mise en place de la forme explicite de l'énoncé : d'une part, leur traitement n'est pas optionnel mais nécessaire – si la procédure n'est pas enclenchée et suivie, la forme propositionnelle de l'énoncé n'est pas obtenue – ; d'autre part, le résultat de l'inférence qu'ils commandent n'est pas annulable. Considérons l'exemple (4) :

(4) Paul est petit, mais il est costaud.

Selon Blakemore, le connecteur *mais* a pour effet d'annuler une implicature conversationnelle. En (4), quand bien même le destinataire ne serait pas tenté de croire que les gens petits ne sont pas costauds, *mais* force à prendre en compte cette dimension implicite du sens, qui ensuite est annulée. (4) montre bien que le traitement interprétatif suscité par un marqueur procédural i) ne peut pas être esquivé, ii) est intégré dans le système computationnel des locuteurs sous la forme d'une routine.

De manière plus générale, on peut envisager le marquage procédural comme un moyen de maximiser la pertinence de l'énoncé, non seulement pour le locuteur mais également pour le destinataire. En effet, l'usage de marqueurs procéduraux permet au locuteur de réduire les ambiguïtés interprétatives (potentielles) du message qu'il produit : les marqueurs, qui codent une instruction inférentielle, déclenchent invariablement la même routine interprétative et de ce fait réduisent la marge laissée à la spéculation relative au sens intentionné. Pour le destinataire, qui cherche à identifier l'intention informative du locuteur, l'expression procédurale est un guide interprétatif qui lui permet d'accéder à la signification de l'énoncé, elle qui, rappelons-le, sert de prémisse contextuelle pour la dérivation d'éventuelles implicatures. Également, les marqueurs procéduraux participent d'une maximisation de la pertinence de l'énoncé, étant donné qu'ils fournissent au destinataire des instructions interprétatives conduisant à l'établissement d'un sens qui, parce qu'il est construit à partir d'indices grammaticaux et non à partir de conjectures contextuelles libres, peut être envisagé de manière fiable comme le sens intentionné. On peut également supposer que le marqueur procédural participe à une réduction du coût interprétatif, notamment dans le cas où l'agencement des concepts convoqués ne va pas de soi, puisqu'il permet d'éviter la surgénération d'hypothèses interprétatives.

### **3.2.2. Les propriétés des marqueurs procéduraux**

La ligne de démarcation entre la classe des expressions conceptuelles et celle des marqueurs procéduraux s'avère parfois difficile à tracer, si bien que deux tendances se dessinent dans la littérature, les uns prônant une distinction nette entre ces deux classes, envisagées comme

mutuellement exclusives (cf. Saussure 2011 ou Escandell-Vidal & Leonetti 2011), les autres envisageant, ou même suggérant, une constitution sémantique mixte des expressions linguistiques (cf. Moeschler 2002, Fraser 2006, Blakemore 2007 ou Wilson 2011<sup>68</sup>). Ce que l'on peut ambitionner de mettre en lumière, indépendamment d'un débat qui demanderait une analyse minutieuse de chaque morphème du système linguistique pour que la question puisse être tranchée, c'est un ensemble de critères qui permettent de classer un terme dans la catégorie des marqueurs procéduraux. Nous retenons les critères suivants, que nous restituons aux auteurs qui les proposent comme principes définitoires :

- Pour Nicolle (1997 et 1998), l'expression procédurale se caractérise par le fait qu'elle déclenche un processus inférentiel *sui generis* qui s'applique à une composante représentationnelle (conceptuelle ou propositionnelle) indexée dans l'encodage même du marqueur. L'expression procédurale a donc pour propriété de « porter » sur un (ou plusieurs) constituant(s) de sens – l'expression procédurale a un *scope* – et de délivrer une instruction interprétative le (ou les) concernant. Par exemple, selon Nicolle, le marqueur argumentatif *so* prend sous sa portée une forme et une attitude propositionnelles qu'il « connecte » au moyen d'une hypothèse contextuelle mutuellement manifeste<sup>69</sup>. Quant au pronom, il prend sous sa portée un référent nominal du même genre et du même nombre et jouissant d'une accessibilité contextuelle maximale, et il opère une coréférentiation<sup>70</sup>.

- Pour Saussure (2011), qui plaide en faveur d'une distinction nette entre les catégories conceptuelle et procédurale, l'expression procédurale, au contraire de l'expression conceptuelle, a pour propriétés i) d'encoder un contenu trop complexe pour pouvoir être « amené aisément à la conscience », ii) de ne pas être soumise à l'évaluation

---

<sup>68</sup> Moeschler (2002), par exemple, considère que l'encodage conceptuel et procédural est une affaire de degré. Pour illustrer son propos, il propose une représentation graphique. Il situe en abscisse le degré d'information procédurale et en ordonnée le degré d'information conceptuelle. Dans ce modèle à deux dimensions, les expressions procédurales définissent une fonction linéaire croissante et les expressions conceptuelles une fonction linéaire décroissante. La rencontre des deux courbes crée ainsi quatre zones au sein desquelles se distribuent les différentes catégories lexicales et grammaticales. Par exemple, la zone circonscrite par un degré élevé de « procéduralité » et un degré faible de « conceptualité » correspond aux temps verbaux ; la zone circonscrite par un degré faible de procéduralité et un degré élevé de conceptualité correspond, elle, au lexique verbal.

Wilson (2011), pour sa part, considère que les sens conceptuels et procéduraux ne s'excluent pas l'un l'autre. Elle prend l'exemple de *few* (peu de) et *a few* (quelque) qui dénoteraient un même concept (correspondant à une certaine quantité de l'objet auquel ils s'appliquent) en même temps qu'ils « orienteraient argumentativement » la lecture, chacun à leur manière : *a few* du côté élevé de la quantité et *few* du côté peu élevé de la quantité.

<sup>69</sup> Nicolle n'illustre malheureusement pas son propos d'un exemple. Nous nous y hasardons : dans l'énoncé *Mary is clever, so she will pass the exam*, la forme propositionnelle du second segment serait assortie d'une attitude propositionnelle « positive », en vertu de l'hypothèse manifeste selon laquelle Mary est intelligente.

<sup>70</sup> Selon nous, la notion de portée n'est pas une condition suffisante pour définir un marqueur procédural (il s'agit seulement d'une condition nécessaire) ; l'adjectif et l'adverbe, par exemple, sont des expressions conceptuelles et ils ont aussi une « portée » : le nom pour l'adjectif et le verbe pour l'adverbe.

vériconditionnelle et iii) d'être intraduisible et de ne pas être paraphrasable (cf. aussi Wilson & Sperber 1993). Egalement, Saussure définit le marqueur procédural comme une expression qui déclenche des types d'inférence qu'il n'est pas possible de ramener aux mécanismes généraux d'accommodation contextuelle, à savoir la restriction et l'élargissement des dénnotations littérales (cf. exemples 1 à 3 où des concepts *ad hoc* sont formés par ces voies interprétatives). Suivant cette définition, le connecteur *parce que* ne doit pas être considéré comme un marqueur procédural, mais comme une expression conceptuelle. En effet, il encode un concept aisément appréhendable, celui de causalité ; il est soumis à la vériconditionnalité (*il est vrai / il est faux que c'est parce que Max l'a poussé que Pierre est tombé*) ; et il est traduisible dans d'autres langues sans perte de sens notoire. Quant aux usages métalinguistiques (cf. 5) et de causalité médiatisée (cf. 6), ils sont à mettre au crédit d'ajustements pragmatiques portant sur le concept de causalité.

(5) Paul est arrivé, parce que je vois son manteau sur la patère.

(6) Les passagers sont descendus parce que l'avion a atterri. (Saussure 2011, 68)

En (5), selon Saussure, il y a restriction du champ dénotatif du concept causal exprimé par *parce que*, qui est appliqué à un type spécifique de causalité : la causalité illocutoire. En (6), il y a au contraire élargissement du champ dénotatif du concept causal, qui est appliqué aux conditions de réalisation de l'événement, *atterrir* n'étant pas la cause matérielle effective de *descendre* (c'est *décider de descendre* qui l'est).

Le raisonnement est différent pour le connecteur *ensuite*. Si, le concernant, le concept de *succession* vient à l'esprit, cette intuition n'est pas suffisamment fine pour rendre compte des conditions d'emploi réelles d'*ensuite*, qui semblent nécessiter la non-adjacence des procès (cf. 7 et 8) :

(7) Paul s'est rendu à Paris en décembre 1997. Ensuite il y a habité pendant plus d'une année. (exemple adapté de Kozłowska 1998)

(8) Le vase est tombé. \* Ensuite il s'est brisé. (Saussure 2011, 69)

Les conditions de vérité de (7) ne sont remplies que si les procès *se rendre à Paris* et *habiter Paris* sont séparés par une période d'absence de Paris ; et en (8), l'interprétation causale entre *tomber* et *se briser*, qui demande l'adjacence des procès, est bloquée du fait de la présence du connecteur. Saussure en conclut qu'*ensuite* est un marqueur procédural, non seulement parce que le concept de *succession non-adjacente* n'est ni immédiatement appréhendable ni

directement traduisible, mais aussi parce que la succession adjacente est impossible avec *ensuite* (si elle était possible, la succession non-adjacente pourrait être traitée comme une restriction dénotative d'une unité conceptuelle générale, exprimée par *ensuite* et dénotant une succession).

Une des conclusions que l'on peut tirer de cette différence dans l'encodage des connecteurs *parce que* et *ensuite* est que les catégories conceptuelle et procédurale ne recourent pas forcément les catégories lexicale et grammaticale.

- Pour Escandell-Vidal et Leonetti (2011), les expressions procédurales se caractérisent par leur « rigidité ». Par « rigidité », les auteurs veulent indiquer que la contrainte interprétative véhiculée par le marqueur procédural est inviolable : aucun contenu lexical, de même qu'aucune hypothèse contextuelle, n'autorise que l'instruction procédurale soit annulée ou modifiée. Pour étayer leur hypothèse, Escandell-Vidal et Leonetti examinent trois types de conflit interprétatif impliquant une expression procédurale et montrent que l'instruction procédurale prévaut systématiquement sur toute autre information :

1) Lorsqu'une expression procédurale entre en conflit avec une *hypothèse contextuelle*, un processus d'*accommodation contextuelle* est sollicité, qui consiste à construire ou à récupérer une (nouvelle) hypothèse contextuelle – non entretenue jusqu'alors. Voici deux des exemples d'Escandell-Vidal et Leonetti (2011, 88-91), que nous traduisons :

(9) Attention au chien. (inscription sur un panneau devant une maison)

(10) Bécquer naquit à Séville, bien qu'il fût orphelin.

En (9), l'article définit *le* (contenu dans *au*) indique que la présence d'un chien dans la propriété est un fait connu du destinataire, *le* présupposant l'accessibilité immédiate du référent ; si un destinataire lit pour la première fois l'inscription, et qu'il n'a pas préalablement constaté la présence d'un chien, il doit construire l'hypothèse contextuelle « il y a un chien dans la propriété », alors même que l'énoncé suggère qu'elle est (déjà) saillante dans l'environnement cognitif. Quant à l'énoncé (10), il présente une incongruité, car il n'y a pas d'incompatibilité manifeste entre le fait de naître à Séville et le fait d'être orphelin (c'est-à-dire de perdre ses parents à un jeune âge). Toutefois, le marqueur de concession *bien que* force à construire une hypothèse contextuelle, saugrenue (car en contradiction avec notre connaissance du monde) mais nécessaire à la compréhension de l'énoncé, selon laquelle « il ne naît pas d'orphelins à Séville ».

2) Lorsqu'une expression procédurale entre en conflit avec une *expression conceptuelle*, les traits sémantiques du concept qui sont incompatibles avec la contrainte procédurale sont supprimés. L'exemple pris est celui, bien connu, des interférences entre la nature aspectuelle du prédicat verbal (la part conceptuelle) et l'instruction véhiculée par le temps verbal (la part procédurale). Considérons l'exemple (10) (cf. Escandell-Vidal & Leonetti 2011, 93) :

(11) John is being silly. (littéralement : *John est en train d'être bête*)

Ici, le présent continu, qui est un temps progressif, l'emporte sur la nature statique du prédicat : *être bête* n'est pas interprété comme une caractéristique permanente de John, mais comme une propriété accidentelle (momentanée). Autrement dit, la permanence (« la non-télicité »), définitoire des verbes d'état, est remplacée par une « dynamicité » héritée du temps verbal (le temps verbal produit ici un effet dit de *coercion*).

3) Lorsqu'une expression procédurale entre en conflit avec une *autre expression procédurale* (ce qui, selon les auteurs, n'arrive qu'exceptionnellement étant donné que cela produit un énoncé d'apparence incohérente), les deux procédures sont satisfaites coûte que coûte – ce qui confirme leur rigidité. Voyons l'exemple (12), étrange à l'écrit mais possible à l'oral, qui est inspiré de l'exemple espagnol choisi par les auteurs :

(12) Hier tu venais aujourd'hui.

Le problème interprétatif posé par (12) vient de la coprésence, au sein d'un énoncé à prédicat unique, de deux déictiques temporels revoyant à des intervalles distincts. La solution trouvée par le destinataire est d'appliquer le déictique *aujourd'hui* à l'événement décrit et le déictique *hier* à l'acte énonciatif (voire l'acte performatif de promesse) produit à propos de l'événement par le destinataire ; (12) cacherait en fait la proposition complète suivante : *hier tu me disais (tu me promettais) que tu viendrais aujourd'hui*.

En résumé, nous retenons qu'un marqueur procédural se définit i) par une portée, ii) par une instruction idiosyncratique, iii) par une rigidité. Autrement dit, le marqueur procédural i) sélectionne des objets précis (linguistiques ou contextuels) à propos desquels il fournit une instruction computationnelle, ii) conduit à l'établissement d'une représentation par le biais d'une contrainte interprétative qui n'est pas assimilable à un principe général d'ajustement pragmatique, iii) contraint le mécanisme interprétatif en vertu d'une instruction répétée et intangible.

Venons-en maintenant aux temps verbaux, qui ont suscité des analyses en termes de marquage procédural ; nous nous en inspirerons par la suite pour échafauder les procédures interprétatives des formes verbales non autonomes.

### **3.2.3. Les temps verbaux comme marqueurs procéduraux**

Moeschler (1998) est le premier à proposer d'appliquer le principe de procédure aux temps verbaux<sup>71</sup>. Par la suite, Saussure (2000 & 2003) redéfinit la notion de procédure de manière algorithmique et suggère que l'interprétation des énoncés est en soi une procédure, qui appelle des sous- procédures attachées à des items lexicaux ou grammaticaux, comme les temps verbaux. Ses procédures pour les temps verbaux du passé sont conçues à partir des coordonnées de Reichenbach (1947). Elles explicitent le mécanisme inférentiel qui préside à la fixation des points S, E et R des procès tensés<sup>72</sup>, points qui correspondent respectivement au temps de l'énonciation (*speech point*), au temps de l'événement décrit (*event point*) et au lieu depuis lequel l'action est observée, voire au lieu où elle exerce sa pertinence (*reference point*). L'organisation des instructions interprétatives est complexe et hiérarchisée (cf. chapitre 4 de notre travail pour un résumé et une application), et elle permet de rendre compte de l'ensemble des effets de sens que la forme verbale est capable de communiquer.

La notion même de « procédure », qui évoque un mécanisme composé d'étapes successives à observer, trouve ici tout son sens : l'enchaînement des inférences auquel se livre le destinataire pour accéder à la forme explicite de l'énoncé est décrit par Saussure comme un processus graduel qui, à chaque étape de la dérivation du sens, comprend une tâche de décision consistant à statuer sur la pertinence de l'effet obtenu. En effet, conformément au principe cognitif de pertinence, qui veut que le destinataire maximise la pertinence de l'énoncé tout en minimisant les coûts de traitement, les interprétations possibles de l'énoncé (autrement dit les différentes combinaisons entre expressions conceptuelles que le marqueur permet de construire) sont jaugées les unes après les autres, à l'aune de l'effet qu'elles produisent. Lorsque la recherche de pertinence optimale est satisfaite, c'est-à-dire lorsque l'effet contextuel obtenu compense l'effort de traitement qui vient d'être fourni, le destinataire met fin à la procédure interprétative, sans qu'il ait nécessairement dû passer en revue tous les effets possibles. Ainsi l'hypothèse interprétative du destinataire ne résulte-t-elle pas, à proprement parler, d'un *choix* raisonné parmi l'ensemble des effets de sens que le marqueur

---

<sup>71</sup> Pour la tradition francophone, on peut retenir Moeschler & al. (1994) et Luscher (1998/2002) comme travaux inauguraux dans le domaine de la procéduralité.

<sup>72</sup> On peut voir le procès tensé comme la « portée » du temps verbal. En tant que morphèmes grammaticaux non libres, les temps verbaux sont attachés linguistiquement au concept (prédicatif) sur lequel ils portent.

procédural permet de communiquer ; elle correspond plutôt à l'effet de sens qui présente le meilleur ratio coût-bénéfice, suivant des estimations successives de la pertinence des hypothèses interprétatives.

Le mécanisme inférentiel, tel qu'il est suscité par le marqueur procédural, est finalement illustratif du fait que des données contextuelles sont convoquées à tous les paliers de la dérivation du sens, même au niveau infra-propositionnel. Le processus interprétatif dans lequel le destinataire s'engage est certes commandé par les expressions procédurales elles-mêmes – il est donc, en partie au moins, une affaire de pur décodage –, mais il fait intervenir à tout moment des hypothèses contextuelles, car celles-ci sont nécessaires à la construction des hypothèses interprétatives, et ce qu'il s'agisse de définir la forme propositionnelle, les explicatures ou les implicatures de l'énoncé. Prenons l'exemple du passé simple (nous évoquerons la procédure interprétative de la forme verbale de manière plus détaillée à l'occasion du chapitre 4). La procédure interprétative du passé simple permet d'obtenir des effets de progression temporelle (cf. 13) comme des effets de recouvrement (cf. 14) :

(13) Paul servit le repas. Marie débarrassa les assiettes sales.

(14) Paul prépara un bœuf bourguignon. Marie le regarda cuisiner.

Si la préférence du destinataire va à la progression en (13) et au recouvrement en (14), ce n'est pas en vertu d'une information codée par le passé simple lui-même ; la forme verbale donne simplement accès à ces effets, mais elle ne dit pas lequel il faut choisir en particulier. La préférence du destinataire est motivée par des hypothèses contextuelles, qui en l'occurrence se présentent sous la forme d'un savoir encyclopédique (à propos du déroulement mondain des événements dont il est question) et qui lui permettent de formuler une hypothèse quant à l'ordre temporel. L'interprétation retenue, ici comme ailleurs, est celle qui est la plus accessible (on pourrait dire aussi « la plus plausible »), ceci i) parce que c'est celle qui minimise le plus fortement le coût de traitement, le contexte interprétatif n'étant pas compliqué à construire, et ii) parce que c'est celle dont on peut supposer qu'elle est la plus proche du sens intentionné.

En résumé, l'analyse procédurale et séquentielle des temps verbaux développée par Saussure permet d'aller au-delà d'une simple description de la référence du procès, construite à partir d'une combinaison de coordonnées temporelles ; elle déroule le parcours interprétatif complet

qui permet au destinataire de construire une représentation pertinente, à partir de ces mêmes coordonnées, mais en fonction d'un calcul dynamique et systématique.

### **3.2.4. L'établissement des explicatures**

La démarche que nous adopterons dans la suite de ce travail est somme toute classique : il s'agira d'identifier un effet de sens commun aux usages de chacune des formes verbales qui nous occupent ; cela revient à dégager une « valeur sémantique » irréductible. Toutefois, ce que nous voulons mettre en évidence, c'est que cette valeur n'est pas fournie « telle quelle » par la forme verbale, comme si celle-ci communiquait un contenu notionnel, mais qu'elle est le résultat d'un calcul inférentiel qui nécessite le recours à un matériau conceptuel représenté dans l'énoncé.

L'hypothèse que nous défendrons est donc que la forme verbale ne participe pas au sens explicite de l'énoncé en tant que concept mais en tant que principe organisateur. Si l'on prend l'exemple du gérondif, et que l'on admet (provisoirement, en attendant la démonstration) que la simultanéité est un effet de sens qu'il véhicule dans tous les contextes, nous disons que la forme verbale exprime la simultanéité non pas sous la forme d'un concept (comme le font par exemple le nom *simultanéité* ou l'adjectif *simultané*), mais sous la forme d'un rapport. Autrement dit, la simultanéité du gérondif, suivant notre hypothèse, n'est pas de nature « représentationnelle », au sens où elle correspondrait à un contenu de sens directement appréhendable et participant aux conditions de vérité de l'énoncé (moyennant d'éventuelles modulations dénotatives), mais elle est le type (spécifique) de relation temporelle que le gérondif communique.

De plus, nous ferons remarquer que l'effet de sens irréductible n'épuise pas l'ensemble des explicatures de l'énoncé. Pour reprendre l'exemple du gérondif, force est de constater que le sens explicite complet des énoncés dans lesquels il apparaît ne se résume pas (toujours) à un recouvrement des procès : on a vu que la relation entre les procès en jeu pouvait être causale, conditionnelle, etc. Or, si l'effet de sens commun à tous les emplois d'une forme n'est pas suffisant pour prédire le sens qu'elle prendra en contexte, il est légitime de postuler que le mécanisme d'établissement de son sens est stratifié. Une décomposition en paliers interprétatifs permet alors de distinguer entre ce qui relève de l'invariance sémantique et ce

qui relève de l'« enrichissement pragmatique »<sup>73</sup> nécessaire à la récupération des intentions informatives.

Enfin, nous essaierons de montrer que les formes verbales non autonomes, à la manière des formes verbales autonomes, déclenchent des procédures idiosyncratiques. Ceci signifie, notamment, que les contraintes interprétatives véhiculées par les formes verbales, différentes les unes de autres, ne sont pas une affaire de catégorie grammaticale. Sur ce plan, les marqueurs procéduraux, et notamment les flexions verbales, se distinguent clairement des opérateurs lexicaux, comme les adjectifs et les adverbes, qui, bien qu'ils soient aussi soumis à des modes d'emploi spécifiques – puisqu'ils « s'appliquent » à des constituants syntaxiques précis –, sont interprétés selon des mécanismes propres à leur catégorie d'appartenance grammaticale.

---

<sup>73</sup> L'enrichissement de sens que nous évoquons ici est contraint par la forme verbale, non pas « libre », au sens où l'entend Hall (2006) qui défend, à propos de la déixis, un processus d'optimisation de la pertinence fondé sur des hypothèses contextuelles accessibles, mais ce indépendamment du matériau linguistique.

## Chapitre 4 – Une analyse procédurale des formes verbales non autonomes

## **4.1. Le gérondif : vers un calcul de recouvrement des procès**

En préambule de cette partie de chapitre consacrée au gérondif, il est opportun de revenir sur l'ensemble des problèmes laissés en suspens à son sujet (cf. section 2.1.6.). Quatre questions nous semblent mériter une étude détaillée : i) comment le gérondif s'y prend-t-il pour « repérer » (selon l'expression de Gettrup) le procès principal ? ii) la simultanéité émerge-t-elle en même temps que les effets circonstanciels ou au contraire permet-elle leur émergence ? iii) la simultanéité est-elle une valeur circonstancielle ? iv) quelles instructions interprétatives le gérondif communique-t-il ? Dans notre exposé, organisé en deux parties (4.1.1. et 4.1.2.), nous formulerons d'abord des hypothèses relatives aux questions i) à iii), puis nous tenterons, dans un second temps, de répondre à la question iv) en tirant parti des conclusions auxquelles nous aurons abouti.

### **4.1.1. Un effet de recouvrement temporel irréductible**

Dans cette première section, nous défendrons l'hypothèse selon laquelle le gérondif est porteur d'une contrainte *sui generis*, qui préside à la fois à son emploi et à son interprétation. Nous essaierons ainsi de montrer i) que la bonne formation d'une proposition avec gérondif nécessite que les procès en jeu soient organisés autour d'un rapport de *recouvrement temporel*<sup>74</sup>, et ii) que c'est en fonction de ce rapport que le sens complet de l'énoncé est calculé. A cette fin, nous proposerons un examen détaillé des relations circonstancielle qui, par définition, n'ont pas la simultanéité comme unique paramétrage temporel, et nous ferons observer qu'une conception particulière (c'est-à-dire assouplie) du recouvrement temporel conduit à prédire efficacement le type d'association processuelle que le gérondif autorise ou bloque. Une étude centrée sur les effets circonstanciels qui ne vont pas de paire avec la simultanéité revêt un intérêt fondamental, car elle fournit des arguments qui permettent de trancher soit en faveur d'un conditionnement de l'effet de recouvrement par l'effet circonstanciel soit en faveur d'un conditionnement inverse. En effet, si l'on observe des cas de disjonction temporelle, on sera naturellement tenté de conclure à une prédominance de l'effet circonstanciel sur l'effet de recouvrement, qui sera vu comme un effet collatéral (cf.

---

<sup>74</sup> Par « recouvrement temporel », nous voulons exprimer tous les cas possibles d'incidence temporelle ; nous préférons cette formule au mot « simultanéité », qui indique préférentiellement une coïncidence *stricte* des procès, ou aux mots « concomitance » ou « coexistence », qui comprennent une dimension ontologie à laquelle nous ne voulons pas faire référence pour l'instant.

notamment Kleiber 2007a) ; inversement, si l'on parvient à rapatrier l'ensemble des usages possibles du gérondif sous la bannière du recouvrement, c'est à la conclusion inverse que l'on accordera une préférence.

#### 4.1.1.1. *L'exemple de la relation causale*

Parmi les gérondifs « orientés logiquement » (catégories A et A' d'Halmøy), qui donnent lieu à toutes sortes de combinaisons temporelles, allant du strict recouvrement jusqu'à la consécution (théoriquement), il y a les gérondifs à valeur causale. Dans cette sous-section, nous donnerons un aperçu de cette élasticité de l'intervalle temporel qui relie les deux procès impliqués dans la relation causale, et qui dépend notamment des catégories aspectuelles auxquelles ils appartiennent ; ce faisant, nous chercherons à caractériser le type de relation causale mis en place par le gérondif et le prédicat principal.

##### *Causalité directe*<sup>75</sup>

On peut prendre comme point de départ pour cette étude de la causalité du gérondif les travaux de Danlos (2000) et (2006), où le gérondif est utilisé comme test pour identifier des relations de causalité directe entre événements<sup>76</sup>. Considérons les trois phrases suivantes :

- (1a) Paul a brisé le verre en cristal.
- (1b) Paul a heurté le verre en cristal contre la table et l'a brisé.
- (1c) Paul a brisé le verre en cristal en le cognant contre la table.

La phrase (1b) est identifiée comme mettant en place une relation de causalité directe (entre *heurter* et *briser*), étant donné que la cause (*heurter le verre en cristal contre la table*) peut être mise au gérondif (1c).

L'interprétation causale directe est ici tributaire du fait que *briser* appartient à la catégorie des verbes dits « causatifs ». Danlos, qui s'inspire du modèle de Pustejovsky (1995) pour le simplifier, donne une description de la structure conceptuelle sous-jacente des verbes causatifs : un verbe causatif décrit un événement complexe, décomposable en deux sous-événements ; le premier sous-événement (noté e1) correspond à la cause à proprement parler, et le second (noté e2) correspond à l'état consécutif. Dans le cas de *briser*, par exemple, e1 désigne une action (non définie) qui a pour effet de causer la brisure de l'objet dénoté par

---

<sup>75</sup> Le raisonnement suivant trouve son origine dans Rihs (2009).

<sup>76</sup> Il faut entendre par « causalité directe » une causalité sans événement médian entre la cause et la conséquence. La causalité directe correspond à la causalité « au sens fort », dans les termes de Moeschler (2003, 26-27) : la relation entre le procès causant et le procès causé est « sans discontinuité temporelle ».

l'argument interne du verbe, et e2 désigne l'état qui en résulte (l'objet est brisé). Ainsi, en (1a), *briser* renvoie à la fois à une action de Paul sur le verre en cristal, qui n'est pas précisée, et à l'état qui s'ensuit (le verre en cristal est brisé). Etant donné qu'un verbe causatif a pour particularité de comprendre dans sa structure sémantique un sous-événement causal silencieux, c'est-à-dire non spécifié, il est capable d'accueillir, en contexte, toutes sortes de déterminations. C'est ainsi qu'en (1b) et (1c), *heurter le verre en cristal contre la table*, sous une forme verbale finie ou au gérondif, vient donner un contenu au sous-événement causal e1 de *briser* ; la cause effective et explicite de *briser* et le sous-événement e1 de *briser* sont alors décrits comme « coréférents ».

Puisqu'ils sont des procès hétérogènes, constitués de sous-événements différents les uns des autres, les accomplissements et les achèvements semblent tout désignés pour être « causatifs » et ainsi occuper la place de prédicat principal dans des propositions avec gérondifs à valeur causale<sup>77</sup>. C'est le cas en (1c), où l'achèvement *briser* est assorti d'une cause (*heurter*) appartenant à la même classe aspectuelle, ou en (2), où cause et conséquence durent toutes les deux un bref instant.

(2) Zoé a réveillé son petit frère en claquant la porte. (Halmøy 2003, 88)

De même qu'on peut aisément compléter un achèvement de nature causative par une cause explicite, fournie par le gérondif, on peut imaginer des propositions où un verbe d'accomplissement est assorti d'une cause. En (3), par exemple, l'accomplissement *construire une maison* – qu'on peut considérer comme causatif puisqu'il décrit un processus qui conduit à un état d'achèvement – est suivi d'un gérondif qui s'interprète causalement : l'activité de *poser des briques les unes sur les autres* se laisse décomposer en un ensemble de sous-événements, identiques les uns aux autres et répétés dans le temps, qui servent de substrat causal à *construire*.

(3) Paul a construit une maison en posant des briques les unes sur les autres.

Il est plus difficile de concevoir qu'une activité puisse être appréhendée comme causative, étant donné qu'une activité, par définition, est homogène, c'est-à-dire réalisée sur toute sa durée ; elle n'offre donc pas *a priori* de place vide (de sous-événement e1) pour accueillir une cause potentielle. Pourtant, une proposition comme (4), dans laquelle le prédicat principal est une activité, semble bien susciter une interprétation causale :

---

<sup>77</sup> Goldberg (2010) définit d'ailleurs en termes causaux les prédicats hétérogènes, en ce que leur sous-intervalle initial, qui n'est pas complètement compris dans l'extension temporelle du sous-intervalle final, « suffit à conduire » à l'état d'achèvement.

(4) Paul se muscle en courant.

La phrase (4) coordonne deux activités (*se muscler* et *courir*), saisies dans leur cours mais aussi reliées causalement. Le verbe *se muscler* a beau dénoter une activité, il nous semble qu'il peut faire l'objet d'une subdivision en sous-événements, comparable à celle qu'on obtient pour les verbes d'achèvement ou d'accomplissement. On peut en effet voir *se muscler* comme un exercice répété à l'identique un nombre indéterminé de fois (cela est dû à sa nature d'activité) et en même temps considérer que chacune de ses sous-parties repose sur un rapport de causalité interne, où chaque fois se reproduisent la même cause et le même effet. *Se muscler* peut ainsi être décomposé en un nombre indéterminé de paires e1-e2, sans que cela compromette le caractère homogène de l'activité, puisque toutes les paires sont équivalentes. La relation causale s'établit sur cette base : chaque sous-intervalle de l'activité *courir* (elle aussi homogène, selon Vendler 1967) entre en relation de coréférence avec un sous-événement e1 de *se muscler*.

La même difficulté se pose pour les verbes d'état, dont les sous-intervalles sont tous identiques les uns aux autres, un état étant homogène par définition. A propos des verbes d'état, Halmøy (1982, 371) indique (sans en expliquer les raisons) qu'ils sont difficilement compatibles avec les propositions contenant un gérondif. Elle relève néanmoins que le verbe principal peut être statique si le gérondif joue clairement un rôle de repère temporel. C'est ce que l'on observe en (5) :

(5) Paul est heureux en écoutant Marie lui raconter sa journée.

En plus de repérer temporellement l'état dont il est question dans la principale, le gérondif semble ici clairement en exprimer la cause. Il faut convenir qu'*être heureux*, à l'instar de n'importe quel verbe d'état, ne prévoit pas, dans sa structure sémantique, de place pour un sous-événement causal e1 ; considéré hors contexte, *être heureux* n'est pas conçu comme résultatif. Les choses sont quelque peu différentes sous l'effet d'une contextualisation. On observe en (5) que l'état d'être heureux est inscrit dans les limites temporelles posées par l'activité au gérondif. En d'autres termes, au contact du gérondif, l'état acquiert un bornage qui signale les circonstances dans lesquelles sa réalisation est pertinente. On peut dire dès lors que le gérondif *en écoutant Marie* a pour effet de déclencher *être heureux*, qui est compris comme son état résultant<sup>78</sup>. L'inférence causale ne semble pas commandée ici par la recherche, dans le contexte disponible, d'un événement qui puisse entrer en relation de

---

<sup>78</sup> ... état qui d'ailleurs reste pertinent tant qu'*écouter Marie* continue de se produire.

coréférence avec un sous-événement e1 (comme c'était le cas jusqu'ici) ; elle est plutôt due à un effet de mise en correspondance des bornes temporelles des deux procès, qui donne le sentiment que l'état est dépendant de la réalisation de l'activité.

### *Causalité implicite*

Dans les exemples que nous venons de commenter, non seulement la relation causale se présente comme directe – puisque la cause et la conséquence se produisent sans interruption temporelle –, mais elle est aussi une traduction *explicite* des phénomènes mondains concernés, en ce sens qu'elle coordonne deux faits dont on peut dire que l'un est la cause *effective* de l'autre (en tout cas dans la représentation qu'on peut se faire de ces phénomènes). Il n'en va pas nécessairement ainsi : si la causalité directe semble bien être une contrainte d'emploi du gérondif, il se peut que ce dernier ne livre la cause que de manière implicite, c'est-à-dire en la sous-entendant plutôt qu'en la restituant telle quelle. Dans ce cas particulier, l'association des deux procès fait bien émerger une relation causale, mais qui est représentée à un autre niveau du sens linguistique, la cause effective n'étant que suggérée par le procès au gérondif. Nous soutenons que la reconstitution d'une relation de causalité participe d'une interprétation complète de ce type d'énoncé ; et nous faisons l'hypothèse que le processus inférentiel qui préside à l'établissement de la relation de causalité consiste à extraire une cause à partir du sens *littéral* du prédicat au gérondif. Pour illustrer ce mécanisme interprétatif, nous proposons les trois exemples suivants, qui font varier les catégories aspectuelles des verbes au gérondif :

(6) Paul s'est cassé la jambe en skiant.

(7) Marie pleure en terminant la lecture de ce roman.

(8) Paul agace Marie en sachant tout mieux que tout le monde.

En (6), la cause effective de la fracture n'est pas précisée ; dès lors, toutes sortes d'interprétations, parfaitement compatibles avec l'énoncé, sont imaginables : *Paul a percuté un autre skieur, Paul a manqué sa réception après un saut*, etc. Cela ne revient cependant pas à dire que la relation causale manifestée en (6) est de nature indirecte : même s'il n'est pas fait mention d'un événement causant précis, l'achèvement *se casser la jambe* et l'activité *skier* ne présentent pas pour autant d'écart temporel ; l'événement causant, attaché à l'activité de skier, et l'événement causé sont bien sans discontinuité temporelle. Pour pouvoir légitimement dire qu'il y a relation de causalité directe, il faut pouvoir montrer que l'on peut dériver (pragmatiquement) du procès *skier* un événement doté de propriétés causales qui soit

susceptible d'entrer en relation de coréférence avec le sous-événement e1 du verbe causatif *se casser la jambe*. En tant qu'activité, *skier* offre cette possibilité : étant donné qu'il renvoie à une période de temps non définie, le prédicat se laisse décomposer en une série indéterminée de sous-événements (appelons-les e1', e2', e3', etc.) qui correspondent à autant d'actions rattachables à l'activité de skier. Un de ces sous-événements (par exemple e3', qui correspondrait à une mauvaise réception de Paul après un saut) est du coup potentiellement coréférent au sous-événement e1 de *se casser la jambe* ; la lecture causale est rendue possible de ce fait<sup>79</sup>.

On pourrait nous reprocher de nous éloigner ici de l'analyse vendlerienne des activités, car *skier* est traité comme un procès hétérogène, composé de sous-événements disparates. Sur ce point, nous préférons nous en remettre à la définition de Dowty (1986), pour qui un procès entre dans la catégorie des activités s'il est réalisé dans *la plupart* de ses sous-intervalles. Car en effet, si on prive *skier* de la possibilité d'être enrichi d'informations encyclopédiques, on compromet l'accès à une interprétation pertinente de (6) : si le verbe *skier* est traité comme une activité parfaitement homogène, autrement dit s'il ne signifie rien de plus que *descendre des pentes sur des skis*, il est dépossédé de tout pouvoir expressif causal.

Pour être complet, il faut encore préciser, à propos de (6), que c'est l'*existence* d'une cause associée à l'activité de skier qui est implicite, non pas la cause effective elle-même. Les données linguistiques à disposition ne permettent en effet pas d'inférer la cause exacte de la fracture de Paul ; tout au plus un apport contextuel (*Paul est particulièrement maladroit sur des skis, Les pistes étaient gelées ce jour-là, etc.*) justifierait-il une restriction de l'éventail des causes possibles. La présence d'un causatif dans la principale contraint néanmoins à une lecture causale du gérondif, car le sous-événement e1 de *se casser la jambe* commande de surajouter des propriétés causales à *skier*<sup>80</sup>.

En (7), l'activité *pleurer*, sous l'influence d'un gérondif d'accomplissement (*en terminant la lecture de ce roman*), fait l'objet d'un bornage, car elle est conçue comme pertinente dans les limites posées par le gérondif. *Pleurer* conserve cependant certains traits propres aux activités : le prédicat est homogène (chaque partie du procès est identique au procès entier) et reste vrai dans tous ses sous-intervalles (le procès est réalisé sitôt amorcé). On est incité, ici

---

<sup>79</sup> Il faut préciser qu'e3' (notamment) n'est aucunement définitoire de *skier*. Il est toutefois facilement inférable à partir de *skier*, qui en conditionne la réalisation de manière absolue.

<sup>80</sup> Le remplacement du verbe causatif par un verbe non causatif comme *rencontrer* montre que c'est bien le verbe principal qui oriente l'interprétation du gérondif : dans la proposition *Paul a rencontré Marie en skiant*, *skier* localise temporellement le procès principal, mais il est dépourvu de valeur causale.

aussi, à surajouter des propriétés causales au gérondif repère temporel. Comme c'était le cas en (5), l'inscription dans les limites de l'événement au gérondif d'un procès qui, hors contexte, est dépourvu de bornes temporelles (*pleurer*) a pour effet de rendre sa réalisation pertinente uniquement dans cet intervalle précis. Précisément à cause de cette conformité temporelle, on est fortement tenté d'établir un lien entre les deux procès qui puisse justifier leur association dans la phrase. La relation causale étant très accessible – il est tout à fait plausible que les dernières pages d'un roman soient d'une intensité propre à émouvoir jusqu'aux larmes –, c'est à elle que l'on se réfère immédiatement. Bien entendu, une telle inférence n'est pas obligatoire (Marie peut pleurer pour des raisons qui ne sont pas liées à la lecture du roman) ; mais ne pas la déclencher est contraignant, car cela suppose que l'on convoque un contexte extérieur à celui qui s'offre spontanément, et que l'on défasse (ou qu'on ignore) une relation causale saillante.

Que l'on envisage *pleurer* comme une activité parfaitement continue ou sporadique ne change rien à la nature du lien de causalité, qui reste direct dans les deux cas : il n'y a pas d'intervalle temporel intermédiaire entre la cause et la conséquence. On peut toutefois se demander si la cause est implicite, autrement dit si on peut l'inférer en s'appuyant sur le sens des prédicats en jeu, ou si c'est, comme en (6), l'*existence* d'une cause, fortement associée au procès au gérondif, qui transparait implicitement. Nous optons pour la deuxième solution : l'hypothèse contextuelle, assez standard, selon laquelle les pleurs sont déclenchés par ce qui est triste permet certes de déduire que les dernières pages du roman de Marie sont tristes ; mais cette cause (implicite) est bien peu informative : elle subsume une infinité de causes plus précises, auxquelles la phrase ne donne pas accès, et qui pour certaines sont à l'origine des pleurs de Marie.

En (8), l'achèvement *agacer*, de nature causative, se laisse diviser en deux sous-événements, e1 et e2 ; l'état dénoté par le gérondif (*savoir tout mieux que tout le monde*) prend alors pour élément coréférent le sous-événement causal e1 d'*agacer*. Il apparaît assez clairement que (8) mêle deux niveaux d'énonciation : la description donnée dans la principale (*Paul agace Marie*) correspond aux propos pris en charge par locuteur, tandis que la locution quasi idiomatique *savoir tout mieux que tout le monde*, décrite par le gérondif, suggère que le locuteur rapporte, au style indirect libre, les paroles (ou les pensées) de Marie. La locution a pour fonction d'évoquer un événement précis (ou un ensemble d'événements), qu'elle traduit subjectivement, en mimant le ressenti de Marie. De ce fait, l'état a, en quelque sorte, valeur

d'événement<sup>81</sup>. La relation causale peut être vue comme implicite en (8), car la cause exacte de l'agacement de Marie ne nous est donnée à voir qu'indirectement, à travers sa réception subjective. Encore une fois, c'est l'*existence* d'une cause effective qu'on entrevoit derrière le gérondif et pas la cause elle-même, à propos de laquelle on ne peut que faire des spéculations.

### *Conclusion*

A ce stade de notre réflexion, nous pouvons formuler quelques conclusions (qui ne se veulent pas nécessairement définitives) à propos des relations de causalité telles qu'elles s'établissent entre les deux procès d'un énoncé avec gérondif :

1) La présence d'un verbe causatif dans la principale conduit à conférer au gérondif une valeur causale, à condition bien sûr qu'il puisse s'intégrer à la structure sémantique sous-jacente du causatif, qui prévoit une place vide pour la cause. L'absence d'un verbe causatif dans la principale ne bloque pas la lecture causale pour autant, qui, lorsqu'elle a lieu, est déclenchée en vertu d'une coïncidence des bornes temporelles des deux procès ; cela amène le destinataire à s'interroger sur les raisons d'une présentation des procès sur le mode de la cooccurrence, qu'il peut soupçonner, dans certains cas, d'être liée à une relation de cause à effet.

2) Les procès en jeu sont unis par un lien causal direct ; autrement dit, ils partagent toujours un intervalle de temps. Le recouvrement des intervalles temporels peut revêtir plusieurs formes : il peut être complet (c'est généralement le cas lorsque les procès en jeu appartiennent à la même catégorie aspectuelle) ou partiel. S'il est partiel, le gérondif couvre seul la fraction de temps inaugurale. On ne peut pas exclure qu'il couvre également tout seul une fraction de temps finale, dans certains cas<sup>82</sup>.

3) Le gérondif livre la cause explicitement ou implicitement. Nous disons qu'il la livre explicitement lorsque l'événement qu'il dénote peut être conçu comme directement opératoire dans le déclenchement de l'effet. Nous proposons de dire qu'il la livre implicitement lorsque l'événement causal à proprement parler est simplement *associé* au procès qu'il dénote ; dans ce cas précis, ce que le destinataire infère, c'est l'existence d'une cause, indissociablement liée au prédicat au gérondif. Le savoir (pragmatique) dont le destinataire dispose au sujet du

---

<sup>81</sup> Ce type de basculement catégoriel est appelé *event coercion* dans la littérature anglo-saxonne.

<sup>82</sup> Dans une phrase comme *Paul s'est enrôlé en chantant*, par exemple, il n'y a aucune nécessité, ni linguistique ni ontologique, pour que l'activité de chanter prenne fin au moment exact où Paul s'enroue ; son prolongement, en tout cas, n'est pas en contradiction avec le pouvoir causal qui lui est associé.

procès au gérondif lui permet de formuler un ensemble d'hypothèses concernant la nature réelle de la cause.

4) La valeur causale du gérondif est difficilement dissociable de l'effet de repère temporel (Halmøy parvenait également à cette conclusion). Il apparaît notamment comme un critère décisif lorsqu'il s'agit d'accéder à une cause implicite.

#### *Ecart apparent*

Le second point, tout particulièrement, mérite qu'on s'y attarde, car il ne va pas de soi. Si la conclusion selon laquelle les procès se recouvrent temporellement (au moins sur une partie de leur durée) est inévitable au vu des exemples observés jusqu'ici, elle semble en revanche compromise, à première vue, par les exemples suivants :

(9) Paul a redécouvert la saveur des aliments en arrêtant de fumer.

(10) Paul a perdu tous ses amis en devenant leur patron.

(11a) Paul est tombé malade en avalant un champignon vénéneux.

En effet, dans ces trois cas de figure, la réalisation du procès au gérondif à valeur causale est distante en apparence de l'effet produit ; on a envie de dire que les procès sont séparés par un intervalle temporel qui n'est couvert par aucun des deux : en (9) l'arrêt de la cigarette ne déclenche pas subitement de nouvelles sensations gustatives ; en (10) la perte des amis représente une conséquence à plus ou moins long terme du statut de patron ; et en (11a) l'ingestion d'un champignon vénéneux ne rend pas instantanément malade. Bref, dans ces trois exemples, la conséquence n'a pas lieu *au moment où* la cause se produit. Nous soutenons pourtant que s'en tenir à cette analyse est problématique, car elle ne permet pas d'expliquer comment se met en place la relation de causalité.

On peut s'interroger, pour commencer, sur la nature de cet intervalle temporel qui sépare la réalisation des deux procès. Si l'on tient pour acquis que la référence aspecto-temporelle des procès est conforme au sens littéral des prédicats, l'on doit conclure que l'intervalle médian est vide, en ce sens qu'il est hétérogène par rapport à l'un et à l'autre. Or, on peut raisonnablement supposer que lors du processus interprétatif le destinataire cherche à combler cet espace vide, étant donné qu'il est censé dégager une pertinence inter-processuelle<sup>83</sup>. Si

---

<sup>83</sup> La présentation de deux procès couplés dans une même phrase pousse nécessairement à faire des hypothèses quant à la pertinence du rapprochement. Par ailleurs, comme l'inscription dans le temps du procès au gérondif passe par une mise en correspondance avec la référence temporelle du procès principal, il y a peu de chance que

l'intervalle médian est distinct des deux procès, c'est du coup ailleurs que le destinataire devra chercher le contenu informationnel qui manque à la cohérence d'ensemble. Cela ne poserait pas problème si la cause n'apparaissait pas comme directement connectée à la conséquence ; mais en l'occurrence, le lien de causalité, de par le contenu conceptuel des prédicats, est explicite<sup>84</sup>. Plutôt que de tabler sur un apport contextuel étranger à la relation, il y a donc lieu de regarder comment les deux procès peuvent être raccordés l'un à l'autre, en dépit du fait qu'ils apparaissent éloignés.

Reconsidérons les trois exemples en tenant compte de cette exigence. En (9), nous pouvons considérer que la dénotation du gérondif *arrêter de fumer* implique une forme de ponctualité (en ce sens, il serait assimilable à *éteindre sa dernière cigarette*) sans toutefois aller jusqu'à dire qu'il s'y conforme entièrement. Deux options interprétatives s'offrent alors : on peut soit se fier à un « savoir encyclopédique » assez accessible et voir *arrêter de fumer* comme un processus complexe, composé de paliers successifs, qui correspondent aux étapes de la désaccoutumance ; soit on peut concevoir que c'est l'état résultant lui-même (*Paul ne fume plus*) qui a un impact sur la redécouverte des saveurs. Quelle que soit l'option qu'on choisisse (extension de la phase préparatoire de l'événement ou mise au premier plan de l'état résultant), un recouvrement temporel des procès se produit, puisque le procès principal est soit compris dans le processus de désaccoutumance soit coïncide avec l'état résultant.

En (10), l'hypothèse d'une inclusion du procès *perdre tous ses amis* dans la phase préparatoire de celui de devenir patron est possible également ; l'interprétation correspondante consiste à faire du processus de nomination de Paul la cause prééminente de la perte de ses amis. Plus vraisemblablement, on aurait tendance à voir la perte des amis comme un effet induit par le statut de patron ; dans ce cas, c'est l'état résultant (*Paul est patron*) qui vaut comme cause effective du processus de perte des amis, dont on peut dire qu'il commence à partir du moment où *Paul est patron* est vrai.

En (11a), si l'achèvement *avalé un champignon* semble contraint à la brièveté – il autorise en effet peu de marge de manœuvre quant à une éventuelle extension de sa phase préparatoire –, *tomber malade* en revanche peut être considéré dans ce contexte comme un accomplissement (plutôt qu'un achèvement, réduit à un court laps de temps) et donc dénoter un processus qui

---

cette entreprise interprétative soit tenue pour gratuite, c'est-à-dire que l'on ne cherche pas à en tirer un quelconque bénéfice sur le plan des effets contextuels.

<sup>84</sup> On peut d'ailleurs aisément transformer les gérondifs en subordonnées en *parce que* : *Paul a redécouvert la saveur parce qu'il a arrêté de fumer* ; *Paul a perdu tous ses amis parce qu'il est devenu leur patron* ; *Paul est tombé malade parce qu'il a avalé un champignon vénéneux*. Il est donc clair que la relation causale est manifeste, sinon la transformation ne serait pas aussi naturelle.

« prend du temps ». On peut alors faire remonter les prémices de la maladie à l'ingestion du champignon elle-même, car le point de raccordement de la cause et de la conséquence se situe à cet instant précis, et ce même si les effets visibles de la maladie ne s'observent que plus tard. D'ailleurs (11b) montre bien qu'on ne peut pas situer l'événement de tomber malade dans une période postérieure à celle de l'ingestion du champignon.

(11b) \* En mangeant un champignon vénéneux, Paul est tombé malade *le lendemain*.

Ces précisions apportées, nous pouvons revenir à notre hypothèse selon laquelle le lien de causalité entre les deux procès est direct (c'est-à-dire repose sur la coïncidence temporelle) et observer si ce qu'elle prédit – à savoir que le gérondif est inadéquat si le lien de causalité est (perçu comme) indirect – se vérifie. Examinons les phrases (12) et (13) qui sont clairement problématiques :

(12) \* Paul a dû s'asseoir au dernier rang de l'amphithéâtre en quittant sa maison trop tard.

(13) \* Paul a comparu au tribunal en cambriolant une bijouterie.

Dans ces deux exemples, la succession d'événements qui conduit de la cause à la conséquence est facile à reconstruire ; on en a une représentation assez prototypique : en (12), un départ tardif de la maison entraîne des conséquences en chaîne (arrivée tardive à l'Université, dans l'amphithéâtre, etc.) qui se concluent par la réalisation d'une action indésirable (s'asseoir au dernier rang de l'amphithéâtre) ; et en (13), le cambriolage de la bijouterie conduit au tribunal suivant une suite d'événements qui comprend, entre autres, l'arrestation du coupable et son assignation à comparaître. Or, même si la relation causale est accessible<sup>85</sup>, elle n'en reste pas moins indirecte, c'est-à-dire médiatisée. Le contenu conceptuel appliqué à l'intervalle temporel qui sépare les deux procès leur est donc fondamentalement hétérogène. La paire minimale suivante plaide également en faveur de l'hypothèse :

(14a) Paul s'est fait mal en tombant de l'échelle.

(14b) \* Paul a mal en tombant de l'échelle.

Il y a en (14a) un point d'incidence commun à *tomber de l'échelle* et à *se faire mal*, le second événement étant consécutif au déroulement du premier. La contrainte de recouvrement est

---

<sup>85</sup> La transformation du syntagme gérondif en subordonnée en *parce que* rend la phrase tout à fait naturelle : *Paul a dû s'asseoir au dernier rang de l'amphithéâtre parce qu'il a quitté sa maison trop tard ; Paul s'est retrouvé au tribunal parce qu'il a cambriolé une bijouterie*. C'est donc que la relation de causalité ne représente pas un obstacle interprétatif.

donc respectée<sup>86</sup>. Il n'en va pas de même en (14b), où *avoir mal* ne peut pas être conçu comme la conséquence de *tomber de l'échelle* à proprement parler ; il s'agit plutôt d'un état qui découlerait de *se faire mal* et qui signifierait son prolongement. Ainsi, même s'ils sont proches dans le temps, les deux procès de (14b) ne peuvent être raccordés causalement que par l'entremise d'un événement médian qui assure la pertinence de l'un par rapport à l'autre ; or cet événement n'est pas accessible par les moyens que nous avons mis en évidence (prise en compte de l'état résultant du gérondif ou extension des phases préparatoires du procès principal<sup>87</sup>).

#### 4.1.1.2. *L'exemple de la narration*

Il convient désormais de regarder si les conclusions auxquelles nous parvenons à propos de la relation causale lui sont particulières ou si elles s'appliquent à d'autres types de relations où le recouvrement n'est pas garanti. Considérons les exemples (15a) à (18a), empruntés à Kleiber (cf. sous-section 2.1.3.2.), où les gérondifs, suivant l'analyse standard, opèrent comme des repères temporels :

(15a) En sortant de l'église, nous sommes allés boire un verre au bar du coin.

(16a) En atteignant le sommet, ils s'assirent et saucissonnèrent.

(17a) Il se lave les dents en se levant.

(18a) ... De ces couples qui ne mangent qu'au restaurant et qui font l'amour en rentrant du spectacle.

Ces quatre gérondifs présentent toutefois une singularité, comparés aux repères temporels « classiques » (*Paul a croisé Marie en rentrant chez lui*), car le gérondif atteint ici un haut degré d'autonomie par rapport au verbe principal, en ce qu'il décrit un événement détaché temporellement de l'action principale. Ainsi, en plus d'un lien de « repérant » à « repéré », on pourrait dire que les procès décrits dans ces propositions entretiennent une relation de « narration »<sup>88</sup>, telle que la définissent Lascarides et Asher (1993) : l'événement donné par le second segment, ici la prédication principale, suit temporellement mais n'est pas une conséquence au sens strict de l'événement donné par le premier segment, ici la prédication

<sup>86</sup> ... même si le recouvrement est réduit à une portion de temps ténue.

<sup>87</sup> Au niveau sémantique, *se faire mal* ne constitue pas une phase préparatoire d'*avoir mal*, car un prédicat d'état est homogène par définition, c'est-à-dire réalisé dans tous ses sous-intervalles.

<sup>88</sup> Une des cinq « relations de discours » de la SDRT (*Segmented Discourse Representation Theory*) entre segments de discours (notés  $\alpha$  et  $\beta$ ), au ôté de l'« explication » ( $\beta$  justifie  $\alpha$ ), de l'« élaboration » ( $\beta$  est une partie de  $\alpha$ ), de l'« arrière-plan » ( $\beta$  est la toile de fond de  $\alpha$ ) et le « résultat » ( $\beta$  est la conséquence de  $\alpha$ ).

gérondive. Les exemples (15a) et (16a) illustrent cette définition de manière canonique : la construction du discours respecte (est calquée sur) l'ordre chronologique des événements. C'est l'inverse en (17a) et en (18a) : le gérondif est postposé à la principale, mais il indique un événement antérieur. Ces deux exemples posent problème à la SDRT, car ils n'entrent dans aucune catégorie prédéfinie – qui correspondrait, si elle existait, à une sorte de narration inversée sans effet explicatif. Malgré tout, la reconstitution d'une relation de narration (ou de succession temporelle) est incontournable pour qui entend interpréter correctement l'ordre de ces énoncés.

Ainsi donc, une analyse complète des propositions (15a) à (18a) devrait pouvoir rendre compte de l'effet de narration, en plus de celui de repérage temporel. Mais ce n'est pas tout : à côté de ces deux effets, il faudrait aussi pouvoir rendre justice à la valeur d'arrière-plan, qui semble systématiquement communiquée en même temps que le repérage. La difficulté réside alors dans la gestion d'impératifs interprétatifs en apparence contradictoires, la narration supposant la consécution temporelle et l'arrière-plan supposant le recouvrement temporel.

### *Consécution*

Arrêtons-nous d'abord sur l'effet de narration. Il est assez clair que celui-ci émerge du moment que le procès au gérondif est saisi dans son état d'achèvement. Ce n'est pas la nature aspectuelle en tant que telle du prédicat au gérondif qui conduit à cette interprétation – on a vu que des gérondifs téliques pouvaient très bien être conçus dans leur déroulement –, mais plutôt la mise en correspondance de deux procès difficilement réalisables de concert (*atteindre le sommet et s'asseoir, se lever et se laver les dents, rentrer du spectacle et faire l'amour*). Ainsi, le choix du chevauchement temporel donnant lieu à une représentation en contradiction avec les intentions informatives les plus plausibles du locuteur, les conditions de vérité des phrases (15a) à (18a) ne semblent satisfaites que si les procès dénotés se suivent. L'effet de narration, qui semble à l'évidence appartenir à la gamme des configurations temporelles offertes par le gérondif, a donc la préférence du destinataire, puisqu'il correspond à l'ordonnement le plus naturel des événements.

Bien que sur le plan représentationnel l'effet de narration prévale, il ne participe que partiellement du sens complet de l'énoncé. S'ajoute à la succession temporelle une dimension inter-événementielle supplémentaire, perceptible intuitivement, et que l'on identifie sous la forme d'une « persistance pragmatique » du procès au gérondif. A fin d'illustration, on voit clairement par l'ajout de l'adverbe *ensuite* que l'on n'a pas affaire à une relation narrative

classique : l'adverbe, qui ne s'accommode que de relations de consécution temporelle stricte, ne convient pas aux phrases (15a) à (18a), alors qu'il s'y insère tout naturellement si on les remanie sous une forme finie – ce qui indique de manière sûre que c'est la forme gérondive qui est le facteur perturbateur et pas la relation conceptuelle elle-même :

(15b) ?? En sortant de l'église, nous sommes ensuite allés boire un verre au bar du coin.

(16b) \* En atteignant le sommet, ils s'assirent ensuite et saucissonnèrent.

(17b) \* En se levant, il se lave les dents ensuite.

(18b) \* ... De ces couples (...) qui en rentrant du spectacle font l'amour ensuite.

(15c) Nous sommes sortis de l'église, et nous sommes ensuite allés boire un verre au bar du coin.

(16c) Ils atinrent le sommet, s'assirent ensuite et saucissonnèrent.

(17c) Il se lève et se lave ensuite les dents.

(18c) ... De ces couples (...) qui rentrent du spectacle et qui font l'amour ensuite.

L'agrammaticalité des phrases (15b) à (18b) montre qu'il existe un conflit entre un marqueur adverbial (*ensuite*) qui oriente l'interprétation vers une consécution entre procès bornés et un marqueur gérondif qui, tout en tolérant la succession temporelle, ne se résume pas à elle. La dénotation temporelle des événements au gérondif semble en fait couvrir une période qui s'étend au-delà du moment précis de leur réalisation, les instants subséquents faisant pleinement partie du sens communiqué.

#### *Etat résultant*

Nous suggérons que les gérondifs en jeu ici présentent une certaine imprécision dans leur dénotation temporelle, qui laisse une marge interprétative suffisante pour accéder à l'état résultant. On peut trouver une confirmation de ceci dans le fait qu'une surdétermination sémantique conduit *a contrario* à l'agrammaticalité. Pour les mêmes exemples, nous changeons le prédicat au gérondif en une périphrase qui insiste sur la ponctualité du procès<sup>89</sup> :

(15d) ?? En franchissant le seuil de l'église, nous sommes allés boire un verre au bar du coin.

(16d) ?? En touchant le sommet du pied, ils s'assirent et saucissonnèrent.

(17d) ?? Il se lave les dents en posant les pieds hors du lit.

---

<sup>89</sup> Ce test est inspiré par Saussure (1997, 2000 et 2003). Voir sous-section 4.1.1.3. pour une explication détaillée.

(18d) ?? ... De ces couples (...) qui font l'amour en ouvrant la porte de leur appartement.

En (15d) et (18d), le syntagme *en franchissant le seuil*, de par la précision spatiale qu'il apporte, opère une focalisation sur la réalisation de l'événement même. Le destinataire soumis à ce syntagme fait l'hypothèse que la précision descriptive s'accompagne d'une intention informative particulière, à savoir la réduction du laps de temps pertinent à un intervalle minimal. Par contrecoup, l'état résultant perd en saillance, et sa dérivation, compliquée par ce resserrement temporel, représente un effort interprétatif trop important pour être dépensé. En (17d), *en posant les pieds hors du lit* resserre également l'intervalle temporel couvert par le gérondif autour du point d'achèvement. Le prédicat choisi accentue la ponctualité de l'événement et rend du coup l'état résultant moins accessible. En (16d), *en touchant le sommet du pied* fonctionne sur le même principe. Ici aussi, le destinataire est spontanément amené à légitimer la précision descriptive du prédicat par une volonté du locuteur d'attirer l'attention sur un espace de temps réduit ; il laisse de fait l'état résultant en marge des hypothèses interprétatives à considérer.

Ce n'est pas du point de vue de la nature de l'état résultant, en tant que telle, que les propositions (15a) à (18a) se distinguent des propositions (15d) à (18d). *En sortant de l'église* produit le même état résultant qu'*en franchissant le seuil de l'église* (être hors de l'église) ; *en atteignant le sommet* a le même état résultant qu'*en touchant le sommet du pied* (être au sommet) ; *en se levant* a le même état résultant qu'*en posant les pieds hors du lit* (être debout), etc. Ce qui change, par contre, c'est l'accessibilité de cet état résultant ; et cette accessibilité dépend du degré de spécificité : les gérondifs de (15a) à (18a), hyperonymiques par rapport aux gérondifs de (15d) à (18d), ont un contenu descriptif suffisamment peu détaillé pour qu'ils autorisent, à moindre coût, des extensions de leur dénotation.

Ainsi, alors que la surdétermination spatiale va de paire avec un rétrécissement de l'intervalle temporel désigné, la sous-spécification sémantique offre au contraire la possibilité de modulations de l'intervalle. On le voit bien avec *en rentrant*, *en partant* et *en se levant*, extensibles en direction des phases résultantes, mais qui proposent aussi une ouverture facilement exploitable vers les phases préparatoires des procès, comme en témoignent les exemples suivants qui décrivent des situations où le procès principal intervient avant le moment d'achèvement du procès au gérondif :

(19) En rentrant chez lui, Paul a croisé Marie<sup>90</sup>.

(20) En partant, Paul a laissé ses clés sur la table.

(21) En se levant, Paul a fait le compte de ses heures de sommeil.

Les emplois de *rentrer*, *partir* ou *se lever* en tant que repères dotés d'une référence temporelle assouplie sont particulièrement conventionnels ; ce n'est pas le cas du prédicat *atteindre le sommet*, en (16a), dont on pourrait douter qu'il offre une possibilité d'extension de sa dénotation en direction des deux procès principaux (*s'asseoir* et *saucissonner*), étant donné qu'il est tentant de voir la borne terminale du procès comme un espace focal contraignant. Patrick Caudal (communication personnelle), qui voit également un effet de recouvrement temporel en (16a), suggère que celui-ci est dû au pluriel. Selon lui, le pluriel produit un effet de superposition (et donc de recouvrement temporel) des trois événements, car il laisse ouverte la possibilité d'une arrivée successive des marcheurs au sommet. Caudal souligne d'ailleurs que le singulier rend la phrase moins naturelle :

(16e) ? En atteignant le sommet, il s'assit et saucissonna.

Pour notre part, nous soutenons qu'une extension de la dénotation temporelle est envisageable. On peut observer qu'elle est réalisable sans difficulté au niveau des phases préparatoires du procès, comme en (22) :

(22) Paul a longuement repensé à son voyage en atteignant le sommet.

*Atteindre le sommet*, par définition – il s'agit de l'exemple canonique de Vendler –, est un événement (un achèvement) qui est intrinsèquement limité à un bref instant de temps ; on dit de lui qu'il n'a pas « de durée ». L'allongement de la phase préparatoire relève donc de la modulation pragmatique, puisque les étapes antérieures à l'événement lui-même ne font pas partie du contenu strictement encodé. Or, étant donné qu'*atteindre le sommet* se prête naturellement à une extension « vers la gauche », il n'y a pas de raison de supposer qu'une extension « vers la droite » lui soit interdite. En d'autres termes, si le prédicat *atteindre le sommet* n'est pas, en tout état de cause, incompatible, sous la forme gérondive, avec un procès principal qui dure, alors on peut vraisemblablement imaginer qu'il n'interdit pas une ouverture potentielle du côté de l'état résultant.

---

<sup>90</sup> A noter que le verbe *entrer*, au contraire de *rentrer*, n'autorise pas d'extension temporelle de ce type. La phrase *en entrant chez lui, Paul a croisé Marie* indique que Paul a croisé Marie alors qu'il se trouvait sur le pas de sa porte, et ne peut pas signifier qu'il l'a croisée alors qu'il regagnait son appartement.

Les gérondifs auxquels on a affaire ici jouissent donc d'une relative souplesse référentielle qui leur permet de couvrir des intervalles de temps étendus. L'ajustement pragmatique à l'œuvre, fondé sur une exploitation de cette disponibilité dénotative, consiste en une inclusion de l'état résultant dans la référence temporelle du prédicat. Nous soutenons que l'extension, parce qu'elle débouche sur le recouvrement temporel, est la condition nécessaire à l'obtention des effets d'*arrière-plan* et de *repérage* ; car l'un comme l'autre ont besoin du recouvrement pour émerger.

Il faut en effet reconnaître, premièrement, que la relation entre *arrière-plan* et *premier-plan* n'est pas concevable en dehors d'une concomitance temporelle ; c'est sur sa base que la mise en relief d'un procès par rapport à l'autre peut s'établir. Donc, si l'on tient à rendre justice à l'impression de plans différents, prégnante dans ce type de proposition avec gérondif, on doit pouvoir expliquer comment on obtient une superposition temporelle des procès ; et c'est seulement par le biais de l'état résultant qu'on y parvient. L'effet de *repérage*, quant à lui, est tributaire du recouvrement pour la simple et bonne raison qu'une constante dans le mode de *repérage* est la condition *sine qua non* de cet effet particulier. En effet, si l'on veut que le gérondif puisse situer le procès principal, il faut qu'il puisse le faire selon une méthode systématique – le rôle de point de repère ne peut être tenu qu'en fonction d'une inamovibilité<sup>91</sup>. Son mode de *repérage* propre s'appuie ainsi sur la coïncidence des intervalles temporels. Ce constat s'impose d'une part au vu des nombreux exemples où le *repérage* s'accompagne sans équivoque de recouvrement (*en rentrant chez lui, Paul a croisé Marie ; en dormant, Paul a rêvé de Marie*, etc.) et d'autre part au vu des exemples où un état résultant accessible fournit un point de repère.

#### *Hypothèse et prédictions*

S'agissant de l'effet de narration, nous parvenons donc à l'hypothèse suivante :

(H) *Une proposition avec gérondif autorise une relation de narration si et seulement si i) le prédicat au gérondif autorise une extension de sa dénotation temporelle en direction de l'état résultant du prédicat, et si ii) l'état résultant est à même de jouer le rôle de repère temporel*<sup>92</sup>.

---

<sup>91</sup> Notre propos n'est pas de faire de la coïncidence temporelle une nécessité pour l'obtention d'un effet de *repérage* ; on peut imaginer un *repérage* par l'antériorité, par exemple. Ce qui nous apparaît en revanche inévitable, c'est une systématité dans la manière de *repérer*.

<sup>92</sup> On peut également présenter l'hypothèse sous une forme négative : (H) *Si les informations encodées forcent une relation de narration et que l'accommodation pragmatique vers une relation de recouvrement temporel est impossible ou qu'elle ne débouche pas sur un repérage, alors le gérondif est problématique.*

Cette hypothèse fait au moins deux prédictions à propos de l'état résultant du gérondif, que nous allons tester : elle prédit l'impossibilité du gérondif lorsque la dérivation de son état résultant i) est trop coûteuse pour être générée et ii) est inefficace au vu d'un éventuel repérage temporel. Commençons par éprouver la seconde prédiction. Pour ce faire, nous proposons les exemples suivants, qui mettent en place une gradation dans l'écart compris entre les procès :

(23a) En rentrant du spectacle, Paul s'est mis au lit.

(23b) \* En rentrant du spectacle, Paul s'est mis au lit une heure plus tard.

(23c) ? En rentrant du spectacle, Paul a dormi jusqu'au petit matin.

(23d) \* En rentrant du spectacle, Paul s'est réveillé au petit matin.

(23a) est un exemple comparable à (18a) (*de ces couples qui ne mangent qu'au restaurant et qui font l'amour en rentrant du spectacle*). Le gérondif *en rentrant du spectacle* communique son état résultant qui sert de cadre temporel à l'action de se mettre au lit. Il faut préciser que *se mettre au lit* est interprété comme l'événement qui suit immédiatement l'arrivée de Paul chez lui. L'introduction d'un marqueur de disjonction temporelle, comme *une heure plus tard* en (23b), rend en effet la phrase agrammaticale.

En (23c), c'est la présence d'une activité dans la principale (dormir) dont le point d'aboutissement est explicitement mentionné (le *petit matin*) qui concourt à limiter la pertinence d'une superposition temporelle des procès. En effet, si une coïncidence temporelle s'établit entre l'état résultant de *rentrer du spectacle* et la phase initiale de l'activité de *dormir*, elle est amenée petit à petit à décroître en intensité, à mesure que l'activité se déroule ; étant donné l'effet « intervallaire » explicite mis en place – *dormir* est doté de deux bornes –, *en rentrant du spectacle*, qui signale le début de l'activité, est relégué en marge au niveau de la borne finale, où le point de repère pertinent est le *petit matin*. La superposition temporelle sur une partie au moins de la durée de l'activité de dormir rend toutefois la phrase seulement marginale.

(23d) est plus nettement problématique. La phrase fait l'économie de l'activité intermédiaire de dormir, comprise entre celles de rentrer du spectacle et de se réveiller. Ce qu'il faut relever, c'est que *dormir* est présupposé par *se réveiller* ; l'activité intermédiaire est de ce fait très accessible ; or cela ne suffit pas à rendre la phrase acceptable, car si l'état résultant du gérondif *en rentrant du spectacle* peut servir de repère temporel à *dormir*, il est en revanche

inopérant s'agissant de *se réveiller*. Le gérondif est ainsi privé de toute fonction circonstancielle – et ce en dépit du fait qu'une activité « repérable » soit aisément récupérable dans le contexte –, son état résultant étant dépourvu de pertinence dans le contexte de l'association inter-processuelle posée explicitement.

Ainsi, (23b), (23c) et (23d) confirment que le gérondif n'est naturel que si son état résultant est *immédiatement* pertinent pour la réalisation du procès principal. Si au contraire l'action principale est localisée au-delà du périmètre immédiat de l'état résultant (cf. 23b et 23d), ou si la phase finale de l'action principale a une pertinence particulière (cf. 23c), le gérondif n'est pas en mesure de supporter une relation de narration.

Quant à la première partie de l'hypothèse, à savoir que la narration n'est possible que si parallèlement une extension temporelle est également possible, il nous semble qu'elle peut être éprouvée au moyen d'exemples où la dérivation de l'état résultant est en contradiction avec des intentions informatives manifestes qui iraient dans le sens d'une consécution stricte. Nous avons essayé de montrer, à l'aide des exemples (15d) à (18d), qu'un procès dont la ponctualité est perçue, selon toute vraisemblance, comme le fait d'une intention descriptive a du mal à faire valoir son état résultant. Il nous faut redire ici que l'accommodation pragmatique, par principe, peut toujours s'imaginer. Cependant, elle est en réalité de l'ordre de l'impossible si le choix du locuteur s'est porté sur un verbe ou une prédication absolument ponctuelle et bornée, face à un procès étendu (tandis que le système offrirait un choix alternatif autorisant l'extension).

En complément du test de « ponctualité », on peut imaginer une autre manière de valider l'hypothèse, qui consiste à montrer que lorsqu'une relation de consécution s'impose *a priori*, c'est-à-dire indépendamment d'une « mise en phrase » de la relation, le destinataire a tendance à lui rester fidèle ; dans ces conditions le gérondif est impossible. Considérons les exemples suivants :

(24a) \* En ouvrant la porte, Paul la ferma derrière lui.

(25a) \* En traversant la rue, Paul prit à droite.

(26a) \* En terminant la lecture de *Madame Bovary*, Paul rangea le livre sur l'étagère.

(24a) pose clairement problème : on ne peut avoir d'*ouvrir la porte* et de *fermer la porte* qu'une représentation successive, tout simplement parce que ce sont deux actions contraires, irréalisables en même temps. Il faut toutefois expliquer pourquoi un recouvrement temporel

par le biais de l'état résultant n'est pas possible ; on pourrait en effet arguer que pour fermer une porte derrière soi il faut que cette dernière soit ouverte, et donc soutenir que l'état résultant apporte les conditions de réalisation du procès principal. Pour que la dérivation de l'état résultant soit envisageable, il faudrait que le basculement de la pertinence du côté de la phase subséquente ait pour effet d'instaurer une cohérence inter-processuelle particulière. Or, nous observons que contrairement aux exemples (15a) à (18a) le second événement ne se réalise pas dans le périmètre spatio-temporel offert par l'état résultant du premier, mais il en constitue une modification, étant donné qu'il y a changement d'état entre *la porte est ouverte* et *Paul ferme la porte*. L'état résultant voit donc sa pertinence annulée, puisqu'il cesse d'être vrai dès lors que le procès principal est accompli. En d'autres termes, aucun intervalle commun aux deux procès n'est disponible, où un recouvrement temporel pourrait se déployer.

En (25a), un effet éminemment séquentiel résulte de l'association des prédicats *traverser la route* et *prendre à droite* ; conçus dans une linéarité descriptive, les deux événements se déroulent l'un après l'autre, sans que l'on puisse dégager de niveau hiérarchique. On est donc naturellement enclin à favoriser une lecture perfective. Or, la mise au gérondif de *traverser la route*, qui instaure une relation de subordination entre les deux événements, contraint à chercher une autre forme de pertinence. Le repérage temporel par l'état résultant pourrait être une manière de justifier l'usage du gérondif. Cependant, le coût interprétatif que représente la dérivation de l'état résultant – il faut en effet faire prévaloir une lecture en accompli sur une lecture en accomplissement – n'est pas compensé par un gain interprétatif, tant le repérage du second événement par l'état résultant du premier apparaît comme une complication de la relation originelle<sup>93</sup>.

Il en va de même en (26a) : la dérivation de l'état résultant contrevient en quelque sorte à une représentation *a priori* des procès en jeu. Les conditions de vérité de *Paul a terminé la lecture de Madame Bovary* (qui est l'état résultant de *Paul termine la lecture de Madame Bovary*) ne sont certes pas incompatibles avec celles de *Paul range le livre sur l'étagère*, mais l'extraction de l'état résultant a une contrepartie négative : l'atténuation d'un effet séquentiel saillant. En (16a) (*en atteignant le sommet, ils s'assirent et saucissonnèrent*), la réalisation du gérondif conditionnait *matériellement* le déroulement des actions principales, ce qui conférait à l'état résultant une certaine pertinence. Ce n'est pas le cas ici : les deux actions,

---

<sup>93</sup> Il s'agit ici d'un argument fort en faveur d'un repérage du gérondif par l'unique biais du recouvrement. En effet, si le gérondif n'avait pas besoin du recouvrement pour repérer, on ne voit pas ce qui l'empêcherait d'être naturel ici, puisque la valeur de repère pourrait être sélectionnée sans que cela porte préjudice à la relation de consécution.

indépendantes ontologiquement, sont naturellement comprises dans une forme de séquentialité ; la dérivation de l'état résultant est bloquée de ce fait, car elle introduirait une dimension représentationnelle indésirable au vu de ce que les deux actions sont l'une pour l'autre.

Ainsi, en (24a), (25a) et (26a), la dérivation de l'état résultant est compromise à cause du fait qu'une relation primitive de consécution est particulièrement saillante. L'étrangeté de ces trois phrases a pour origine une impossibilité à concilier, d'une part, une contrainte d'ordre conceptuel (la relation prééminente de narration) et, d'autre part, une contrainte liée à l'emploi du gérondif, qui demande à être justifié par une valeur « circonstancielle ». Le destinataire est ici dans l'impossibilité de trouver une explication à la présence du gérondif, car il ne voit pas pour quelle raison le locuteur, s'il voulait communiquer l'état accompli du procès, à des fins de repérage par exemple, aurait choisi une forme dont l'aspect « en accomplissement » est l'usage courant. Les phrases suivantes, tout à fait naturelles, attestent d'ailleurs que c'est bien à cause d'une relation temporelle *a priori* de type séquentiel que les gérondifs de (24a) à (26a) ne peuvent pas fonctionner comme repères temporels :

(24b) En ayant ouvert la porte, Paul la referma derrière lui.

(25b) En ayant traversé la route, Paul prit à droite.

(26b) En ayant terminé la lecture de *Madame Bovary*, Paul rangea le livre sur l'étagère.

(24c) En ouvrant la porte, Paul put la fermer derrière lui.

(25c) En traversant la rue, Paul put prendre à droite.

(26c) En terminant la lecture de *Madame Bovary*, Paul put ranger le livre sur l'étagère.

En (24b), (25b) et (26b), la forme composée du gérondif, qui indique que le procès est accompli, permet à la prédication subordonnée de jouer un rôle de repère, par l'entremise de la coïncidence temporelle. En (24c), (25c) et (26c), c'est la présence du verbe *pouvoir* dans la principale qui justifie l'usage du gérondif. *Pouvoir*, ici en emploi « radical », fait explicitement dépendre la réalisation de l'événement principal de celle de l'événement au gérondif (le gérondif dénote une condition de réalisation). Dès lors, l'extraction de l'état résultant trouve sa pleine pertinence, car c'est sous sa forme achevée que le procès au gérondif valide véritablement la capacité matérielle exprimée dans la principale.

### *Relecture des exemples d'Amourette*

En appendice de cette sous-section, nous revenons brièvement sur les exemples d'Amourette (2007, 152) proposés à l'encontre d'une conception unitaire du gérondif, placée sous le signe de la simultanéité (cf. sous-section 2.1.4.2.). Nous les redonnons en (27) et (28) :

(27) Je me souviens de ma stupeur en l'écoutant (vendredi dernier).

(28) Sandoz, qui a fait le coup, avoue maintenant sa sueur froide en dégringolant du chœur noyé de ténèbres.

A notre sens, ces deux contre-exemples ne sont pas décisifs et s'expliquent en réalité par un jeu sur la simultanéité. Effectivement, les conditions de vérité de (27) ne sont pas respectées si la prédication principale *je me souviens de ma stupeur* et le gérondif *en l'écoutant (vendredi dernier)* se chevauchent temporellement. Mais la proposition a ceci de différent par rapport aux exemples que nous venons de commenter que les deux procès (*se souvenir* et *écouter*) peuvent être vrais en même temps ; d'ailleurs, sans la précision temporelle entre parenthèses, on les interpréterait tout naturellement comme des faits concomitants. Il n'y a donc pas le même tiraillement entre une représentation successive qui s'impose *a priori* et la contrainte de recouvrement. La mention *vendredi dernier* force, il est vrai, à construire une relation temporelle plus complexe, mais il apparaît vite au destinataire que la proposition prend un raccourci : elle élide une partie du contenu, facilement récupérable ; sous une forme explicite, (27) se décompose en effet en deux propositions coordonnées : *j'ai eu de la stupeur en l'écoutant vendredi dernier* et *je m'en souviens*. Cet effet de rassemblement, en une seule formule, de deux époques n'est bien sûr pas tenu pour gratuit ; il est au service d'une intention informative particulière, identifiable à une tentative de présentification d'une émotion passée, ravivée par le souvenir. Dès lors que cette intention est comprise, il n'y a plus de problème : le gérondif est affecté à sa fonction de repère temporel, pour un événement qui lui est exactement concomitant (avoir de la stupeur) et qu'il conditionne causalement.

(28) emprunte un raccourci comparable à celui de (27) : la proposition communique en fait sous une forme condensée les deux explicatures suivantes : *Sandoz a eu une sueur froide en dégringolant du chœur noyé de ténèbres* et *Sandoz avoue maintenant* [c'est-à-dire au moment de l'énonciation] *sa sueur froide*. Une fois les deux procès reconstruits, c'est tout naturellement que le gérondif reçoit la valeur de repère temporel (et causal) de l'événement sous-entendu d'avoir une sueur froide. La proposition, ininterprétable si l'on met en correspondance directe les deux procès exprimés, assure toutefois sa cohérence par la

présence du syntagme *sa sueur froide*, qui à la fois joue le rôle de complément du verbe principal et indique l'existence d'une prédication sous-jacente, rattachable au gérondif (*Sandoz a eu une sueur froide*).

#### 4.1.1.3. *L'exemple de la relation hypothétique*

Nous avons essayé de montrer dans les deux sous-sections précédentes que l'apparente succession temporelle, qu'elle soit de nature causale ou narrative, relève en fait du recouvrement, pour ce qui est du gérondif. Il nous faut à présent aborder un dernier cas où le recouvrement ne va pas de soi, celui de la relation hypothétique. Reprenons l'exemple de Kleiber (cf. sous-section 2.1.3.2.) :

(29) En partant aujourd'hui, tu arriveras demain<sup>94</sup>.

Il est difficile ici de donner une explication en termes de recouvrement par l'état résultant. En effet, le processus d'arriver annule, en quelque sorte, la pertinence de l'état *être parti*, qu'il remplace, à terme, par celui d'*être arrivé* ; il n'y a donc pas véritablement d'intervalle intermédiaire entre *partir* et *arriver* où l'état résultant de l'un et les phases préparatoires de l'autre auraient le même niveau de pertinence. Nous soutenons toutefois que l'exemple (29) relève du recouvrement temporel en ce qu'il met en place une relation d'« encapsulation ».

#### *Encapsulation*

La notion d'encapsulation, développée par Saussure (1997), (2000) et (2003), permet de rendre compte de cas de figure où la dénotation temporelle d'un procès (ou d'un ensemble de procès) est comprise dans celle d'un procès plus large. Le procès englobant est décrit comme une « capsule », qui renferme le (ou les) procès secondaire(s). Deux types d'encapsulation peuvent être distingués. Il nous semble que l'on peut parler, pour le premier type, d'encapsulation lexicalisée et, pour le second type, d'encapsulation inférée. Nous en donnons un bref aperçu en 1) et 2).

1) Dans le cas d'une encapsulation lexicalisée, un prédicat est structuré de telle sorte qu'il encode sa propre cause, de manière tacite. A titre d'exemple, Saussure distingue le verbe *mourir* du verbe *expirer* : le premier semble englober sémantiquement la cause de la mort, au

---

<sup>94</sup> La littérature présente parfois ce type de relation sous le label « moyen-but ». Nous ne voulons cependant pas mettre ici en évidence l'existence (potentiellement pertinente) d'une forme d'intentionnalité ou de désirabilité sous-jacente – on pourrait en effet se représenter l'action principale de (29) comme un fait désirable pour le destinataire – ; nous voulons plutôt indiquer que la réalisation de l'action principale est soumise à caution ; toute approximative qu'elle soit, la paraphrase *si tu pars aujourd'hui, tu arriveras demain* nous semble correspondre *grosso modo* au sens intentionné en (29).

contraire du second. L'impossibilité d'une lecture causale en (30b) vient appuyer cette hypothèse :

(30a) Socrate mourut en buvant la cigüe.

(30b) ? Socrate expira en buvant la cigüe. (Saussure 2003, 225)

L'événement *boire la cigüe* est interprété en (30a) comme la cause de la mort de Socrate, alors qu'il est interprété en (30b) comme une circonstance concomitante non causale de la mort : en (30b) Socrate a expiré alors qu'il buvait la cigüe, mais pour une raison qui est étrangère à cette activité. Si (30b) est problématique, c'est parce que la relation causale très accessible entre *boire la cigüe* et *expirer* est bloquée par l'utilisation du gérondif<sup>95</sup>. Pour Saussure, cette paire montre que *mourir* est un processus qui commence au moment où la cause se produit, alors qu'*expirer* est un processus plus bref, dont la phase préparatoire ne remonte pas jusqu'à la cause. Dans les termes de Saussure, *mourir*, au contraire d'*expirer*, est décrit comme un événement qui « encapsule » sa cause.

2) Dans le cas d'une encapsulation inférée, la relation d'inclusion est le résultat d'un mécanisme interprétatif qui consiste à instaurer un rapport partie(s)-tout entre procès et sous-procès. Saussure montre que l'encapsulation fournit une alternative interprétative au destinataire lorsque la progression et la régression temporelles conduisent à des impasses, comme en (31) :

(31) François épousa Adèle. Paul s'acheta une maison à la campagne. (Saussure 2003, 186)

Cette séquence est problématique, qui ne peut pas être interprétée selon l'ordre temporel que le passé simple promeut habituellement, à savoir la consécution. Toutefois, si cet énoncé était produit dans des circonstances où la présomption de sa pertinence optimale était communiquée, on considérerait que les deux segments participent d'une même unité descriptive, qui les subsume et leur fournit un cadre à la fois conceptuel et temporel au sein duquel ils trouvent leur pertinence. L'unité en question serait conçue comme une « capsule » renfermant l'ensemble des sous-unités qui concourent à lui donner du contenu.

Deux cas de figure sont possibles s'agissant du procès encapsulé : « grâce à une connexion conceptuelle *soit* [il] forme un tout avec un autre événement [...] *soit* [il] est inclus dans un

---

<sup>95</sup> A noter que cette explication tient pour acquis le fait que le gérondif impose le recouvrement. Cette contrainte a pour effet de bloquer l'interprétation causale lorsque la cause et la conséquence sont disjointes.

événement complexe [...] ; dans les deux cas, *le procès constitue une partie d'un événement plus complexe* » (Saussure 2003, 186). A titre d'exemples, Saussure donne (32) et (33) :

(32) Bianca chanta l'air des bijoux. Igor l'accompagna au piano.

(33) Une terrible tempête fit rage. Le vent arracha le poirier du jardin.

En (32), les deux événements rapportés participent d'une seule unité conceptuelle (la réalisation d'un concert). La relation temporelle pertinente est la concomitance ; en revanche, l'ordre dans lequel le discours présente les procès est sans importance du point de vue de l'organisation inter-processuelle : les événements sont interchangeable sans modification des conditions de vérité de la phrase. En (33), le second événement est « inclus » dans le premier, qui est l'événement encapsulant : l'intervalle couvert par *une terrible tempête fit rage* comprend le laps de temps occupé par *le vent arracha le poirier du jardin*, dont la fonction est, en somme, d'apporter un élément d'une description plus détaillée. En plus de ces deux formes d'encapsulation « non ordonnée », c'est-à-dire où l'ordre de présentation des événements encapsulés n'est pas pertinent, Saussure envisage une encapsulation « ordonnée », où l'organisation temporelle des événements, au sein de la capsule, est pertinente, comme en (34) :

(34) L'année dernière, Jean escalada le Cervin. Le premier jour il monta jusqu'à la cabane H. Ensuite il attaqua la face nord. Douze heures plus tard il arriva au sommet. (Kamp & Rohrer 1983, repris par Saussure 2003, 186)

Ici, comme d'ailleurs en (33), l'événement encapsulant est exprimé explicitement ; en (31) et (32), par contre, la capsule est implicite ; dans tous les cas la prise en compte d'un procès encapsulant est la garantie d'une interprétation pertinente.

### *Méta-procès*

L'exemple (29) (*en partant aujourd'hui, tu arriveras demain*) relève selon nous clairement de l'encapsulation. La récupération d'un procès encapsulant apparaît comme la condition expresse d'une lecture adéquate de la phrase, c'est-à-dire d'une lecture qui connecte un gérondif conçu comme une hypothèse à un verbe principal conçu comme une conclusion. C'est d'ailleurs à cette seule condition, nous semble-t-il, que la disjonction temporelle des procès est permise. Pour constater qu'une disjonction temporelle « neutre », c'est-à-dire sans valeur hypothétique ajoutée, est impossible, il suffit de mettre en relation deux événements distants dans le temps et qu'il est difficile d'appréhender, sans plus de contexte, sur le mode hypothèse-conclusion :

(35a) \* En visitant le Louvre ce matin, tu as pris un café aux Tuileries à midi.

Nous observons cependant que la présence d'un futur dans la principale améliore sensiblement la qualité de la phrase, sans pour autant la rendre complètement naturelle :

(35b) ? En visitant le Louvre ce matin, tu prendras un café aux Tuileries à midi.

Le futur, qui dénote un événement virtuel au moment de l'énonciation, mais potentiellement réalisable, contribue à l'établissement d'une relation hypothèse-conclusion, car il conduit naturellement à chercher dans le contexte immédiat les conditions d'actualisation du procès. La légère réticence que l'on peut avoir à l'égard de (35b) s'explique par le fait que les deux événements sont *a priori* indépendants l'un de l'autre, et qu'il n'est pas aisé *de facto* d'imaginer un contexte qui rende la réalisation du second tributaire de celle du premier. Sur cette base, on peut donc faire l'hypothèse que la mise en relation de concepts fortement associés, combinée à l'emploi du futur, donne une phrase recevable ; (29) vérifie cette hypothèse, tout comme les deux exemples suivants :

(36) En commençant tes devoirs maintenant, tu finiras à temps.

(37) En misant sur Général du Pommeau, tu gagneras une jolie somme.

En (29), (36) et (37), les procès en jeu forment une unité conceptuelle. En d'autres termes, le gérondif et le verbe principal désignent deux phases d'un seul procès, que l'on peut d'ailleurs décrire en une seule formule : il s'agit en (29) d'un trajet, en (36) de l'accomplissement des devoirs et en (37) d'un pari hippique. Les phases décrites par les deux sous-procès sont d'un type particulier, car elles se situent aux extrémités du procès qui les subsume ; en d'autres termes, elles le circonscrivent, et donc définissent l'intervalle temporel qu'il couvre. Ce bornage, signalé par des phases d'ouverture et de clôture nettes (*partir-arriver, commencer-finir, miser-gagner*), a pour avantage de faciliter la récupération de la « capsule », c'est-à-dire du procès total, qui en retour confère aux sous-événements une pertinence, l'un par rapport à l'autre. Sans ce phénomène d'encapsulation, en effet, on n'obtiendrait rien d'autre qu'une séquence narrative, étrangère, par principe, à l'effet d'ouverture-clôture. L'encapsulation assure au contraire que le sous-événement au gérondif soit compris comme inaugural et que le sous-événement du verbe principal soit compris comme terminatif ; il s'agit, dans les termes de Saussure, d'une encapsulation « ordonnée ». L'effet d'encapsulation obtenu, c'est tout naturellement que la relation d'hypothèse-conclusion peut émerger, qui représente simplement une spécification de la relation (sous-informative) d'ouverture-clôture.

Ceci étant, il faut préciser pourquoi il y a lieu d'introduire une dimension temporelle dans cette explication. S'il est exact que c'est en vertu d'une inférence, consistant à récupérer un procès encapsulant, que le destinataire est en mesure d'interpréter adéquatement la relation spécifique entre le verbe principal et le gérondif, alors il est nécessaire que celui-ci dispose d'une base conceptuelle minimale qui l'invite à réaliser cette inférence. Or, c'est précisément à partir du moment où les deux (sous-)procès sont appréhendés sous l'angle de l'intervalle temporel qu'ils délimitent communément que la relation d'encapsulation est obtenue. En d'autres termes, la dimension temporelle de la relation constitue le substrat à partir duquel la capsule prend forme. Ainsi, par le biais d'une superposition (exacte) des intervalles, le rapport parties-tout s'établit, le méta-procès et les sous-procès articulant leur relation commune autour du lien de recouvrement.

Il faut ajouter, en dernier lieu, que dans tous les exemples d'encapsulation de forme hypothétique l'événement au gérondif est interprété comme une condition suffisante de l'événement principal : le destinataire comprend que *partir aujourd'hui* lui assure d'*arriver demain*, que *miser sur Général du Pommeau* lui assure de *gagner une jolie somme*, etc. Bien entendu, la condition n'est pas nécessaire : le locuteur ne prétend pas ouvertement que *partir aujourd'hui* est le seul moyen d'*arriver demain*, que *miser sur Général du Pommeau* est le seul moyen de *gagner une jolie somme*, etc. Malgré tout, des énoncés comme (29), (36) ou (37) trouvent leur pertinence dans l'élimination d'une série d'hypothèses, qui pourraient être prises, en première analyse, pour des conditions suffisantes : il serait typiquement pertinent d'énoncer (29) s'il y avait des raisons de croire qu'une action différente de celle rapportée au gérondif, par exemple *partir demain*, conduise au même résultat, ou d'énoncer (37) si miser sur tel ou tel cheval, et pas sur Général du Pommeau, pouvait être envisagé comme potentiellement lucratif. L'élimination d'hypothèses, qui répond donc à un besoin de maximisation de pertinence, a pour corollaire le resserrement de la relation hypothétique énoncée autour d'un lien, sinon de nécessité, au moins de forte coercition. On voit bien ici en quoi la relation d'encapsulation s'avère déterminante pour faire émerger cette interprétation particulière, où l'événement au gérondif est vu comme le gage certain, voire unique, de la survenue de l'événement principal : la capsule, parce qu'elle lie les deux sous-événements, invite à tirer la conclusion qu'il y a une pertinence à présenter un événement *en particulier* comme une condition de réalisation.

#### **4.1.1.4. *Le recouvrement comme forme propositionnelle***

L'étude des valeurs circonstanciellelles qui ne vont pas nécessairement de paire avec la simultanéité nous a permis d'établir les trois points suivants : i) le recouvrement temporel est une condition de bonne formation d'une proposition avec gérondif ; ii) le recouvrement temporel assure l'exprimabilité même de la relation circonstancielle, assimilable à l'intention informative du locuteur ; et iii) la dérivabilité de la valeur circonstancielle (en particulier du repère temporel et de l'hypothèse) est conditionnée par l'accessibilité d'un lien de recouvrement<sup>96</sup>.

Le recouvrement des procès apparaît donc comme le substrat de toute relation circonstancielle. En ce sens, nous voyons sa mise en place comme l'étape constitutive de la forme propositionnelle de l'énoncé. Le recouvrement a en effet la double propriété d'être le mode d'agencement particulier des concepts en présence (autrement dit des deux procès) et d'être le facteur d'émergence des effets circonstanciels. Il se situe donc à un niveau intermédiaire dans les strates successives de contenu sémantique qui conduisent à l'élaboration du sens complet de l'énoncé : il est le résultat d'une opération sur les concepts convoqués qui conduit à donner une valeur de vérité à l'énoncé – le verbe principal rend le gérondif vrai dans l'intervalle auquel il réfère – mais il se trouve (parfois) en deçà du sens explicite complet, conclu par la mise en place d'une relation circonstancielle particulière. En ce sens, la relation de recouvrement est l'une des explicatures de l'énoncé, celle qui correspond à la forme propositionnelle, constituée en amont des sens « circonstanciels », qui participent eux aussi du sens explicite de l'énoncé.

Avant de passer à l'élaboration de la procédure interprétative proprement dite, nous souhaitons considérer les valeurs circonstanciellelles de manière et de concession, que nous avons laissées de côté jusqu'ici étant donné que la simultanéité leur est consubstantielle. Il nous semble malgré tout que l'on peut trouver des arguments qui vont dans le sens de l'hypothèse proposée.

#### *Manière*

S'agissant du rapport de dépendance entre simultanéité et manière<sup>97</sup>, nous observons qu'il est unidirectionnel : les effets de manière ont nécessairement besoin d'une relation de

---

<sup>96</sup> Les points ii) et iii) se rejoignent, quoique le point ii) considère la perspective du locuteur et le point iii) celle du destinataire.

<sup>97</sup> Ce que nous dirons de la manière s'applique aussi à la redescription, où l'effet de sens intentionné est une « variation des points de vue » (cf. sous-section 2.1.2.1.).

simultanéité pour exister (ils sont par définition inconcevables en dehors d'elle) ; l'inverse par contre n'est pas vrai (une relation de simultanéité peut exister en dehors d'une relation de manière ; nous en avons vu de nombreux exemples). Etant donné, donc, que le gérondif peut exprimer la simultanéité des procès indépendamment de la manière – et même indépendamment de n'importe quelle valeur circonstancielle d'« orientation logique » –, il y a tout lieu de croire que la simultanéité n'est pas engendrée par la manière. La solution inverse paraît plus plausible : étant donné qu'il est impossible d'exprimer la manière sans la simultanéité, il est vraisemblable que la seconde soit garante de l'exprimabilité de la première.

On pourrait nous opposer ici l'argument selon lequel l'action principale et l'action secondaire, lorsqu'elle est comprise comme la manière, désignent non pas deux mais une seule action ; il ne faudrait donc pas parler d'une relation temporelle mais d'une relation conceptuelle de spécification (typiquement une relation d'hyperonyme à hyponyme). A cette possible objection, nous répondrions que l'expression de la manière se faisant ici par l'intermédiaire d'un verbe, le calcul du sens passe forcément par un paramétrage aspecto-temporel, étant donné qu'il faut déterminer la référence temporelle du gérondif ainsi que l'intervalle qu'il couvre pour comprendre comment le rapport inter-processuel s'articule ; la subdivision en procès distincts n'est donc pas seulement pratique pour l'analyse, elle fait aussi partie intégrante du processus interprétatif.

### *Concession*

L'expression de la concession est habituellement imputée à la présence de la préposition *tout* devant le gérondif. Il faut faire remarquer avant toute chose que l'effet concessif n'est pas indissociablement lié à l'utilisation de *tout* ; en témoigne (38), qui exprime une relation de simple concomitance :

(38) Paul et Marie marchent tout en discutant.

Il nous semble en fait que la lecture concessive n'est véritablement convoquée que lorsque les deux procès mis en relation sont difficilement compatibles, comme c'est le cas en (39a) et (40a) :

(39a) Paul révise pour ses examens tout en regardant la télévision.

(40a) Paul participe au concours tout en espérant ne pas gagner.

Le gérondif précédé de *tout* a ici pour effet d'annuler une implicature qu'on pourrait être tenté de dériver au vu du contenu de la prédication principale<sup>98</sup>. En (39a), *tout* + gérondif annule l'implicature selon laquelle *réviser* serait une activité qui mobiliserait toute l'attention et à laquelle on devrait s'adonner sans partage ; et en (40a), *tout* + gérondif annule l'implicature qui voudrait que la participation à un concours s'accompagne d'un désir de gagner.

Il faut toutefois bien voir que la présence de *tout* devant le gérondif n'est pas la condition unique d'une lecture concessive ; sans le *tout*, la relation concessive est simplement moins directement accessible et laissée avec plus de marge à l'appréciation du destinataire ; elle n'en est pas moins possible, car le choix de cette valeur circonstancielle, comme celui de toutes les autres, est guidé par une conception de la relation qui est indépendante de la configuration syntaxique gérondif-prédication principale. C'est ainsi que (39b) et (40b) reçoivent potentiellement (si le contexte s'y prête) une lecture concessive, parallèlement à une lecture de simultanéité :

(39b) Paul révisé pour ses examens en regardant la télévision.

(40b) Paul participe au concours en espérant ne pas gagner.

Si la présence de *tout* devant le gérondif n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante à l'obtention d'un effet concessif, elle apparaît en revanche inextricablement liée à l'expression de la simultanéité – une simultanéité d'ailleurs exclusive car, mis à part l'effet concessif, *tout* + gérondif ne semble s'accommoder d'aucun effet circonstanciel, quand bien même il y aurait coïncidence des procès :

(41) ?? Paul a rencontré Marie tout en rentrant chez lui. (repère temporel)

(42) \* Paul a construit une maison tout en empilant des briques. (gérondif de cause)

(43) \* Paul tente de séduire Marie tout en lui récitant un poème. (gérondif de moyen)

(44) \* Paul nage tout en faisant la brasse. (gérondif de manière)<sup>99</sup>

Si *tout* + gérondif impose la simultanéité, mais pas la concession, alors le second effet peut être vu comme un complément optionnel du premier. Il nous semble que l'on peut même aller plus loin et soutenir qu'en réalité la concession procède de la simultanéité. On peut en effet

---

<sup>98</sup> *Tout en*, dans ce contexte, fonctionne à la manière de la conjonction *mais*, qui introduit une proposition ayant pour but de défaire une implicature.

<sup>99</sup> Les étoiles signifient ici que l'effet que l'on attendrait (noté entre parenthèses) est bloqué. Il y a toutefois une interprétation disponible dans tous les cas, mais elle est étrange car elle est construite autour d'une relation de concomitance pure très peu parlante.

raisonner comme suit : i) l'usage de *tout* devant le gérondif marque plus nettement que le gérondif seul la relation de simultanéité pure ; plus exactement, *tout* + gérondif communique explicitement la simultanéité, alors que le gérondif seul peut donner lieu, suivant la nature des prédicats en jeu, à une inférence consistant à établir une simultanéité pure ; ii) *tout* + gérondif communiquant explicitement la simultanéité, le destinataire ne peut pas faire fi de cette contrainte interprétative ; iii) dès lors que les prédicats en jeu se prêtent mal à une cooccurrence, le destinataire doit trouver un moyen qui lui permette en même temps de respecter la contrainte de simultanéité véhiculée par *tout* et de rendre justice à une représentation *a priori* rétive à la simultanéité ; iv) l'ajout d'une valeur concessive résout le problème ; cette dernière garantit en effet l'interprétabilité de la proposition, étant donné qu'elle communique qu'il y *en parallèle* déception d'attentes anticipatoires et convergence entre les événements. Le destinataire fait ainsi le raisonnement suivant : étant donné la présence de *tout* devant le gérondif, le locuteur cherche à appuyer l'effet de simultanéité ; or, il est mutuellement manifeste que les deux procès en jeu sont peu conciliables de ce point de vue ; l'intention informative du locuteur est donc vraisemblablement de *confirmer*, par le biais de *tout*, qu'il y a bien cooccurrence, en dépit de ce que l'on pourrait, par ailleurs, se figurer ; le destinataire se livre alors à une concession qui consiste en l'annulation d'une (ou de plusieurs) implicature(s) en vue de rendre le rapport de simultanéité acceptable.

### *Remarques*

Avant de clore cette section, nous souhaitons faire deux remarques :

1) La contrainte de recouvrement des procès ne doit pas être prise pour une contrainte d'imperfectivité (ou d'aspectualité sécante). Dans plusieurs des exemples que nous avons vus (*Paul s'est cassé la jambe en skiant ; Paul a brisé le verre en cristal en le cognant contre la table*, etc.), le procès principal est typiquement interprété comme mettant fin au procès au gérondif ; une lecture appropriée suppose en effet que la réalisation du second procès ait pour effet d'interrompre le cours du procès au gérondif. La contrainte de recouvrement, elle, stipule seulement qu'il doit y avoir au moins un point d'incidence entre les deux procès ; or cela n'implique pas que le procès au gérondif se prolonge nécessairement au-delà de ce point. En termes vériconditionnels, cela signifie que le procès au gérondif peut tout à fait cesser d'être vrai dès lors que le procès principal est réalisé. Prenons (45a) :

(45a) Paul fut pris d'une crampe en courant.

(45a) a deux interprétations possibles, l'une où Paul continue de courir malgré sa crampe, et une autre où la crampe met fin à sa course. Dans la première, l'activité *courir* continue d'être vraie au-delà du moment désigné par l'achèvement *être pris d'une crampe* ; dans la seconde elle cesse d'être vraie au moment où l'achèvement a lieu. Pour montrer qu'une lecture imperfective d'*en courant* n'est pas obligatoire – autrement dit pour montrer que la seconde interprétation est bien disponible –, on peut ajouter une seconde proposition qui implique l'interruption de l'activité, et qui du coup valide la seconde interprétation :

(45b) Paul fut pris d'une crampe en courant et fut contraint de s'arrêter.

Dans un énoncé du type de (45a), le gérondif a donc une partie de sa dénotation temporelle qui est soumise à la vériconditionnalité : là où il y a recouvrement des intervalles, et une partie de sa dénotation qui n'est pas soumise à la vériconditionnalité : dans l'intervalle qui suit la réalisation du procès principal, où il continue seulement *potentiellement* de se dérouler.

2) Nous ne souhaitons pas tirer de conclusion relativement au rôle de la préposition *en* dans la mise en place d'un recouvrement temporel. Nous traitons le gérondif comme un morphème grammatical à part entière, qui simplement combine une flexion verbale avec une préposition. Cette double construction morphématique n'est pas incongrue : le gérondif la partage avec les temps à auxiliaire ou avec le passif, qui eux aussi sont porteurs de contraintes d'emploi spécifiques et générateurs de représentations propres. Il y a bien sûr un rapprochement qu'on pourrait être tenté de faire entre l'effet de recouvrement et les rapports intervallaires (*en mars*, *en dix minutes*) voire d'inclusion (*en voiture*, *en appartement*) que la préposition est capable de mettre en place (cf. par exemple Mittwoch (2010) qui analyse le marqueur temporel *in* comme un « conteneur »). De fait, nous ne pouvons pas exclure la possibilité que le *en* fasse valoir sa sémantique propre, et ait une incidence sur l'effet de recouvrement. Ce qu'on peut par contre établir avec certitude, c'est que ce n'est pas la préposition *seule* qui en est responsable. En effet, dans un certain nombre de cas au moins, on observe que la suppression du *en* est possible sans que cela ait d'incidence ni sur la relation de recouvrement ni sur la valeur circonstancielle initiale, comme en (46) et (47) :

(46) En rentrant de vacances, Paul a croisé Marie. → Rentrant de vacances, Paul a croisé Marie.

(47) En courant à toute vitesse, Paul essaie d'attraper son bus. → Courant à toute vitesse, Paul essaie d'attraper son bus.

La suppression du *en* conduisant à l'obtention d'un participe présent, et le participe présent n'interdisant pas la simultanéité des procès, on peut conclure que le *en* n'est pas une condition *nécessaire* au recouvrement. L'association du *en* à la flexion verbale en *-ant* est par contre une condition *suffisante* à l'obtention d'un recouvrement. Ce que nous pouvons dès lors ambitionner de découvrir, c'est si le participe présent influence (favorablement ou défavorablement) ou n'influence pas la manière d'envisager l'organisation temporelle des procès lorsque ceux-ci autorisent le recouvrement comme la succession. Nous verrons cela dans la seconde partie de ce chapitre (cf. 4.2.).

#### **4.1.2. Une procédure interprétative du gérondif**

Maintenant que nous avons vu les différents types de représentations temporelles et logiques qu'un destinataire est amené à construire lorsqu'il traite une proposition avec gérondif, nous souhaitons nous inspirer de nos conclusions pour proposer un modèle de procédure interprétative de la forme verbale ; nous souhaitons, en somme, donner une description des instructions qu'elle fournit et sur lesquelles le destinataire s'appuie pour élaborer une représentation. La procédure que nous prévoyons comporte plusieurs paliers, qui correspondent de manière plausible aux étapes par lesquelles le destinataire passe pour accéder au sens de l'énoncé ; elle suit le modèle inférentiel prévu par la théorie de la pertinence : l'élaboration du sens est une démarche progressive et le coût des opérations interprétatives est compensé par des effets cognitifs, générés en conséquence.

##### **4.1.2.1. Les éléments constitutifs**

Avant de donner une formulation de cette procédure, nous souhaitons rassembler l'ensemble des paramètres dont elle doit tenir compte.

1) La procédure doit distinguer deux étapes dans la construction du sens, qui font appel à des mécanismes interprétatifs différents : elle doit pouvoir montrer que la référence temporelle du gérondif est déterminée à un niveau basique de la dérivation de sens, au moyen d'une mise en correspondance du gérondif avec les coordonnées du prédicat principal, alors que le marquage circonstanciel résulte d'une inférence qui repose sur un ensemble de conceptions préétablies relatives à l'organisation inter-événementielle. Pour le dire autrement, la procédure doit indiquer i) que la mise en place d'un recouvrement temporel, commandée prioritairement, obéit à une instruction inéluctable, encodée telle quelle par la forme verbale, et ii) que la mise

en place d'une relation circonstancielle particulière nécessite le recours à des ressources pragmatiques (ou encyclopédiques, si l'on veut) ; à ce propos, il faut bien préciser que l'instruction encodée par la forme verbale est la *recherche* d'une relation circonstancielle, et non pas la prise en compte d'une quelconque relation circonstancielle préexistante : les « manifestations » circonstancielle sont à distinguer de l'encodage circonstanciel.

2) La procédure doit signaler que la relation de recouvrement correspond à la forme propositionnelle de l'énoncé, et donc qu'à ce stade-là du calcul interprétatif, la proposition acquiert un statut vériconditionnel. Mais elle doit aussi prendre en compte la possibilité d'une seconde forme explicite de l'énoncé, celle qui correspond à la relation circonstancielle.

3) La procédure doit intégrer deux mécanismes distincts d'accès au recouvrement temporel. Le premier mécanisme repose sur une mise en correspondance de la dénotation aspectuelle encodée par le prédicat au gérondif et de la dénotation aspecto-temporelle du prédicat principal ; il débouche sur un recouvrement *naturel* des procès, c'est-à-dire conforme à la signification lexicale des concepts en présence. Le second mécanisme repose sur une mise en correspondance d'une dénotation gérondive élargie, ouverte sur l'état résultant ou sur les phases préparatoires, et de la dénotation aspecto-temporelle du prédicat principal ; il débouche sur un recouvrement *élargi* des procès, fondé sur une redéfinition de la signification lexicale en fonction des contraintes interprétatives posées par l'association inter-processuelle.

4) La procédure doit indiquer que l'accessibilité à un rapport circonstanciel pertinent entre les deux procès est directement liée à leur coïncidence temporelle (naturelle ou élargie). Elle doit, autrement dit, montrer que la circonstancialité prend le recouvrement pour point d'articulation et d'émergence.

#### 4.1.2.2. L'ordonnement des contraintes

##### Procédure

La procédure algorithmique que nous proposons pour le gérondif est la suivante :

##### Procédure (Gérondif)

```
E := E(vp)
SI [pertinent=true] ALORS
  {
    E := c, tel que c = circonstance
    concomitante (1er type) de E(vp); FIN
  }
SINON
  {
    E := E(vp) +1
    E → Ppr
    Ppr r E(vp)
    SI [pertinent=true] ALORS
      {
        E := c, tel que c = circ. concom. (2e type) de
        E(vp); FIN
      }
    SINON
      {
        E := E(vp) -1
        E → ε
        ε r E(vp)
        SI [pertinent=true] ALORS
          {
            ε(E) := c, tel que c = circ. concom. (3e
            type) de E(vp) ; FIN
          }
        SINON
          {
            E → E1(Ecap)
            Ecap r E(vp) ;
            E := c, tel que c = circ. concom. (4e type)
            de E(vp); FIN
          }
        }
      }
    }
  }
```

Où E est le point d'événement du gérondif ; Ppr la (les) phase(s) préparatoire(s) ; ε l'état résultant ; Ecap l'événement encapsulant ; et E1 la borne initiale de Ecap.

### *Explicitation de la procédure*

Dans cette sous-section, nous expliquons et commentons le fonctionnement de chacune des étapes de la procédure.

La première instruction que donne le gérondif est la recherche d'une prédication complète organisée autour d'un verbe fini ; cette dernière est disponible dans le cotexte phrastique immédiat (à gauche ou à droite, selon si le gérondif est postposé ou antéposé). Le gérondif prend alors pour référence temporelle celle de la prédication principale  $\langle E := E(\text{VP}) \rangle$ , à laquelle il est exactement simultané. Si cette opération produit de l'effet, alors le gérondif est interprété comme dénotant une circonstance concomitante de l'action principale. A ce stade, si la relation de pure simultanéité satisfait les attentes du destinataire, ce dernier arrête la procédure interprétative. Dans cette configuration particulière – illustrée par exemple par *Paul court en chantant* –, la simultanéité tient lieu de valeur circonstancielle à part entière. La forme propositionnelle de l'énoncé, en tant qu'elle est construite autour d'une relation de simultanéité, est ici équivalente au sens complet (explicite) de l'énoncé ; le destinataire statue en faveur de l'adéquation de la forme propositionnelle aux intentions informatives du locuteur ; autrement dit, il fait l'hypothèse interprétative que la complétude du sens se cristallise au niveau de la relation liminaire de recouvrement, et il valide en conséquence une représentation des procès formée autour de leur cooccurrence.

Si la relation de recouvrement produit de l'effet – c'est-à-dire si les procès ne sont pas réfractaires au recouvrement –, mais qu'elle ne suffit pas à elle seule à rendre l'énoncé pertinent, alors la procédure prévoit qu'on attribue au gérondif une valeur circonstancielle plus spécifique que la simultanéité mais qui soit compatible avec elle. Pour y parvenir, le destinataire recourt à ses « connaissances encyclopédiques » qui le renseignent sur le type de relation que deux événements donnés peuvent entretenir de manière prototypique. Nous faisons ici l'hypothèse que le destinataire dispose d'un stock, très vaste quoique fini, de représentations schématiques relatives aux modalités d'articulation et d'enchaînement inter-processuels qui prévalent habituellement dans le monde. Cette hypothèse est étayée par le constat irréfutable qu'une relation causale, de moyen, de manière, etc. peut constituer le sens intentionné d'une phrase avec gérondif, alors même que le gérondif n'est un marqueur explicite d'*aucune* de ces relations en particulier ; c'est donc que le sens causal, de moyen ou de manière est obtenu par une inférence, que le gérondif rend certes disponible mais qu'il ne génère pas automatiquement, et qui ne peut dès lors avoir comme facteur de déclenchement que la « pression » exercée par l'association processuelle. Ainsi, un énoncé convoquant une

relation prégnante de causalité conduit le destinataire, exposé par exemple à une phrase comme *Paul s'est fait mal en tombant*, à assigner une valeur causale au gérondif ; un énoncé convoquant une relation relevant d'une intentionnalité manifeste, dirigée vers l'accomplissement d'un but, comme dans *Paul réussit en travaillant*, conduit le destinataire à donner une valeur de moyen au gérondif<sup>100</sup> ; un énoncé convoquant une relation connue comme relevant de la spécification hyponymique, comme dans *Paul nage en faisant la brasse*, conduit le destinataire à attribuer la valeur de manière au gérondif ; et ainsi de suite.

Lorsqu'il se livre à de telles inférences, le destinataire enrichit la relation initiale de recouvrement d'un effet de sens supplémentaire, dont il suppose qu'il est en conformité avec les intentions informatives du locuteur : il table en effet sur le fait que son analyse de l'association processuelle est fidèle à la pensée du locuteur<sup>101</sup>. Du point de vue temporel, il faut bien noter que la simultanéité complète des procès n'est pas nécessairement de mise ici. Ce qu'il faut en revanche, pour que la proposition soit vériconditionnelle, c'est que l'intervalle couvert par le verbe principal rende le gérondif vrai sur une partie au moins de sa durée. A cette condition seulement, l'énoncé est interprétable, car le gérondif reçoit un intervalle de validation auprès du verbe principal, qui est le seul membre de l'association à bénéficier d'une référence temporelle fixe.

En ce qui concerne l'effet de « repérage temporel », il peut être obtenu à cette étape de la procédure, indépendamment d'ailleurs des autres effets circonstanciels : l'effet de moyen, par exemple, ne l'interdit pas (comme dans *Paul fait rire ses collègues en imitant Sarkozy*, où une paraphrase en *lorsque* restitue, en partie au moins, le sens du gérondif) sans pour autant le mobiliser à chaque fois (comme dans *Paul échappe aux policiers en se cachant*, où une paraphrase en *lorsque* ne traduit pas fidèlement le sens du gérondif). En référence au modèle reichenbachien, on peut dire que lorsque le gérondif fonctionne comme repère temporel, il fournit un point R (de référence) au verbe principal. Plus exactement, c'est le point (ou l'intervalle) d'intersection temporelle entre les deux procès, c'est-à-dire le moment où les deux procès sont vrais ensemble, qui vaut comme point R. Nous faisons intervenir un tel calcul à cette étape seulement de la procédure pour la bonne raison qu'il n'est pas

---

<sup>100</sup> ... en plus d'une valeur causale, car dans l'exemple, qui décrit une situation présente sur un mode itératif, *travailler* est aussi conçu comme la cause (ou la condition effective) de *réussir*.

<sup>101</sup> De manière générale, toute conclusion tirée sur le rapport inter-processuel est sous-tendue par une hypothèse irréductible, sur laquelle le destinataire s'appuie nécessairement : les relations entre procès sont pensées *en termes identiques* d'un individu à l'autre ; en d'autres termes, elles ne relèvent pas de croyances personnelles mais de croyances partagées. Ainsi, si *Paul s'est fait mal en tombant* est interprété causalement, c'est en vertu du fait que le locuteur suppose que le rapport entre *tomber* et *se faire mal* est *unaniment* vu comme causal.

logiquement concevable que le gérondif puisse repérer le procès principal avant même qu'il ait reçu ses coordonnées temporelles du verbe principal (cette étape inaugure forcément la procédure). Ce qui est envisageable en revanche, c'est qu'intervienne, une fois la référence temporelle fixée, une forme de « relecture » de la relation, sous-tendue par un mécanisme interprétatif que Franckel (1989) qualifierait de « rétroactif », qui consiste à considérer l'enchaînement processuel selon une nouvelle perspective : en fonction de la réalisation du procès au gérondif. Pour le dire autrement, le verbe principal signale l'intervalle dans lequel le gérondif est *vrai*, et le gérondif signale l'intervalle dans lequel le verbe principal est *pertinent*.

Si la simultanée calculée en fonction de la dénotation aspecto-temporelle encodée par les prédicats ne produit pas d'effet, alors le destinataire est amené à mettre en place une forme alternative de recouvrement, qui procède d'une modulation de l'intervalle couvert par le gérondif. Deux cas de figure peuvent conduire le destinataire à chercher une autre forme de recouvrement : soit il y a une impossibilité matérielle manifeste à ce que les deux procès aient lieu en même temps (*en atteignant le sommet, ils s'assirent*), soit la simultanée, sans être impossible, débouche sur une incongruité (*Paul se versa un verre de vin en rentrant chez lui*, où en situation normale le gérondif est postérieur). Pour accéder à ce lien de recouvrement qui n'est pas conforme à la dénotation étroite des prédicats, le destinataire dispose de trois stratégies d'accommodement pragmatique, testées l'une après l'autre, en fonction d'une dissociation de plus en plus large des intervalles de dénotation aspecto-temporelle : i) il procède à une extension des phases préparatoires (Ppr) du procès au gérondif ; en particulier, il fait subir aux achèvements un allongement de la phase qui conduit à la réalisation de l'événement, et qui est par nature sans durée (*en atteignant la promenade, ils hésitèrent*) ; ii) il prend en considération l'état résultant du gérondif (*Paul se versa un verre de vin en rentrant*) ; iii) il voit dans le gérondif la borne inaugurale d'une capsule (*en partant aujourd'hui, tu arriveras demain*). Chacun de ces trois mécanismes suit une procédure propre : pour i), l'instant de réalisation du procès au gérondif demande à être situé après celui du procès principal  $\langle E := E(v_p) + 1 \rangle$ , de telle sorte que ce soient les phases préparatoires du gérondif qui recouvrent le procès principal  $\langle P_{pr} \cap E(v_p) \rangle$  ; pour ii), l'instant de réalisation du procès au gérondif demande au contraire à être situé avant celui du procès principal  $\langle E := E(v_p) - 1 \rangle$ , de telle sorte que ce soit l'état résultant qui entre en

coïncidence avec le procès principal  $\langle \varepsilon \text{ r } E(\text{vp}) \rangle^{102}$  ; enfin pour iii), le calcul du sens passe aussi par l'établissement d'une antériorité  $\langle E := E(\text{vp}) - 1 \rangle$ , qui a pour corollaire le recouvrement du procès principal par un procès encapsulant dont le gérondif fait partie intégrante  $\langle E_{\text{cap}} \text{ r } E(\text{vp}) \rangle$ .

Chaque fois que la relation de recouvrement élargi est établie, la procédure demande à ce qu'une valeur circonstancielle soit assignée au gérondif. Nous avons vu notamment i) qu'un effet de sens causal peut voir le jour dans le cas d'une extension de la dénotation jusqu'à l'état résultant (cf. 4.1.1.1.), et ii) que dans le cas d'une prise en compte d'un procès encapsulant, c'est une relation hypothétique qui émerge (cf. 4.1.1.3.)<sup>103</sup>. Quant à l'effet de repérage temporel, il est ici compatible avec les mécanismes d'extension en direction des phases préparatoires comme de l'état résultant. Lorsqu'il est pertinent d'opérer un revirement de perspective, autrement dit lorsque la mise en rapport du procès principal avec le gérondif semble définir la pertinence du premier, le destinataire considère le point (ou l'intervalle) d'intersection entre les deux procès sous l'angle (c'est-à-dire en fonction) du gérondif.

Lorsqu'une valeur circonstancielle pertinente a été greffée à la relation primitive de recouvrement élargi, le destinataire clôt la procédure interprétative : il a dégagé la forme explicite complète de l'énoncé. Cette dernière est non seulement vériconditionnelle, mais elle est aussi, de par la prise en compte d'un effet circonstanciel, une hypothèse (la plus plausible possible) relative à l'intention informative du locuteur.

### *Double explication*

Il nous semble important de bien préciser que tout énoncé avec gérondif qui n'a pas la simultanéité comme unique rapport circonstanciel a *systématiquement* deux interprétations concurrentes, l'une correspondant à la relation circonstancielle la plus accessible, l'autre correspondant à une relation de concomitance<sup>104</sup>. Considérons par exemple (48) à (50) :

(48) Paul s'est fait mal en tombant.

---

<sup>102</sup> Pour prendre en compte l'état résultant de E, il faut présupposer que E a eu lieu ; l'état résultant comme la phase de réalisation du procès font partie de la dénotation du prédicat au gérondif. Par contre, pour ce qui est de l'ouverture aux phases préparatoires dans le cas de prédicats téliques (accomplissements et achèvements), il n'est pas nécessaire que le procès se soit déroulé jusqu'au bout : Ppr ne présuppose pas la vérité de E (cf. sous-section 4.1.1.4) ; l'intervalle soumis à la vériconditionnalité est seulement l'intervalle préparatoire (cf. Condoravdi 2011 pour un raisonnement comparable à propos du *past simple*).

<sup>103</sup> Nous n'excluons pas la possibilité qu'il y ait, au niveau de la phase 3, une anticipation de la valeur circonstancielle pertinente qui ait pour effet la sélection immédiate du type de recouvrement qui lui correspond. Ce que nous excluons, en revanche, c'est le contournement de cette étape 3.

<sup>104</sup> ... sauf si, bien entendu, la présence d'adverbes indiquant une succession temporelle rend la concomitance impossible (*En partant aujourd'hui, tu arriveras demain*).

(49) Paul tente de séduire Marie en lui récitant un poème.

(50) Paul nage en faisant la brasse.

A côté d'une lecture causale (48), de moyen (49) ou de manière (50), une relation de concomitance est récupérable, qui constitue également un sens possible de l'énoncé : en (48) Paul a pu se faire mal alors qu'il était, par ailleurs, en train de tomber ; en (49) Paul peut tenter de séduire Marie, selon une stratégie qui n'est pas précisée, en même temps qu'il lui récite un poème ; en (50) Paul peut nager alors qu'il effectue, parallèlement à cette activité, un mouvement de brasse. Bien entendu, l'affinité qui existe entre les prédicats associés fait ici pencher la balance du côté de l'interprétation de « relation logique » ; ceci d'autant plus que l'interprétation de concomitance pure est particulièrement contraignante, car elle demande non seulement que l'on ignore une relation dont la structuration logique est manifeste, mais également que l'on tienne l'énoncé pour intentionnellement lacunaire, puisque cette interprétation laisse en suspens la question de la cause, du moyen ou de la manière, dont on s'attendrait à ce qu'elle soit résolue par l'apport d'un complément circonstanciel. Il n'est cependant pas exclu de trouver des contextes très spécifiques qui tendent à valider pour (48) à (50) l'interprétation de concomitance plutôt que l'interprétation de « relation logique ». Ce constat indique que la relation circonstancielle de type logique est bien un effet de sens supplémentaire, dérivé *a posteriori*, et même annulable<sup>105</sup>. Il met à vrai dire en évidence l'existence de deux explicatures distinctes : la première (l'explicature de recouvrement) est déclenchée systématiquement et correspond à la forme propositionnelle de l'énoncé ; l'autre (l'explicature de type logique), lorsqu'elle est déclenchée, conformément au principe de pertinence qui enjoint le destinataire à maximiser la pertinence de l'énoncé, correspond à un enrichissement du sens de base communiqué par la première explicature.

Il nous faut toutefois faire observer que dans les cas où il y a modulation de la dénotation aspecto-temporelle du gérondif, l'organisation temporelle qui prévaut dans l'interprétation de type logique n'est pas similaire à celle qui est en vigueur dans l'interprétation de concomitance : ces interprétations supposent des types de recouvrement temporel différents, comme on le voit en (10) où l'interprétation causale nécessite la dérivation de l'état résultant, alors que l'interprétation de concomitance, incongrue mais pas impossible (et que l'on glose

---

<sup>105</sup> Il est toutefois peu aisé d'annuler un effet circonstanciel saillant. On peut essayer de le faire soit en signalant explicitement son inexistence (*Paul tente de séduire Marie en lui récitant un poème, mais ces deux faits n'ont rien à voir l'un avec l'autre*) soit en fournissant une explication « circonstancielle » qui aura pour effet une réinterprétation du gérondif (*Paul tente de séduire Marie en lui récitant un poème : il lui offre des fleurs*). On conviendra ici de la maladresse de ces formulations, ce qui tend à confirmer que la relation circonstancielle de type logique, difficile à défaire, se situe bien du côté des explicatures de l'énoncé.

par *Paul a perdu tous ses amis en même temps qu'il devenait leur patron mais pour une raison différente*), demande un recouvrement complet.

(10) Paul a perdu tous ses amis en devenant leur patron.

Le choix de l'interprétation de type logique va donc de paire avec une relecture de la relation de recouvrement, et la mise en place d'une autre forme propositionnelle. Pour cette raison, nous intégrons dans notre procédure (phase 3) une étape de réévaluation de la relation, et la mise en place d'un recouvrement temporel propice à la construction d'un effet circonstanciel pertinent.

#### **4.1.2.3. La mise en correspondance des contraintes**

A ce stade, il nous semble nécessaire, étant donné que le gérondif est une forme non autonome syntaxiquement et sémantiquement, de montrer comment sa procédure interprétative s'articule avec la procédure encodée par le temps verbal de la proposition à laquelle il est subordonné, la combinaison des deux procédures conduisant à l'établissement du sens complet de la proposition. Pour ce faire, nous utiliserons les procédures établies par Saussure (2003, 219-273) pour les temps du passé.

De manière générale, nous faisons l'hypothèse qu'il y a une procédure globale d'interprétation de la proposition complète, qui demande que la procédure du verbe fini soit conduite jusqu'à son terme, avant que la procédure du gérondif soit déclenchée. Cette contrainte s'impose d'elle-même, étant donné que le gérondif est tout bonnement inopérant si la référence temporelle du procès principal n'a pas été calculée au préalable.

#### *Passé simple*

Pour le passé simple, considérons les énoncés suivants :

(51) En rentrant chez lui, Paul croisa Marie.

(52) En rentrant chez lui, Paul se servit un verre de vin.

(53) Paul fit sa déclaration en bafouillant.

La première étape interprétative consiste donc, en vertu de cette contrainte de séquentialité des procédures, à appliquer la procédure attachée au passé simple. Elle demande que l'on positionne le point d'événement E avant le point de discours S, et parallèlement que l'on

instancie un point de référence R au même endroit (cf. Saussure 2003, 230)<sup>106</sup>. Cette instruction rend justice au fait que le passé simple exerce sa pertinence, matérialisée par le point R, au niveau de la réalisation même de l'événement. Une fois la référence temporelle du passé simple fixée, la procédure du gérondif peut entrer en jeu. Il s'agit, dans un premier temps, de calculer une simultanété avec le point E du passé simple. En (51) et (53) cette opération est productive. Le destinataire cherche alors, suivant la deuxième instruction de la procédure, à attribuer une valeur circonstancielle pertinente au gérondif, en fonction d'une hypothèse sur l'intention informative du locuteur : il suppose que le sens intentionné est conforme à la relation la plus accessible entre les deux procès. C'est ainsi qu'il enrichit le gérondif de (53) d'une valeur de manière, et le gérondif de (51) d'une valeur de repère. Dans le second cas, il s'agit pour lui de réévaluer la pertinence du point d'incidence entre les événements ; il opère ainsi une « substitution de pertinence », consistant à promouvoir le point E du gérondif à la place du point R du passé simple, de telle sorte que ce soit à partir de lui que le point E du passé simple soit considéré.

En ce qui concerne (52), le calcul d'une simultanété simple débouche par contre sur une incongruité. Le destinataire procède donc à un assouplissement de la dénotation aspecto-temporelle encodée par le prédicat au gérondif en vue d'obtenir un recouvrement. C'est la dérivation de l'état résultant qui lui permet d'y parvenir (étape 3). Il procède finalement à un report de pertinence du côté du point E du gérondif.

### *Passé composé*

Pour le passé composé, voyons (54) et (55) :

(54) En relevant le courrier, tu as oublié la carte postale de Paul.

(55) En arrivant à Florence, Stendhal a ressenti une violente émotion esthétique.

La procédure du passé composé (cf. Saussure 2003, 237) prévoit le calcul d'une antériorité du point E par rapport au point de discours S. Si l'état résultant de E produit de l'effet à S, alors la procédure prend fin. C'est ce qui se passe en (54) : l'énoncé trouve sa pertinence dans le fait que l'oubli de la carte postale a des répercussions au présent – et notamment sur le locuteur qui, à cause de l'oubli, n'est pas en mesure de lire la carte de Paul. A ce moment-là, la procédure du gérondif peut intervenir : le destinataire calcule une simultanété, en l'occurrence productive dès la mise en correspondance des contenus encodés, puis dote le

---

<sup>106</sup> Nous ne prenons en compte que le cas de figure où le passé simple initie une séquence narrative, et non pas celui où il s'inscrit dans une chaîne d'événements, cette distinction n'étant pas essentielle pour notre propos.

gérondif d'une valeur circonstancielle ; c'est le repérage temporel qui s'avère pertinent ; il s'agit toutefois ici d'un cas un peu particulier de repérage : l'instanciation du point E du gérondif, en l'absence d'un point R du passé composé<sup>107</sup>, produit spontanément de l'effet, sans relecture de la relation de recouvrement.

Il en va autrement en (55) : la résultativité au présent de l'énonciation ne satisfait pas (ou en tout cas pas pleinement) les attentes de pertinence ; c'est la valeur « historique » de l'événement au passé composé qui est constitutive, prioritairement, de l'intention informative. Cet effet d'antériorité « marquée » est obtenu, selon la procédure, par l'instanciation d'un point R au niveau du point E. Nous soutenons que ce point R primitif est construit *indépendamment* du gérondif, et que la procédure de ce dernier n'est déclenchée qu'une fois cette étape interprétative conclue<sup>108</sup>. S'agissant du gérondif, on peut hésiter entre une extension de la dénotation en direction des phases préparatoires ou une extension en direction de l'état résultant – les interprétations correspondantes sont toutes les deux possibles –, même si la seconde aura vraisemblablement la préférence, étant donné que c'est la beauté de la ville elle-même qui apparaît comme susceptible de déclencher une émotion de cette nature (et pour cela il faut que le protagoniste *soit arrivé* à Florence). Toujours est-il que l'extension de la dénotation débouche sur un recouvrement, et qu'à partir de celui-ci une « redistribution de pertinence », du point R du passé composé vers le point E du gérondif, peut être calculée – le mécanisme est le même qu'en (52).

### *Imparfait*

En ce qui concerne l'imparfait, considérons les exemples suivants :

(56a) En rentrant chez elle, Marie avait mal à la tête.

(56b) Marie travaillait tous les jours à la bibliothèque. En rentrant chez elle, elle avait mal à la tête.

(56c) Marie écouta Paul s'épancher pendant des heures. En rentrant chez elle, elle avait mal à la tête.

L'exemple (56a) est ambigu : en l'absence d'informations supplémentaires, l'énoncé peut être interprété comme décrivant une situation répétée ou isolée. On voit que le gérondif ne permet

---

<sup>107</sup> Selon Saussure, le passé composé ne communique en effet pas de point de référence particulier dans le cas où son état résultant est pertinent à S.

<sup>108</sup> Ces deux exemples montrent que le choix d'une valeur d'« accompli » (54) ou d'« antériorité » (55) pour le passé composé se fait sans recourir au gérondif. Autrement dit, la décision de construire ou non un point R initial repose sur des hypothèses contextuelles qui ne sont pas fournies par le gérondif.

pas de trancher entre les deux lectures ; en d'autres termes, même s'il est en usage de repère temporel, le gérondif est incapable de fournir à l'imparfait le point R qui lui fait défaut par nature. Ainsi, le destinataire doit dans un premier temps ignorer le gérondif, et considérer les propositions antérieures, s'il y en a : en (56b), une proposition initiale met en place un contexte itératif qui le conduit à préférer l'option du fait répété – le point R (ou, si l'on préfère, l'ensemble des points R) du premier imparfait est fourni par le complément *tous les jours* ; en (56c), le lien de successivité manifeste entre l'activité *écouter Paul s'épancher pendant des heures* (par ailleurs au passé simple, donc conçue comme un fait unique) et l'état *avoir mal à la tête* pousse le destinataire à choisir au contraire l'option du fait isolé. Ces exemples indiquent bien que l'imparfait, anaphorique par définition, reçoit sa référence temporelle « de l'extérieur » mais sans l'intervention du gérondif.

Il faut préciser que les imparfaits de (56b) et (56c) sont en usage « narratif » – et non pas d'arrière-plan –, puisqu'ils dénotent des événements inscrits dans une chaîne événementielle (cf. Saussure & Sthioul 1999). Selon la procédure de l'imparfait (cf. Saussure 2003, 243), ce n'est pas un point R à proprement parler qui permet d'identifier leur référence, mais un point C (pour *conscience*), substitut du point R pour ce type d'imparfait et promoteur de l'effet de « focalisation interne » (perceptible en 56b et 56c). Cela ne change rien au fait que le gérondif en usage de repère fixe son point E, une fois le point C instancié ; le point E du gérondif entre simplement en relation de coréférence avec le point C, auquel il surajoute des propriétés temporelles.

On pourrait dire que l'imparfait a un rôle un peu hybride dans ces exemples : par rapport au verbe fini qui le précède il joue un rôle narratif, et par rapport au gérondif il joue en quelque sorte un rôle d'arrière-plan. Il faut toutefois rester prudent : on est à même de savoir que le gérondif dénote un fait du passé *uniquement* parce que l'on calcule une simultanéité avec un temps, l'imparfait, dont on sait qu'il renvoie, dans ces exemples, à un événement du passé ; il s'agit donc, comme ailleurs, d'un cas de « pseudo-repérage » par le gérondif, ou plus précisément de remise en perspective de la relation, le gérondif n'intervenant – mieux : ne pouvant intervenir – qu'en seconde analyse de la proposition.

## ***4.2. Le participe présent : vers un calcul de pertinence reportée***

Avant d'entamer une analyse des contraintes interprétatives qui pèsent sur le participe présent, récapitulons brièvement l'ensemble des problèmes auxquels nous avons abouti au terme du chapitre 2 : i) le placement du participe sur la ligne du temps (antérieur, postérieur ou simultané au procès principal) obéit-il à des règles (de bonne formation, du côté du locuteur, et d'interprétation, du côté du destinataire) ? ; ii) le participe présent doit-il être conçu comme un complément circonstanciel, à l'image du gérondif, ou l'effet circonstanciel (quand il apparaît) est-il obtenu suivant une contrainte interprétative d'un autre ordre ? ; iii) comment caractériser l'effet d'« attraction pragmatique » exercé par la prédication principale, qui semble être irréductiblement associé à l'usage du participe ? ; iv) quelles instructions interprétatives le participe présent encode-t-il ? Nous tenterons de répondre aux questions i) à iii) dans la section 4.2.1. et à la question iv) dans la section 4.2.2.

### ***4.2.1. Un effet d'attraction irréductible***

Dans cette section, nous développerons une hypothèse originale selon laquelle le procès au participe présent produit un effet pertinent dès lors que sa réalisation est interprétée du point de vue du contenu descriptif de la prédication principale. Comme pour le gérondif, nous postulons que la contrainte interprétative a un corollaire au niveau des conditions d'usage de la forme, qu'on peut énoncer comme suit (pour l'instant) : sitôt que le participe présent dénote un procès dont la réalisation ne peut pas être perçue comme directement pertinente en regard du contexte interprétatif mis en place par la prédication principale, l'énoncé n'est pas naturel ou est agrammatical.

Pour montrer qu'il s'agit bien là d'une contrainte d'un genre propre (et constitutive de la sémantique du participe présent), qui ne se confond pas, par exemple, avec une contrainte de circonstancialité ou une contrainte portant sur l'établissement d'une structuration temporelle particulière, nous chercherons à établir les deux points suivants : i) le participe présent n'est porteur d'aucune contrainte interprétative fixe relative à l'agencement temporel des procès ; ii) l'établissement d'une relation circonstancielle est une des solutions interprétatives qui s'offrent et qui permettent de satisfaire l'exigence de pertinence « reportée », mais ce n'est pas la seule option. Dès lors, si le participe présent n'interdit pas, notamment, le séquençage temporel (autrement dit s'il ne force pas le recouvrement), et si la

circonstancialité n'est pas nécessairement de mise, le principal enjeu de notre démonstration consistera à expliquer comment le participe présent procède pour s'établir comme un constituant de sens pertinent ; dans cette optique, la configuration inter-processuelle qui nous occupera au premier chef est celle qui convoque le séquençement temporel et bloque les effets circonstanciels compatibles, par nature, avec ce dernier (comme le repérage, le moyen ou la cause). Par ailleurs, notre hypothèse n'étant tenable que si elle se vérifie à la fois pour les participiales incomplètes et pour les participiales absolues, nous ne manquerons pas d'examiner ces deux configurations syntaxiques en prêtant attention aux liens de séquençement temporel qu'elles permettent d'établir.

#### **4.2.1.1. *Le participe présent en antériorité***

Nous avons expliqué au point 4.1.1.2. que le gérondif est problématique dès lors que la succession temporelle dans laquelle il est impliqué ne se double pas d'un lien de recouvrement temporel à même de générer un effet de repérage temporel (au sens de Gettrup). Notre objectif, dans cette première sous-section, est de montrer qu'il n'en va pas ainsi pour le participe présent, qui peut figurer comme segment initial « non circonstanciel » d'une suite temporelle pour autant qu'il manifeste une pertinence particulière au niveau de la représentation formée à partir du contenu descriptif de la principale.

##### *Exclusion mutuelle*

Considérons, en guise d'entrée en matière, la série d'énoncés suivante, conçue à partir d'associations entre prédicats dénotant des actions opposées – car si la contrariété sémantique pose clairement problème au gérondif<sup>109</sup>, du fait qu'elle empêche la dérivation d'un état résultant interprétable comme repère temporel, elle convient apparemment au participe présent :

(57a) Discutant politique avec sa voisine, Paul se tut subitement et sans raison apparente.

(58a) Se couchant de tout son long, Paul se releva aussitôt à l'appel de son nom.

(59a) Ouvrant précautionneusement la porte, Paul la referma derrière lui.

Ces trois énoncés décrivent des séquences narratives où le procès au participe présent est antérieur au procès du verbe fini. Chaque fois, la lecture narrative s'impose du fait d'une exclusion sémantique entre les termes : qu'il s'agisse de *discuter* et *se taire*, de *se coucher* et

---

<sup>109</sup> Nous commentions précédemment l'énoncé *\*en ouvrant la porte, Paul la referma derrière lui* (cf. sous-section 4.1.1.2., point *hypothèse et prédictions*).

*se relever*, ou d'*ouvrir et fermer la porte*, on a affaire à des procès qui décrivent des actions antinomiques (irréalisables en même temps), conciliables toutefois sous la seule forme d'une réalisation séquentielle.

Il faut préciser que dans ces trois exemples l'action au participe présent ne conduit pas « logiquement » à la réalisation de l'action du verbe fini ; certes, il faut avoir discuté pour pouvoir se taire, s'être couché pour pouvoir se relever, avoir ouvert la porte pour pouvoir la refermer, mais les états résultants construits à partir des verbes au participe présent (*avoir discuté, être couché, avoir ouvert la porte*), qui fournissent donc des conditions nécessaires au déclenchement des procès principaux, ne sont toutefois pas assimilables à des conditions suffisantes : si c'était le cas, ce serait à des lectures de moyen ou de cause que l'on accéderait. Or, l'exclusion mutuelle des termes, en vigueur ici, conduit inmanquablement à opérer une dissociation nette entre les effets induits par la réalisation du procès initial et les conditions d'avènement du procès qui suit. La lecture circonstancielle (causale ou de moyen) est ainsi entravée par une incapacité manifeste du procès au participe présent à s'établir comme l'élément déclencheur du procès principal ; en d'autres termes, sur le plan de la relation inter-processuelle, la circonstancialité apparaît disqualifiée *de facto* par un enchaînement narratif que l'exclusion sémantique rend inévitable.

On peut dès lors se demander si, à défaut de circonstancialité, une forme particulière de pertinence inter-prédicative s'instaure néanmoins, ou si les énoncés (57a) à (59a) sont similaires aux énoncés (57b) à (59b) ci-après i) du point de vue vériconditionnel ii) du point de vue d'un enchaînement narratif conçu sur le mode de la coordination<sup>110</sup>.

(57b) Paul discuta politique avec sa voisine, puis se tut subitement et sans raison apparente.

(58b) Paul se coucha de tout son long, puis se releva aussitôt à l'appel de son nom.

(59b) Paul ouvrit la porte précautionneusement, puis la referma derrière lui.

Du point de vue vériconditionnel, il semble en effet qu'il n'y ait pas de différence : dans les deux cas, la valeur de vérité de la proposition est établie à partir d'un calcul de succession temporelle. Ce sont en fait les modalités de ce calcul qui varient : dans le cas de (57b) à (59b), les passés simples conduisent naturellement à l'établissement d'un enchaînement narratif, puisqu'ils impliquent un bornage des procès dénotés et déclenchent une inférence de progression temporelle (forcée ici par l'adverbe *puis*) ; dans le cas de (57a) à (59a), le calcul

---

<sup>110</sup> Gettrup (1977) défend, on s'en souvient, une telle similarité (cf. sous-section 2.2.2.3.).

de la référence temporelle passe par une inférence consistant à attribuer une borne finale au procès au participe présent ; ce sont les couples de prédicats antagonistes en présence – et non pas une instruction par défaut ou prioritaire<sup>111</sup> – qui poussent à prendre en compte (ou à construire, pour ce qui concerne l'activité *discuter*) l'achèvement du procès initial dans l'établissement du sens explicite de l'énoncé.

En revanche, les énoncés (57a) à (59a) semblent se distinguer des énoncés (57b) à (59b) du point de vue de la teneur pragmatique du rapport entre les procès concernés par la succession temporelle. S'agissant de la succession temporelle avec le passé simple, les procès sont situés sur un même plan, pourrait-on dire : le premier segment de la narration comme le second jouissent d'une autonomie propre (d'une forme de pertinence intrinsèque), qui doit être distinguée du déroulement narratif lui-même, inféré à partir d'une instruction de progression temporelle tout à fait dissociable du mode de (re)présentation de l'événement. En ce qui concerne la succession temporelle exprimée par le participe et le passé simple, nous suggérons que le procès à la forme non finie n'est pas intrinsèquement pertinent, et que l'intérêt qu'il représente, si l'on prend en compte la visée communicative globale de l'énoncé, vient d'un effet de « mise en regard » calculé à partir du contenu descriptif de la prédication principale ; en d'autres termes, nous suggérons que le procès au participe présent est interprété de telle sorte que sa pertinence soit conçue en liaison directe avec celle du procès (principal) auquel il est associé. Pour donner corps à notre hypothèse, modifions quelque peu les énoncés (57a) à (59a) :

(57c) ? Discutant politique avec sa voisine, Paul se tut.

(58c) ? Se couchant de tout son long, Paul se releva.

(59c) ? Ouvrant la porte précautionneusement, Paul la referma<sup>112</sup>.

On note qu'en (57c), où les adverbes *subitement* et *sans raison apparente* n'apparaissent plus, on perd un élément garant de la pertinence inter-processuelle. En (57a), en effet, l'effet d'imprévisibilité, véhiculé par les adverbes, confère à la réalisation de l'activité au participe présent (*discuter*) une pertinence particulière, puisqu'elle est ainsi partie prenante d'une description générale qui vise à rendre compte d'un retournement soudain de situation ; sans les adverbes, on peine par contre à trouver une justification au participe présent en regard

---

<sup>111</sup> Pour postuler cela, il faudrait qu'il y ait une systématisme dans le déclenchement d'une succession narrative avec le participe présent ; or il n'en est rien.

<sup>112</sup> Notons, au passage, que deux passés simples conviennent tout à fait : *Paul discuta avec sa voisine, puis se tut* ; *Paul s'assit, puis se releva* ; *Paul ouvrit la porte, puis la referma*. Nous y voyons une confirmation de l'affranchissement du premier procès au passé simple vis-à-vis des conditions d'émergence du second.

d'un procès principal parfaitement antinomique. En (58c), la suppression de l'adverbe *aussitôt* et du complément à *l'appel de son nom* nuit également à la qualité de la phrase. L'adverbe, en particulier, permet d'exprimer en (58a) la proximité des deux actions dans le temps, et du coup permet d'envisager la réalisation du procès au participe présent dans le cadre d'un renversement de perspective remarquable : alors que l'on est naturellement conduit à faire une hypothèse anticipatoire à propos de l'action de se coucher de tout son long, à savoir qu'elle donne lieu à un état résultant pérenne, *aussitôt* annule cet effet d'implication (attendue) pour lui substituer un élément de description qui va dans le sens inverse. Par contre, sans l'adverbe et le complément, on est en mal de trouver une raison pertinente à l'évocation du procès *se coucher de tout son long*, dont l'accomplissement est (étrangement) contredit dans ses effets, sans qu'aucun élément contextuel ne puisse justifier cette inconsistance. Nous expliquons le caractère problématique de (59c) dans des termes similaires. En (59a), la participiale *ouvrant la porte précautionneusement*, parce qu'elle est couplée à la prédication *Paul la referma derrière lui*, manifeste une pertinence certaine : la prédication principale, étant donné qu'elle contient le syntagme prépositionnel *derrière lui*, présuppose que Paul a franchi le pas de la porte (est entré dans la pièce) au moment où il accomplit l'action de refermer la porte ; dans ces conditions, *ouvrir la porte* n'apparaît pas comme un acte gratuit et inexplicable, mais comme une première étape dans l'accomplissement d'un processus intentionnel. En revanche, en (59c), où le syntagme prépositionnel a été supprimé, l'action d'ouvrir la porte, qui est rapportée à l'action de fermer la porte, apparaît dénuée de pertinence, simplement parce que l'annulation immédiate des effets consécutifs à la réalisation d'une action comme *ouvrir la porte*, dont on peut légitimement imaginer qu'elle est motivée par une intention, débouche sur une aporie interprétative.

Pour étayer encore un peu notre hypothèse selon laquelle le participe présent n'est pas naturel (voire est agrammatical) s'il n'est pas possible de trouver une justification satisfaisante à son usage compte tenu de la valeur descriptive de la prédication principale, nous proposons les énoncés suivants, dont la qualité est clairement moindre par rapport à celle des exemples (58c) et (59c) :

(58d) ?? Se couchant de tout son long, Paul se leva.

(59d) ?? Ouvrant la porte précautionneusement, Paul la ferma.

En (58c) et (59c), le préfixe *re-*, contenu dans *referma* et dans *se releva*, est destiné à l'explicitation d'un contenu présupposé par les verbes (*refermer* c'est fermer ce qu'on a

ouvert ; *se relever* c'est se lever après s'être, par exemple, couché) ; la prédication principale fait ainsi explicitement référence à une situation antérieure ; dans ce contexte, la participiale n'est donc pas complètement incongrue, puisqu'elle vient s'inscrire en écho à ce contenu présupposé auquel la principale donne (lexicalement) un certain poids. En revanche, en (58d) et (59d), les verbes principaux apparaissent sans le préfixe, et dès lors ne permettent plus à la participiale de manifester la même forme de pertinence, obtenue par cette sorte de double instanciation du contenu présupposé.

Les exemples d'exclusion mutuelle discutés ici vont dans le sens de notre hypothèse initiale, puisqu'ils indiquent i) qu'une succession temporelle non circonstancielle est possible avec le participe présent – les énoncés considérés excluent notamment le repérage temporel du fait que les procès ne sont jamais vrais en même temps, et ce même si l'on tient compte de l'état résultant du procès au participe – et ii) que l'interprétation du participe présent passe par une évaluation de pertinence qui prend la prédication principale pour point de mire. Pour donner du poids à notre hypothèse, il nous faut montrer qu'elle ne s'applique pas qu'au dispositif sémantique (assez restreint) dont il a été question jusqu'ici, mais qu'elle s'étend à un vaste ensemble de propositions où la succession temporelle pure apparaît comme le sens intentionné.

#### *Absence de repérage*

Nous proposons les trois énoncés narratifs suivants qui, sans être construits à partir d'une relation de contrariété sémantique entre prédicats, font intervenir une succession temporelle (les deux premiers sont adaptés de précédents exemples avec gérondif que ce dernier rendait agrammaticaux) :

(60a) Traversant la rue, Paul prit ensuite à droite.

(61a) Se faufilant à travers la foule, Paul sauta dans un taxi.

(62a) Sautant dans sa voiture, Paul fonça le long des quais.

Contrairement aux exemples de contrariété sémantique, il n'y a pas, dans ces trois énoncés, de lien présuppositionnel entre le procès principal et le procès au participe présent : si *se relever* présuppose *s'asseoir* (ou en tout cas présuppose une action du corps dirigée vers le sol) ou si *refermer la porte* présuppose *ouvrir la porte*, *prendre à droite* en revanche ne présuppose pas *traverser la rue*, *sauter dans un taxi* ne présuppose pas *se faufiler à travers la foule*, et *foncer le long des quais* ne présuppose pas *sauter dans sa voiture*. Evoquer, pour ces couples de

prédicats, une absence de lien présuppositionnel ne revient pas à dire que le procès principal est totalement indépendant du procès secondaire, ou que le procès principal est réalisable, dans le contexte narratif suggéré, sans que le procès secondaire ne se soit déroulé ; cela revient simplement à dire qu'il n'y a pas, au niveau de la signification du verbe fini, d'encodage, non posé mais malgré tout exprimé, qui soit assimilable à la signification du verbe au participe. Dès lors, si l'inférence de succession temporelle n'est pas motivée par un rapport présuppositionnel, c'est qu'elle est déterminée par une conception de l'enchaînement naturel des procès<sup>113</sup>, qui ici se suivent selon l'ordre de présentation syntaxique.

Il faut rappeler qu'à l'instar du calcul du sens circonstanciel du gérondif, l'établissement de la valeur précise du participe présent, dans le contexte où il est inséré, procède du rapprochement des significations des prédicats en jeu : le destinataire met en relation l'encodage conceptuel des prédicats, qu'il considère indépendamment du marquage temporel. Pour être précis, il faut bien préciser que le calcul du sens du participe présent auquel se livre le destinataire (et qui donc prend appui sur la signification des prédicats) répond à une instruction interprétative précise véhiculée par la forme verbale elle-même, qui donne accès à un ensemble d'effets logico-temporels (en même temps qu'elle en bloque d'autres).

Revenons aux exemples et voyons en quoi, précisément, l'effet narratif manifeste une pertinence optimale, qui rend le recours aux lectures circonstancielles inapproprié. A propos de l'énoncé (60a) et de l'enchaînement narratif qu'il met en place, on observe que *traverser la rue* et *prendre à droite* sont des procès qui, sur le plan représentationnel, occupent des fonctions expressives analogues : on pourrait dire qu'ils constituent les étapes d'un parcours, décrit comme une progression linéaire dans le temps et l'espace<sup>114</sup>. Ainsi, puisque nous sommes naturellement enclins à nous figurer ces deux procès comme des parties constitutives d'un itinéraire que suit le protagoniste, nous accordons à la séquentialité la priorité sur toute autre relation : la causalité et le moyen, notamment, sont exclus, la première parce qu'on ne s'imagine pas que la réalisation du procès *prendre à droite* puisse être déclenchée automatiquement par l'accomplissement de l'action initiale (*traverser la rue*), et le second parce que *prendre à droite* n'apparaît pas comme un but en soi – s'il y a un but quelque part, il se situe vraisemblablement en dehors du cadre de l'énoncé, par exemple dans le cas où la suite de déplacements conduirait à un lieu précis. Les mêmes remarques peuvent être faites

---

<sup>113</sup> Par « enchaînement naturel des procès », nous voulons dire que la narration est l'ordonnancement logico-temporel le plus en adéquation avec le mode de manifestation mondain des événements.

<sup>114</sup> L'adverbe *ensuite*, que la phrase accueille sans problème, valide d'ailleurs cette représentation séquencée des événements en impliquant l'achèvement complet du procès initial.

pour le couple *se faufiler à travers la foule* et *sauter dans un taxi* et pour le couple *sauter dans sa voiture* et *foncer le long des quais* ; les suites de procès sont aussi placées sous le signe de la linéarité narrative : en (61a) comme en (62a), le protagoniste enchaîne deux actions, exécutées avec une certaine urgence ; les deux segments narratifs, parce que leurs contenus peuvent être ramenés à une visée expressive globale qui a éminemment à voir avec la mise en place d'une « séquence », s'inscrivent dans un rapport de contiguïté temporelle. Pour le dire autrement, il ne résulte pas de telles associations de prédicats un effet de mise en perspective (ou du hiérarchisation) du contenu informatif (comme dans la lecture circonstancielle où la subordonnée est conçue comme une circonstance de la principale) mais bien un effet d'arasement, qui suppose une lecture identique des événements, dont le déroulement comme l'achèvement sont saisis dans la forme explicite de l'énoncé. Ici également, les lectures de cause et de moyen sont disqualifiées, la première parce qu'il n'y a pas d'automaticité dans l'enchaînement des procès, et la seconde parce que le caractère hyponymique des prédicats principaux – *sauter dans un taxi* à la place d'*entrer dans un taxi*, *foncer* à la place de *rouler* – induit un effet de focalisation sur la forme particulière que revêt le procès, et de ce fait ménage peu d'ouverture du côté d'une explicitation potentielle des conditions de réalisation.

Par ailleurs, nous soutenons que cette conception séquencée de la relation inter-processuelle n'est pas compatible avec l'instauration d'un effet de repérage temporel. En effet, à supposer que le locuteur veuille instaurer un effet de repérage, c'est en recourant à l'état résultant du participe présent qu'il passerait et qu'il y parviendrait franchement ; le test de substitution par une subordonnée en *quand*, malgré ses limites, indique bien que c'est seulement sous sa forme accomplie que le procès manifeste de la pertinence en vue d'un repérage dans les trois exemples considérés ici :

(60b) Quand il eut traversé la rue, il prit (ensuite) à droite. vs. ?? *Quand il traversa la rue, il prit (ensuite) à droite.*

(61b) Quand il se fut faufilé à travers la foule, Paul sauta dans un taxi. vs. ?? *Quand il se faufila parmi la foule, Paul sauta dans un taxi.*

(62b) Quand il eut sauté dans sa voiture, Paul fonça le long des quais. vs. ?? *Quand il sauta dans sa voiture, Paul fonça le long des quais.*

On pourrait arguer, s'il est vrai que les formes en *-ant* n'interdisent pas la dérivation de l'état résultant du procès qu'elles dénotent, qu'il n'y a pas d'entraves (dans quelque énoncé que ce soit) à la récupération d'un effet de repérage ; cela reviendrait à défendre l'idée que le

participe présent, dans les énoncés (60a) à (62a), a une allure tout à fait circonstancielle. Une telle position est toutefois difficilement tenable, à notre avis, car elle se heurte à deux contre-arguments de poids, qui non seulement certifient que la narration pure (c'est-à-dire sans repérage) est une option interprétative autorisée par le participe présent, mais aussi confirment que c'est à cette lecture que le destinataire accorde sa préférence en (60a) à (62a) :

1) La représentation *a priori* de la relation inter-processuelle en (60a) à (62a) est, on l'a dit, éminemment séquentielle. Or, compte tenu du fait i) que le destinataire favorise systématiquement l'agencement entre procès le plus accessible, ii) que la dérivation de l'état résultant n'est pas une démarche interprétative systématique, qu'il y ait ou non détachement temporel du procès au participe<sup>115</sup>, et iii) que les énoncés (60a) à (62a) sont parfaitement grammaticaux, la suite temporelle pure peut être légitimement vue comme une possibilité interprétative.

2) L'effet de repérage et l'effet de séquençement focalisent sur des parties différentes du procès : état résultant pour l'un, aspect lexical (jusqu'à la borne finale) pour l'autre. Or, étant donné i) que le séquençement s'impose devant le recouvrement au vu du contenu conceptuel des prédicats en jeu, ii) que le repérage temporel impose la dérivation de l'état résultant du participe<sup>116</sup>, et iii) que la dérivation de l'état résultant est en opposition avec la compréhension la plus spontanée de l'enchaînement inter-processuel, le destinataire ne considère pas le repérage temporel comme une partie constituante du sens intentionné des énoncés (60a) à (62a). En d'autres termes, il ne dérive pas l'état résultant, car l'opération est trop coûteuse : elle nécessite de faire fi d'une suite temporelle qui, conçue telle quelle, est (déjà) génératrice d'une pertinence optimale.

Nous trouvons un argument supplémentaire à l'appui de notre hypothèse selon laquelle la pertinence du participe présent n'est pas systématiquement liée à l'expression d'une circonstance mais peut aussi se manifester sous la forme d'une participation du prédicat à une structure strictement sérielle. Nous observons qu'en contexte sériel il n'y a pas

---

<sup>115</sup> L'état résultant du participe n'est jamais dérivé lorsque ce dernier est en postériorité temporelle (*Paul entra dans la chambre, n'en sortant que le lendemain*), tout comme il n'est pas nécessairement dérivé lorsque le recouvrement est de mise (*jouant avec son stylo, Paul rêvassait*).

<sup>116</sup> L'effet de repérage, sans être lié au recouvrement temporel dans l'absolu, repose par définition sur une régularité dans sa manière d'opérer. Or, le participe présent conjugue manifestement simultanéité et repérage dans un certain nombre de cas – comme par exemple dans l'énoncé *revenant de Marseille, Paul a fait une halte à Lyon* où l'effet de recouvrement se double clairement d'un effet de repérage ; il faut donc reconnaître que le recouvrement est le mode de repérage du participe présent (comme du gérondif).

d'empêchement à ce qu'un participe présent (voire plusieurs) vienne s'ajouter à la structure binaire pour augmenter la narration d'une phase supplémentaire :

(61c) Enjambant une barrière, se faufile à travers la foule, Paul sauta dans un taxi.

Ici, à nouveau, les prédicats décrivent ensemble un parcours du protagoniste : l'interprétation idoine de (61c) suppose l'instanciation des bornes terminales de chaque procès, conjointement à la validation d'une conception séquencée des événements. Il nous semble que la possibilité d'un repérage temporel est éliminée d'office par la double construction participiale présentée en (61c) : les deux procès au participe présent se suivant nécessairement dans le temps (ils ne sauraient autoriser une simultanéité, ne serait-ce que partielle), ils couvrent des intervalles dissociés l'un de l'autre ; or, du fait de cet éparpillement des intervalles temporels délimités par la forme non finie, l'accessibilité à un lieu d'incidence impliquant le procès principal s'en trouve compromise ; et du même coup l'effet de repérage ne peut pas émerger. Car en effet, nul effet de localisation n'est envisageable en présence d'indicateurs temporels (potentiels) qui renvoient à des laps de temps différenciés ; en d'autres termes, la possibilité même d'un repérage disparaît en même temps que disparaît la possibilité d'identifier un point de repère précis. Nous trouvons une confirmation de cela dans l'impossibilité grammaticale d'une double construction gérondive dans laquelle la forme non finie, affectée à l'expression d'un repérage temporel, renverrait à des moments distincts, comme c'est le cas en (63) :

(63) \* En descendant du bus, en marchant le long des quais, Paul croisa Marie.

Par contre, l'énoncé (64) montre que deux gérondifs sont tout à fait possibles s'ils réfèrent clairement au même intervalle de temps (le *c'est-à-dire* est là pour faciliter l'accès à l'effet de « redescription littérale » auquel donne lieu le passage d'un gérondif à l'autre) :

(64) En vendant son âme au diable, c'est-à-dire en acceptant un poste chez Goldman Sachs, Paul fut pris de scrupules.

On peut en conclure que le repérage temporel est un effet de sens qui par essence est incompatible avec la multiplication des intervalles de localisation (potentiellement pertinents). Or, étant donné que l'énoncé (61c) est tout à fait grammatical et qu'il associe deux participes présents couvrant des intervalles distincts, on peut en déduire que le repérage temporel n'est pas une condition nécessaire à l'usage narratif du participe présent.

Plus globalement, en distinguant clairement entre deux formes de narration (l'une assortie de repérage, l'autre « à l'état pur »), nous cherchons à fonder une pragmatique du participe

présent qui ne fasse pas de la circonstancialité le moyen unique d'accès à une relation inter-processuelle pertinente. Ainsi, dans le cas de la narration pure, la pertinence du participe présent<sup>117</sup> n'est pas assimilable à l'expression d'une circonstance, au sens où on l'entend pour le gérondif, car non seulement l'incidence temporelle des procès ne fait pas partie du sens intentionné, mais également le rapport entre le participe et le verbe fini ne prend pas la forme d'un conditionnement logique du deuxième par le premier – le participe n'est ni la cause, ni le moyen, ni la condition d'émergence du procès qui suit. Il ne s'agit pas de dire que le procès au participe présent ne prépare pas, d'une certaine manière, la survenue du procès principal, mais plutôt qu'on ne se le figure pas, au vu de l'enchaînement de procès qu'il initie, comme une étape qui, par exemple, renfermerait les prémices, reconnaissables *a priori*, de l'événement principal ou déterminerait un cadre spatio-temporel dans lequel ce dernier se développerait.

### *Hypothèse*

Etant entendu que nous cherchons à identifier, dans les séquences narratives (60a), (61a), (62a) et (61c), la stratégie interprétative globale mise en œuvre par le destinataire – dont le but est de comprendre en vertu de quel type de lien le participe présent est optimalement pertinent vis-à-vis du verbe fini –, nous suggérons que le procès au participe impose la présomption de sa pertinence dès lors qu'il est intégré (qu'il est rapporté) au cadre interprétatif réunissant l'ensemble des prémisses nécessaires à la compréhension adéquate et complète du sens la prédication principale.

Pour formuler les choses plus précisément, on peut dire que le procès au participe présent a le statut d'« hypothèse contextuelle »<sup>118</sup>, dont la pertinence s'exerce au niveau de l'interprétation de la principale, et de l'événement qu'elle décrit. Ainsi le participe présent fait-il partie intégrante du stock d'informations sélectionnées par le destinataire en vue d'établir le sens de la principale, à la même enseigne que les éléments contextuels qui, par exemple, permettent d'assigner des référents aux noms, de sélectionner la bonne acception de mots polysémiques ou de désambigüiser des formulations équivoques.

---

<sup>117</sup> Par « pertinence du participe présent », nous ne voulons pas évoquer une quelconque pertinence du procès « pour elle-même » – ce qui n'aurait pas de sens vu que le participe présent est une forme subordonnée –, mais bien une pertinence élargie à l'énoncé lui-même, qui suppose que le participe soit observé en tant que constituant syntaxique intégré à une structure prédicative autonome.

<sup>118</sup> L'école pertinentiste désigne par « hypothèse contextuelle » un contenu dont la convocation, au cours du processus d'évaluation du sens, est nécessaire à la récupération de l'intention informative.

Plus spécifiquement encore, la valeur contextuelle accordée au procès au participe présent est étroitement liée à la position (en antériorité) qu'il occupe sur la ligne du temps. Très exactement, le procès au participe est une hypothèse contextuelle pertinente *au titre précis d'événement préliminaire*. Autrement dit, la référence temporelle du procès au participe présent – qui par ailleurs se calcule en correspondance avec celle du verbe fini – sert de « point d'entrée » à une conception élaborée d'un procès principal qu'il convient, aux yeux du locuteur, d'inscrire dans un contexte de progression temporelle. Le destinataire, de son côté, comprend que c'est « à la gauche » du procès principal que se situent les informations pertinentes à sa compréhension ; la structure événementielle bipartite est ainsi reliée à une intention informative précise : le moment de réalisation du procès au verbe fini, à la fois point de clôture et point culminant de la suite temporelle, doit être compris non pas pour lui-même, comme si l'événement présentait un intérêt intrinsèque qui autorisait une forme de décontextualisation, mais en fonction d'un paramétrage temporel incluant une progression remarquable.

Nous ne sous-entendons pas ici que la prédication principale est ininterprétable sans la participiale ; en effet, la forme propositionnelle de la prédication principale (qui est autonome syntaxiquement) est obtenue sans le recours au participe. Nous disons par contre que le procès principal, en tant à la fois qu'intervalle de temps et qu'élément descriptif, manifeste une incomplétude perceptible dans le fait même qu'il n'apparaisse pas seul mais assorti d'une complémentation temporelle ; dès lors, le segment adjoint vient indiquer que l'unité descriptive principale est comprise dans une macrostructure spatio-temporelle qui se signale par une contiguïté temporelle des actions et par une convergence, notamment, au niveau des intentionnalités sous-jacentes aux procès rapportés.

L'exemple (65) est une bonne illustration du fait que l'effet de contiguïté peut être pleinement garant de la pertinence de la participiale :

(65) Traversant la rue, Paul acheta un journal au kiosque.

On observe que les prédicats ne réfèrent pas ici à un cadre conceptuel homogène, comme c'est le cas lorsqu'une série de mouvements ou de déplacements physiques sont évoqués<sup>119</sup>. Or, la nécessité d'une référence temporelle pour le participe conduit naturellement à calculer une contiguïté temporelle, les prédicats associés permettant difficilement d'inférer un autre

---

<sup>119</sup> L'inférence de séquentialité est facilitée, nous l'avons vu, lorsque les prédicats participent d'une structure conceptuelle qui renvoie manifestement à une suite de déplacements successifs (*traverser, prendre à droite ; ou enjamber, se faufiler, sauter*).

type de relation temporelle (une superposition des procès donne un résultat étrange, et une distorsion temporelle rend la pertinence du participe vis-à-vis de la principale peu évidente, comme en témoigne la modification suivante : ? *traversant la rue, Paul acheta un journal au kiosque deux heures plus tard*). L'émergence d'un effet de contiguïté confère donc à la participiale une forme de pertinence, fondée sur sa participation à une architecture narrative spécifique. La forme explicite de (65) peut ainsi être rapprochée partiellement de celle d'une proposition assortie d'une subordonnée temporelle indiquant l'achèvement du segment initial et la consécution des procès ; par exemple : *dès qu'il eut traversé la rue, Paul acheta un journal au kiosque* ou *ayant traversé la rue, Paul acheta un journal au kiosque* ; toutefois, vu que *dès que* comme la forme accomplie du participe présent pointent l'état d'achèvement du procès, l'effet « en accomplissement », également communiqué, n'est pas restitué.

Soulignons aussi que notre hypothèse prédit qu'est problématique tout énoncé i) qui exclut la simultanéité comme rapport temporel pertinent, ii) qui ne fournit pas un accès univoque à une forme précise de séquentialité. Considérons par exemple l'énoncé suivant :

(66a) ? Roulant en voiture, Paul joua au tennis.

La concomitance est ici disqualifiée d'office ; les deux activités dont il est question sont en effet irréalisables en même temps. On peut donc supposer qu'elles sont séparées dans le temps. Or, elles ne sont pas articulées entre elles selon un ordonnancement temporel prévisible (dépourvue de borne terminale, l'activité initiale empêche d'ailleurs le déclenchement naturel de la seconde activité). L'incapacité à évaluer la distance qui sépare la réalisation des deux activités, ou, si l'on préfère, l'incapacité à construire une structure narrative sans ambiguïté du point de vue de l'enchaînement inter-processuel, semble responsable de l'étrangeté de (66b) et de l'aporie interprétative qu'elle soulève. On voit d'ailleurs qu'un bornage temporel améliore sensiblement la qualité de l'énoncé :

(66b) Roulant en voiture jusqu'à 6 heures, Paul joua au tennis le reste de la soirée.

#### *Commutation avec le gérondif (1)*

Nous avons mis en évidence jusqu'ici deux types de contexte narratif dans lesquels le participe présent ne se laisse pas remplacer par un gérondif. La contrariété sémantique, en premier lieu, est une entrave au gérondif, car elle empêche le recouvrement temporel de se déployer, le second segment narratif ayant pour effet d'annuler la pertinence de l'état résultant attaché au premier segment. La linéarité descriptive, en second lieu, ne convient pas au

gérondif, car la dérivation de l'état résultant – commandée par la nécessité d'un recouvrement – introduit une dimension représentationnelle problématique. Il nous faut donner quelques précisions à propos de ce second point. Pour ce faire, considérons les deux paires minimales suivantes où une différence qualitative se fait sentir entre le participe et le gérondif :

(67a) Frappant la balle avec la batte, il courut rejoindre la première base.

(67b) ? En frappant la balle avec la batte, il courut rejoindre la première base.

(68a) Sautant depuis le pont, Paul nagea fébrilement jusqu'à la rive.

(68b) ? En sautant depuis le pont, Paul nagea fébrilement jusqu'à la rive.

En (67a), les deux actions rapportées s'interprètent comme des séquences de jeu ; le schéma narratif convoqué est celui d'un enchaînement, sous forme de contiguïté temporelle, d'unités descriptives que le destinataire ramène à la mise en exercice d'une intention globale – sitôt qu'on les appréhende comme des phases de jeu, les deux actions apparaissent en effet comme constitutives d'un processus intentionnel : « *batter* » et *courir* décrivent une procédure d'action dans le sport auquel il est fait référence.

Si l'on considère la relation inter-processuelle indépendamment des contraintes interprétatives que les temps verbaux font peser sur elle, on conclut à une forme d'égalité des niveaux représentationnels. Pour le dire autrement, si l'on s'en tient aux concepts désignés par les prédicats et leurs compléments, on note une participation symétrique des procès à la formation d'une représentation générale de la situation : c'est combinées que les deux actions donnent une séquence de jeu, dont on pourrait dire qu'elle fait figure d'événement encapsulant. Or, pour qu'un tel effet puisse émerger, la contiguïté temporelle doit être le mode de lecture unique de la relation. Ceci revient à dire qu'une interprétation circonstancielle n'est pas appropriée dans ce cas précis, car elle aurait pour effet de mettre en perspective l'événement secondaire par rapport à l'événement principal en introduisant, en complément de la relation temporelle, un lien de type « logique » (pour reprendre l'expression d'Halmøy). C'est ainsi que le repérage temporel, notamment, est indésirable. Rappelons que par principe l'effet de repérage n'est jamais exclu : il est toujours possible, en cas de non-recouvrement naturel des procès, de dériver l'état résultant du procès initial et d'en faire le point de repère du procès subséquent<sup>120</sup>. Or, pour la raison que nous venons d'exposer – à savoir que les

---

<sup>120</sup> On déclencherait explicitement cet effet en recourant par exemple à une subordonnée en *dès que* + passé antérieur : *dès qu'il eut frappé la balle avec la batte, il courut rejoindre la première base*. *Quand* + passé simple, par contre, donne un résultat douteux : ? *quand il frappa la balle, il courut rejoindre la première base*. (vs.

procès construisent ensemble une représentation fondée à la fois sur leur contiguïté temporelle et sur des valeurs descriptives non hiérarchisées –, on peut raisonnablement supposer que le participe présent préserve la forme optimale de la relation, étant entendu, par ailleurs, qu’il n’y a aucune nécessité pour qu’il prenne systématiquement, à l’image du gérondif, une valeur circonstancielle en contexte.

En revanche, si le gérondif pose problème en (67b), c’est précisément parce qu’il est porteur d’une contrainte de recouvrement doublée d’une contrainte de circonstancialité. Celles-ci, en cas de procès successifs, imposent la dérivation de l’état résultant du gérondif, responsable, par le fait du lien de recouvrement qu’il permet d’instaurer, d’un effet de repérage temporel. Or, ce mécanisme interprétatif, déclenché systématiquement si la dénotation littérale des procès, comme en (67b), débouche sur une relation de narration, donne ici un résultat incompatible avec l’effet de linéarité descriptive (de narration pure) qui a la préférence du contexte. Ce conflit peut être exprimé en termes de coût-bénéfice : la dérivation de l’état résultant est un processus interprétatif coûteux (cf. procédure du gérondif, section 4.1.2.) dont la compensation, sous forme d’effet contextuel pertinent, provient de l’émergence d’une relation circonstancielle particulière – lorsque l’état résultant est dérivé, le gérondif prend une valeur causale ou de repère temporel. Or, dans le cas de (67b), l’émergence d’un effet de repérage n’apparaît pas comme un gain interprétatif, puisqu’il nuit à l’effet de séquençement pur attaché à la forme primitive de la relation entre procès ; l’effet de repérage, d’habitude compensatoire, est donc « contre-productif » dans ce cas particulier, étant donné qu’il met à mal la relation inter-processuelle qui s’impose suivant l’encodage conceptuel des prédicats.

Précisons que de manière générale la mise en place d’une relation (circonstancielle) inattendue n’est pas un problème en soi : un marqueur de causalité peut, par exemple, connecter deux propositions dont on ne verrait pas *a priori* l’articulation causale (*il est mort parce qu’il a regardé trop de dessins animés*) ; le gain cognitif est alors associé à la « non-conventionalité » de la relation. Le cas des formes en *-ant* est différent, car le calcul du sens passe systématiquement par une favorisation de la relation la plus accessible ; si, comme en (67b), la relation la plus accessible ne se retrouve pas parmi le stock d’effets de sens prévus par la forme (le gérondif n’autorise pas la narration pure), alors l’énoncé présente une anomalie.

---

*quand il eut frappé la balle, il courut rejoindre la première base*). Egalement, le gérondif n’apparaît pas comme une réponse optimale à une question portant sur la localisation du procès principal : *quand courut-il rejoindre la première base ? - ?? en frappant la balle*. On trouve donc confirmation d’une accessibilité réduite, dans ce contexte-ci, de l’état résultant de *frapper la balle*.

Les exemples (68a) et (68b) s'analysent dans des termes à peu près similaires. Les prédicats *sauter* et *nager* construisent un parcours spatio-temporel, sans qu'aucun des deux ne se démarque *a priori* en tant qu'élément de description pourvu d'une signification particulière ; notamment, *nager fébrilement jusqu'à la rive* n'est pas perçu (dans le cadre de son association avec *sauter depuis le pont*) comme un but en soi ; si l'on cherche une finalité au comportement de Paul, on la trouve plutôt dans le résultat auquel les deux actions conjuguées donnent lieu (c'est-à-dire *avoir atteint la rive*)<sup>121</sup>.

Nous observons par ailleurs que les deux prédicats appartiennent à une catégorie sémantique assez nettement délimitée, puisqu'ils dénotent des procès qui ont pour propriétés communes i) de faire intervenir un seul acteur (agent) ii) d'indiquer une causalité restreinte à ce seul acteur (les mouvements physiques identifiés ont une incidence sur lui seulement), iii) d'impliquer un déplacement du corps entier dans l'espace. Cette forme de proximité représentationnelle entre les procès assure, à notre sens, que la narration pure est la relation que le destinataire privilégie (devant le repérage notamment), car cette forme d'organisation temporelle repose sur une égalisation des rôles pragmatiques attachés aux procès. Si le gérondif n'est pas optimal, c'est précisément parce que son interprétation, en cas de contiguïté temporelle, demande systématiquement un pas inférentiel supplémentaire conduisant à une relecture (circonstancielle) de la relation, et que ce mécanisme interprétatif n'est pas souhaitable dans ce cas précis. Autrement dit, si l'énoncé (68b) est problématique, c'est parce que l'encodage instructionnel du gérondif et la représentation *a priori* de la relation sont en contradiction : s'il y a succession temporelle, le gérondif impose la dérivation de l'état résultant (qui donne un recouvrement nécessaire à l'effet de repère) ; or, cet effet de sens vient contredire la représentation formée naturellement à partir de l'encodage conceptuel des prédicats, représentation qui est séquencée. Pour le dire d'une autre manière encore, il n'y a aucune nécessité interprétative pour qu'une lecture « en accompli » de *sauter* vienne supplanter une lecture qui pointe sur l'événement lui-même, à l'instar de celle qu'on obtient pour *nager* par le biais du passé simple, étant donné (encore une fois) que le gérondif n'a pas le pouvoir de déclencher des interprétations qui ne sont pas déjà accessibles *a priori* (c'est-à-dire sans son intervention).

---

<sup>121</sup> Ceci est confirmé par le fait que le gérondif répond difficilement à une question portant sur le moyen : *comment parvint-il à nager fébrilement jusqu'à la rive ? - ? en sautant depuis le pont* (vs. *comment parvint-il à nager jusqu'à la rive ? - en sautant depuis le pont*), de même qu'il répond difficilement à une question portant sur la localisation temporelle : *quand nagea-t-il jusqu'à la rive ? - ?? en sautant depuis le pont*. En plus, l'insertion dans une clivée, qui fonctionne avec le moyen comme avec le repérage, est ici impossible : *?? c'est en sautant depuis le pont qu'il nagea jusqu'à la rive*.

Pour résumer, si dans les exemples précédents le remplacement du participe présent par le gérondif donne de mauvais résultats, c'est, suivant notre hypothèse, parce que la dérivation de l'état résultant débouche sur un effet indésirable de repérage temporel. Cette hypothèse trouve également confirmation dans le fait qu'il est exclu d'avoir deux gérondifs « d'aspect narratif » dans un même énoncé, alors qu'il est possible d'intégrer deux participes présents à une suite temporelle. Voyons les deux paires minimales suivantes :

(69a) S'asseyant dans son fauteuil, allumant la télévision, Paul regarda le journal de 20 heures.

(69b) \* En s'asseyant dans son fauteuil, en allumant la télévision, Paul regarda le journal de 20 heures.

(70a) Attrapant son violon, s'accordant, le soliste exécuta une pièce de sa composition.

(70b) \* En attrapant son violon, en s'accordant, le soliste exécuta une pièce de sa composition.

Dans ces exemples, la narration s'impose : d'une prédication à l'autre, le temps progresse ; le point d'achèvement des procès fait donc partie de leur interprétation. On peut remarquer que l'insertion d'adverbes qui induisent une sérialité convient tout à fait aux énoncés avec participe présent, même si l'opération en alourdit passablement le style<sup>122</sup> : *s'asseyant d'abord dans son fauteuil, allumant ensuite dans la télévision, Paul regarda finalement le journal de 20 heures, ou attrapant en premier lieu son violon, puis s'accordant, le soliste exécuta alors une pièce de sa composition, ou encore attrapant à 20 heures son violon, s'accordant à 20 heures une, le soliste exécuta une pièce de sa composition à 20 heures deux.* Ceci confirme la compatibilité de la forme verbale avec une lecture qui fait de l'encodage aspectuel des prédicats, point d'achèvement compris, la condition interprétative pertinente ; pour le dire autrement, ceci confirme la compatibilité de la forme verbale avec une lecture qui ne sollicite pas la dérivation des états résultants.

Quant à l'agrammaticalité de (69b) et de (70b), elle s'explique d'abord par la contrainte interprétative robuste véhiculée par le gérondif selon laquelle, en contexte narratif, la pertinence du procès décrit doit être déplacée du côté de l'état résultant en vue d'un repérage temporel du procès principal ; or, ici, le doublement des intervalles (potentiellement) disponibles pour un repérage apparaît comme une impasse interprétative, étant donné que le procès principal ne peut pas entrer en relation de coïncidence temporelle avec deux intervalles

---

<sup>122</sup> Ceci à cause d'une redondance entre un effet de succession explicite (dû aux adverbes) et un effet de succession implicite mais particulièrement accessible (dû aux concepts en présence).

distincts à la fois<sup>123</sup>. S'ajoute à cela une seconde difficulté interprétative, liée une fois encore à une représentation *a priori* des procès qui est éminemment séquencée. Nous voulons dire par là que la mise en rapport avec une capsule est évidente, au sein de laquelle les deux procès ont le même « poids pragmatique » et se suivent *stricto sensu*. Ainsi, même si l'on supprime le premier gérondif en (69b) et (70b), les énoncés demeurent peu naturels :

(69c) ? En allumant la télévision, Paul regarda le journal de 20 heures.

(70c) ? En s'accordant, le soliste exécuta une pièce de sa composition.

### *Disjonction*

Si elle peut s'exprimer sous la forme d'une contiguïté, la succession temporelle peut également prendre la forme d'une disjonction. Ce type d'agencement implique un intervalle de temps médian qui n'est couvert par la référence temporelle d'aucun des procès en présence. Nous observons que cet ordonnancement particulier des procès est compatible avec le participe présent, moyennant des restrictions d'emploi. Voici trois énoncés qui font l'économie d'un élément de description compris entre les deux procès exprimés :

(71) Quittant la table, il traversa les labours givrés jusqu'à la forêt. (exemple 155 du chap. 2)

(72a) Attrapant Urbain à bout de bras, Marie le relâcha lorsqu'il fut calmé. (modification de l'exemple 152a du chapitre 2)

(73a) S'inscrivant en médecine plein d'enthousiasme, Paul déchantait au moment des premiers examens.

Dans ces trois exemples, un intervalle vide sépare les procès ; il est la conséquence, notamment, de l'usage de participes présents dotés d'une borne terminale et de passés simples à effet « ponctualisant ». Malgré une description narrative non linéaire (elliptique), il ne naît toutefois pas, à la lecture de ces énoncés, de sentiment de sous-informativité patente ; en termes gricéens, on pourrait dire que la maxime de quantité est tout à fait respectée par le locuteur. Selon nous, si le seuil d'informativité (synonyme de pertinence optimale) est atteint, c'est parce que les énoncés (71) à (73a) peuvent être ramenés à l'un des deux cas de figure suivants : soit le ou les événement(s) intermédiaires ne sont pas inférables, ce qui est sans incidence, car l'établissement d'un rapport inter-processuel pertinent se passe de leur

---

<sup>123</sup> *Quand* impose la même contrainte : \* *quand il ouvrit la porte, quand il entra dans la pièce, il salua tout le monde.*

concours ; soit l'établissement d'un lien inter-processuel pertinent nécessite la récupération d'un événement médian, mais celui-ci peut être inféré à partir du sens des prédications.

L'exemple (71) est représentatif du premier cas de figure : il y a en toute vraisemblance un ensemble de déplacements à effectuer pour aller de la table aux labours givrés (en ce sens (71) n'est pas comparable à (60a), par exemple, où *prendre à droite* jouxte immédiatement *traverser la rue*). Toutefois, le destinataire n'a nul besoin de se faire une représentation claire des chaînons narratifs manquants pour comprendre i) que les événements se suivent dans le temps, certainement à peu de choses près, ii) qu'ils pointent les segments essentiels du parcours du protagoniste (son point de départ et son point culminant).

Les exemples (72a) et (73a) sont eux représentatifs du second cas de figure. En (72a), on déduit de la complémentation *lorsqu'il fut calmé* qu'*attraper* et *relâcher* ne sont pas des événements contigus mais disjoints ; parallèlement, la complémentation permet au locuteur d'inférer i) qu'*attraper Urbain* est un geste intentionnel de la part de Marie, ii) que le laps de temps intermédiaire est occupé par le processus de se calmer. Pour ce qui est de (73a), le temps de l'inscription en médecine et le temps des premiers examens, selon l'hypothèse contextuelle la plus commune, ne se suivent pas immédiatement ; or, de la mise en rapport des deux prédications on peut inférer : i) que le désenchantement de Paul est relatif à ses études de médecine, ii) que le laps de temps intermédiaire correspond à une période d'enthousiasme – en effet, étant donné que la modification adverbiale *plein d'enthousiasme* entretient un rapport présuppositionnel avec le verbe *déchanter* et que le désenchantement est localisé au moment des premiers examens, on déduit que l'état d'enthousiasme dure jusqu'au moment des examens.

Il est attendu, donc, que dans les énoncés (72a) et (73a) la suppression ou la transformation d'un contenu de sens explicite impliqué dans la récupération d'un élément de description médian compromette la qualité de l'énoncé ; et c'est en effet ce qui se produit en (72b) et (73b) :

(72b) ? Attrapant Urbain à bout de bras, Marie le relâcha.

(73b) ? S'inscrivant en médecine plein d'enthousiasme, Paul s'acheta une Volvo des années plus tard.

En (72b), non seulement la suppression de *lorsqu'il fut calmé* rend l'écart temporel entre les procès difficile à évaluer mais elle ne laisse subsister qu'un rapport présuppositionnel (entre *attraper* et *relâcher*) qui est peu informatif. En (73b), la participiale perd toute sa pertinence

dans le contexte posé par la principale, car même si l'écart entre les deux procès est mesuré, l'enchaînement d'événements qui conduit de *s'inscrire en médecine avec enthousiasme* à *s'acheter une Volvo* demande à être explicité ; en effet, du fait que le destinataire ne peut considérer comme fiable aucune des hypothèses interprétatives qu'il pourrait formuler pour donner un sens à cette association saugrenue<sup>124</sup>, cet énoncé, qui élide donc un contenu médian nécessaire à son interprétation, est clairement sous-informatif (il viole la maxime de quantité).

#### *Commutation avec le gérondif (2)*

Ainsi le participe présent est-il compatible avec l'expression d'une narration qui implique une disjonction des procès, pour autant que le contenu de l'intervalle médian soit inférable si celui-ci est nécessaire à la reconstitution du lien pertinent entre les deux procès exprimés. Comme on pouvait le prévoir, cette configuration aspecto-temporelle, à l'instar de la contiguïté narrative, n'est pas permise au gérondif. Voyons les exemples suivants :

(74a) Partant en tête, Paul arriva malheureusement dernier. (exemple 129 du chapitre 2)

(74b) ?? En partant en tête, Paul arriva malheureusement dernier.

En (74a), la participiale établit sa pertinence par rapport à la prédication principale d'une double manière : i) elle donne un élément de description dont la localisation sur la ligne du temps, en amont du procès principal, est une composante du sens de l'énoncé (la convergence thématique entre *partir* et *arriver* permet d'ailleurs d'assigner sans ambiguïté une référence temporelle au procès) ; ii) elle fournit un contexte d'interprétation, auquel la principale fait écho d'une manière inattendue puisqu'elle en défait les implications : *arriver dernier* déçoit les attentes que l'on forme spontanément à partir de *partir en tête*. L'exemple (74a) confirme donc notre hypothèse relative aux participes présents narratifs : la participiale trouve sa pertinence en tant que segment initial d'une séquence narrative en même temps qu'elle oriente l'interprétation de la principale en fournissant une prémisse contextuelle<sup>125</sup>.

Au gérondif, l'énoncé pose par contre problème. Nous avons vu précédemment (cf. sous-section 4.1.1.3.) que le gérondif est compatible avec une disjonction temporelle des procès à la condition expresse que ceux-ci autorisent la récupération d'une capsule (d'un méta-procès) ; la clôture temporelle instaurée par la capsule débouche alors sur le déclenchement

---

<sup>124</sup> En d'autres termes, l'intention informative du locuteur est ici complètement impénétrable.

<sup>125</sup> Comme nous le faisons remarquer tout à l'heure, l'instanciation d'un contenu présupposé ne suffit pas à rendre la participiale pertinente. C'est pour cette raison qu'un énoncé comme \**partant, Paul arriva finalement dernier* est agrammatical. Par contre, si le participe présent est assorti d'un complément (*partant en tête*), il représente un apport contextuel réel, puisque le contenu de la subordonnée (entre autres) n'est pas inférable à partir de la principale.

d'un effet circonstanciel. Le problème posé par (74b) ne vient pas d'une inaccessibilité à une capsule. En effet, une structure conceptuelle globale, qui rassemble *partir* et *arriver* au sein d'une même unité processuelle, est aisée à construire, le gérondif ne changeant rien au fait que la référence temporelle de *partir*, en antériorité par rapport à celle d'*arriver*, se calcule aisément. Cependant, dans le cas du gérondif, l'effet d'encapsulation n'est pas pertinent en lui-même, mais parce qu'il offre les moyens d'une lecture circonstancielle (en particulier conditionnelle). Or, ici, l'enrichissement de sens circonstanciel, nécessaire à l'interprétation pertinente du gérondif, est bloqué à cause de la modification adverbiale (*en tête*). On a du mal à imaginer, en effet, un contexte qui non seulement valide *arriver dernier* en tant que but à accomplir mais surtout qui fasse de *partir en tête* un moyen d'y parvenir ; or, seul un contexte de ce type, assez incongru, serait susceptible de conférer au gérondif une valeur circonstancielle. La modification pratiquée en (74c), qui améliore sensiblement la qualité de l'énoncé, confirme que la difficulté de (74b) vient bien d'une impossibilité à enrichir la structure temporelle d'une relation circonstancielle : en (74c), le gérondif livre de manière plausible, et donc rend accessible au destinataire, le moyen qui permet la réalisation du procès principal :

(74c) En partant en tête, Paul arriva premier.

Prenons une seconde paire minimale :

(75a) Marquant à la dixième minute, les Bleus concédèrent l'égalisation à la trentième.

(75b) ?? En marquant à la dixième minute, les Bleus concédèrent l'égalisation à la trentième.

L'énoncé (75a) montre très clairement qu'il est des contextes où le participe présent ne joue pas un rôle de complément circonstanciel – étant entendu que par « complément circonstanciel » nous désignons, conformément à la définition en usage dans la littérature, un contenu de sens qui prend une valeur sémantique typique de la subordination (le gérondif en offre un large éventail). En (75a), la disjonction temporelle est marquée explicitement par les adverbiaux *à la dixième minute* et *à la trentième*, qui localisent dans le temps les deux achèvements *marquer* et *concéder l'égalisation*. On note que les deux prédictions se rejoignent dans une même thématique : celle des buts inscrits pendant la rencontre de football. Le contenu de l'intervalle de temps intermédiaire, qui est élidé, apparaît comme non signifiant en regard de cette thématique ; en effet, on infère des prédicats en présence qu'aucun but n'a été inscrit entre la dixième et la trentième minute ; du coup, on s'accommode très bien de la disjonction temporelle, étant donné que l'on sait que le laps de temps intermédiaire ne

présente pas de pertinence au vu du contexte interprétatif. Cette unité thématique semble nécessaire à la bonne formation de l'énoncé ; on observe en effet que la disjonction des procès n'est pas naturelle si on ne parvient pas à lier de manière pertinente le procès de la participiale à la survenue de l'événement principal :

(75c) ?? Effectuant une touche à la dixième minute, les Bleus concédèrent l'égalisation à la trentième.

Le problème posé par (75c) n'a pas à voir avec la reconstitution d'une chronologie ; il est lié au fait que la participiale décrit un événement dont on ne saisit pas la valeur informative relativement à la représentation que l'on se fait de l'événement rapporté par la principale ; le contenu de la participiale est en effet indépendant de celui de la principale à la fois du point de vue temporel (puisque'il y a disjonction des procès) et du point de vue thématique (puisque le participe ne fournit aucune information pertinente, si on l'analyse dans la perspective de la survenue du procès principal).

L'exemple (75c) nous donne l'occasion de préciser que l'antériorité du segment au participe présent n'est pas à elle seule une condition suffisante d'emploi de la forme verbale. Certes, nous montrions précédemment, exemples à l'appui, que l'effet d'antériorité octroie une forme de pertinence à la participiale ; nous soulignons toutefois – et (75c) vient confirmer cette observation – que l'effet d'antériorité n'est opérationnel que si le procès dénoté donne le sentiment de « converger » vers le procès principal ; pour le dire autrement, le procès en antériorité est pertinent s'il peut être conçu comme préparatoire du procès principal, c'est-à-dire s'il en communique les prémices (sans qu'il apparaisse pour autant comme une cause ou un moyen). C'est pour cette raison que le participe est particulièrement indiqué lorsqu'une intentionnalité sous-jacente, commune aux deux procès, peut être récupérée (cf. 60a, 62a, 67a ou 68a) ; en effet, lorsqu'une même intention motive la réalisation des actions successives, la pertinence du procès au participe se fait clairement sentir au niveau du procès principal, dont l'inscription dans une chronologie, qui est le résultat du calcul d'une antériorité pour le participe, devient une composante de son interprétation.

En (75a), ce n'est pas à partir d'une base intentionnelle commune aux procès en présence que l'on évalue la pertinence de la participiale, mais en fonction d'une chronologie construite autour d'événements du même type. Dans cet exemple-ci également, l'effet contextuel majeur provient du mode d'agencement temporel des événements, plus précisément d'une caractérisation de la distance précise qui les sépare. De toute évidence, *marquer* est une

condition présupposée par *concéder l'égalisation* ; étant donné ce statut, la pertinence de *marquer* est minimale ; en revanche, le moment exact du but est, lui, significatif, en regard notamment du moment de l'égalisation. On peut évoquer, ici aussi, un effet de « convergence », non pas parce que le but initial mène à l'égalisation, mais parce que les deux procès sont envisagés dans des termes identiques (de nature temporelle) ; la pertinence de l'événement « les Bleus ont marqué un but » vient ainsi essentiellement de sa localisation précise dans le temps. La disjonction, en tant que mode d'organisation spécifique des procès, est donc porteuse de sens, puisqu'elle est l'élément qui, dans ce contexte, produit l'effet contextuel notable, à savoir que les Bleus ont mené au score pendant vingt minutes exactement.

Quant à l'exemple (75b), avec gérondif, il est problématique, car aucune interprétation circonstancielle, compatible avec la disjonction, n'est satisfaisante dans ce cas précis : le repère temporel est disqualifié par l'écart temporel découlant de la mention explicite de bornes temporelles (*à la dixième minute, à la trentième*) qui impliquent une pertinence localisée aux moments d'achèvement des procès (la dérivation de l'état résultant du gérondif est *de facto* bloquée, et aucune relation de recouvrement ne peut être dérivée) ; la relation causale est disqualifiée, quant à elle, pour la simple raison que *marquer un but* ne conduit pas, selon un scénario que l'on pourrait anticiper, à *concéder un but* (par définition, le déroulement d'une partie de football est ouvert ; les événements qui se produisent ne suivent pas un ordre préétabli) ; finalement, la relation conditionnelle-intentionnelle est elle aussi disqualifiée, car concéder un but n'apparaît pas comme un objectif à atteindre, mais comme un événement indésirable – on pourrait à la limite imaginer que dans un contexte de match truqué, où prendre un but égalisateur à la trentième minute ferait partie des intentions de jeu, inscrire un but avant cette échéance apparaisse comme une condition de réussite ; ce contexte particulier à l'esprit, et si l'on ajoute dans la principale le verbe *pouvoir*, qui rend l'intention explicite, l'énoncé devient acceptable : *en marquant à la dixième minute, les Bleus purent concéder l'égalisation à la trentième*.

Pour résumer les choses, les exemples de narration mettent en évidence une différence fondamentale entre le comportement sémantico-pragmatique du participe présent et celui du gérondif. En ce qui concerne le participe présent, il compte la narration (avec ou sans écart temporel) parmi ses ressources expressives, pour autant i) que l'achèvement du procès ainsi que son antériorité s'impose devant toute autre forme d'organisation temporelle, et ii) que l'apport contextuel qu'il fournit soit porteur d'une pertinence dont on puisse sentir les effets

au niveau de la représentation que l'on forme du procès principal. Le gérondif, pour sa part, compte la narration (avec ou sans écart temporel) parmi ses ressources expressives, pour autant i) que son état résultant entre en coïncidence temporelle avec le procès principal (ou une phase de celui-ci), de telle sorte qu'il soit conçu comme une cause effective ou comme un repère temporel, ou ii) qu'il marque l'entame d'une structure temporello-conceptuelle de niveau supérieur (d'une capsule) et qu'il se présente clairement comme une condition (ou un moyen) de réalisation du procès principal.

### *Prédication absolue*

Le participe présent a toutefois ceci de commun avec le gérondif (nous l'avons évoqué) qu'il peut exprimer, lorsqu'il est constructeur d'une prédication incomplète, un procès dont la pertinence repose sur un effet de coïncidence temporelle établi avec le procès principal ; cette coïncidence peut être assortie d'un effet de repérage (*revenant de son travail, Paul croisa Marie*) ou se résumer à une simultanéité (*Paul se promène, pensant à Marie*). En revanche, lorsque le participe présent est en prédication absolue (c'est-à-dire lorsque son sujet, différent de celui du verbe principal, est exprimé), la coïncidence temporelle ne suffit pas à rendre l'énoncé pleinement pertinent, et ce quelle que soit la position syntaxique de la participiale, comme en attestent par exemple les énoncés suivants :

(76a) ?? Marie prenant une douche, Paul tondit la pelouse

(76b) ?? Paul tondit la pelouse, Marie prenant une douche.

(77a) ?? L'orchestre interprétant le troisième mouvement de la symphonie, quelqu'un éternua bruyamment.

(77b) ?? Quelqu'un éternua bruyamment, l'orchestre interprétant le troisième mouvement de la symphonie.

Les associations de prédicats, dans ces exemples, tendent à promouvoir une relation de coïncidence temporelle entre un arrière-plan (qui couvre un intervalle étendu) et un premier plan (ponctuel). Alors qu'un imparfait serait tout indiqué dans ces contextes, le participe présent n'est pas optimal, car il semble induire un effet de causalité, indésirable ici (les participiales n'apparaissent en effet pas *a priori* comme des déclencheurs des principales) : en (76a) et (76b), la douche que prend Marie semble (curieusement) déterminer le fait que Paul tonde la pelouse; et en (77a) et (77b), le troisième mouvement de la symphonie semble (tout aussi curieusement) déclencher l'éternuement. La raison de cette difficulté, pour le participe

absolu, à s'établir comme un constituant de sens à valeur prioritairement temporelle<sup>126</sup> ne nous apparaît pas clairement. Ceci ne remet toutefois pas en cause le principe d'une pertinence reportée du participe ; nous observons en effet que l'établissement de son sens repose essentiellement sur deux stratégies interprétatives qu'on peut assimiler à l'établissement d'une contextualisation destinée à documenter la représentation du procès principal (qui, donc, est relue en fonction des conditions interprétatives posées par le participe) : il s'agit pour le participe soit de livrer la cause (cf. point 1 ci-dessous) soit d'établir une forme de spécification informative (cf. point 2).

1) Nous l'avons dit, les exemples (76a) à (77b) mettent en évidence un conflit entre une conception coïncidente des procès et une instruction interprétative du participe qui semble orienter la lecture du côté de la relation causale. On peut dès lors supposer que si la relation inter-prédicative bénéficie d'une (pré)conception de type causal, le conflit interprétatif disparaît ; et en effet, les exemples suivants (entre autres) confirment qu'une accessibilité facilitée à une relation causale est la clé d'un énoncé optimal :

(78) Les joueurs donnant des signes de fatigue, le coach interrompt l'entraînement.

(79) Le tram étant bondé, Paul décida de faire le trajet à pied.

(80) Paul quitta la salle, l'orchestre interprétant le troisième mouvement de la symphonie.

L'exemple (80) en particulier montre que la dérivation d'une relation causale (on comprend en effet que le départ de Paul a à voir avec le fait que l'orchestre interprète le troisième mouvement de la symphonie) est une voie interprétative offerte par le participe présent absolu pour donner accès à un sens pertinent, et ce même si cette relation ne va pas nécessairement de soi. Car en (80), c'est plutôt la concomitance qui apparaît comme le mode d'agencement attendu : on constate notamment que le connecteur *alors que*, indicateur d'une coïncidence temporelle de type arrière-plan / premier plan, convient tout à fait aux prédicats en jeu et ne semble pas défaire une quelconque relation primitive de causalité : *Paul quitta la salle alors que l'orchestre interprétait le troisième mouvement de la symphonie* (vs. ?? *Paul décida de faire le trajet à pieds alors que le tram était bondé*). La récupération d'une relation causale est toutefois possible en (80), mais elle suppose la convocation de l'hypothèse suivante, assez peu accessible dans un contexte à la fois restreint à un seul énoncé et muet sur les dispositions

---

<sup>126</sup> Ce constat d'impossibilité concerne d'ailleurs tout autant la simultanéité que la narration : \* *l'avion atterrissant, les passagers descendirent*.

particulières du protagoniste : « Paul déteste le troisième mouvement de la symphonie »<sup>127</sup>. Cette hypothèse contextuelle, qui permet de rétablir un lien de causalité plus commun (entre le fait de détester et le fait de partir), assure ainsi que la participiale reçoive bien une lecture causale.

Au vu des exemples discutés ci-dessus, il apparaît clairement que le participe présent absolu n'échappe pas à la règle générale qui s'applique aux formes en *-ant* et qui peut s'énoncer ainsi : *l'interprétabilité d'une proposition contenant une forme en -ant est directement liée au degré d'accessibilité de la relation conceptuelle entre les procès, à condition que celle-ci figure dans le répertoire des effets de sens permis par la forme*. Ainsi, si (80) fonctionne, c'est parce qu'on peut récupérer, sans risquer une surinterprétation, une relation conceptuelle causale en conformité avec les possibilités expressives du participe absolu. En revanche, si les énoncés (76a) à (77b) posent problème, c'est parce que la relation conceptuelle *a priori*, construite autour d'une coïncidence temporelle simple, bloque l'accès à la causalité ; plus précisément, dans les contextes inter-processuels en question, on ne parvient pas à dégager d'hypothèse contextuelle qui permette de reconstituer une relation causale un tant soit peu crédible – autrement dit, on ne parvient pas à échafauder d'hypothèse interprétative de forme causale dont on puisse légitimement supposer qu'elle est fidèle à l'intention du locuteur.

Toujours dans le registre de la causalité, on peut également imaginer que la participiale prenne la forme d'une justification méta-discursive de la principale (à la manière d'un *parce que* méta-discursif). Dans ce cas particulier, le contenu descriptif de la participiale n'est pas interprété à proprement parler comme la cause de l'état de choses dénoté par la principale ; il exprime plutôt les raisons qui conduisent le locuteur à communiquer la représentation qu'il forme ; en d'autres termes, le contenu de la participiale est la cause de l'acte énonciatif, non pas du contenu énoncé. Considérons (81) :

(81) Marie est en surpoids, sa balance indiquant 75 kilos.

Le fait que Marie soit en surpoids n'est pas la conséquence du fait que sa balance indique 75 kilos ; c'est plutôt le jugement même du locuteur qui est la conséquence du fait que la balance indique 75 kilos. De manière encore plus précise, on pourrait dire que la participiale apparaît ici i) comme le contenu qui détermine causalement la *représentation* que le locuteur se fait de

---

<sup>127</sup> Il faut bien voir que ce contenu de sens n'est pas l'objet de l'assertion, mais bien une condition interprétative de l'explicature *Paul quitta la salle parce que l'orchestre interprétait le troisième mouvement de la symphonie*. Notons qu'on peut imaginer d'autres hypothèses, moins accessibles cependant, qui valident également la relation causale, par exemple « Le troisième mouvement est un signal, convenu à l'avance, pour quitter la salle ».

l'état de choses<sup>128</sup> et ii) comme le contenu qui motive l'acte énonciatif (il est à noter que (80) supporte une préface locutoire : *si j'affirme que Marie est malade, c'est parce que sa balance indique 75 kilos*, au contraire par exemple de (79) : ?? *si j'affirme que Paul décida de faire le trajet à pieds, c'est parce que le tram était bondé*).

2) En plus de la causalité, le participe présent absolu peut communiquer ce que l'on pourrait appeler, faute d'un label plus précis, une « spécification informative » : il pose une hypothèse contextuelle « non circonstancielle » dont l'effet est d'orienter la compréhension du contenu asserté par la principale.

(82a) En 2005, on estimait la population de la ville à 545 983 habitants, l'aire métropolitaine de Brême ayant une population de 1 184 407 habitants. (*Wikipédia*, art. *Brême* au 10.01.2012)

(83a) Ce tableau représente Hercule combattant le lion de Némée, le premier symbolisant le courage et le second la sauvagerie.

Dans ces deux exemples, il est clair que les participiales ne sont pas reliées causalement aux principales. La visée informative du locuteur ne consiste pas non plus en une caractérisation temporelle de la relation, ni même en une « redescription » : d'une prédication à l'autre, il n'y a pas de « changement de perspective », du moins pas sur le mode adopté par les participiales incomplètes, qui « redonnent » le contenu initial sous une forme métaphorisée<sup>129</sup>.

Pour que le contenu de la participiale puisse être conçu comme une spécification informative, il doit pouvoir manifester une pertinence qui permette que l'on se représente le contenu principal avec plus d'acuité. Nous voulons dire par là, non pas que la participiale doit donner un « complément d'information » au sens étroit du terme (une *topic relation* ne suffit pas), mais qu'elle doit préciser les modalités interprétatives du contenu principal (c'est-à-dire l'angle sous lequel il est appréhendé), voire même délimiter les frontières d'une lecture pertinente. Les deux énoncés ci-dessus ne se veulent pas une illustration exhaustive des manifestations possibles de cette « spécification informative », mais ils montrent en vertu de quels rapports la participiale peut établir un contexte interprétatif idoine. En (82a), la relation entre les prédications prend la forme d'un rapport partie-tout : le participe donne l'ensemble (c'est-à-dire le nombre complet d'habitants de l'aire urbaine) qui sert d'étalon de mesure pour le sous-ensemble chiffré rapporté par la principale (c'est-à-dire le nombre d'habitants de la ville elle-même) ; et en (83a), les participes viennent donner l'intention sémiotique sous-

---

<sup>128</sup> ... et non pas comme le contenu qui détermine causalement l'état de choses lui-même...

<sup>129</sup> Cf. exemple (150) du chapitre 2 : *Mère et fils déchirent pièces de chanvre et pièces de coton immaculé, ouvrant les ponts avec les morts*.

jacente véhiculée par la représentation picturale dont il est question, à savoir la symbolisation de concepts abstraits. Si l'on modifie (82a) et (83a) en utilisant une participiale « *topic related* » mais inopérante du point de vue d'une compréhension affinée du contenu explicite de la principale (et non pas de ses éventuelles implicatures), on voit bien que la qualité des énoncés est péjorée :

(82b) ?? En 2005, on estimait la population de la ville de Brême à 545 983 habitants, la plupart des Brêmois travaillant à l'extérieur de la cité.

(83b) \* Ce tableau représente Hercule combattant le lion de Némée, le Louvre exposant la toile jusqu'à la fin du mois.

#### **4.2.1.2. Le participe présent en postériorité**

Avant d'entamer l'analyse d'un ensemble de propositions où le procès au participe présent est temporellement postérieur au procès principal, il nous semble bon de retracer les grandes lignes de notre argumentaire relatif au participe présent. Jusqu'ici, nous avons essayé de montrer que le participe présent peut recevoir des valeurs circonstancielles semblables à celles du gérondif (valeurs de cause, de repère, de manière), mais que ces attributions pragmatiques ne sont pas les conclusions uniques du calcul interprétatif qu'il génère. Nous avons émis l'hypothèse que le participe présent, contrairement au gérondif, peut initier une séquence narrative simple : cet effet de sens suppose une fidélité à l'encodage aspectuel du prédicat et une « inhibition » de sa phase résultative. Nous disons que la circonstancialité n'est pas de mise sous ce format pragmatique, qui ne donne pas du rapport inter-processuel une vue hiérarchisée – nous avons fait observer à ce sujet que les paraphrases en *dès que*, *après que* ou *quand* soit restituent incomplètement le sens du participe soit sont carrément caduques.

Pour montrer que le participe admet bien la narration, nous avons considéré sa compatibilité avec un ensemble de facteurs (efficients au niveau de la relation entre les concepts encodés par les prédicats) qui favorisent le séquençage au détriment du repérage : invalidation de l'état résultant par le second segment narratif ; construction d'un parcours spatio-temporel, éventuellement documenté par une préconception du cadre narratif global auquel le locuteur fait référence ; récupération possible d'une intentionnalité « extra-propositionnelle » ; marquage adverbial séquentiel. En guise de brève illustration de notre propos, voyons (encore) les trois exemples suivants :

(84a) \* Courant, Paul marcha.

(84b) Courant pendant les deux premiers kilomètres de la course, Paul marcha pendant les trois derniers.

(84c) ? Pensant à Marie pendant les deux premiers kilomètres, Paul s'hydrata pendant les trois derniers.

L'énoncé (84a) n'est pas grammatical, car aucune structuration temporelle claire ne peut émerger de la mise en relation des prédicats *courir* et *marcher* : le recouvrement a beau être éliminé d'office (les deux activités ne peuvent pas être exécutées simultanément), les modalités du séquençage sont indécidables ; aucun indice (inscrit textuellement) ne permet d'établir le format précis de cette chronologie. L'énoncé (84b) palie cette insuffisance, puisqu'il introduit un bornage spatio-temporel (*pendant* + une distance) qui débouche sur une contiguïté.

Si (84b) est un énoncé satisfaisant, c'est également parce que les deux activités, qui désignent des façons de se déplacer, sont immédiatement mises en comparaison, de sorte qu'elles forment ensemble une suite narrative homogène. *A contrario*, l'énoncé (84c) connecte deux activités, qui certes sont inscrites dans une chronologie, mais qui, à cause de leur dissemblance conceptuelle (*penser* est une activité mentale et *s'hydrater* une activité physique), se combinent mal pour former une narration. Le passage de la participiale à la principale donne en (84c) l'impression d'une rupture dans l'apport informationnel ; on assiste à un basculement problématique d'un niveau descriptif à un autre. Le fait est que le premier segment narratif est dans l'incapacité de « renseigner » le second ; l'activité de penser ne « prépare pas le terrain » pour celle de s'hydrater ; elle n'indique pas un état du monde que l'on peut commodément rapprocher de celui qui lui fait suite. Pour le dire autrement encore, le verbe *penser*, dénoté par un participe présent d'antériorité, crée un horizon d'attente en fonction duquel le destinataire anticipe qu'il sera question, dans la suite de l'énoncé, d'un procès du même ordre ; or, l'information livrée ne remplit pas cette attente, alors même que, tout à fait raisonnablement, le destinataire fait l'hypothèse que la vie psychique du protagoniste continue au-delà de l'intervalle initial et qu'il n'y a pas de raison pour qu'elle ne puisse pas être qualifiée ; c'est pour cette raison qu'un énoncé comme *pensant à Marie pendant les deux premiers kilomètres, Paul se concentra sur sa course pendant les trois derniers* conviendrait mieux.

L'hypothèse que nous défendons, et qui trouve confirmation auprès des participes présents en antériorité, peut être synthétisée de la manière suivante :

(H) *Le participe présent prend une valeur narrative si et seulement si i) la longueur (approximative) de l'intervalle temporel qui le sépare du segment subséquent est appréhendable, et ii) son contenu (conceptuel) manifeste de la pertinence au niveau de la représentation formée à partir de la prédication principale*<sup>130</sup>.

Voyons si cette hypothèse est validée par les énoncés qui mettent en jeu un procès participial en position de postériorité temporelle, et si (par conséquent) on peut étayer l'idée que la circonstancialité n'est pas le mode interprétatif unique du participe présent.

### *Exemples*

Nous observons tout d'abord que si le participe présent peut exprimer la cause, il est tout aussi disposé à exprimer la conséquence : *Jean tira sur Max, le blessant mortellement ; Paul trébucha sur le tapis, tombant de tout son long*, etc. La conséquence, au contraire de la cause, ne peut pas être vue comme une « circonstance », étant donné qu'elle n'est pas assimilable à un contexte préparatoire ou d'arrière-plan, mais qu'elle brosse au contraire un contexte résultatif (sans qu'il y ait toutefois de nécessité pour que celui-ci soit disjoint de l'intervalle couvert par la cause). Étant donné la liberté dont jouit le participe présent vis-à-vis de la circonstancialité – les effets d'antériorité narrative et de conséquence en témoignent –, il n'est pas surprenant que l'on puisse le retrouver dans des séquences narratives où il exprime un segment postérieur à celui de la principale ; les énoncés suivants, notamment, illustrent une contiguïté des segments narratifs, cette fois-ci inaugurée par le procès principal et conclue par le procès secondaire<sup>131</sup> :

(85) Paul se coucha de tout son long, se relevant aussitôt.

(86) Paul traversa la rue, prenant ensuite à droite.

(87) Mais c'est bien sûr vers ses parents que Kim se dirigea d'abord, embrassant sa maman, puis son papa. (exemple 165a du chapitre 2)

La valeur de vérité de ces trois énoncés est fondée sur une progression temporelle stricte des procès et n'admet pas de recouvrement temporel. En effet, non seulement les associations de procès requièrent le séquençement (*se coucher*, *traverser* et *embrasser* doivent être complètement achevés pour que *se relever*, *prendre à droite* et *embrasser* puissent avoir lieu), mais le passé simple, de par son contenu instructionnel, bloque également la dérivation de

---

<sup>130</sup> Cette hypothèse vaut à la fois comme un principe de bonne formation des énoncés et comme une contrainte interprétative.

<sup>131</sup> Les énoncés (85) et (86) sont une reprise inversée des énoncés (58a) et (60a).

l'état résultant du procès qu'il dénote. Ainsi le procès de la participiale couvre-t-il seul l'intervalle de temps terminal dans ces suites temporelles.

La disjonction des procès, elle aussi, est permise, et elle obéit à une contrainte de bonne formation que l'on peut identifier à l'une de celles que nous formulons pour les participes présents en antériorité, à savoir que la possibilité d'une disjonction va avec la possibilité d'une récupération du contenu de l'intervalle médian (cf. sous-section 4.2.1.1., point *disjonction*). Il nous semble par contre que les participes présents exprimant une postériorité se satisfont plus difficilement que les participes en antériorité d'une disjonction construite autour d'un lien de « détachabilité sémantique »<sup>132</sup> entre les procès. Comparons la qualité des exemples (88a) et (89a) à celle des exemples (88b) et (89b) :

(88a) Je m'assoupis, m'éveillant à l'arrêt du train. (exemple 118 du chapitre 2)

(89a) Paul entra dans le train à Genève, n'en descendant qu'à Neuchâtel.

(88b) ? Paul invita Marie à déjeuner, mangeant avec elle au Flore le lendemain.

(89b) ? Paul se fiança avec Marie en janvier, l'épousant trois mois plus tard.

En (88a) et (89a), la reconstitution des épisodes intermédiaires (*dormir* et *être dans le train*) est automatique, car ces derniers sont attachés aux conditions de vérité des propositions ; ils sont d'ailleurs dérivés à partir de l'encodage lexical des *deux* prédicats en présence : en (88a), *dormir* est impliqué par *s'endormir* et présupposé par *s'éveiller* ; et en (89a), *être dans le train* est impliqué par *entrer dans le train* et présupposé par *descendre du train*. Cependant, comme nous l'avons déjà fait remarquer pour les exemples (57a), (58a), (59a) ou (72a), le rapport d'implication-présupposition ne suffit pas à rendre les énoncés suffisamment pertinents pour être acceptables (\* *je m'assoupis, m'éveillant* ; \* *Paul entra dans le train, descendant du train*) ; il faut une complémentation qui permette de valider une interprétation temporelle de la relation entre les procès (parmi l'ensemble de celles qui s'offrent potentiellement). C'est ainsi qu'en (88a) le syntagme prépositionnel *à l'arrêt du train* donne la référence temporelle du participe présent *m'éveillant* et, par contrecoup, le point d'achèvement de l'activité médiane *dormir* ; cette dernière est ainsi circonscrite (au moins approximativement), son point initial étant localisé à un temps *t* du voyage en train et son point terminal coïncidant avec la fin du trajet. S'agissant de (89a), les adverbiaux *à Genève* et *à Neuchâtel*, tout en livrant des indications de nature spatiale, donnent accès, corollairement, à une information temporelle

---

<sup>132</sup> Nous entendons par « détachabilité sémantique » l'absence de lien de nécessité entre un contenu posé et un contenu non posé (implicatif ou présuppositionnel).

(intervallaire) relative à l'état récupéré lors du processus interprétatif (*être dans le train*) : l'état est vrai le temps que dure le trajet de Genève à Neuchâtel.

Les exemples (88b) et (89b) ne sont quant à eux pas optimaux, en dépit du fait qu'ils satisfassent deux conditions normalement suffisantes à la bonne formation des propositions avec participiales disjointes : i) les marqueurs adverbiaux utilisés ne laissent subsister aucune ambiguïté quant à la durée de l'intervalle médian ; ii) le caractère « linéaire » de la narration se conçoit aisément : il n'y a pas besoin d'aller chercher un contexte particulier (c'est-à-dire éloigné d'une représentation commune des choses) pour donner un sens aux associations de procès – *manger* n'est pas incongru après *inviter à déjeuner*, tout comme *épouser* n'est pas incongru après *se fiancer* ; en somme, on pourrait dire que d'un prédicat à l'autre il y a bien reproduction d'une même thématique. Si (88b) et (89b) ne sont pas pleinement satisfaisants, bien que les prédications coordonnées orientent sans équivoque l'interprétation du côté de la narration disjonctive, c'est vraisemblablement parce que le participe présent n'a pas l'autonomie référentielle d'un temps fini ; pour signaler sa sujétion au contexte antérieur, il semble donc que le procès au participe doive se situer dans le sillage immédiat du procès principal et de l'intervalle qu'il désigne.

Le manque de symétrie par rapport aux effets d'antériorité, plus facilement disjonctifs, peut être expliqué, à notre sens, par le fait qu'un participe en antériorité donne le sentiment d'être préparatoire (au sens large du terme) du procès principal indépendamment de sa position sur la ligne du temps ; l'effet de pertinence reportée est ainsi systématiquement obtenu. Il n'en va pas de même pour le participe en postériorité qui, par définition – parce qu'il clôture la narration –, se situe dans une position où il est potentiellement le segment vers lequel converge l'attention ; on peut donc supposer que cette contrainte de « proximité temporelle » avec le procès principal, dont le participe en postériorité semble faire l'objet, a pour origine sa tutelle représentationnelle ; car sous cette contrainte, le procès au participe donne véritablement l'impression de découler (de procéder immédiatement) du procès principal.

### *Participes présents*

Les exemples de séquences narratives avec plusieurs participes présents postérieurs confirment que la contiguïté est le mode d'ordonnement le plus naturel. Nous observons tout d'abord, à propos des narrations multi-séquentielles, que la prédication principale peut jouer le rôle de capsule. Au sein de celle-ci, l'organisation temporelle des événements peut être sous le régime de l'ordonnement (90) ou du non-ordonnement (91) :

(90) Paul se saoula, débutant avec un porto, poursuivant avec un cognac, et terminant à l'absinthe.

(91) Paul passa une agréable soirée, buvant du bon vin, échangeant des propos intéressants avec les convives, flirtant avec Marie...

En (90) comme en (91), les événements encapsulés apparaissent comme des élaborations (comme des explicitations) du contenu décrit par la principale. Dans le cas de (90), chaque segment au participe représente nécessairement une portion de l'intervalle couvert par le procès principal ; dans le cas de (91), en revanche, chaque segment est potentiellement extensible à la totalité de l'intervalle du procès principal : les conditions de vérité de la proposition sont satisfaites du moment que la dénotation temporelle des procès au participe n'excède pas celle du procès principal, peu importe qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas chevauchement temporel entre les procès encapsulés. Nous ne développerons pas ce point plus avant ; l'étude de ce type de structure ne nous intéresse en effet pas au premier chef, puisque notre objectif est de montrer que l'indépendance temporelle (la contiguïté) du (ou des) procès au participe vis-à-vis du procès principal est possible, non pas qu'elle est systématique. Comparons toutefois l'énoncé (90), qui met donc en place une progression temporelle encapsulée, aux deux énoncés suivants :

(92) Je fonçais, bouleversant la sacrée boutique, défonçant la devanture et les vitrines, faisant irruption, écrasant tout avec mon 30 tonnes, les clientes, les assiettes (...), déchargeant mon canon dans le four à pain. (Cendrars, *Emmène-moi au bout du monde !...*, éd. Folio, 15-16)

(93) Paul se rua hors du château, traversant le parc à grandes enjambées, déboulant sur la rue, courant jusque chez lui.

Par rapport à (90), (92) franchit un palier dans l'émancipation temporelle des participes. Sans exclure totalement la possibilité que la narration au participe présent en (92) soit conçue par l'auteur comme une explicitation du sens conféré au verbe *foncer*, dans le cadre fictionnel concerné, nous notons cependant non seulement une progression temporelle, d'un participe à l'autre, mais aussi un affranchissement certain relativement au cadre interprétatif posé par la principale ; pour le dire autrement, les participiales ne nous semblent pas devoir être soumises à un rapprochement systématique avec le sens de la principale pour être interprétées en tant qu'unités descriptives participant d'une macrostructure narrative.

L'énoncé (93), de manière encore plus flagrante, illustre l'autonomie référentielle du participe présent. La première participiale peut certes apparaître comme une réécriture de la principale :

le concept de *château* subit assez communément un élargissement de sa dénotation de sorte qu'il réfère à l'ensemble de la propriété, et pas seulement au bâtiment lui-même ; en vertu d'une telle interprétation, les deux premières prédications réfèrent au même intervalle. En revanche, les participiales qui suivent rapportent des événements dont la référence temporelle ne peut pas être comprise dans celles des segments narratifs antérieurs.

#### *Retour à l'hypothèse*

Les contraintes qui pèsent sur l'usage et l'interprétation du participe présent en postériorité (contiguïté temporelle avec le procès antérieur ou disjonction « présuppositionnelle ») semblent confirmer notre hypothèse selon laquelle le procès non fini à valeur narrative joue le rôle d'une prémisse contextuelle, pertinente de par un ancrage temporel qui peut être mis en correspondance directe avec l'intervalle de réalisation du procès principal. Si, lorsqu'il est antérieur au procès principal, le procès au participe est « préparatoire » – au sens où il donne une étape préliminaire dont la pertinence vient d'une mise en rapport non médiatisée avec le procès subséquent –, le procès au participe, lorsqu'il est postérieur, est conçu dans « le sillage immédiat » du procès principal, c'est-à-dire en lien direct avec le contexte spatio-temporel construit par la prédication principale. Cette dépendance représentationnelle, sous forme de contiguïté intervallaire, indique que le participe présent en postériorité renseigne la représentation principale par voie de mitoyenneté temporelle.

### **4.2.2. Une procédure interprétative du participe présent**

Voyons maintenant comment les hypothèses défendues jusqu'ici peuvent être traduites en une procédure interprétative qui non seulement intègre l'ensemble des strates qui composent le sens explicite de l'énoncé, mais qui les ordonne en fonction des conditions successives nécessaires à leur émergence.

#### **4.1.2.1. Les éléments constitutifs**

Avant de donner une formulation algorithmique de la procédure du participe présent, nous relevons, comme nous l'avons fait pour le gérondif, les paramètres interprétatifs qu'elle doit intégrer pour être pleinement prédictive.

1) La procédure doit rendre justice au fait que la simultanéité a toujours la priorité sur la narration dans le cas où l'une et l'autre seraient des explications théoriquement possibles de

l'énoncé. En effet, on voit bien que dans *Paul se promène, sifflant un air*, ou dans *regardant au loin, Paul poussa un soupir* (entre autres exemples possibles), la simultanéité l'emporte clairement sur la narration, quand bien même il n'y a pas d'empêchement particulier au séquençement. La narration des procès apparaît donc comme un effet de sens plus contraint, car il suppose une disqualification de la simultanéité.

2) La procédure doit rendre compte du fait que la dérivation de l'état résultant du procès au participe n'est pas systématique. Elle a lieu, par exemple, lorsque le destinataire fait l'hypothèse que le procès participial en antériorité est conçu par le locuteur comme un « repère » du procès principal, mais elle est bloquée lorsque l'établissement d'une suite narrative simple produit un effet optimalement pertinent. Ainsi, si l'intégration de l'état résultant dans la forme propositionnelle de l'énoncé est une nécessité interprétative dans le cas du gérondif « narratif », elle n'est qu'une option interprétative dans le cas du participe.

Vu que la dérivation de l'état résultant réclame qu'une narration ait été établie préalablement (la référence temporelle du procès est forcément fixée avant celle de son état résultant), elle doit être considérée comme un pas interprétatif plus coûteux que celui qui conduit à la mise en place de la narration. Dans une représentation séquencée (algorithmique) du processus interprétatif, l'effet narratif sera donc obtenu avant l'effet de repérage.

3) La procédure doit distinguer entre le placement du procès au participe lui-même, qui est susceptible de variations relativement à l'intervalle couvert par le procès principal, et une pertinence du procès au participe, qui de façon constante s'exerce au niveau du procès principal. Deux coordonnées distinctes sont donc nécessaires : un point d'événement (E), qui donne la référence temporelle du procès, et un point de référence (R), qui donne l'intervalle d'attraction pragmatique du procès.

4) La procédure doit prévoir la possibilité d'enrichissements de sens de type circonstanciel. Les effets circonstanciers reposent tantôt sur un recouvrement naturel des procès, tantôt sur un recouvrement élargi à l'état résultant. L'ouverture interprétative du côté de la circonstancialité devra donc apparaître à plusieurs paliers de la procédure.

#### 4.2.2.2. L'ordonnement des contraintes

##### Procédure

La procédure algorithmique que nous proposons pour le participe présent est la suivante :

##### Procédure (Participe présent)

```
R := E(vp)
E := R
SI [pertinent=true] ALORS
{
  E := c, tel que c = circonstance concomitante
  de E(vp) ; FIN
}
SINON
{
  SI PpP-VP
  {
    E := R -1
    SI [pertinent=true] ALORS
    {
      E := segment antérieur de narration ; FIN
    }
    SINON
    {
      E → ε
      ε r E(vp)
      ε(E) := c, tel que c = circonstance
      concomitante par ε de E(vp); FIN
    }
  }
  SINON %(VP-PpP)
  {
    E := R +1
    SI [pertinent=true] ALORS
    {
      E := segment postérieur de narration ; FIN
    }
    SINON
    {
      E := effet résultatif de E(vp); FIN
    }
  }
}
```

Où E est le point d'événement du participe présent ; R le point de référence du participe présent ; ε l'état résultant ; PpP-VP l'ordre syntaxique participiale-principale ; VP-PpP l'ordre syntaxique principale-participiale.

### *Explicitation de la procédure*

Dans cette sous-section, nous explicitons et commentons les étapes de la procédure du participe présent.

L'étape initiale de la procédure consiste à situer le point de référence du participe présent au niveau du point d'événement du procès principal  $\langle R := E(vp) \rangle$ , puis d'instancier le point d'événement du participe au niveau de son point R  $\langle E := R \rangle$ . Pour être précis, plutôt que d'un point de référence, il faudrait parler pour le participe présent d'un point (ou d'un intervalle) de *pertinence*, dont le lieu d'attraction se situe, de manière permanente, à E(vp).

Si l'opération de coréférenciation entre E et R produit de l'effet, alors le participe présent est interprété comme une circonstance concomitante du procès principal. La circonstancialité peut prendre des formes diverses suivant la relation *a priori* entretenue par les prédicats (la ressemblance avec le gérondif se fait sentir essentiellement ici) : simultanéité pure (*Paul se promène, sifflotant un air*), causalité (*contemplant l'océan, Paul fut pris de nostalgie*), manière (*le président s'est adressé au peuple, bafouillant un texte mal écrit*).

Si la coréférence de R et E ne produit pas d'effet pertinent, alors le paramétrage syntaxique doit être pris en considération. Dans le cas où la participiale précède la principale, le point d'événement du participe est déplacé en amont de son point R  $\langle E := R - 1 \rangle$ <sup>133</sup>. Insistons sur le fait qu'il est par ailleurs acquis que le point R, fixé à E(vp) dès l'entame de la procédure, conserve sa position tout au long du déroulement de la procédure – les déplacements de E sur la ligne du temps ne changent rien au fait que la pertinence du participe s'exerce toujours à E(vp). Si l'effet d'antériorité narrative, ainsi obtenu, satisfait les attentes de pertinence optimale formées par le destinataire, alors la procédure prend fin. Une phrase comme *sautant dans le lac, il nagea jusqu'à la rive* est illustrative de cet agencement contigu des procès, qui donne la forme propositionnelle de l'énoncé. Par contre, si l'effet d'antériorité n'offre pas un résultat interprétatif pleinement satisfaisant, l'état résultant du procès au participe doit être dérivé  $\langle E \rightarrow \varepsilon \rangle$ , de sorte que ce dernier recouvre le point d'événement du procès principal  $\langle \varepsilon r E(vp) \rangle$ . En vertu de ce positionnement des coordonnées temporelles, le procès au participe prend une valeur circonstancielle de repère, au sens gettrupéen, ou de cause (*arrivant à Genève, il s'installa à l'hôtel Cornavin* ; ou *comprenant qu'elle ne viendrait pas, il partit*).

---

<sup>133</sup> Ceci car il y a iconicité entre l'ordre syntaxique et l'ordre mondain : ?? *il nagea jusqu'à la rive, sautant dans le lac* ; ?? *il se releva aussitôt, s'asseyant par terre* ; ou inversement ?? *ne descendant qu'à Neuchâtel, il monta dans le train à Genève* ; ?? *m'éveillant à l'arrêt du train, je m'assoupis*.

Notons qu'en faisant l'hypothèse que la dérivation de l'état résultant suppose un pas interprétatif supplémentaire, dans le cas où l'antériorité seule n'est pas optimalement pertinente, nous tenons compte du fait que la narration pure est par elle-même une voie interprétative potentiellement pertinente, dont il n'y a pas de raison de penser qu'elle consiste en une annulation d'un effet de repérage préexistant.

Si la configuration syntaxique est « participiale-principale », alors la procédure interprétative demande que l'on positionne le point d'événement du participe en aval de son point de référence  $\langle E := R + 1 \rangle$ . Si cette opération produit de l'effet, le participe présent dénote un segment postérieur de narration (*je m'assoupis, m'éveillant à l'arrêt du train*) ; si elle est infructueuse, le participe dénote une conséquence (*Jean tira sur Max, le blessant mortellement*).

Il faut faire remarquer, finalement, que la procédure que nous proposons n'est opérationnelle qu'en l'absence d'un adverbe temporel. Dans le cas où la participiale héberge un adverbe – on a vu que ceci est possible, et que la contiguïté et la disjonction, notamment, peuvent en résulter –, la procédure interprétative de l'adverbe lui-même intervient au premier chef. L'adverbe place alors directement le participe sur la ligne du temps en lui fournissant son intervalle d'ancrage temporel, indépendamment du placement du procès principal (sauf évidemment si l'adverbe est sériel). La distinction que nous faisons plus haut entre « point de référence » et « point de pertinence » trouve ici une nouvelle justification, car si l'adverbe fournit au participe un point de référence, qui consécutivement (par coréférentiation) permet de fixer le point d'événement, le point de pertinence du participe, qui relève d'une autre dimension interprétative, est positionné uniquement à l'aide de la référence temporelle du verbe principal et ne se situe pas nécessairement au même endroit que le point d'événement (il en va ainsi lorsqu'il y a contiguïté ou disjonction des procès).

#### **4.2.2.3. La mise en correspondance des contraintes**

Il nous faut maintenant montrer en détails comment la procédure du participe présent entre en interaction avec la procédure du temps fini auquel il est subordonné. Comme nous l'avons fait pour le gérondif, nous nous référons aux procédures interprétatives des temps du passé proposées par Saussure (2003).

##### *Passé simple*

Pour le passé simple, prenons les deux exemples suivants :

(94) Sautant dans sa voiture, Paul fonça jusque chez lui.

(95) Entrant dans la pièce sur la pointe des pieds, Paul scruta l'assemblée à la recherche de Marie.

La procédure du passé simple prévoit, on le rappelle, une coréférence des points E et R à un temps *t*, antérieur au point S d'énonciation. Une fois la référence temporelle du procès au passé simple fixée selon ce standard interprétatif, les points R et E du procès au participe présent peuvent être instanciés à l'endroit du point E du passé simple ; il s'ensuit un rapport de simultanéité (enrichi d'un effet circonstanciel si la simultanéité est pertinente). En (94) comme en (95), le recouvrement des procès donne toutefois un résultat insatisfaisant. Le destinataire teste par conséquent l'effet d'antériorité en déplaçant le point E du participe vers la gauche – c'est l'ordre syntaxique PpP-VP qui l'y enjoint.

L'effet d'antériorité est optimalement pertinent en (94), non seulement parce qu'il est en concordance avec la représentation *a priori* du déroulement mondain des procès, mais également parce qu'il préserve la linéarité descriptive qui résulte de leur association. Il est plus difficile de dire si la procédure est clôturée à ce même seuil en (95). Certes, l'effet d'antériorité est pertinent : il restitue aussi l'enchaînement processuel le plus conventionnel ; on pourrait donc imaginer que le destinataire en reste à une telle interprétation ; néanmoins, pour une raison qui tient à l'hétérogénéité représentationnelle des procès au sein de la structure narrative globale qu'ils constituent – le second prédicat n'étant pas un verbe de déplacement, il n'y a pas de construction trajectorielle comme en (94) –, la dérivation de l'état résultant ne semble pas être une opération interprétative dénuée de pertinence : elle est au service d'une hypothèse (plausible) sur l'intention informative du locuteur qui pourrait chercher à « situer » *scruter* par rapport à *entrer* (*quand il entra dans la pièce, Paul scruta l'assemblée...*).

### *Passé composé*

Le raisonnement que l'on peut faire à propos du passé composé d'antériorité pure (« historique ») est identique à celui que nous venons de proposer pour le passé simple. En effet, si elles empruntent des chemins différents pour y parvenir, les deux procédures aboutissent à une fixation des points E et R antérieure au point S. La procédure du participe présent, qui n'est sollicitée que lorsque la procédure du temps fini (quel qu'il soit) est achevée, intervient donc dans des contextes similaires.

Il en va autrement pour le passé composé à valeur résultative, pour lequel le point R est situé à S, en tout cas selon le modèle reichenbachien standard. Prenons l'exemple suivant :

(96) Grim pant sur le toit, il a contem plé la skyline.

Si l'on veut bien admettre que l'activité *contem pler* a ici une valeur d'acquêt à S, les deux points R engagés dans cet énoncé ne sont pas coréférents : les formes verbales reportent l'une et l'autre leur point R en aval de leur point E ; il en résulte une relation de coréférence du point R du participe présent et du point E du passé composé. La structure de la séquence prend la forme suivante :  $\langle E(\text{pp}) - R(\text{pp}), E(\text{pc}) - R(\text{pc}) \rangle$ . La formule traduit bien l'idée que le participe présent narratif est conçu comme un segment préparatoire du procès au passé composé, qui lui-même manifeste de la pertinence au niveau du présent de l'énonciation.

### *Imparfait*

Les énoncés à l'imparfait confirment qu'il est nécessaire que la procédure du temps fini soit achevée pour que celle du participe présent puisse être elle-même déclenchée – afin que le procès subordonné puisse recevoir un intervalle d'ancrage temporel. Un énoncé comme (97a), par exemple, montre bien que le participe présent n'est pas partie prenante du processus d'attribution de la référence temporelle du procès à l'imparfait :

(97a) Grim pant sur le toit, il contem plait la skyline.

Le procès à l'imparfait en (97a) est indéterminé du point de vue temporel : il est susceptible de prendre, suivant les contextes, une valeur itérative comme une valeur narrative (la démonstration est la même que celle que nous proposons en sous-section 4.1.2.3.). La référence temporelle du participe présent est calculée en fonction du mode de représentation du procès à l'imparfait : dans le cas d'une itération, le participe présent prend une valeur itérative (*tous les jours, grim pant sur le toit, il contem plait la skyline*) ; et dans le cas d'une rupture narrative, il prend une valeur d'unicité, comme en (97b) :

(97b) Paul sortit de la chambre et monta les escaliers jusqu'au dernière étage. Trente secondes plus tard, grim pant sur le toit, il contem plait la skyline.

Ici, les passés simples, aidés du marquage adverbial *trente secondes plus tard* qui force la progression temporelle, conduisent à se représenter les deux procès du dernier énoncé comme des faits uniques. Le participe présent, de par son intégration à la prédication à l'imparfait, contribue pleinement à l'effet de rupture narrative, tout en induisant une progression temporelle, obtenue à partir d'un calcul d'antériorité  $\langle E := R - 1 \rangle$ .

### 4.3. *Le subjonctif : vers un calcul de non-pertinence*

Nous avons conclu le chapitre 2 en montrant les limites des approches qui attribuent au subjonctif un sens conceptuel, et nous avons indiqué que nous l'analyserions plutôt comme un marqueur procédural. Ainsi, dans cette partie de chapitre, nous essaierons de montrer que si le subjonctif – de même d'ailleurs que l'indicatif – est porteur d'un sens autonome, celui-ci a bien la forme d'une contrainte interprétative, et pas d'un concept abstrait. Dans ce cadre-là, la sélection du subjonctif et de l'indicatif sera présentée comme la conséquence d'une *compatibilité* entre un paramétrage pragmatique propre à chacun des modes et des propriétés sémantiques invariantes exhibées par les structures enchâssantes (notamment par les prédicats introducteurs et par les subordonnants circonstanciels). Autrement dit, l'association d'une structure enchâssante et d'un mode particulier sera vue comme la seule combinaison possible (c'est-à-dire la seule combinaison que le système permette) entre un contenu sémantique et un marquage procédural distincts<sup>134</sup>.

Avant de caractériser, dans une première section, les effets de sens invariants déclenchés par le subjonctif et l'indicatif, nous voulons signaler que nous trouvons chez Gosselin (2010, 430-439 & 2011) une démarche analytique proche de celle que nous adoptons. L'auteur fait en effet l'hypothèse d'une « convergence » entre une instruction délivrée par la sémantique du verbe introducteur et une instruction délivrée par le mode de la subordonnée. En ce sens, les contraintes de grammaticalité ne sont satisfaites que si la valeur modale « extrinsèque » de la phrase, exprimée par le verbe introducteur, et la valeur modale « intrinsèque », exprimée par le mode, sont congruentes l'une par rapport à l'autre. Gosselin définit les instructions spécifiques associées aux deux modes de la manière suivante : l'indicatif indique que la modalité extrinsèque est de type « descriptif » et qu'elle a une « force de validation positive » (ce qui signifie que le procès est doté d'une valeur existentielle positive sur l'échelle épistémique) ; le subjonctif, lui, indique soit que la modalité extrinsèque est de type descriptif et qu'elle a une « force de validation négative » (ce qui signifie qu'elle a une valeur existentielle négative), soit qu'elle n'est pas strictement descriptive, mais appréciative, déontique ou axiologique, par exemple.

---

<sup>134</sup> Ce sera aussi l'occasion pour nous de dépasser cette confusion courante, relevée par Mailhac (2000), entre absence de choix et non-signifiante : ce n'est pas parce la sélection du mode est contrainte – le locuteur n'a pas, dans la plupart des cas, le « choix » entre les modes – que ceux-ci ne sont pas signifiants.

### **4.3.1. Un effet de non-pertinence généralisé**

Dans cette section, nous essaierons de montrer que le mode de la subordonnée est un facteur interprétatif à part entière, qui intervient dans l'élaboration d'un sens propositionnel pertinent<sup>135</sup> ; pour ce faire, nous chercherons à définir les opérations interprétatives immuables et idiosyncratiques que les modes déclenchent. Dans les grandes lignes, nous développerons l'idée qu'un état de choses décrit par l'indicatif maximise toujours la pertinence de l'énoncé en tant que constituant de sens manifeste, alors qu'un état de choses décrit par le subjonctif, à l'inverse, n'est jamais pertinent en lui-même, ce qui implique, du point de vue interprétatif, que l'effet contextuel explicite attaché à l'énoncé dans son ensemble est localisé du côté de la structure enchâssante. Dans les trois sous-sections qui suivent, nous passerons en revue les différents types de subordonnées (subordonnées complétives avec et sans alternance modale, subordonnées relatives et subordonnées circonstancielles) et verrons que cette hypothèse se vérifie à chaque fois.

#### **4.3.1.1. La complétive : le subjonctif et l'indicatif sans alternance**

Avant de nous intéresser aux subordonnées complétives sans alternance modale, tentons de formuler de manière précise nos hypothèses relatives au subjonctif et à l'indicatif, en contraste l'une avec l'autre.

##### *Hypothèses*

A propos du subjonctif, voici l'hypothèse que nous défendrons et illustrerons :

(H) *Un état de choses dénoté par le subjonctif est intrinsèquement non pertinent.*

La non-pertinence intrinsèque du subjonctif se traduit de deux manières, en fonction du caractère présumé ou non présumé de l'état de choses qu'il décrit : i) dans les contextes où l'état de choses dénoté par le subjonctif est présumé (*je suis heureux qu'elle soit là*), celui-ci est toujours, dans le même temps, mutuellement manifeste ; or, par définition, un contenu mutuellement manifeste ne peut pas être communiqué de manière pertinente ; en effet, un contenu connu des interlocuteurs, qui de surcroît est connu pour être mutuellement partagé, ne peut jamais constituer l'objet de l'intention informative du locuteur, pour la simple raison qu'il n'y a pas d'effet contextuel associé à la redite de quelque chose de su ; ii) dans les contextes où il n'est pas présumé (*je veux qu'elle vienne*), l'état de choses au subjonctif

---

<sup>135</sup> L'idée d'une « dynamicité » du mode, c'est-à-dire d'une participation de celui-ci à la dérivation du sens, est également défendue, pour le subjonctif espagnol et dans le cadre de la théorie de la pertinence, par Ahern et Leonetti (2004).

n'est pertinent que s'il est mis en relation avec le contenu modal (notamment volitif) exprimé par la structure enchâssante.

Par opposition, l'indicatif enchâssé est systématiquement associé à une pertinence intrinsèque du fait qu'il décrit :

(H) *Un état de choses dénoté par un indicatif enchâssé est intrinsèquement pertinent.*

Le caractère intrinsèquement pertinent du fait s'exprime aussi de deux manières : i) dans les contextes où l'état de choses dénoté par l'indicatif est présupposé (*je vois qu'elle vient*), celui-ci est typiquement manifeste au locuteur mais pas au destinataire ; or, par définition, un contenu manifeste peut être communiqué de manière pertinente, étant donné qu'il n'est pas connu du destinataire (c'est du moins l'hypothèse du locuteur) ; on pourrait dire que dans ce type de contexte, le caractère manifeste de l'état de choses est non seulement une hypothèse contextuelle pertinente, au sens où l'énoncé n'a de sens que si l'existence de l'état de choses est présupposée, mais elle est aussi un effet contextuel pertinent, dans la mesure où l'effet intentionné est l'intégration d'une nouvelle proposition dans l'environnement cognitif du destinataire ; ii) dans les contextes où l'état de choses n'est pas présupposé (*j'ai l'impression que c'est elle*), on peut également dire que l'intention informative du locuteur est de présenter le fait dans sa manifesté, ceci non seulement parce que le locuteur fait de l'existence du fait l'hypothèse contextuelle la plus probable, mais aussi parce que le marquage évidentiel (ici *j'ai l'impression que*) indique toujours que la formulation de l'hypothèse revêt un caractère nécessaire, au vu des hypothèses contextuelles dont le locuteur dispose par ailleurs.

L'hypothèse que nous défendons peut être vue comme un prolongement tout autant qu'une radicalisation de l'hypothèse de Jary (2002, 2004 & 2009), selon laquelle le subjonctif a pour propriété de ne pas être pertinent « de son propre droit » (*on its own right*). L'auteur suggère en effet que le subjonctif se caractérise par son incapacité à produire des effets cognitifs seul ; il n'en produit (il ne peut en produire) que lorsqu'il est ramené à un contexte spécifique. Ce contexte spécifique peut être donné par la structure enchâssante ou demeurer implicite (les subjonctifs à valeur impérative, par exemple, sont insérés dans un contexte volitif, même si celui-ci n'est pas explicitement formulé).

Pour Jary, l'indicatif serait quant à lui *potentiellement* pertinent de son propre droit. Dans une proposition simple, il activerait cette propriété et jouirait ainsi d'une pertinence complète, c'est-à-dire extensible à n'importe quel contexte. Dans une proposition complexe, par contre, l'indicatif n'activerait pas cette propriété et manifesterait de la pertinence uniquement dans

son contexte d'enchâssement, à la manière du subjonctif. Les deux exemples suivants illustrent ce contraste :

(98a) Marie est dans la cuisine.

(98b) Paul sait que Marie est dans la cuisine.

Suivant l'analyse de Jary, la différence entre ces deux énoncés réside dans le fait qu'en (98a) l'état de choses décrit est présenté comme pertinent *en soi*, c'est-à-dire indépendamment de toute réduction contextuelle, alors qu'en (98b) il est présenté comme pertinent dans un contexte d'insertion précis, celui des croyances (des connaissances) de Paul. Pour le dire autrement, en (98a), l'information *Marie est dans la cuisine* est un effet cognitif pertinent à titre général ; par contre, en (98b), elle est un effet cognitif à titre de contenu représentationnel entretenu par un individu en particulier.

Dans notre démonstration, qui convoquera les notions de manifesteté et de manifesteté mutuelle, nous montrerons que la contribution d'un indicatif enchâssé au sens de l'énoncé a en réalité systématiquement à voir avec la mise au premier plan de la valeur factuelle attachée au contenu subordonné. A cet effet, nous allons étudier les indicatifs présupposés tout autant que les indicatifs non présupposés. Nous ferons la même chose avec le subjonctif, afin de préciser la nature de ces effets de « non-pertinence » qu'il déclenche.

#### *Indicatif et prédicats présuppositionnels*

On compte essentiellement trois catégories de prédicats qui i) présupposent le contenu de la complétive qu'ils enchâssent et ii) demandent l'indicatif. La première catégorie est celle des prédicats perceptifs, qui décrivent une activité sensorielle du sujet, comme *sentir, entendre, voir, observer, remarquer, constater*, etc. La deuxième catégorie est celle des prédicats « cognitifs », pour reprendre le terme de Baunaz et Puskás (2011), qui expriment une activité de la pensée, sous une forme aspectuelle accomplie, comme *se rendre compte, réaliser, apprendre, se souvenir, oublier*, etc. Enfin, la troisième catégorie correspond à la classe des prédicats qu'on pourrait qualifier d'« informationnels », tels *expliquer, montrer, démontrer, signaler* ou *informer*, qui véhiculent l'idée d'une transmission de contenu.

Ces trois catégories de verbes se rejoignent dans l'expression du caractère manifeste de l'état de choses enchâssé, en même temps qu'ils le redéfinissent dans les termes d'une modalité descriptive particulière. Pour le dire autrement, la visée informationnelle explicite de l'énoncé (à la première personne), repérable dans l'encodage sémantique même du prédicat enchâssant,

est de rendre manifeste au destinataire le contenu propositionnel de la complétive ; parallèlement, toujours au moyen du prédicat introducteur, le locuteur soit i) décrit le phénomène expérientiel (perceptuel ou cognitif) qui est à l'origine de sa connaissance de l'existence du fait, soit ii) énonce explicitement son intention informative (en utilisant *expliquer* ou *montrer* par exemple).

Pour montrer que l'expression du caractère manifeste de l'état de choses fait bien partie du sens explicite d'un énoncé construit à partir d'un verbe appartenant à l'une des trois catégories présentées ci-dessus, on peut recourir à la négation, dont on constate qu'elle affecte précisément ce composant de sens :

(99) Je ne remarque pas / je ne réalise pas que Marie est là.

(100) Je ne vous informe pas que Marie est là.

En (99), le locuteur communique qu'un fait, présenté comme réel, ne lui est pas manifeste (c'est-à-dire lui est inaccessible contextuellement). Si (99) a quelque chose d'étrange, c'est parce que peu de contextes permettent de valider une représentation où un fait que le locuteur sait être vrai ne lui apparaît pourtant pas avec évidence. A la troisième personne, l'énoncé est meilleur (*Paul ne remarque pas / ne réalise pas que Marie est là*), car la présupposition est à la charge du locuteur, mais pas du sujet de troisième personne. (100) est également étrange, car l'énonciation même du contenu enchâssé (*Marie est là*) est en contradiction complète avec le contenu enchâssant (*je ne vous informe pas*) ; ici, la visée informative du locuteur, si l'on s'en tient au matériau linguistique exprimé, est de ne pas rendre manifeste au destinataire un fait décrit par ailleurs comme tout à fait réel. Voyons cette fois quelques exemples de propositions de forme affirmative :

(101) Je vois que l'ennemi est prêt à attaquer.

(102) Je me rends compte que j'ai oublié mes clés.

(103) Je te signale que tu es en retard.

Le contenu enchâssé a beau être présupposé dans ces trois énoncés, il n'en est pas moins communiqué de manière tout à fait transparente. Autrement dit, le contenu enchâssé, qui n'est pas présenté comme mutuellement manifeste, est transmis ouvertement par le locuteur, en même temps qu'il est modalisé. De la sorte, la proposition enchâssée, qui est rendue manifeste au destinataire, est intégrée à l'environnement cognitif commun aux interlocuteurs. Quand bien même on pourrait imaginer des contextes où le contenu enchâssé serait connu des

interlocuteurs – pour (103), c’est assez facile –, la visée informative de l’énoncé aurait toujours trait à l’expression du caractère manifeste du contenu ; en effet, quel que soit le contexte, un locuteur qui énonce (101), (102) ou (103) cherche à rendre manifeste au destinataire que le fait subordonné lui est manifeste.

### *Indicatif et prédicats non présuppositionnels*

Parmi les prédicats qui ne présupposent pas le contenu qu’ils enchâssent et qui demandent l’indicatif, on peut distinguer deux catégories : une catégorie de prédicats locutoires, comme *dire, énoncer, affirmer, déclarer*, et une catégorie de modalisateurs épistémiques, parmi lesquels on compte *croire, penser, estimer, trouver, être sûr, être certain*.

Effectivement, les prédicats locutoires ne sont pas de nature présuppositionnelle : l’énonciation d’un état de choses ne s’accompagne pas d’une présupposition d’existence le concernant ; on peut dire quelque chose que l’on sait faux (ou que l’on tient pour faux). L’énoncé suivant en est l’illustration, qui montre qu’un énoncé construit avec un prédicat locutoire est compatible avec une suite qui nie l’existence du fait subordonné :

(104) Je dis que Marie est belle, mais Marie n’est pas belle.

Toutefois, il apparaît nettement que le contenu enchâssé véhicule une implicature conventionnelle en rapport avec la vérité du fait ; le destinataire infère en effet que le contenu décrit dans la complétive est vrai, ou en tout cas est tenu pour vrai par celui qui l’énonce. La paire minimale suivante montre bien que s’il y a annulation de contenu, c’est la valeur d’existence du fait qui est touchée (et pas une hypothétique valeur contrefactuelle) :

(105a) Marie dit que Paul est un menteur, mais elle a tort.

(105b) \* Marie dit que Paul est un menteur, mais elle a raison.

S’agissant de la catégorie des modalisateurs épistémiques, elle accueille à la fois des prédicats, comme *estimer* et *trouver*, qui ont pour condition d’emploi le caractère non vériconditionnel du fait qu’ils évaluent et des prédicats, comme *croire* ou *penser*, qui situent le fait enchâssé en deçà de l’expression de sa vérité. *Estimer* et *trouver*, pour ce qui les concerne, présupposent que le fait qu’ils enchâssent ne se prête qu’à une évaluation subjective ; on constate en effet qu’ils ne peuvent pas être utilisés avec succès lorsque le fait n’offre pas la possibilité d’une variété de points de vue, mais tombe dans le domaine du vrai ou du faux :

(106) ?? Je trouve qu'il pleut.

(107) ?? J'estime qu'il y a des travaux dans ma rue.

Lorsque la possibilité d'une évaluation subjective du fait rend l'usage de *trouver* ou d'*estimer* naturel, ce dernier apparaît sous la forme d'une opinion, qu'on pourrait comparer à un jugement d'existence, car le locuteur transmet une proposition constitutive de son système de croyances :

(108) Je trouve qu'elle est belle.

(109) J'estime qu'il y a mieux à faire qu'attendre.

Au-delà de l'expression d'une opinion, un énoncé comme (108) ou (109) trouve sa pertinence dans l'influence qu'il exerce potentiellement sur le système de croyances du destinataire ; parce qu'elle est rendue manifeste au destinataire, la croyance personnelle accède à un statut collectif, qui suppose une mise en correspondance avec la croyance correspondante chez le destinataire (si elle existe).

Nous soutenons que les verbes *croire*, *penser*, *être sûr / certain / convaincu* sont les vecteurs d'une intention informative comparable, qui, pour le dire brièvement, se résume à l'expression d'une croyance du locuteur. A la différence d'*estimer* et de *trouver*, toutefois, ces prédicats épistémiques portent sur des faits concernés par une évaluation véridictionnelle objective. Prenons un exemple :

(110a) Je crois que Marie est dans la salle de bain.

On peut analyser (110a) comme un énoncé porteur d'une double explicature. La première explicature, qui correspond à la forme propositionnelle de l'énoncé, consiste en un développement de la forme logique exprimée par la prédication enchâssée *Marie est dans la salle de bain*. La seconde explicature (d'ordre supérieur), qui ne peut être déclenchée qu'après l'établissement de la première, consiste, quant à elle, en une redéfinition de la forme propositionnelle sous les traits d'une probabilité. Modalisée par *je crois que*, la prédication enchâssée perd en effet son statut de croyance « pleine » : le locuteur dit explicitement, au moyen de ce marquage épistémique, que l'hypothèse qu'il énonce est celle qui lui apparaît avec le plus de vraisemblance, mais qu'il n'est pas en mesure de se prononcer avec certitude. Nous notons toutefois que l'intention informative d'un énoncé tel que (110a) est comparable à celle d'un énoncé impliquant une prise en charge complète du fait – qu'on aurait par exemple avec *je sais que Marie est dans la salle de bain*, ou simplement avec *Marie est dans la salle*

*de bain* –, dans la mesure où elle est orientée vers l'intégration d'une nouvelle proposition dans l'environnement cognitif. La différence avec une assertion constituée d'une proposition simple ou introduite par *je sais que* est que la proposition modalisée n'est pas destinée à figurer « telle quelle » dans l'environnement cognitif, mais sous la forme d'une conjecture du locuteur.

Il faut ajouter, pour être complet, que la réanalyse « atténuante » de la forme propositionnelle, telle qu'on l'observe pour *je crois que*, n'a pas cours aux deuxième et troisième personnes :

(100b) Tu crois que Marie est dans la salle de bain.

(100c) Paul croit que Marie est dans la salle de bain.

L'effet de « probabilité » ne fait pas partie du sens des énoncés (100b) et (100c) : dans les deux cas, le locuteur communique que la proposition enchâssée est une croyance pleine (totale) du sujet qui l'entretient (*tu* ou *Paul*).

Signalons finalement que les verbes épistémiques se distinguent entre eux par le degré d'engagement que le locuteur manifeste vis-à-vis de l'existence du fait. Par exemple, les verbes *croire* et *penser* diffèrent des tours *être sûr / certain / convaincu* dans la mesure où le locuteur s'engage davantage sur la valeur d'existence du fait en recourant aux seconds qu'en recourant aux premiers. Lorsqu'il utilise *savoir*, par contre, le locuteur présuppose l'existence du fait (avec le modalisateur épistémique le plus élevé, on bascule en effet du côté de la prise en charge existentielle) ; la pertinence d'une proposition modalisée par *savoir* ne demeure pas moins liée à l'expression de la manifesteté de l'état de choses, puisque le locuteur utilise le prédicat soit pour réaffirmer l'existence d'un fait connu du destinataire (en vue d'un renforcement de croyance) soit pour marquer une opposition vis-à-vis d'une croyance fautive constitutive de l'environnement cognitif du destinataire.

On observe des effets similaires avec *assurer*, *promettre* et *jurer* (*je t'assure / je te promets / je te jure que c'est elle*), qui sont présuppositionnels et qui sont utilisés pour asseoir l'authenticité d'un fait. Le locuteur qui recourt à ces prédicats engage sa propre crédibilité et renforce, par là même, la valeur factuelle attachée à l'état de choses décrit, valeur qui a éventuellement été mise en doute par le destinataire dans le cours de l'échange communicationnel.

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons voir qu'un état de choses au subjonctif n'est jamais décrit comme manifeste ; autrement dit, il ne s'agit jamais, pour le locuteur, de

l'intégrer au contexte sous la forme d'une nouvelle proposition, éventuellement atténuée épistémiquement ; car la pertinence d'un énoncé avec subjonctif est systématiquement déplacée du côté de la structure enchâssante, autour de laquelle se cristallise l'effet cognitif principal.

### *Subjonctif et prédicats présuppositionnels*

Les prédicats présuppositionnels qui demandent le subjonctif ont pour point commun de véhiculer un jugement appréciatif, positif ou négatif, vis-à-vis de l'état de choses enchâssé. On peut citer les verbes *regretter*, *déplorer*, *détester* et *adorer*, de même que les périphrases verbales *être heureux / malheureux / content / triste / sensible / insensible*, etc.

Il apparaît assez clairement que l'intention informative d'un locuteur qui utilise l'un des prédicats cités dans la première série ci-dessus n'est pas de présenter le fait enchâssé comme lui étant manifeste, mais d'émettre une évaluation personnelle à son sujet. En toute rigueur, il faut préciser que ce n'est pas l'existence même du fait qui est regrettée, déplorée ou adorée, mais plutôt les conséquences qu'elle entraîne, et qui ont un effet direct (désirable ou indésirable) sur le locuteur ; à preuve : toute proposition qui vise à donner une justification à l'appréciation livre le contexte nécessaire à la saisie des conséquences du fait ; *je regrette que Marie ne soit pas là, car elle me doit de l'argent*, par exemple, communique implicitement que si Marie avait été là, elle aurait pu rembourser au locuteur l'argent qu'elle lui doit. Ainsi, on peut dire que l'attitude propositionnelle exprimée par le verbe enchâssant est une évaluation du caractère désirable ou indésirable des implications du fait.

Examinons maintenant un exemple construit avec une périphrase verbale décrivant un état émotionnel du locuteur :

(101a) Je suis heureux que Marie soit là.

Il a souvent été fait remarquer dans la littérature linguistique que ce type de jugement appréciatif cache une relation de causalité ; dans le cas de (101a), par exemple, on pourrait dire que la présence de Marie cause le bonheur du locuteur. L'observation se justifie, mais il faut ajouter que l'état enchâssant n'est vrai « qu'à propos » de l'état enchâssé et non pas de manière globale : le bonheur du locuteur, dont il est question en (101a), est à la fois causé par la présence de Marie et relatif à cette situation particulière. Les exemples suivants mettent en évidence ce double rapport qui unit les deux états de choses décrits dans l'énoncé :

(101b) Marie est là et je suis heureux.

(101c) Marie est là et j'en suis heureux.

(101d) Je suis heureux que Marie soit là, mais triste que Pierre soit absent.

Il nous semble que l'énoncé (101a) est glosé de manière plus précise par (101c) que par (101b) ; en effet, seul (101c) restitue la relation d'interdépendance entre les deux états de choses qui est sous-jacente dans l'énoncé initial (l'anaphore propositionnelle *en*, qui reprend *Marie est là*, permet d'explicitier cet effet d'*aboutness*). L'exemple (101d) va dans le même sens, qui montre que le domaine vériconditionnel attaché à *je suis heureux* est délimité par celui de *Marie est là* ; si ce n'était pas le cas (si *je suis heureux* décrivait l'état émotionnel général du locuteur), alors l'expression cumulée des états de bonheur et de tristesse du locuteur serait impossible.

Pour résumer, dans l'architecture générale du sens de l'énoncé, l'état de choses au subjonctif est pertinent i) à titre de cause de l'état enchâssant, ii) à titre de contrainte contextuelle déterminant les conditions de vérité de l'état enchâssant. Sa valeur d'existence appartient par contre au domaine des connaissances d'arrière-plan : elle est une information ancienne, mutuellement manifeste. Ceci ne signifie pas que, pour accéder au sens de l'énoncé, le destinataire ne doit pas tenir compte du fait que le verbe enchâssé décrit un état de choses vrai et manifeste ; ceci signifie par contre que la mise en évidence de cette propriété ne fait nullement partie du sens intentionné, l'état de choses étant pertinent dans ses effets, non pas pour lui-même.

A titre d'argument supplémentaire, on peut invoquer les différences de comportement exhibées par les familles de verbes introducteurs vis-à-vis de l'infinitif. Voyons les exemples (102a) à (103b) :

(102a) \* Je regrette / \* je suis content / \* je suis fâché que je sois là.

(102b) Je regrette / je suis content / je suis fâché d'être là.

(103a) Je vous informe / je réalise / je prends conscience / je sais que je suis malade.

(103b) \* Je vous informe / \* je réalise / \* je prends conscience / \* je sais être malade.

Ces exemples montrent que lorsqu'il y a coréférence subjectale la réduction de la prédication enchâssée sous une forme non-propositionnelle (infinitive) est nécessaire avec les prédicats qui demandent le subjonctif et impossible avec les prédicats qui demandent l'indicatif. L'explication que nous proposons pour ce phénomène est la suivante : comme les prédicats présuppositionnels qui sélectionnent le subjonctif prennent systématiquement pour objet un

fait mutuellement manifeste (c'est-à-dire un fait connu des interlocuteurs), la verbalisation complète de ce contexte manifeste, sous la forme d'une proposition, crée une redondance indésirable. Il n'en va pas de même pour les prédicats présuppositionnels qui sélectionnent l'indicatif : étant donné que ceux-ci sont la marque d'une intention informative tournée vers l'intégration d'une proposition factuelle dans l'environnement cognitif, la formulation complète du contexte manifeste apparaît comme une nécessité.

Passons au dernier de nos quatre couplages, à savoir celui du subjonctif et des prédicats non présuppositionnels.

#### *Subjonctif et prédicats non présuppositionnels*

Nous constatons, en premier lieu, que tous les prédicats qui traitent d'un fait désiré (*avoir hâte, vouloir, souhaiter, désirer, avoir envie*) ou d'un fait indésirable (*redouter, craindre, avoir peur*) sélectionnent le subjonctif. En ce qui concerne les premiers, ils ont pour condition d'emploi l'irréalité du fait qu'ils enchâssent, étant donné que seuls les états de choses inexistantes peuvent être désirés. En termes vériconditionnels, on pourrait dire que le caractère irréel de l'état de choses fait partie du contenu présupposé de l'énoncé. Les exemples (104) et (105) confirment ceci, (104) parce qu'il montre que le fait au subjonctif présent ne permet qu'une lecture contrefactuelle d'un verbe d'état et (105) parce qu'il montre que la désirabilité (en tout cas telle qu'elle est exprimée par *vouloir, désirer* et *avoir envie*) exclut l'antériorité, et avec elle la possibilité que le fait se soit produit :

(104) Je veux / je désire / j'ai envie que Marie soit à mes côtés, mais elle est avec Pierre / \* or elle est auprès de moi.

(105) \* Je veux / \* je désire / \* j'ai envie que Julie ait fini ses devoirs hier.

Si, avec *vouloir, désirer* et *avoir envie*, le fait enchâssé est nécessairement irréel dans l'intervalle de temps couvert par la principale, ce n'est pas systématiquement le cas avec un prédicat qui exprime le caractère indésirable du fait ; certes, *redouter, craindre* ou *avoir peur* peuvent, à la manière des verbes de désir, s'appliquer à un fait irréel et susceptible d'advenir, mais ils peuvent aussi porter sur un fait qui s'est potentiellement produit dans le passé, ou sur un fait éventuel, simultané au moment de l'énonciation. Les exemples suivants illustrent ces trois cas de figure possibles :

(106) Je redoute / je crains / j'ai peur qu'elle (ne) vienne demain.

(107) Je redoute / je crains / j'ai peur qu'elle (n') ait abandonné ses études.

(108) Je redoute / je crains / j'ai peur qu'elle (ne) soit derrière la porte.

*Redouter* semble neutre du point de vue de l'engagement épistémique du locuteur ; en revanche, *craindre* et *avoir peur* (a fortiori *avoir bien peur* : *j'ai bien peur qu'elle soit derrière la porte*) communiquent que l'existence de l'état de choses – ou que la réalisation de l'état de choses – est de l'ordre du probable. Etant donné que le locuteur signifie au destinataire, par le biais du marquage épistémique, qu'il y a de fortes chances pour que l'existence du fait soit vérifiée (ou se vérifie), on pourrait s'attendre à voir apparaître l'indicatif dans la subordonnée, et pas le subjonctif. Selon nous, la présence du subjonctif est due au fait que le positionnement épistémique n'est pas le seul effet de sens que véhiculent les prédicats *craindre* et *avoir peur* ; en effet, comme ils indiquent, en plus d'une attitude épistémique, une attitude appréciative à propos du fait (qui est qualifié d'indésirable), ils ouvrent une brèche en direction du subjonctif ; contrairement à *croire*, qui demande l'indicatif, *craindre* et *avoir peur* sont pertinents au-delà de la « valeur de réalité » qu'ils s'emploient à transmettre.

On peut expliquer les raisons des emplois modaux d'*espérer* et de *souhaiter* de manière comparable. Nous nous référons sur ce point à l'hypothèse de Gosselin (2011) ; selon lui, si l'indicatif comme le subjonctif apparaissent après *espérer* – à l'impératif, l'alternance est la plus naturelle : *espérons qu'elle viendra / vienne*, mais elle tend à se généraliser aux phrases affirmatives : *j'espère qu'elle viendra / vienne* –, c'est parce qu'*espérer* cumule les significations de *souhaiter* et de *croire*. Le choix du mode est ainsi relié au choix d'une valeur modale, épistémique ou volitive, la plus en adéquation avec les intentions expressives du locuteur. Le verbe *souhaiter*, pour sa part, ne serait porteur que d'une valeur volitive ; la sélection du subjonctif qu'il implique refléterait tout simplement le comportement général des prédicats volitifs.

A propos du verbe *souhaiter*, précisons qu'il présente une différence notable par rapport à *vouloir*, *désirer* et *avoir envie / hâte* : il peut s'appliquer à un état de choses possible au présent, à propos duquel le locuteur ne manifeste aucune prise de position épistémique. Mettons en contraste *souhaiter* et *espérer* dans des contextes où ils réfèrent à un fait doté d'une existence potentielle :

(109a) Je souhaite vivement que Marie soit dans son bureau.

(109b) J'espère vivement que Marie est dans son bureau.

(109a) est un énoncé possible en contexte d'incertitude complète du locuteur : par rapport à une alternative (Marie se trouve ou ne se trouve pas dans son bureau), le locuteur indique sa préférence, tout en ne lui conférant aucune probabilité d'existence. Il n'en va pas de même pour (109b), où le locuteur, en plus d'un souhait, exprime une attitude épistémique en faveur de l'existence de l'état de choses. A notre sens, si *souhaiter* peut traiter d'un fait potentiellement concomitant au moment de l'énonciation, contrairement aux prédicats volitifs purs, c'est parce que la désirabilité qu'il exprime est plus faible et qu'elle n'a pas, de ce fait, les mêmes conséquences pratiques. En particulier, il nous semble que l'expression d'un souhait (d'un désir faible) s'accommode plus facilement d'une réalité difficile à changer, sur laquelle on n'a pas (ou peu) prise ; le souhait, plus facilement que le désir fort, peut être formulé « gratuitement », c'est-à-dire sans faire implicitement référence à l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour l'assouvir (comparez à cet égard *je souhaite la paix dans le monde* à *je veux la paix dans le monde*). On constate d'ailleurs que l'acte de langage indirect que permet de communiquer *souhaiter* est une demande, alors que *vouloir*, *désirer* et, à la rigueur, *avoir envie* sont utilisés préférentiellement pour intimer un ordre. Ainsi, si *souhaiter* peut porter sur un fait potentiellement vrai, c'est parce que le prédicat n'implicite pas, ou n'implicite que faiblement, qu'il y a, de la formulation du désir à sa satisfaction, une ou plusieurs opération(s) à réaliser. Etant donné qu'il n'est pas systématiquement présenté comme soumis à une modalité pratique, le fait souhaité bénéficie d'une existence indépendante des envies du locuteur ; en conséquence, le fait peut préexister à sa conceptualisation sous la forme d'objet souhaité.

Pour résumer, les subjonctifs non présupposés, qui pour l'essentiel dénotent des états de choses désirés ou indésirables, sont générateurs d'effets contextuels par le fait même de la caractérisation appréciative dont ils font l'objet. Deux cas de figure se présentent : soit le fait est présenté comme irréel au moment de l'énonciation, soit le jugement appréciatif se combine à une attitude épistémique. Mais il n'arrive jamais que l'effet contextuel explicite se résume à l'expression de la valeur existentielle du fait.

#### **4.3.1.2. La complétive : le subjonctif et l'indicatif en alternance**

L'examen des nuances de sens qui résultent de la commutation des modes, dans les contextes où le verbe introducteur offre cette possibilité, va nous permettre de confirmer les deux points suivants : i) le subjonctif présupposé est toujours mutuellement manifeste, contrairement à l'indicatif présupposé, dont l'affirmation du caractère manifeste est l'objet précis de l'intention informative ; ii) le subjonctif non présupposé est toujours tenu pour virtuel,

contrairement à l'indicatif non présupposé qui implique systématiquement un positionnement épistémique en faveur de l'existence du fait. Nous nous intéresserons d'abord aux verbes qui expriment un acte d'intellection (*comprendre, concevoir*), puis aux verbes d'hypothèse (*supposer, imaginer*), pour considérer dans un troisième temps les verbes « d'acceptation » (*admettre, être d'accord*). Nous traiterons finalement des structures négatives et interrogatives qui autorisent l'alternance modale<sup>136</sup>.

### *Comprendre, concevoir*

A propos du verbe *comprendre*, on postule généralement une polysémie forte, voire une homonymie ; dans cette perspective, le choix du mode est vu comme la conséquence de l'activation d'une des acceptions du terme : Soutet (2000, 62), par exemple, indique que *comprendre* signifie « prendre intellectuellement conscience » lorsqu'il est suivi de l'indicatif et qu'il signifie « approuver » lorsqu'il est suivi du subjonctif. A notre avis, il est plus juste de défendre l'hypothèse d'une sous-spécification sémantique du verbe, qui s'accompagne d'une valeur irréductible. Nous observons en effet que *comprendre* désigne invariablement un acte d'intellection, quel que soit le mode de la complétive. L'influence du mode se fait par contre sentir au niveau de la nature de l'objet sur lequel porte cette intellection : nous postulons qu'avec l'indicatif c'est le fait lui-même qui est compris, alors qu'avec le subjonctif ce sont les raisons qui sont à l'origine de l'existence du fait (ou qui ont motivé sa réalisation) qui sont comprises ; ceci implique qu'avec le subjonctif (et seulement avec lui), il y a récupération d'un constituant de sens non posé : les raisons du fait. Les paires minimales suivantes illustrent ce contraste :

(110a) Au bruit des sirènes, je comprends qu'il y a eu un accident.

(110b) \* Au bruit des sirènes, je comprends qu'il y ait eu un accident.

(111a) Vu son attitude, je comprends que tu sois fâché.

(111b) \* Vu son attitude, je comprends que tu es fâché.

S'agissant des énoncés (110a) et (110b), seul le premier, à l'indicatif, convient ; or, l'apposition *au bruit des sirènes*, qui a valeur de cause de l'acte de compréhension, est conçue (en toute vraisemblance) comme un signe, pertinent pour le locuteur, de l'existence du fait lui-même. Pour le dire autrement, en (110a), la visée informative du locuteur est d'indiquer que l'existence du fait lui est (rendue) manifeste. Dans la paire (111a) et (111b), c'est par

---

<sup>136</sup> Une partie des réflexions qui vont suivre sont ébauchées dans Rihs (2012).

contre le subjonctif qui est meilleur ; or, l'effet attaché à l'apposition *vu son attitude* est clairement d'orienter la lecture du côté d'une causalité portant sur les raisons d'existence de l'état de choses enchâssé, celui-ci étant présenté, par ailleurs, comme mutuellement manifeste aux interlocuteurs<sup>137</sup>.

Etant donné que le subjonctif traite des raisons du fait (et non du fait seul), il peut prendre la forme d'une évaluation positive. C'est pour cette raison que l'on peut être tenté, dans certains contextes, de comparer le sens de *comprendre* + subjonctif à celui d'*approuver*. Mais il faut bien voir qu'il s'agit là d'un effet de sens dérivé optionnellement ; il est en effet annulable sans contradiction : *je comprends que tu sois fâché, mais tu devrais prendre ça à la légère*. En fait, l'effet d'approbation est déclenché en fonction du critère de satisfaction des attentes de pertinence que le destinataire entretient : s'il sait (ou présume) qu'il y a conformité entre les motivations du protagoniste et des dispositions morales particulières du locuteur, il peut être amené à faire l'hypothèse que l'acte approbatif fait partie du sens intentionné. Dans ce cas précis, il suppose que les raisons à l'origine du fait bénéficient d'une légitimité aux yeux du locuteur.

L'effet de sens engendré par *concevoir* + indicatif est comparable à celui qu'on observe pour *comprendre* + indicatif : l'acte d'intellection (de « conception ») décrit par le verbe porte sur l'état de choses lui-même. Avec le subjonctif, l'énoncé a des allures de concession accordée au destinataire : le processus intellectif porte sur l'état de choses, non pas en tant que tel, mais en tant que description d'un fait tenu pour vrai par autrui, typiquement par le destinataire lui-même ; en d'autres termes, avec *concevoir* + subjonctif, le locuteur communique qu'il prend acte d'une croyance et qu'il entretient celle-ci à titre de possibilité. Le fait que les adverbes *tout à coup*, *subitement* et *soudain* ne soient compatibles qu'avec l'indicatif va dans le sens de notre hypothèse, car la soudaineté, si elle s'applique volontiers à l'expression d'un acte de compréhension relatif à une croyance « pleine », ne convient pas franchement à l'expression d'une concession :

(112a) Je conçois tout à coup / subitement / soudain que Marie a envie de partir.

(112b) \* Je conçois tout à coup / subitement / soudain que Marie ait envie de partir.

En contexte négatif, le subjonctif est par contre plus naturel que l'indicatif :

(113a) Je ne conçois pas que Marie ait envie de partir.

---

<sup>137</sup> Une glose satisfaisante pour (111a) serait par exemple *vu son attitude, je comprends pourquoi tu es fâchée*, car elle pointe explicitement sur les raisons d'être du fait.

(113b) ?? Je ne conçois pas que Marie a envie de partir.

L'étrangeté de l'indicatif s'explique par une contradiction dans les termes : comment le locuteur pourrait-il en même temps rapporter un fait et indiquer qu'il ne se le représente pas mentalement ? Par contre, au subjonctif, l'énoncé est naturel, car il n'y a pas d'obstacle logiquement fondé à ce que le locuteur indique qu'il ne tient pas *Marie a envie de partir* pour une description d'un fait possible.

Notons que, s'agissant des verbes d'intellection qui n'autorisent qu'un seul mode, la distribution modale suit les principes interprétatifs que nous avons dégagés pour *comprendre* et *concevoir*. Par exemple, les verbes *saisir* et *réaliser*, qui désignent une intellection soudaine et rapide et qui prennent pour objet un état de choses, sélectionnent l'indicatif. Par contre, *envisager* et *prévoir*, qui traitent d'un fait conceptualisé sous la forme d'une potentialité (*j'envisage / je prévois que nous déménageons un jour*), sélectionnent l'indicatif.

*Imaginer, supposer, rêver, sembler*

Le verbe *imaginer*, qui indique lui aussi un acte de pensée, peut être interprété comme un marqueur épistémique ; mais c'est seulement lorsqu'il est assorti d'une complétive à l'indicatif qu'il reçoit une telle lecture, comme en (114) :

(114) J'imagine que vous êtes Marie.

Avec cet énoncé, le locuteur communique deux éléments de sens : i) la convergence entre des informations qui proviennent de son expérience sensible (visuelle) immédiate de la situation et des connaissances d'arrière-plan (concernant Marie) ; ii) l'insuffisance des données dont il dispose, qui ne lui permettent de formuler une hypothèse qu'à titre de probabilité. Bien qu'il ne soit pas présupposé, l'état de choses est présenté comme un fait manifeste pour le locuteur, étant donné qu'il découle logiquement des prémisses à sa disposition. On peut dire que la conclusion revêt un caractère nécessaire, en vertu d'un rapport de congruence implacable entre des informations issues de deux sources informationnelles différentes. En ce sens, la pertinence de l'énoncé réside entièrement dans cette forme de disponibilité contextuelle du fait supposé<sup>138</sup>.

---

<sup>138</sup> De manière comparable, les verbes impersonnels *signifier*, *impliquer* et *vouloir dire*, qui signalent que le fait enchâssé est le fruit d'un calcul inférentiel, demandent l'indicatif.

Si l'effet épistémique est réservé à l'indicatif, ce dernier partage avec le subjonctif un effet contrefactuel. C'est lorsqu'*imaginer* est à l'impératif que l'alternance des deux modes est la plus naturelle :

(115a) Imaginez que vous êtes le président des Etats-Unis.

(115b) Imaginez que vous soyez le président des Etats-Unis.

On peut se demander si (115a) et (115b) exhibent une réelle différence de sens. Il nous semble qu'avec l'indicatif, l'intention du locuteur est, au premier chef, d'enjoindre le destinataire à simuler une situation mutuellement manifeste : il apparaît clairement aux interlocuteurs, dans le contexte communicationnel suggéré ici, que le destinataire n'est pas le président des Etats-Unis ; or, ce qui est demandé au destinataire, c'est précisément de faire semblant qu'un contexte inverse (dans lequel le destinataire est le président des Etats-Unis) leur est manifeste. Avec le subjonctif, l'intention du locuteur est d'un autre ordre : la pertinence ne vient pas tant de la simulation d'une situation contrefactuelle que des implications que celle-ci génère. La paire minimale suivante met en évidence cette nuance de sens :

(116a) Quel désordre ! Imaginez que vos parents soient là pour voir ça.

(116b) ?? Quel désordre ! Imaginez que vos parents sont là pour voir ça.

L'exemple (116a) confirme que l'effet contrefactuel généré par le subjonctif trouve sa pertinence dans le contexte directement accessible, qui est fourni ici par l'exclamation *quel désordre*. Dans ce contexte élargi, les implications pertinentes (et pratiques) de la représentation contrefactuelle deviennent claires : si les parents étaient présents, le désordre aurait de fâcheuses conséquences sur les enfants, qui peuvent en conclure qu'ils ont intérêt à faire du rangement. Si (116b) n'est pas optimal, en revanche, c'est parce que la représentation contrefactuelle décrite par l'indicatif se suffit en quelque sorte à elle-même ; elle est en elle-même porteuse de pertinence ; du coup, l'intégration d'une donnée contextuelle supplémentaire (*quel désordre*) apparaît comme un élément superflu et parasitaire. Notre explication est également confirmée, toujours dans le cas où *imaginer* est à l'impératif, par le fait que la possibilité d'une lecture factuelle (donc articulée autour d'un effet de manifesteté) est réservée à l'indicatif. Considérons (117a) et (117b) :

(117a) Imaginez qu'il fait 30° à Rome !

(117b) Imaginez qu'il fasse 30° à Rome !

En (117a), la prédication enchâssée *il fait 30° à Rome* peut être interprétée comme une description d'un fait vrai, que le locuteur demande au destinataire de se représenter (le sens de (117a) est proche de *figurez-vous qu'il fait 30° à Rome*). En (117b), par contre, la prédication enchâssée ne peut être interprétée que comme une description d'une situation possible, qui, si elle se révélait vraie ou se réalisait, aurait des conséquences directes sur le destinataire – on peut maximiser la pertinence de (117b) en ajoutant une donnée contextuelle : *prenez une chambre climatisée : imaginez qu'il fasse 30° à Rome !*

Le verbe *supposer* se comporte de manière comparable au verbe *imaginer* : l'indicatif se spécialise dans l'expression d'une modalisation épistémique, là où le subjonctif brosse un contexte contrefactuel :

(118) Je suppose que vous êtes Marie.

(119) Supposons que vous soyez Marie.

L'énoncé (118) a un sens pour ainsi dire équivalent à l'énoncé (114) : le locuteur livre le résultat d'un calcul inférentiel qui prend pour prémisses des données convergentes provenant de sources différentes. Quant à l'injonction en (119), elle n'est pertinente qu'en relation avec un contexte implicatif, qu'un énoncé supplémentaire permettrait d'explicitier : *supposons que vous soyez Marie : que feriez-vous ?*

Le verbe *rêver* donne lui aussi accès à des effets contrefactuels proches de ceux que véhicule *imaginer*. L'indicatif, en particulier, oriente la lecture du côté d'une même « feintise de manifesteté ». Voyons (120a) et (120b) :

(120a) Je rêve que Marie est à mes côtés.

(120b) Je rêve que Marie soit à mes côtés.

Le caractère contrefactuel attaché à (120a) est véhiculé par le verbe *rêver*, qui présuppose l'inexistence du fait qu'il enchâsse ; la prédication enchâssée, pour sa part, produit un effet « de simulation de réalité », qui implique une annulation (par la fiction) de l'hypothèse manifeste *Marie n'est pas aux côtés du locuteur*. En (120b), avec le subjonctif, on ne retrouve pas le même effet de feintise : le fait enchâssé a l'allure d'un souhait. D'ailleurs, on remarque que dans le cas où le fait revêt un caractère réalisable, parce que le futur offre une ouverture, l'indicatif est disqualifié : *je rêve que Marie soit / \* est un jour à mes côtés*.

Le verbe *sembler*, finalement, a des usages épistémiques proches de ceux d'*imaginer* et de *supposer*. Nous observons que lorsque le locuteur, par le biais d'un pronom réfléchi, prend à

sa charge l'hypothèse formulée dans la complétive, l'indicatif est clairement requis ; par contre, la « non prise en charge » de l'hypothèse convient mieux au subjonctif. Observons la distribution contrastive suivante :

(121a) Il me semble que Paul vit à Genève. vs \* Il me semble que Paul vive à Genève.

(121b) Il semble que Paul vive à Genève. vs ? Il semble que Paul vit à Genève.

En termes pragmatiques, on pourrait dire qu'en (121a) la visée informative du locuteur est de communiquer au destinataire que l'hypothèse selon laquelle Paul vit à Genève lui est accessible et qu'il y souscrit. Par contre, en (121b), sans le pronom réfléchi, il rapporte une pensée « non attribuée », à propos de laquelle il ne marque pas d'adhésion particulière.

#### *Admettre, être d'accord*

Dans la catégorie des verbes « d'acceptation », on peut évoquer *admettre*, à propos duquel nous proposons la paire suivante :

(122a) J'admets que Marie est en retard.

(122b) J'admets que Marie soit en retard.

En (122a) comme en (122b), le locuteur réalise en quelque sorte un acte de reconnaissance de légitimité. Mais les deux énoncés sont asymétriques tant au niveau de la teneur du contenu présupposé que du contenu asserté : avec l'indicatif, le contenu enchâssé (*Marie est en retard*) est présenté comme présupposé par autrui (typiquement par le destinataire) ; et l'assertion du locuteur consiste en une évaluation (positive) de la valeur descriptive de cette présupposition : le locuteur reconnaît, à contrecœur, que l'état de choses décrit est fidèle à la réalité. Avec le subjonctif, par contre, le contenu enchâssé n'est qu'optionnellement présupposé : *Marie est en retard* peut aussi bien décrire un état de choses réel qu'un état de choses susceptible de se produire (cela dépend des contextes). Quant à l'assertion du locuteur, elle a pour fondement la reconnaissance du caractère licite de l'état de choses : le locuteur indique que l'état décrit est conforme à l'autorité dont il dispose. Par là même, il réalise un acte illocutoire de permission (si les conditions de félicité de l'énoncé sont satisfaites, bien entendu). Le contraste entre les emplois des deux modes est clairement visible dans les deux énoncés suivants :

(123) J'admets que Marie prenne / ?? prend une longue pause, car elle est très fatiguée.

(124) J'admets que je ne suis pas / ?? ne sois pas allé en cours.

Si (123) favorise le subjonctif, au détriment de l'indicatif, c'est parce que le contexte phrastique invite à interpréter le procès enchâssé comme un fait à propos duquel on peut hésiter à donner son approbation, plutôt qu'un fait qu'on pourrait suspecter d'être faux ; et c'est exactement l'inverse en (124).

L'usage du subjonctif après *admettre* ne se résume toutefois pas au seul effet de permission. Au moins deux autres effets peuvent être mis en évidence, illustrés par (125) et (126) :

(125) J'admets que vous ayez raison.

(126) Pierre, jaloux, n'admet pas que Marie vive / ?? vit avec Paul.

En (125), *admettre* n'a pas un sens équivalent à celui de *tolérer*, comme il l'avait précédemment ; ici, le locuteur communique qu'il tient l'état enchâssé pour potentiellement vrai, ou pour provisoirement vrai, dans l'attente de disposer des moyens de se faire une opinion définitive. Car contrairement au fait à l'indicatif, le fait au subjonctif n'est pas reconnu comme vrai ; d'ailleurs, si l'énoncé suivant est naturel, c'est bien parce que la vérité du fait enchâssé est en suspens : *j'admets que vous ayez raison, mais il faudra vérifier*. Quant à (126), si l'indicatif est mauvais, c'est parce que la seule interprétation que le mode permette de dériver, selon laquelle Pierre refuse de considérer comme vrai le fait que Marie vive avec Paul, demande de construire un contexte interprétatif très particulier, où une donnée dont le caractère manifeste devrait s'imposer résiste pourtant à la compréhension du protagoniste. En revanche, avec le subjonctif, l'énoncé est naturel, car ce n'est pas la vérité du fait lui-même qui est en question, mais la possibilité d'un consentement, d'une adhésion le concernant. En effet, ce que le locuteur communique en (126), c'est une impossibilité, pour le protagoniste, à concilier le fait rapporté avec une croyance (voire plusieurs) qu'il entretient par ailleurs. On peut d'ailleurs imaginer expliciter cette relation d'incompatibilité en ajoutant une suite causale à l'énoncé :

(127) Pierre n'admet pas que Marie vive avec Paul, car, à ses yeux, Paul est un idiot / Marie est trop bien pour Paul, etc.

Les tendances pragmatiques dégagées pour le verbe *admettre* se retrouvent chez plusieurs autres verbes introducteurs de complétives, bien qu'aucun n'offre une telle variété d'emplois. La locution *être d'accord*, par exemple, donne lieu à des effets « descriptif » et « permissif » comparables à ceux que l'on présentait en (122a) et (122b) :

(128a) Je suis d'accord que Marie est en retard.

(128b) Je suis d'accord que Marie soit en retard.

Comme avec *admettre*, l'accord du locuteur porte, en présence de l'indicatif, sur la vérité de l'état de choses enchâssé, vérité par ailleurs présupposée par un individu distinct du locuteur, alors qu'en présence du subjonctif l'accord du locuteur équivaut à une concession d'autorisation.

Les verbes *accepter*, *tolérer*, *reconnaître* et *convenir* ne sélectionnent, quant à eux, qu'un seul mode, mais les effets déclenchés sont exactement les mêmes que ceux que l'on obtient avec *admettre* et *être d'accord*. Voyons les exemples suivants :

(129) J'accepte / je tolère que Marie soit en retard.

(130) Je reconnais que j'ai séché les cours.

(131) Je conviens que Paul a raison.

Au moyen des verbes *tolérer* et *accepter*, qui sont suivis du subjonctif, le locuteur ne communique pas qu'il reconnaît la véridicité de la description enchâssée, mais qu'il octroie son autorisation (qu'il donne son approbation) à propos d'un état de choses qui s'est produit ou qui est à même de se produire dans le futur. Par contre, au moyen des verbes *reconnaître* et *convenir*, qui sont suivis de l'indicatif, le locuteur concède que le fait est bien authentique. Notons en outre qu'avec *accepter*, on peut obtenir le même effet que celui que nous mettions en évidence en (126), construit avec *admettre* + subjonctif :

(132) Pierre, jaloux, n'accepte pas que Marie vive avec Paul.

Comme en (126), ce n'est pas l'existence du fait lui-même qui n'est pas reconnue par Pierre, mais plutôt sa congruence avec une ou plusieurs croyances qu'il entretient parallèlement.

Passons maintenant à la question de l'alternance modale dans les structures négatives et interrogatives.

### *Négations et interrogations*

Il faut noter, en premier lieu, que seuls les prédicats non présuppositionnels qui dénotent une attitude épistémique permettent l'alternance des modes lorsqu'ils sont niés ou lorsqu'ils sont tournés interrogativement. En guise d'illustration, voyons les quelques exemples suivants, construits en (133a) et (133b) avec des verbes introducteurs présuppositionnels et en (134a) et (134b) avec des verbes introducteurs non présuppositionnels :

(133a) Paul ne sait pas / ne voit pas / ne remarque pas que Marie est / \* soit là.

(133b) Sais-tu / vois-tu / remarques-tu que Marie est / \* soit là ?

(134a) Je ne crois pas / je ne suis pas sûr / je n'ai pas l'impression que Marie est / soit là.

(134b) Crois-tu / es-tu sûr / as-tu l'impression que Marie est / soit là ?

Si l'usage du subjonctif n'est pas possible lorsqu'un prédicat présuppositionnel est nié ou tourné interrogativement, c'est parce que l'enjeu de l'énoncé, malgré la négation ou l'interrogation, demeure en prise directe avec le caractère manifeste du fait enchâssé ; et c'est l'indicatif qui est indiqué pour ce type d'effet de sens. Ainsi, en (133a), le locuteur communique que la présence de Marie, qui est un fait connu des interlocuteurs, n'est pas manifeste à Paul ; et en (133b), la question porte précisément sur le statut accordé, dans l'environnement cognitif du destinataire, à un fait manifeste au locuteur.

S'agissant des exemples (134a) et (134b), on peut se demander si une différence de sens nette et identifiable émerge de la commutation des modes. A notre sens, la différence de sens est difficilement perceptible ; si elle existe, elle ne se situe en tout cas pas au niveau du sens explicite de l'énoncé<sup>139</sup>. Quelques tentatives d'identification d'un effet de sens stable ont été faites, néanmoins, mais elles ne sont guère convaincantes. Vet (1996), par exemple, soutient que la préface *ne pas croire*, lorsqu'elle est utilisée à la troisième personne, est suivie de l'indicatif si le locuteur s'engage vis-à-vis de la vérité du fait et est suivie du subjonctif si le locuteur fait preuve de neutralité. Ainsi, en (135a), le locuteur présenterait le procès comme vrai pour lui, alors qu'en (135b) il ne prendrait pas position :

(135a) Sa mère ne croit pas qu'il a volé [des bonbons].

(135b) Sa mère ne croit pas qu'il ait volé [des bonbons]. (Vet 1996, 147)

Pour Vet, l'énoncé (135a) communiquerait en même temps la proposition *il a volé* et la proposition *sa mère ne le croit pas*. Or, un énoncé comme (135c) montre bien que l'indicatif est tout à fait compatible avec l'expression d'un désengagement du locuteur vis-à-vis de la vérité du fait, de même qu'un énoncé comme (135d) montre que la neutralité n'est pas irréductiblement liée à l'usage du subjonctif :

(135c) Sa mère a raison de ne pas croire qu'il a volé des bonbons.

---

<sup>139</sup> De *je ne crois pas qu'elle est là* à *je ne crois pas qu'elle soit là*, on peut éventuellement avoir l'impression d'une légère atténuation de l'attitude épistémique du locuteur, mais cet effet (lorsqu'il est pertinent de le dériver) est une implicature.

(135d) Sa mère a tort de ne pas croire qu'il ait volé des bonbons.

Egalement, on a pu suggérer (cf. Nølke 1985, résumé à la section 2.3.2.) qu'en cas de négation ou d'interrogation l'usage de l'indicatif, contrairement à l'usage du subjonctif, indique une reprise échoïque (à l'identique) d'un énoncé ancien. Or, il nous semble que l'indicatif est tout à fait compatible avec l'expression d'un contenu qui n'a pas été préalablement asserté, tout comme le subjonctif peut exprimer un contenu qui a déjà été communiqué, ainsi que le montrent les exemples suivants, où le caractère ancien ou nouveau du message est marqué explicitement :

(136a) Je ne sais pas ce que tu en penses, mais je ne crois pas que Marie est une voleuse.

(136b) Je ne crois pas, contrairement à ce que tu dis, que Marie soit une voleuse.

(136c) Pierre dit que Marie est une voleuse. Paul, en ce qui te concerne, crois-tu que Marie est / soit une voleuse ?

Si la mise en évidence d'une différence de sens nette est mal aisée, la possibilité de l'alternance modale, en revanche, s'explique tout à fait dans le cadre analytique que nous proposons. En effet, dans un énoncé introduit par un verbe épistémique nié ou tourné interrogativement, les valeurs expressives qui ressortissent à l'indicatif et au subjonctif sont toutes les deux représentées ; il n'est donc pas surprenant que les deux modes puissent être sélectionnés. Prenons les deux exemples suivants :

(137) Je ne crois pas que Marie est / soit là.

(138) Crois-tu que Marie est / soit là ?

Clairement, l'intention informative du locuteur qui énonce (137) est de faire part au destinataire du statut particulier qu'occupe la croyance (ou la représentation) enchâssée *Marie est là* dans son environnement cognitif ; or, en l'occurrence, le locuteur en communique la fausseté, ou, plus exactement, la probable fausseté. L'énoncé comprend donc un double contenu informationnel, qui emprunte aux prérogatives expressives des deux modes ; c'est en effet à l'indicatif que revient la charge de décrire les faits dont la valeur existentielle est au cœur de l'intention informative, mais c'est au subjonctif que revient la charge de décrire les faits non manifestes (c'est-à-dire les faits irréels ou les faits seulement possibles). A cause de ce double effet, l'usage des deux modes est rendu possible.

La question formulée en (138) peut être analysée de la même manière. Ce que le locuteur demande au destinataire, c'est de donner sa position quant à la vérité du fait ; en d'autres

termes, il lui demande d'indiquer si le fait lui est ou non manifeste. Or, puisque la demande d'information concerne précisément la manifesteté du fait, c'est l'indicatif qui devrait s'imposer. Toutefois, dans son énoncé interrogatif, le locuteur ne présente pas le fait comme une croyance qui lui serait manifeste, ni d'ailleurs comme une croyance qui ne lui serait pas manifeste : le locuteur ne fait part d'aucun positionnement épistémique. Vu l'absence de tout marquage modal ayant trait à la vérité du fait enchâssé, l'usage du subjonctif se justifie donc tout autant que celui de l'indicatif ; comme dans le cas de la négation, ce rapport ambivalent à la manifesteté du fait offre un espace aux deux modes.

En résumé, notre analyse des emplois du subjonctif dans les complétives (emplois envisagés en contraste avec ceux de l'indicatif) a permis de montrer que le mode se distingue par la non-pertinence intrinsèque de l'état de choses qu'il décrit. Soit cette non-pertinence prend la forme d'une « non-factualité » (plus exactement d'une contre-factualité ou d'une virtualité), soit elle prend la forme d'une factualité mutuellement manifeste (par là même non signifiante). L'examen des emplois du subjonctif dans les subordonnées relatives et circonstancielles, auquel la section suivante est consacrée, apportera la confirmation que le mode n'est jamais employé pour satisfaire une intention informative tournée vers l'intégration d'une nouvelle proposition dans l'environnement cognitif.

#### **4.3.1.3. Les subordonnées relatives et circonstancielles**

Dans les subordonnées relatives comme dans les subordonnées circonstancielles, l'usage du subjonctif est lié à une incapacité de l'état de choses décrit à produire un effet pertinent en dehors de son contexte d'insertion, c'est-à-dire en dehors des conditions interprétatives spécifiques posées par la structure enchâssante (qui presque systématiquement occasionne des effets non factuels). Commençons par l'examen des relatives.

##### *Domaines de référence*

Les relatives ayant pour antécédent un syntagme nominal complément d'un verbe à même de sélectionner aussi des complétives suivent le même comportement modal que celles-ci, comme le montrent ces exemples :

(139) Je remarque / j'entends / j'aperçois un renard qui vient / \* vienne vers nous.

(140) Je veux / j'aimerais / je désire une veste qui ne soit pas / ?? n'est pas salissante.

En (140), sans être totalement impossible, l'indicatif est moins bon que le subjonctif. Ceci est probablement dû au fait que l'indicatif, dans les relatives, est fortement associé aux contextes

présuppositionnels (il apparaît systématiquement après les syntagmes définis) ; il y a donc une tension, responsable du manque de naturel de la version avec indicatif, entre, d'un côté, des prédicats principaux combinés à un syntagme indéfini (*une veste*) qui vont dans le sens d'une existence indéterminée de l'objet et, de l'autre, un mode indicatif qui tire du côté de la présupposition d'existence.

A vrai dire, dans le domaine de la présupposition d'existence, le subjonctif n'empiète sur l'indicatif que lorsque l'antécédent est un syntagme superlatif ou est porteur d'une valeur analogue (*le premier, le dernier, le seul, l'unique*). Examinons deux exemples :

(141) Paul est le dernier concurrent qui ait franchi la ligne d'arrivée.

(142) Paul est le banquier le plus malhonnête que je connaisse<sup>140</sup>.

En (141), le syntagme nominal *le dernier concurrent* présuppose l'existence d'un domaine de référence dans lequel Paul est inclus ; c'est la relative qui le lui fournit (Paul fait partie des concurrents qui ont franchi la ligne d'arrivée). Il en va de même en (142) : le syntagme superlatif *le banquier le plus malhonnête* présuppose l'existence d'un ensemble de référence dont Paul fait partie, et c'est la relative qui le rend explicite (Paul fait partie des banquiers malhonnêtes que le locuteur connaît)<sup>141</sup>. Ces exemples montrent qu'avec le superlatif comme avec les tournures voisines un domaine de référence doit être disponible dans le contexte, sans quoi l'énoncé ne peut tout simplement pas être interprété vériditionnellement. La prédication subordonnée au subjonctif participe donc de l'interprétation pertinente de la proposition dans son ensemble dans la mesure où elle livre un domaine de validation nécessaire à la compréhension de la relation assertée. En ce sens, les contenus enchâssés *plusieurs concurrents ont franchi la ligne d'arrivée* et *je connais des banquiers malhonnêtes*, qui sont présupposés, font figure d'hypothèses contextuelles : ils ne sont pas pertinents à titre d'informations nouvelles, mais à titre de contenus mutuellement manifestes, nécessaires à la dérivation du sens propositionnel de l'énoncé.

Certes, l'indicatif peut lui aussi renvoyer à un domaine de référence dont est extrait un objet en particulier :

(143) Je prends un des livres qui sont sur la table.

---

<sup>140</sup> Certes, l'indicatif peut commuter avec le subjonctif dans ce type d'énoncé ; aucun contexte présuppositionnel ne lui est refusé. La question est plutôt de savoir pourquoi le subjonctif est *possible* ici. Pour une étude sur la fréquence des usages modaux dans les relatives avec antécédents superlatifs, nous renvoyons à Nordahl (1970).

<sup>141</sup> Très exactement, en (142), la relative forme le domaine de quantification avec le nom : dans la catégorie des banquiers que le locuteur connaît, Paul est le plus malhonnête.

Ici aussi, parmi les objets compris dans l'ensemble, seul l'antécédent de la relative vérifie le prédicat principal. Toutefois, contrairement aux exemples avec subjonctif, l'objet concerné par l'assertion principale n'a pas de caractéristique particulière qui le distingue des autres membres de l'ensemble. Comme il est repéré au moyen d'une tournure indéfinie (*un des livres*), l'objet ciblé ne bénéficie d'aucune saillance particulière au sein du domaine – il est ramené à sa classe d'appartenance (*les livres sur la table*) plutôt qu'il n'en est écarté –, et son identification reste partielle.

Lorsque tous les individus du domaine de référence donné par la relative satisfont la relation exprimée par la principale, la relative est également à l'indicatif ; là non plus, et à plus forte raison, aucun élément de l'ensemble ne se détache. Les quantifieurs *tous* et *chaque* sont emblématiques de ce cas de figure : les relatives qui leur servent de compléments, qui sont forcément à l'indicatif (*je remercie tous ceux qui sont / \* soient venus ; j'ai compris chaque mot qu'elle a prononcé / \* ait prononcé*), circonscrivent un ensemble de référence dont tous les membres vérifient la relation exprimée dans la principale.

En somme, ce qui distingue les relatives au subjonctif des relatives à l'indicatif, c'est que seules les premières délimitent un ensemble qui comprend un membre « à part » ; elles réfèrent en effet à un domaine dont les membres constitutifs passent au second plan du fait de la mise en évidence d'un élément particulier, dont l'assignation référentielle est complète et qui se singularise au sein de l'ensemble par une propriété qui le place dans les marges de la catégorie (*Paul est le dernier, le plus fort, le seul, l'unique, etc.*). Cet effet contrastif, entre un *background* qui a valeur d'hypothèse contextuelle et un *foreground* qui a valeur d'effet contextuel, est tout à fait représentatif du potentiel expressif du subjonctif, lui qui, en signifiant la non-pertinence d'un état de choses, permet à un autre constituant de sens de supporter le poids informationnel de l'énoncé.

Le cas de la locution *il n'y a que*, qui sélectionne le subjonctif alors qu'*il y a* ne permet que l'indicatif, illustre elle aussi cette faculté du subjonctif à isoler un individu au sein d'un ensemble. Considérons la paire suivante :

(144a) Il n'y a que Paul qui soit à la hauteur.

(144b) \* Il y a Paul qui soit à la hauteur.

En (144a), la relative définit un ensemble (celui des gens *à la hauteur*) qui ne contient qu'un seul membre ; plus exactement, la possibilité d'un ensemble contenant plusieurs membres est envisagée ici, pour être ensuite écartée : le subjonctif décrit en fait un ensemble purement

virtuel, puisque celui-ci est ramené à un seul élément. L'effet est similaire à celui que l'on obtiendrait avec l'énoncé *Paul est le seul qui soit à la hauteur*, où Paul est décrit comme le seul représentant de sa catégorie. En (144b), par contre, le subjonctif est impossible : l'individu ciblé par la quantification existentielle (*Paul*) a beau faire partie de l'ensemble circonscrit par la relative, il ne l'épuise pas pour autant (il n'est pas exclu que d'autres individus satisfassent le même critère que Paul).

Notons enfin que l'effet de non-pertinence caractéristique du subjonctif est particulièrement visible dans les subordonnées dédiées à la description d'un état de choses dépourvu de tout pouvoir causal relativement au contexte posé par la principale. Voici trois exemples :

(145) Quelle que soit ta décision, je te soutiendrai.

(146) Qui que tu sois, tu es le bienvenu.

(147) N'importe quelle voiture qui soit en état de marche fera l'affaire.

Dans ces trois énoncés, la propriété décrite dans la relative est posée comme non pertinente au regard du contenu prédiqué dans la principale. En (145) et (146), la relative fait référence à un ensemble de possibilités, parmi lesquelles une seule est amenée à se concrétiser (145) ou correspond à un état de choses réel (146) ; cette donnée factuelle, que le locuteur ignore, est toutefois présentée comme négligeable (comme non pertinente), car elle n'a pas d'incidence, à ses yeux, sur la réalisation du procès principal. De manière comparable, en (147), le locuteur communique que le choix d'un élément dans l'ensemble (potentiellement vide) formé par les voitures en état de marche est sans importance (n'est pas pertinent) relativement à la satisfaction de ses besoins.

### *Espaces virtuels*

A l'image des subordonnées relatives, les subordonnées circonstancielles qui hébergent un prédicat au subjonctif décrivent dans leur écrasante majorité un état de choses virtuel. Or, par définition, un état de choses virtuel n'est pas manifeste (à nouveau, le subjonctif trouve sa pertinence ailleurs que dans la description d'un fait). Nous observons que la virtualité du subjonctif peut prendre trois formes différentes :

1) Dans les subordonnées introduites par *pour que*, *afin que* et *jusqu'à ce que*, l'état de choses est conçu comme virtuel, car il n'est pas réalisé dans l'intervalle couvert par la prédication principale – qui est l'intervalle à partir duquel la référence temporelle du subjonctif est calculée. Des différences interprétatives se font toutefois sentir entre les trois subordonnants

mentionnés ci-dessus dans le cas où la principale est à un temps du passé, comme en (148) et (149) :

(148) J'ai économisé toute l'année pour que / afin que Marie et moi ayons de quoi partir en vacances.

(149) Paul a invectivé le chauffeur de taxi jusqu'à ce que Marie lui dise de se taire.

En (148), le fait subordonné, qui est virtuel dans l'intervalle dénoté par le procès principal, est maintenu dans cet état (l'énoncé ne dit pas si le but visé a été atteint) ; l'hypothèse contextuelle qui permet éventuellement au destinataire d'attribuer une référence temporelle à l'état de choses se situe forcément en dehors du contenu propositionnel (du contenu exprimé). En (149), par contre, le procès enchâssé, qui est virtuel au moment où l'événement principal se produit, fait l'objet d'une référentiation temporelle ; sa réalisation fait partie du sens propositionnel de l'énoncé.

2) Dans les subordonnées introduites par *si tant est que*, *à condition que* et *pour peu que*, la vérité (la réalisation) du fait principal est présentée comme subordonnée à celle du fait enchâssé, qui a valeur de cause. Prenons un exemple :

(150) A l'heure qu'il est, la Grèce a ratifié le traité, pour peu qu'elle ait accepté les conditions de Bruxelles.

Etant donné, d'une part, que la réalisation du procès principal est conditionnée par celle du procès subordonné et, d'autre part, que le locuteur ignore si le procès subordonné est un fait avéré, la concrétisation de la relation causale est laissée en suspens ; elle ne subsiste qu'à l'état de potentialité.

3) Dans les subordonnées introduites par *à moins que*, le fait subordonné est présenté comme ayant une chance d'existence faible ; s'il était avéré, il aurait par contre pour effet d'invalider l'existence du fait asserté dans la principale :

(151) Mon voisin a déménagé, à moins qu'il (ne) soit en vacances.

L'état de choses subordonné relève ici de la virtualité, car il n'est mentionné qu'à titre de possibilité : sa validation est soumise à la condition que le fait principal ne soit pas vrai – et inversement : la vérité de l'un exclut la vérité de l'autre.

Par ailleurs, étant donné que le subjonctif produit des effets circonstanciels qui ont à voir avec la virtualité, il n'est pas surprenant qu'il apparaisse dans les subordonnées introduites par

*avant que* : dans la chronologie des événements, le fait enchâssé par *avant que* est encore inaccompli au moment où le procès principal se déroule. Quant aux tensions modales qui caractérisent l'emploi d'*après que*, elles peuvent être expliquées par des pressions antagonistes exercées sur le fait subordonné. D'un côté, l'indicatif se justifie, car au moment où le procès principal a lieu, l'existence du procès subordonné est bel et bien vérifiée ; et force est de constater que dans le domaine des subordonnées circonstancielles la factualité est un terrain quasiment réservé à l'indicatif. Néanmoins, si le subjonctif est aussi possible (et si la tendance générale chez les locuteurs est de le préférer à l'indicatif), c'est très certainement parce que le fait est foncièrement lié à un arrière-plan représentationnel ; il n'a en effet de pertinence qu'en tant que segment narratif d'antériorité, destiné à préparer la survenue du procès principal. Pour le dire autrement, ce n'est pas par sa réalisation même qu'il manifeste de la pertinence ; c'est en tant que prémisses contextuelle, à la source d'hypothèses anticipatoires relatives au contenu de la principale.

A vrai dire, à part *après que*, il n'y a guère que les subordonnants concessifs *quoique* et *bien que* qui introduisent un contenu actualisé (non virtuel). Le fait qu'ils enchâssent ne se signale pas moins par sa « non-pertinence » intrinsèque, car ces subordonnants indiquent que l'état de choses ne produit pas les effets auxquels on pourrait s'attendre, au vu du contexte mis en place par la principale. Considérons (152a) et (152b) :

(152a) Paul vient en cours bien qu'il soit malade.

(152b) ?? [en contexte neutre] Paul vient en cours bien qu'il ne soit pas malade.

Le contraste entre (152a) et (152b) montre que l'usage approprié du subordonnant concessif est conditionné par l'accessibilité à une relation conceptuelle prégnante (ici entre le fait d'être malade et le fait de ne pas aller en cours). La subordonnée concessive a précisément pour effet d'annuler cette relation causale, constitutive de l'environnement cognitif des interlocuteurs et stockée dans leur mémoire à long terme. L'état de choses décrit dans la subordonnée est en fait dépossédé d'un pouvoir causal qui, s'il s'exerçait, ne permettrait pas au procès principal d'avoir lieu.

De manière comparable, les subordonnants *sans que* et *non que*, qui disent la non-existence du fait qu'ils enchâssent, ont pour effet d'annuler une hypothèse contextuelle que le destinataire pourrait être tenté de convoquer. Prenons (153) et (154) à titre d'exemples :

(153) Mon voisin a déménagé sans que je m'en aperçoive.

(154) Je ne viendrai pas au dîner, non que ça ne me fasse pas envie, mais je ne suis pas en forme.

En (153), l'intention du locuteur est de défaire la relation implicative qui unit les deux événements rapportés ; l'accès à cette relation implicative est bloqué par le biais de l'assertion de non-existence formulée dans la subordonnée introduite par *sans que*. Quant à la subordonnée introduite par *non que* en (154), elle permet au locuteur de contrecarrer l'hypothèse contextuelle accessible suivant laquelle on ne participe pas aux activités qui ne nous font pas envie – hypothèse dont il pourrait craindre qu'elle vienne à l'esprit du destinataire –, au profit d'une autre hypothèse causale, plus à son avantage.

En résumé, dans toutes les circonstancielles au subjonctif, l'état de choses enchâssé doit être appréhendé dans sa dimension non-factuelle. Les modalités précises de cette non-factualité dépendent des conditions interprétatives posées par le subordonnant ; le champ d'application du subjonctif va ainsi de l'inexistence de l'état de choses (*non que*) jusqu'à la possibilité de son existence (*à moins que*) en passant par la suspension de ses aptitudes causales habituelles (*bien que*). Ces caractéristiques distinguent clairement le subjonctif de l'indicatif circonstanciel, qui est présuppositionnel et dont les effets contextuels dépendent précisément de l'ancrage temporel auquel il est soumis (on pense notamment aux subordonnées causales ou aux subordonnées temporelles).

#### **4.3.1.4. L'élosion de la préface**

Avant d'en venir à la procédure interprétative du subjonctif, il nous reste à considérer deux structures qui intègrent la forme verbale : les complétives antéposées et les impératifs de troisième personne. Nous allons voir que l'une et l'autre font implicitement référence à une préface enchâssante.

*Complétive antéposée, le fait que*

Il est connu que c'est le subjonctif qui est sélectionné lorsque la prédication en *que* occupe la fonction de sujet de la phrase :

(155a) Que Marie soit venue à ma fête me fait plaisir.

Dans ce type d'énoncé, le prédicat principal et son complément décrivent les effets produits par le fait au subjonctif – d'ailleurs, la relation de causalité entre les deux prédications est plus visible sous cette forme-ci que sous la forme impersonnelle (*ça me fait plaisir que Marie soit venue à la fête*). Notons que dans certains cas, comme par exemple en (155a), on peut

imaginer que ce sont les implications du fait, plutôt que le fait lui-même, qui sont dotées d'un pouvoir causal effectif – ce qui fait plaisir au locuteur, ce n'est pas à proprement parler la venue de Marie, mais les conséquences pratiques que la présence de l'intéressée occasionne. En tous les cas, dans ce type de structure, le fait au subjonctif est toujours présenté comme un élément du *common ground* conversationnel, dont la valeur existentielle est acquise. Il en va rigoureusement de même pour les énoncés dont le sujet est une prédication introduite *le fait que* :

(155b) Le fait que Marie soit venue à ma fête me fait plaisir.

Tant du point de vue de leur forme propositionnelle que du point de vue de leur structuration en niveaux informationnels, (155a) et (155b) sont équivalents ; ainsi, on peut considérer que les deux propositions ont la même structure profonde, et que (155a) est simplement une version élidée (raccourcie) de (155b). On peut également supposer que le caractère suppressible de la partie nominale du subordonnant (*le fait*) est lié à une forme de redondance des valeurs sémantiques, car la dimension « factuelle » du constituant subjectal est déjà encodée dans le morphème subjonctif, qui signale la manifesteté mutuelle du fait qu'il décrit. En revanche, la nécessaire conservation du *que* peut être vue comme un rappel de l'incomplétude tant syntaxique que représentationnelle de la proposition subjonctive en général, qui ne produit des effets qu'en contexte d'enchâssement.

Si c'est le subjonctif qui suit *le fait que* lorsque le contenu enchâssé est mutuellement manifeste (et déclencheur d'un effet contextuel de type causal), c'est par contre l'indicatif qui est requis lorsque la subordonnée en *le fait que* héberge un contenu nouveau (ou présenté comme tel). La fonction de sujet semble difficilement compatible avec l'expression d'un tel contenu ; en revanche, la fonction de complément d'objet (notamment indirect) convient bien, en particulier lorsque le prédicat principal a pour vocation d'explicitier une intention informative du locuteur :

(156) J'attire votre attention sur le fait que Marie est / \* soit en vacances.

(157) J'aimerais vous rendre sensible au fait que Marie est / \* soit en vacances.

(158) Je tiens à vous informer du fait que Marie est / \* soit en vacances.

Dans ces trois énoncés, le locuteur cherche à rendre manifeste au destinataire l'existence d'un état de choses (à savoir que Marie est en vacances). Bien sûr, il n'est pas exclu que cet état de choses soit en réalité connu du destinataire – et donc qu'il soit mutuellement manifeste. Il

n'empêche que l'intention du locuteur, quel que soit le statut cognitif réel du fait, est de formuler un jugement d'existence le concernant. Plus exactement, avec *attirer l'attention* ou avec *rendre sensible*, le locuteur communique qu'il cherche à rendre le destinataire pleinement conscient de l'existence d'un état de choses potentiellement oublié ou négligé dans ses effets.

Venons-en au subjonctif à valeur impérative.

### *Subjonctif impératif*

Pour Carston (2002), la forme impérative fait référence de manière implicite à une attitude propositionnelle de désir ; selon elle, l'interprétation pertinente d'un impératif suppose en effet l'instanciation d'un contexte volitif, qui a valeur d'explicature d'ordre supérieur, car il est appliqué au contenu propositionnel. Il nous semble qu'on peut faire la même analyse pour les subjonctifs à valeur impérative. Prenons (159) :

(159) Qu'il vienne !

De manière peu coûteuse, on peut construire un contexte interprétatif pour (159) qui identifie le contenu au subjonctif à l'expression d'une volonté du locuteur ; sous cette condition, (159) peut être rapproché de la proposition assertive *je veux qu'il vienne*. Au-delà de l'expression d'un désir, il nous semble qu'un énoncé comme (159) peut être utilisé pour intimer un ordre ; la paraphrase assertive se rapprochant le plus du sens intentionné serait alors *j'ordonne qu'il vienne*. A cet égard, relevons que l'ordre exprimé à la troisième personne a ceci de particulier qu'il n'est pas directement adressé à celui qui est censé l'exécuter : la satisfaction de l'ordre nécessite l'entremise du destinataire, qui joue le rôle de relai auprès du tiers concerné. D'une certaine manière, les conditions de félicité attachées à cet acte de langage indirect incluent la participation coopérative du destinataire. Relevons également qu'une interprétation volitive peut demander l'instanciation d'un contexte spécifique, comme en (160) :

(160) A : - Marie aimerait s'entretenir avec vous. B : - Qu'elle vienne me voir demain !

Dans cet échange, l'énoncé du locuteur B ne peut être considéré comme l'expression d'un désir qu'à condition que l'on tienne compte du contexte restreint dans lequel sa volonté peut s'exprimer ; si et seulement si l'on prend en compte le fait que l'expression de la volonté du locuteur est limitée par la nécessité d'exaucer la demande qui lui est adressée, alors l'énoncé de B peut être paraphrasé par *je veux qu'elle vienne me voir demain*.

Dans le même ordre d'idée, les subjonctifs impératifs de (161) et (162) ne peuvent être interprétés de manière pertinente qu'à condition d'être mis en relation avec le contexte immédiatement accessible, qui permet d'accéder à l'intention du locuteur :

(161) A : - Paul dit qu'il ferait un excellent romancier. B : - Qu'il écrive déjà une nouvelle !

(162) Si Paul est malade, qu'il aille voir un médecin !

Le subjonctif décrit ici les conclusions – sous forme de procès irréels mais susceptibles d'advenir – que le locuteur juge les plus consistantes avec les prémisses contextuelles posées ; il donne, sur le mode de l'injonction, le mode d'action que le protagoniste doit adopter s'il entend faire preuve de cohérence et de rationalité. En (161), le locuteur B (qui manifeste une forme de scepticisme) sous-entend que la concrétisation d'un projet d'écriture, même modeste, rendrait les ambitions littéraires de Paul plus légitimes ; et en (162), le locuteur donne la solution la plus optimale à ses yeux pour que Paul sorte de l'état dans lequel il se trouve. Ni en (161), ni en (162), le locuteur n'exprime réellement un désir ; à notre avis, une préface en *il faut que*, plutôt qu'en *je veux que*, restituerait le sens de l'énoncé, le marqueur modal réservant sa valeur déontique pour (161) et sa valeur aléthique pour (162).

En résumé, les complétives antéposées comme les impératifs de troisième personne se caractérisent par leur non-pertinence, les premières parce qu'elles dénotent un fait non seulement vrai mais également mutuellement manifeste, les seconds parce qu'ils ne sont interprétables que s'ils sont rapportés à un contexte enchâssant (typiquement volitif).

### **4.3.2. Une procédure interprétative du subjonctif**

Dans cette section, nous allons essayer de tirer parti de nos observations sur le comportement sémantico-pragmatique du subjonctif pour établir une procédure interprétative du mode. Celle-ci doit pouvoir rendre compte du processus inférentiel qui conduit à l'établissement du sens propositionnel de l'énoncé.

#### **4.3.2.1. Les éléments constitutifs**

La procédure doit tenir compte des points suivants :

1) Nous avons évoqué plus haut un rapport de *compatibilité* entre les propriétés sémantico-pragmatiques de la structure enchâssante et le contenu instructionnel du mode. Dans cette optique, la procédure du subjonctif doit clairement distinguer entre ce qui, dans

l'établissement du sens, est le fait du subjonctif et ce qui relève des contraintes interprétatives (ou simplement du sens) de la structure enchâssante. Ainsi, la procédure doit à la fois i) se signaler par un contenu instructionnel qui permette de définir le sens exact du prédicat au subjonctif et ii) intégrer une contrainte interprétative qui permette d'inclure l'apport sémantique propre aux différentes structures qui enchâssent la forme verbale.

2) La procédure doit présenter la non-pertinence du subjonctif comme la valeur sémantique autour de laquelle les effets de sens particuliers s'articulent. Le jeu d'opposition avec l'indicatif nous a en effet permis de mettre en évidence le caractère systématiquement non pertinent de l'état de choses au subjonctif. Rappelons que nous entendons par « non-pertinence » du subjonctif une incapacité de la forme verbale à générer des effets de sens indépendamment des contraintes interprétatives que fait peser sur elle le contexte enchâssant ; le corollaire de ceci est que la valeur existentielle du subjonctif, quand elle est attestée, fait partie des hypothèses d'arrière-plan, certes nécessaires à la dérivation du sens propositionnel, mais étrangères à l'intention informative. Pour le dire autrement, l'effet propositionnel d'un énoncé avec subjonctif est toujours produit par la prédication enchâssante (et jamais par la prédication enchâssée).

De manière contrastive, la valeur existentielle attachée à un fait décrit par l'indicatif, même dans les contextes d'enchâssement, est au cœur de l'intention informative. C'est ainsi que le contenu propositionnel d'une subordonnée à l'indicatif, qu'il soit ou non présupposé, peut être communiqué avec pertinence en même temps qu'il est modalisé, par exemple par le biais d'un marquage évidentiel (perceptif, cognitif, etc.) ou épistémique. Dans *je vois qu'elle vient*, par exemple, les deux propositions représentées (*elle vient* et *je la vois venir*) sont transmises conjointement et à égale importance ; de manière comparable, dans *je suis certain qu'elle est là*, la première proposition (*je suis certain*) a beau suspendre la valeur de vérité de la seconde (*elle est là*), l'intention du locuteur ne reste pas moins de présenter le fait enchâssé dans sa manifesteté, c'est-à-dire dans sa dimension existentielle.

Par ailleurs, la procédure doit permettre de rendre compte du fait que la non-pertinence du subjonctif n'équivaut pas à une définition de la forme par la négative, pas plus qu'elle ne correspond à une valeur « par défaut ». Il s'agit bien d'une contrainte interprétative en tant que telle, en ce sens qu'elle donne le mode d'interprétation approprié de l'état de choses dénoté. Il faut bien voir que l'établissement d'un sens propositionnel pertinent, qui se présente comme une procédure interprétative générale et valable pour n'importe quel énoncé, prend appui, dans le cas de figure qui nous intéresse, sur la contrainte de non-pertinence véhiculée

par le subjonctif ; la contrainte de non-pertinence participe donc du processus interprétatif, dans la mesure où elle débouche sur une localisation de l'effet contextuel pertinent au niveau de la prédication principale.

3) La procédure doit rendre compte du fait que la valeur contextuelle que prend cette non-pertinence est éminemment contrainte par le caractère présupposé ou non présupposé de l'état de choses au subjonctif ; en effet, celui-ci confère au subjonctif un potentiel expressif spécifique : présupposé, l'état de choses est disponible pour un jugement appréciatif, éventuellement conjugué à un rapport causal – de fait, il exprime donc un état de choses apprécié et causal – ; non présupposé, l'état de choses est disponible, notamment, pour l'expression d'une désirabilité – de fait, il exprime donc un état de choses désiré.

La distinction que nous émettons (entre effets factuels et effets non factuels) n'implique toutefois pas que nous préconisons une version dualiste de l'analyse du sens du subjonctif ; car, encore une fois, l'état de choses décrit par le subjonctif, quel que soit le contexte d'enchâssement, se caractérise par sa non-pertinence intrinsèque ; et ceci est la valeur fondamentale et unificatrice de la forme.

#### **4.3.2.2. L'ordonnement des contraintes**

##### *Procédure*

La procédure algorithmique que nous proposons pour le subjonctif est la suivante :

##### *Procédure (Subjonctif)*

```
E := non pertinent par lui-même
SI E := présupposé ALORS
{
  E := c, tel que c = champ d'évaluation de
  E(vp) ou de s.e. ; FIN
}

SI E := ¬ présupposé ALORS
{
  E := d, tel que d = domaine de MOD(vp) ou de
  MOD (s.e.) ; FIN
}
```

Où E est l'état de choses (ou le procès) décrit par le subjonctif ; et s.e. la structure enchâssante.

### *Explicitation de la procédure*

La valeur interprétative immuable du subjonctif est une non-pertinence intrinsèque de l'état de choses auquel il s'applique <E := non pertinent>. Cette non-pertinence intrinsèque – qui donc signifie que l'état de choses ne produit pas d'effet contextuel par lui-même – est un ressort du calcul d'un sens pertinent pour l'énoncé dans sa globalité. En effet, cette valeur a pour effet une forme de « délégation » de pertinence au profit de la structure enchâssante, qui endosse le poids informationnel de l'énoncé, car elle prend à sa charge l'effet contextuel explicite. Deux opérations interprétatives distinctes s'offrent alors, le choix de la bonne opération étant déterminé par le caractère présupposé ou non présupposé de l'état de choses au subjonctif. Etant donné que c'est le sens de la structure enchâssante qui permet de trancher entre ces deux valeurs, et que celui-ci est systématiquement calculé avant le sens contextuel du fait subordonné (ceci à cause de l'ordre d'apparition des constituants), le passage à l'un ou l'autre des paliers interprétatifs secondaires se fait directement, sans l'intervention d'une procédure de type « essai-erreur ».

Si E est présupposé, alors E est mutuellement manifeste et participe de la pertinence de l'énoncé en tant qu'il circonscrit le champ de l'évaluation appréciative exprimée par le prédicat principal. Rappelons que lorsque le verbe enchâssant est un verbe d'état (*je suis heureux que Marie soit là*), l'attitude appréciative se double d'une relation causale (la présence de Marie rend le locuteur heureux). Il faut aussi souligner que dans les rares configurations où le fait présupposé est sous la portée d'un subordonnant circonstanciel ou d'un pronom relatif, les effets de sens obtenus sont à mettre au crédit de la procédure encodée par le subordonnant lui-même (pour cette raison, ils ne sont pas prévus par la procédure du subjonctif) : le subordonnant concessif, par exemple, conduit à l'annulation d'une propriété causale (attendue) attachée au fait ; et la relative superlative conduit à l'établissement d'un domaine de quantification dans lequel la prédication principale est vérifiée.

Si E n'est pas présupposé, alors E est un état de choses virtuel, qui trouve sa pertinence en tant qu'il est compris dans un contexte modal qui précisément exploite cette dimension virtuelle. Le choix d'un trait virtuel spécifique se fait en conformité avec le type de complément que la structure modale requiert : si la structure enchâssante demande un complément conçu sous la forme d'un état de choses désiré (*je veux que, je souhaite que*), alors E est interprété comme un état de choses désiré ; si la structure enchâssante demande un complément conçu sous la forme d'un état de choses possible (*je conçois que, imaginez que, à*

*moins que*), alors E est interprété comme un état de choses possible ; si la structure enchâssante demande un complément conçu sous la forme d'une improbabilité (*je ne crois pas que, je ne pense pas que*), alors E est interprété comme un état de choses improbable ; et ainsi de suite.

#### 4.3.2.3. *Illustrations*

En guise d'illustration, nous proposons de commenter le processus de traitement accordé, d'une part, aux énoncés construits à partir de prédicats qui sélectionnent nécessairement le subjonctif et, d'autre part, aux énoncés construits avec des prédicats qui autorisent l'alternance modale.

##### *Subjonctif sans alternance*

Considérons les deux exemples suivants :

(163) J'apprécie que Marie soit auprès de moi.

(164) Je veux que Marie vienne au plus vite.

La procédure interprétative appliquée au subjonctif de (163) est, schématiquement, la suivante : par définition, le contenu propositionnel de la complétive doit être conçu comme non pertinent – il s'agit là d'un pas interprétatif irréductible. Toutefois, cette donnée, prise telle quelle, est sous-informative : les modalités précises de la non-pertinence doivent être précisées pour que l'énoncé puisse être doté d'un sens optimalement pertinent. C'est le statut présuppositionnel du fait qui permet d'accéder à ce sens pertinent<sup>142</sup> ; le destinataire applique en effet la contrainte prévue pour les états de choses présupposés : il fait de la description enchâssée le champ concerné par le jugement appréciatif.

En (164), la même contrainte de non-pertinence est appliquée au contenu propositionnel de la complétive. Ce qui change, par rapport à (163), c'est que ce contenu n'est pas présupposé : *vouloir*, qui exprime une désirabilité, demande par définition un complément virtuel ; le destinataire applique donc la contrainte dévolue aux états de choses non présupposés : il fait de la description enchâssée le domaine (conceptuel) concerné par la modalité exprimée par la structure enchâssante, qui en l'occurrence est de type volitif.

---

<sup>142</sup> Le destinataire sait que le contenu de la complétive (quel qu'il soit) est présupposé avant même que celle-ci ne soit articulée, ceci parce que la présupposition existentielle est une condition nécessaire à la compréhension pertinente d'une prédication introductrice telle que *je suis heureux que*. En d'autres termes, avant même que le contenu enchâssé ne soit articulé, le destinataire sait qu'il aura affaire à un élément connu.

### *Subjonctif en alternance*

S'agissant des prédicats d'alternance, prenons (165) et (166) à titre d'exemples :

(165) Je conçois que ce test soit source d'inquiétudes.

(166) J'admets que Marie soit en retard.

L'analyse de (165) diffère de celles de (163) et (164) dans la mesure où le mode de la complétive vient spécifier le sens du verbe introducteur. En effet, comme *concevoir* peut être suivi de l'indicatif comme du subjonctif, et que le mode a pour effet de donner accès à l'objet exact de l'acte intellectif exprimé (un fait avec l'indicatif, une possibilité avec le subjonctif, cf. sous-section 4.3.1.2.), la décision concernant le caractère présupposé ou non présupposé du fait est prise non pas à la lumière de la signification du prédicat principal, mais à celle du mode de la complétive. En l'occurrence, étant donné que la prédication enchâssée est au subjonctif et que le destinataire sait, par ailleurs, que la combinaison de *concevoir* et de ce mode particulier est associée à une non-présupposition, la contrainte correspondante est appliquée : l'état de choses enchâssé constitue le domaine d'application de la modalité exprimée par le verbe enchâssant, modalité qui, ici, est de type épistémique (faible).

En somme, pour accéder au sens propositionnel pertinent de (165), le destinataire doit disposer i) d'une procédure interprétative du subjonctif – qui, par le biais de la non-pertinence, donne accès à des effets non présuppositionnels d'un certain type, en même temps qu'elle en bloque d'autres – et ii) du « mode d'emploi » du verbe *concevoir* – qui exploite les sens procéduraux du subjonctif et de l'indicatif suivant un modèle qui lui est propre.

Quant à l'énoncé (166), il est comparable à (165), car *admettre*, au même titre que *concevoir*, a un sens qui varie en fonction du mode de la complétive qu'il enchâsse. Toutefois, le mode ne permet de lever que partiellement l'ambiguïté relative à la portée de l'acte « d'admission ». En effet, si le subjonctif permet d'écarter l'hypothèse d'une valeur factuelle située au centre de l'intention informative – c'est l'effet que l'on obtiendrait avec l'indicatif –, il ne permet en revanche pas de trancher entre une valeur virtuelle ou une valeur actuelle du fait ; on ignore, sans contexte supplémentaire, si le locuteur se prononce sur un fait en train de se produire ou sur un fait susceptible, éventuellement, de se produire (*j'admets que Marie soit en retard demain*).

Par contre, le subjonctif, en vertu de la valeur de non-pertinence qui lui est systématiquement associée, permet au destinataire de savoir que ce n'est pas la reconnaissance, par le locuteur,

de la valeur existentielle du fait qui compte, mais bien le jugement que le locuteur porte sur la description enchâssée (qu'elle concerne un fait actuel ou réel) ; la valeur déontique d'*admettre* lui est ainsi rendue disponible.

## Chapitre 5 – Conclusion

## 5.1. *Problématique : rappel*

Dans ce travail, nous nous sommes penchés sur la question du sens des formes verbales non autonomes du français, c'est-à-dire des formes verbales qui ont pour propriété d'entrer dans la composition de prédications subordonnées, rattachées à des prédications principales. Nous avons pris la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson (1995) comme cadre théorique ; et nous nous sommes référés en particulier à la notion d'*encodage procédural*, qui a fait l'objet de développements récents dans ce modèle. Nous avons en effet fait l'hypothèse que le contenu sémantique des formes verbales non autonomes n'est pas de nature conceptuelle (ou, si l'on préfère, n'est pas d'ordre représentationnel), mais qu'il est de nature procédurale ; nous avons ainsi étudié ces formes du point de vue des contraintes interprétatives qu'elles véhiculent et qui conduisent à l'établissement d'un sens propositionnel pertinent ; nous avons du même coup rejeté la piste d'analyse qui voudrait qu'elles renvoient à un matériau conceptuel qui serait mis en jeu au cours du processus interprétatif au même titre, par exemple, que celui d'un nom ou d'un adjectif.

A notre sens, les arguments suivants plaident en faveur d'une analyse procédurale des temps et des modes verbaux :

1) Il est impossible de prédire l'ensemble des effets de sens d'une forme verbale sur la base d'un concept unique ; autrement dit, une explication en termes de contenu représentationnel unaire ne permet jamais d'épuiser l'ensemble des valeurs qu'une forme prend en contexte. Par exemple, quand bien même le gérondif exprimerait la simultanéité sous la forme d'un concept, celui-ci (le concept de simultanéité) ne suffirait pas à rendre compte du potentiel expressif de la forme, qui donne accès à un éventail d'effets supplémentaires (de cause, de moyen, de manière, etc.) ; or, ces effets sont autant de composantes sémantiques qui doivent être intégrées à la définition complète de la forme verbale.

2) Cette complexité de la structure sémantique de la forme verbale est un argument fort en faveur d'un encodage conçu sous la forme d'un schéma inférentiel plutôt que d'une structure conceptuelle. En effet, étant donné que plusieurs paramètres, qui dépendent directement de la forme, doivent être déterminés en contexte, il est raisonnable de faire l'hypothèse d'une stratification du sens, c'est-à-dire d'une suite d'étapes interprétatives à observer qui conduisent à la fixation du sens contextuel.

3) Une expression conceptuelle, nous l'avons vu, peut subir des modifications de sa dénotation littérale pour les besoins d'une interprétation pertinente, en vertu de mécanismes

interprétatifs fondés sur l'élargissement, l'approximation ou la restriction du sens encodé. Une forme verbale n'admet pas de telles opérations ; il n'est pas concevable, par exemple, que son sens ne soit que partiellement dérivé, ou qu'il soit réajusté sous la pression de données contextuelles. Pour reprendre l'exemple du gérondif, une interprétation pertinente implique nécessairement que le destinataire infère i) une relation de recouvrement temporel et ii) une relation circonstancielle spécifique ; la non-satisfaction de ces contraintes – tout comme leur satisfaction partielle – occasionne une erreur de compréhension, l'expression procédurale n'offrant pas de latitudes interprétatives, au contraire de l'expression conceptuelle.

4) Les formes verbales, en tant que morphèmes liés à des racines verbales, portent sur des concepts (s'appliquent à des concepts) : les formes verbales autonomes entraînent une fixation du procès sur la ligne du temps, là où les formes non autonomes mettent en rapport le concept verbal sur lequel elles portent avec un autre concept fourni par le verbe principal (suivant un agencement propre à chacune d'entre elles) ; par contre, les formes verbales ne font pas elles-mêmes partie du matériau représentationnel impliqué dans l'opération interprétative. Il n'en va pas de même pour les expressions conceptuelles ; l'adjectif, par exemple, est certes soumis à une modalité interprétative spécifique (il doit être appliqué à un nom), mais il n'est pas assimilable à un opérateur procédural, destiné à donner des informations sur la manière de manipuler un concept, étant donné qu'il est *lui-même* le concept manipulé, qui fait l'objet d'une mise en relation avec un substantif.

Au cours de notre travail, nous avons essayé de montrer que si la procéduralité est une propriété des formes verbales en général, et pas seulement des formes verbales non autonomes, ces dernières ont néanmoins pour particularité d'intégrer, dans le schéma inférentiel qu'elles encodent, des paliers interprétatifs qui donnent accès à des paramètres fournis par la prédication principale. La référence temporelle du procès principal, en particulier, joue un rôle crucial dans la détermination de celle du procès enchâssé, qui ne peut être obtenue que dans le cadre de la relation de subordination.

Revenons maintenant sur les principaux résultats que nous avons obtenus pour chacune des formes que nous avons étudiées.

## 5.2. Synthèse des résultats

A propos du gérondif, nous avons défendu l'hypothèse suivant laquelle il déclenche un calcul de sens impliquant un recouvrement temporel des procès décrits dans les deux prédications qui forment l'énoncé. Un tel calcul revient à inscrire le procès au gérondif dans les limites temporelles définies par le procès principal. Dans des énoncés comme (1) et (2), ce processus de superposition des intervalles temporels est en conformité avec la relation inter-processuelle la plus accessible :

(1) Paul a croisé Marie en faisant ses courses.

(2) Paul s'est blessé en ouvrant une boîte de thon.

Il arrive toutefois qu'une superposition des intervalles ne donne pas un résultat pertinent, c'est-à-dire débouche sur une représentation incongrue du point de vue de l'architecture temporelle de l'énoncé. Ainsi, par exemple, dans les trois énoncés suivants, la relation inter-processuelle la plus accessible (c'est-à-dire celle que valide l'hypothèse interprétative la moins coûteuse) correspond à un enchaînement narratif plutôt qu'à une concomitance :

(3) En atteignant le sommet, j'ai hésité à poursuivre mon périple.

(4) En rentrant chez moi, je me suis couché.

(5) En misant sur ce cheval, tu gagneras à coup sûr.

Toutefois, si les valeurs conceptuelles encodées par les prédicats plaident en faveur d'une narration, le calcul d'un recouvrement temporel n'est pas exclu pour autant ; nous avons en effet présenté trois stratégies interprétatives qui permettent d'accéder au recouvrement des procès quand, sur le plan du matériel conceptuel représenté, la superposition des procès est compromise. La première stratégie, à laquelle le destinataire peut avoir recours lorsque le procès au gérondif est un achèvement, consiste à allonger la phase préparatoire de ce dernier (cf. exemple 3) ; nous avons fait remarquer que dans un cas comme celui-ci la phase effective de réalisation du procès – qui débouche sur un changement d'état – ne fait pas partie des conditions de vérité de l'énoncé : l'énoncé (3), par exemple, est vrai du moment que la phase préparatoire d'*atteindre le sommet* est simultanée à la réalisation du procès *hésiter à poursuivre mon périple*, indépendamment du fait que le procès au gérondif soit ou non arrivé à son terme. La seconde stratégie consiste à dériver l'état résultant du procès subordonné, qui entre alors en concomitance avec le procès principal (cf. exemple 4) ; l'état résultant est, du fait de ce calcul interprétatif, inclus dans les conditions de vérité de la proposition. Enfin, la

troisième stratégie consiste à inférer une structure processuelle subsumante (encapsulante), dont les deux procès en jeu marquent les bornes initiale et terminale (cf. exemple 5) ; l'inférence est rendue possible par le postulat d'une intentionnalité globale sous-jacente ; précisons aussi que la relation de recouvrement temporel est envisagée ici non pas sur l'axe syntagmatique, mais sur l'axe paradigmatique, les procès en jeu étant mis implicitement en correspondance avec une méta-structure conceptuelle.

Nous avons insisté, au cours de notre travail, sur le fait que la mise en place d'une relation de recouvrement est une nécessité interprétative du gérondif, dont la participation aux explicatures de l'énoncé suppose l'établissement d'une relation circonstancielle. Etant donné que la relation circonstancielle implique par définition une dissymétrie (le procès circonstanciel et le procès principal appartiennent à des niveaux représentationnels différents), la relation de succession, qui place les deux procès sur le même plan, ne suffit pas à rendre le gérondif pertinent. Or, l'établissement d'une relation de recouvrement temporel permet précisément qu'une valeur circonstancielle soit dérivée, et que le gérondif d'antériorité reçoive une interprétation optimalement pertinente. L'effet de repérage temporel est ainsi obtenu à la faveur de l'état résultant du gérondif lorsqu'il y a narration : le point (ou l'intervalle) d'incidence entre les deux procès, que l'état résultant permet de définir, est le lieu à partir duquel l'événement principal est considéré ; l'effet causal est également obtenu, dans les contextes de succession temporelle, par le biais de l'état résultant, car le point d'incidence entre les deux procès signale le moment exact où le changement d'état se produit – autrement dit, l'état résultant du gérondif donne la cause *effective* du procès principal ; quant à l'effet hypothétique, il est obtenu en vertu d'une encapsulation du gérondif et de l'événement principal.

Soulignons encore que si l'interprétation d'énoncés tels que (4) ou (5) suppose un coût de traitement supérieur à celle d'énoncés tels que (1) et (2) – le matériel conceptuel encodé devant être réajusté –, elle n'en est pas moins optimalement pertinente, car au final un double effet de sens est dérivé : le gérondif est d'une part *narratif* (la dénotation littérale du prédicat au gérondif, qui conduit à un positionnement de celui-ci en début de séquence narrative, est bel et bien prise en compte) et *circonstanciel* d'autre part (en vertu soit de son état résultant soit d'une mise en relation avec un méta-procès).

A propos du participe présent, nous avons suggéré qu'il déclenche un calcul de sens qui amène à envisager le procès décrit comme une *hypothèse contextuelle*, destinée à l'interprétation pertinente du procès principal.

Nous avons montré qu'une des stratégies disponibles pour satisfaire cette contrainte interprétative consiste à doter le procès subordonné d'une valeur circonstancielle, notamment de cause, de manière ou de repère. En cela, le participe présent se rapproche du gérondif, si bien que la commutation des deux formes, là où il y a recouvrement des procès, ne donne pas de différence de sens nette. A titre d'exemple, dans les paires minimales suivantes, les deux formes en *-ant* reçoivent des valeurs identiques : repérage temporel en (6a) et (6b), et manière en (7a) et (7b).

(6a) Arrivant à Genève, Paul se rendit directement chez sa sœur.

(6b) En arrivant à Genève, Paul se rendit directement chez sa sœur.

(7a) Il répondit à Marie en reprenant point par point ses critiques.

(7b) Il répondit à Marie, reprenant point par point ses critiques.

La circonstancialité n'est toutefois pas la seule option interprétative qui s'offre et qui permette à la participiale d'apparaître comme une hypothèse contextuelle pertinente ; en particulier, le participe présent peut être interprété comme le segment initial d'une séquence narrative, sur le modèle de (8) :

(8) Courant à sa rencontre, il l'embrassa.

Dans une narration comme celle-ci, le participe présent occupe un intervalle strictement adjacent à l'intervalle du procès principal. Pour cette raison, nous avons utilisé le terme de *narration pure*, c'est-à-dire de narration sans état résultant pertinent ; nous avons en effet montré que si la dérivation de l'état résultant est une nécessité interprétative en cas de narration avec le gérondif, elle est seulement une option interprétative en cas de narration avec le participe présent. L'énoncé (8), par exemple, se conçoit parfaitement sans repérage ; pour s'en convaincre, on peut recourir à l'opposition suivante, fondée sur une articulation inter-processuelle explicitement marquée : *il courut à sa rencontre et l'embrassa* vs. ? [sans contexte spécifique] *quand il courut à sa rencontre, il l'embrassa*. L'énoncé (8) est ainsi optimalement pertinent dans le cas où l'interprétation de la participiale se fait en étroite conformité avec l'encodage aspectuel de l'accomplissement *courir à sa rencontre*, dont la complétion fait partie des conditions de vérité de la proposition, mais dont l'état résultant est inopérant sur le plan du rapport inter-processuel suggéré ici.

En résumé, lorsque la participiale est narrative, elle trouve sa pertinence en tant qu'elle définit un intervalle de temps couvert par un événement de second plan qui prépare la survenue de

l'événement principal. L'adjacence des procès, comme en (8), est une configuration temporelle possible ; la disjonction des intervalles en est une autre, dont l'interprétabilité est conditionnée par la possibilité d'une identification des raisons qui font du procès au participe une étape préparatoire.

Nous avons également fait remarquer qu'étant donné que le participe présent n'est pas nécessairement circonstanciel c'est tout naturellement qu'il peut apparaître dans des séquences narratives complexes, constituées de plusieurs prédicats saisis dans leur achèvement, comme en (9), ou qu'il peut dénoter un procès à valeur de conséquence, comme en (10) :

(9) Courant à sa rencontre, la serrant dans ses bras, il la fit tourner dans les airs.

(10) Pierre fit un croche pied à Jean, le faisant tomber de tout son long.

(9) montre bien, à nouveau, que le participe présent narratif n'est pas nécessairement voué au repérage temporel du procès principal ; en effet, si c'était le cas, l'interprétation de l'énoncé (9) serait problématique, puisque les participiales en jeu fourniraient deux points de repère distincts au procès principal ; ceci compromettrait l'obtention même de l'effet, car le procès principal ne peut pas être observé simultanément depuis deux lieux différents.

L'énoncé (10) montre quant à lui que le participe présent peut occuper un intervalle temporel « à la droite » du procès principal en prenant, par exemple, une valeur de conséquence. Ici encore, la pertinence du procès au participe présent vient de son ancrage temporel, en connexion directe avec l'intervalle du procès principal (elle ne vient pas d'une valeur circonstancielle particulière, la postériorité étant par définition incompatible avec la circonstancialité).

A propos du subjonctif, nous avons défendu l'hypothèse d'une non-pertinence intrinsèque de l'état de choses décrit par le prédicat ; ceci signifie qu'une description au subjonctif ne produit pas d'effet contextuel par elle-même, mais en relation avec un contexte interprétatif posé (ou implicite) par une structure enchâssante. Les subjonctifs présupposés répondent à cette définition, parce qu'ils expriment des états de choses mutuellement manifestes, dont la valeur existentielle n'est pas, par conséquent, l'objet de l'intention informative. L'exemple (11) illustre ce cas de figure :

(11) Je suis heureux que Marie soit là.

Lorsque la structure enchâssante présuppose l'existence de l'état de choses sur lequel elle porte, et que celui-ci est au subjonctif, c'est toujours la description enchâssante qui est l'élément communicationnel pertinent, à l'image de (11) où elle prend la forme d'un jugement appréciatif du locuteur à propos d'un fait présenté comme connu du destinataire.

Les subjonctifs non présupposés répondent eux aussi au critère de non-pertinence intrinsèque du fait : ils désignent notamment des états de choses relevant du désir (12) ou de la nécessité (13) ; or, en vertu de ces propriétés modales, ces états de choses se conçoivent dans leur virtualité, et non dans leur actualité.

(12) Je veux qu'elle vienne me voir.

(13) Il faut qu'elle vienne me voir.

Rappelons ici i) qu'en tant que compléments non présuppositionnels les subordonnées complétives au subjonctif font partie du contenu asserté (qui s'étend à la proposition entière)<sup>143</sup>, et ii) que ce qui les différencie des complétives non présuppositionnelles à l'indicatif, c'est qu'elles ne désignent *jamais* un état de choses qui fait l'objet d'un jugement existentiel positif.

A plusieurs reprises, nous avons expliqué que si la non-pertinence est une propriété définitoire du subjonctif elle n'est en revanche pas associée irréductiblement au phénomène de subordination syntaxique. Un fait subordonné peut en effet très bien être pertinent par lui-même, c'est-à-dire produire des effets cognitifs indépendamment des conditions interprétatives posées par son contexte d'enchâssement. Lorsqu'un tel cas de figure se présente, c'est toujours l'indicatif qui est utilisé dans la subordonnée. Voyons les trois exemples suivants :

(14) Je crois que c'est elle.

(15) Je note que tu as maigri.

(16) Je vois qu'ils arrivent.

Que le contenu de la complétive soit présupposé (15 et 16) ou non (14) ne change rien au fait que le destinataire fait de l'existence de l'état de choses enchâssé l'objet central de son message.

---

<sup>143</sup> Bien entendu, le contenu subordonné, *considéré isolément*, n'a pas de valeur de vérité, puisqu'il est virtuel.

En (14), le fait enchâssé est présenté comme probable par le locuteur. Nous avons montré que l'interprétation d'un énoncé modalisé par un verbe épistémique comme *croire* se fait en deux temps : le destinataire dérive d'abord une première explicature qui correspond à la forme propositionnelle de la prédication enchâssée ; il dérive ensuite une explicature d'ordre supérieur à partir du contenu de la prédication enchâssante, qu'il applique à la proposition initiale ; ceci a pour effet d'atténuer la valeur existentielle attachée à la complétive. En (14), parce qu'il est sous la portée de *croire*, le fait est réinterprété sous la forme d'une probabilité ; sous la portée d'*être convaincu* ou d'*être sûr*, il aurait été considéré comme une certitude.

En (15), avec *je note que*, le locuteur communique au destinataire que le fait enchâssé (*tu as maigri*) lui est manifeste ; il en va de même pour (16), où *ils arrivent* est présenté comme un fait dont l'existence s'impose au locuteur. Ces deux énoncés se distinguent toutefois en ceci que le contexte interprétatif le plus accessible pour (15) requiert que le fait enchâssé soit connu du destinataire, alors que le contexte interprétatif le plus accessible pour (16) requiert que le fait enchâssé soit inconnu du destinataire ; dès lors, les visées informatives diffèrent quelque peu : en (15), le locuteur signale que *tu as maigri* est un fait mutuellement manifeste – et non pas seulement manifeste au destinataire –, alors qu'en (16) le locuteur rend manifeste au destinataire le fait qu'*ils arrivent*. Dans les deux cas de figure, néanmoins, l'intention du locuteur est d'intégrer le fait enchâssé à l'environnement cognitif commun, c'est-à-dire à l'univers des croyances partagées.

Enfin, nous avons essayé de montrer que les usages respectifs du subjonctif et de l'indicatif dans la subordonnée sont dus à une compatibilité entre le sens de la structure enchâssante (par exemple du prédicat enchâssant ou du subordonnant) et le sens du mode, étant entendu que le subjonctif et l'indicatif sont en distribution complémentaire au sein du système : l'indicatif signale la pertinence intrinsèque du fait qu'il dénote, alors que le subjonctif signale la non-pertinence intrinsèque du fait qu'il dénote. Nous avons indiqué que le sens du mode est de nature procédurale plutôt que conceptuelle, étant donné qu'il a pour effet d'orienter le destinataire dans son calcul du sens de la proposition ; pour ce qui est du subjonctif, son sens procédural, assimilable à une contrainte interprétative de non-pertinence, permet que l'effet contextuel explicite associé à l'énoncé dans son ensemble soit repéré au niveau de la structure enchâssante.

### ***5.3. Encodage procédural et procédure de compréhension***

En guise de conclusion, nous souhaitons mettre ces résultats en perspective avec la question du fonctionnement du mécanisme interprétatif dans son ensemble. Nous avons vu au troisième chapitre que la théorie de la pertinence développe la notion de *procédure de compréhension* ; celle-ci définit le chemin interprétatif que suit le destinataire dans le but de construire une hypothèse interprétative pertinente à propos du contenu explicite de l'énoncé, mais aussi à propos de son contenu implicite, si la situation de communication s'y prête ; si les explicatures ne suffisent pas à rendre l'interprétation de l'énoncé optimalement pertinente, le destinataire dérive ainsi une ou plusieurs implicatures, en fonction des intentions informatives supposées du locuteur. Rappelons que tout au long de la procédure de compréhension, le destinataire cherche à optimiser le rendement cognitif associé au traitement de l'information : il cherche un équilibre entre l'effort mental que le traitement du message occasionne et le bénéfice cognitif qu'il retire de son opération interprétative.

C'est traditionnellement en se référant au passage des explicatures aux implicatures qu'on illustre le principe de recherche de pertinence attaché au processus interprétatif : on montre que lorsque le sens explicite ne satisfait pas les attentes de pertinence que le destinataire forme à l'endroit du message, il s'en sert comme prémisse dans son calcul d'implicature(s). Par exemple, la forme explicite de l'énoncé (15) pourrait, dans un contexte particulier, concourir à l'obtention de (17) :

(15) Je note que tu as maigri.

(17) Tu ne te nourris pas correctement.

En effet, l'explicature de (15), conjuguée à des hypothèses contextuelles qui auraient pour effet de faire passer *tu as maigri* pour la description d'un état de choses indésirable, pourrait tout à fait servir de prémisse pour inférer (17). Or, dans le cas où (15) prend l'allure d'un reproche aux yeux du destinataire, la préface *je note que* a une influence particulière, puisque ce dernier peut faire l'hypothèse que le locuteur veut lui signaler que sa perte de poids se remarque (qu'elle ne passe pas inaperçue) et, partant, qu'elle est fâcheuse. En vertu de la séquentialité que le déroulement de la procédure de compréhension suppose, la condition d'accès à l'implicature en (17) est un jugement de sous-informativité du sens explicite de (15), qui, en tant qu'hypothèse interprétative, ne correspond pas entièrement aux intentions informatives supposées du locuteur.

Nous nous sommes concentrés, dans ce travail, sur la question des procédures de dérivation des explicatures, et avons cherché à montrer que le principe de pertinence s'applique également aux stades interprétatifs infra-propositionnels, qu'il s'agit maintenant de mettre en regard des mécanismes inférentiels supra-propositionnels.

Ce que les procédures interprétatives attachées aux formes verbales (notamment non autonomes) montrent en particulier, c'est que les jugements de pertinence successifs auxquels le destinataire se livre, et qui conduisent à l'établissement d'un sens explicite, doivent être impérativement remplis lors du processus interprétatif ; la compréhension atteint alors, avec les explicatures, un premier seuil, au-delà duquel le destinataire ne s'engage que si ses attentes de pertinence ne sont pas remplies. Si la satisfaction des mécanismes inférentiels impliqués dans la production d'explicatures – attribution de référents, désambiguïsation, procédures interprétatives encodées par les morphèmes grammaticaux – revêt un caractère obligatoire, il n'en va pas de même pour les raisonnements inférentiels impliqués dans la production d'implicatures. Ceux-ci, lorsqu'ils interviennent, se développent à partir d'un ensemble de prémisses, constitué des explicatures de l'énoncé et d'hypothèses contextuelles (tenues pour) mutuellement manifestes, en fonction desquelles une hypothèse interprétative sur le sens implicite est générée.

En revanche, ce qui caractérise le mécanisme interprétatif dans son entier – c'est-à-dire à tous les niveaux de la dérivation du sens –, c'est un recours constant à la présomption de pertinence dans les choix interprétatifs du destinataire. En ce qui concerne les implicatures, les choses sont claires : une forme explicite en deçà des attentes de pertinence pousse le destinataire à consentir un nouveau coût cognitif (lié à la convocation d'hypothèses contextuelles supplémentaires, puis au déclenchement d'un raisonnement déductif), dans le but d'obtenir un effet contextuel rémunérateur. En ce qui concerne les explicatures, en particulier celles qui sont liées à l'interprétation des formes verbales, la présomption de pertinence joue également un rôle dans le choix de la voie interprétative à privilégier, étant donné qu'une procédure encodée par un morphème grammatical est une suite d'opérations à réaliser qui est certes fixée à l'avance mais qui est paramétrée pour le traitement de données contextuelles *variables*.

Pour les trois formes verbales qui nous ont occupés, nous avons défini une opération interprétative irréductible, qui correspond à une valeur contextuelle permanente de la forme. Cette contrainte interprétative a beau être prioritaire et inviolable, elle ne peut pas être remplie de manière appropriée sans qu'un jugement de pertinence ne soit systématiquement porté sur

les interprétations qu'elle permet d'obtenir. Ainsi, le calcul de recouvrement temporel impliqué par le gérondif se fait suivant une attente de pertinence optimale qui, si elle n'est pas satisfaite à l'issue de la première tentative interprétative, conduit le destinataire à opérer des ajustements relatifs à la dénotation littérale du prédicat. Sur le même modèle, le calcul d'un positionnement du procès au participe présent sur la ligne du temps qui soit susceptible de lui conférer la valeur d'hypothèse contextuelle pertinente pour l'interprétation de la prédication principale est guidé par la présomption de pertinence ; un positionnement en dehors des limites temporelles définies par le prédicat principal est ainsi obtenu au terme d'une suite d'essais interprétatifs dont la pertinence des résultats est chaque fois évaluée. Quant à la satisfaction de la contrainte de non-pertinence véhiculée par le subjonctif, elle dépend elle aussi de jugements de pertinence, posés à l'issue d'étapes interprétatives qui ont pour effet soit de virtualiser l'état de choses décrit soit de le signaler comme mutuellement manifeste.

Enfin, le calcul des implicatures comme celui des explicatures nécessitent le recours à des données contextuelles. S'agissant des implicatures, les informations contextuelles qui servent à leur dérivation sont de nature propositionnelle ; autrement dit, les prémisses (explicatures et hypothèses contextuelles) à partir desquelles le raisonnement déductif s'opère sont des propositions. Les explicatures temporelles prennent pour leur part l'encodage conceptuel (structure aspectuelle comprise) des prédicats sur lesquels elles portent comme substrat pour la computation qu'elles commandent ; nous avons vu que les contours de ce matériau conceptuel sont passibles d'une redéfinition à cette occasion.

L'apport contextuel nécessaire à l'établissement des explicatures ne se limite toutefois pas au seul contenu conceptuel du prédicat, puisque la référence temporelle du procès est obtenue de manière définitive à la suite d'un jugement de pertinence optimale portant sur la relation conceptuelle qu'il entretient avec un autre procès. L'analyse des formes verbales non autonomes l'a bien montré : la fixation des coordonnées temporelles du procès subordonné, qui se fait dans le cadre d'une mise en correspondance avec le procès principal (et avec l'intervalle qu'il couvre), suppose une appréciation, de la part du destinataire, du caractère pertinent ou non pertinent de la combinaison inter-processuelle obtenue – par exemple de la relation circonstancielle (avec le gérondif), de la relation de succession temporelle (avec le participe présent) ou de la relation commentative (avec le subjonctif). Or, cette appréciation n'est possible que si le destinataire dispose de connaissances générales sur le monde – on pourrait dire de « connaissances encyclopédiques » –, qui lui permettent de décider si

l'interprétation qu'il obtient peut être considérée comme une hypothèse valide sur les intentions informatives du locuteur.

## Références bibliographiques

- Ahern, A. & Leonetti, M. (2004), "The Spanish Subjunctive: Procedural Semantics and Pragmatic Inference", *Current Trends in the Pragmatics of Spanish* (R. Marquez-Reiter & M. E. Plancencia ed.), Amsterdam, John Benjamins, 34-56.
- Amourette, C. (2007), « L'expression du temps et de l'aspect par le participe présent et le gérondif », *Les formes non finies du verbe I, travaux linguistiques du CERIC* (F. Lambert, C. Moreau & J. Albrespit éd.), 147-166.
- Anscombre, J.-C. & Ducrot, O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- Arnavielle, T. (1998), *Le morphème –ant : unité et diversité. Etude historique et théorique*, Louvain-Paris, Peeters.
- Arnavielle, T. (2003), « Le participe, les formes en –ant : positions et propositions », *Langages* 149, 37-54.
- Arnavielle, T. (2009), « Le participe présent et le détachement : latitudes, difficultés, particularités », *Les linguistiques du détachement* (D. Apothéloz, B. Combettes & F. Neveu éd.), Berne, Peter Lang, 49-58.
- Arnavielle, T. (2010), « Le gérondif en français : nouvelle définition d'un objet étrange », *Cahiers de l'AFLS* 16, 1, 6-24.
- Aslandies Rousselet, S. (1998), « Exprimer linguistiquement une relation entre deux événements : les connecteurs de simultanéité en français », *Cahiers Chronos* 3, 277-292.
- Barbaud, P. (1991), "Subjunctive and ECP", *New Analysis in Romance Linguistics* (D. Wanner & D.A. Kibbee ed.), Amsterdam, John Benjamins, 125-141.
- Barral, M. (1980), *L'imparfait du subjonctif : étude sur l'emploi et la concordance des temps du subjonctif*, Paris, Picard.
- Baunaz, L. & Puskás, G. (2011), *Le mode en français*, présentation au colloque *Autres modes*, Neuchâtel, 20-21 mai.
- Blakemore, D. (1987), *Semantic Constraints on Relevance*, Oxford, Blackwell.
- Blakemore, D. (2007), "Constraints, Concepts and Procedural Encoding", *Pragmatics* (N. Burton-Roberts ed.), Basingstoke, Palgrave MacMillan, 45-66.
- Borillo, A. (1988), « Quelques remarques sur *quand* connecteur temporel », *Langue française* 77, 71-91.
- Borillo, A. (2007), « Quelques structures participiales de valeur temporelle en prédication seconde », *Les formes non finies du verbe I, travaux linguistiques du CERIC* 20 (F. Lambert, C. Moreau & J. Albrespit éd.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 167-182.

Boysen, G. (1971), *Subjonctif et hiérarchie : étude sur l'emploi du subjonctif dans les propositions complétives objets de verbes en français moderne*, Odense, Odense University Press.

Cadiot, P. (1997), *Les prépositions abstraites en français*, Paris, Armand Colin.

Carston, R. (2002), *Thoughts and Utterances. The Pragmatics of Explicit Communication*, Oxford, Blackwell.

Carston, R. (2004a), "Relevance Theory and the Saying/Implicating Distinction", *Handbook of Pragmatics* (L. Horn & G. Ward ed.), Oxford, Blackwell, 633-656.

Carston, R. (2004b), "Explicature and Semantics", *Semantics: a Reader* (S. Davis & B. Gillon ed.), Oxford, Oxford University Press, 817-845.

Chevalier, J.C. & al. (1964/1997), *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.

Chomsky, N. (1981), *Lectures on Government and Binding*, Dordrecht, Foris.

Combettes, B. (1998), *Les constructions détachées en français*, Paris, Ophrys.

Condoravdi, C. (2011), *Partially Realized Event Descriptions and the Progressive*, Chronos 10, Aston University, Birmingham, conférence plénière.

Damourette, J. & Pichon, E. (1911/1936), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey, tome 5.

Danlos, L. (2000), « Discours causal et rôles thématiques », *Des structures linguistiques à leur interprétation, mélanges en l'honneur d'Andrée Borillo* (M. Plénat éd.), Amsterdam, Rodopi, 83-99.

Danlos, L. (2006), « Verbes causatifs, discours causaux et coréférence événementielle », *Linx* 54, 233-246.

De Carvalho, P. (2003), « Gérondif, participe présent et adjectif déverbal en *-ant* en morphosyntaxe comparative », *Langages* 149, 100-126.

Dowty, D. (1986), "The Effects of Aspectual Class on the Temporal Structure of Discourse: Semantics or Pragmatics?", *Linguistics and Philosophy* 9, 37-61.

Dreer, I. (2007), *Expressing the Same by the Different: the Subjunctive vs. the Indicative in French*, Amsterdam, John Benjamins.

Eriksson, B. (1979), *L'emploi des modes dans la subordonnée relative en français moderne*, Upsala, Acta Universitatis Upsalisensis.

Escandell-Vidal, V. & Leonetti, M. (2011), "On the Rigidity of Procedural Meaning", *Procedural Meaning: Problems and Perspectives* (V. Escandell-Vidal, M. Leonetti & A. Ahern ed.), Bingley, Emerald, 81-101.

Farkas, D. (1985), *Intensional Descriptions and the Romance Subjunctive Mood*, New York, Garland.

- Franckel, J.-J. (1989), *Etudes de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève, Droz.
- Fraser, B. (2006), "On the Conceptual / Procedural Distinction", *Style* 40, en ligne.
- Gettrup, H. (1977), « Le gérondif, le participe présent et la notion de repère temporel », *Revue romane* 12, 2, 210-271.
- Goldberg, A. E. (2010), "Verbs, Constructions, and Semantic Frames", *Lexical Semantics, Syntax, and Event Structure* (M. Rappaport Hovav, E. Doron & I. Sichel ed.), Oxford, Oxford University Press, 39-58.
- Gosselin, L. (1996), *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Gosselin, L. (2010), *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam/New York, Rodopi.
- Gosselin, L. (2011), *Le subjonctif des complétives objets. Une approche modulaire*, présentation au colloque *Autres modes*, Neuchâtel, 20-21 mai.
- Grice, P. H. (1967), "Logic and Conversation", *Studies in the Way of Words*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 22-40.
- Gross, M. (1978), « Correspondance entre forme et sens à propos du subjonctif », *Langue française*, 39, 48-65.
- Guillaume, G. (1929/1993), *Temps et verbes. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion.
- Hall, A. (2006), "Free Enrichment or Hidden Indexicals?", *UCL Working Papers in Linguistics* 18, 71-102.
- Halmøy, J.-O. (1982), *Le gérondif, éléments pour une description syntaxique et sémantique*, Trondheim, Tapir.
- Halmøy, J.-O. (2003), *Le gérondif en français*, Paris, Ophrys.
- Havu, E. (2004), « L'interprétation des constructions participiales appositives », *La linguistique* 40, 65-82.
- Havu, E. & Pierrard, M. (2007), « Détachement et prédication seconde », *Neuphilologische Mitteilungen* 4, CVIII, 729-742.
- Havu, E. & Pierrard, M. (2008), « L'interprétation des participes présents adjoints : converbialité et portée du rapport entre prédications », prétexte pour le 1er Congrès Mondial de Linguistique Française, CMLF Paris 9-12 juillet 2008 (J. Durand & B. Habert éd.), 2519-2529.
- Havu, E. & Pierrard, M. (2009), « Détachement et type d'opération linguistique : les participes présents détachés en position initiale et finale », *Les linguistiques du détachement* (D. Apothéloz, B. Combettes & F. Neveu éd.), Berne, Peter Lang, 305-316.
- Herslund, M. (2000), « Le participe présent comme co-verbe », *Langue française* 127, 86-94.

Herslund, M. (2003), « La temporalité des verbes non finis : le gérondif comme anaphore », *Etudes linguistiques romano-slaves offertes à Stanislasw Karolak* (W. Banys & al. éd.), Cracovie, Oficyna Wydawnicza « Edukacja », 233-242.

Herslund, M. (2006), « Le gérondif, une anaphore verbale », *Aux carrefours du sens. Hommages offerts à Georges Kleiber pour son 60<sup>e</sup> anniversaire* (M. Riegel, C. Schnedecker, P. Swiggers & I. Tamba éd.), Leuven, Peeters, 379-390.

Hooper, J. B. (1975), “On Assertive Predicates”, *Syntax and Semantics vol. 4* (J. P. Kimbal ed.), New York, Academic Press, 91-124.

Høyer, A.-G. (2003), *L’emploi du participe présent en fonction d’attribut libre et la question de la concurrence avec le gérondif*, Mémoire de DEA, Université de Bergen.

Huot, H. (1986), « Le subjonctif dans les complétives : subjectivité et modalisation », *La grammaire modulaire* (M. Ronat & D. Couquaux éd.), 81-111.

Imbs, P. (1953), *Le subjonctif en français moderne*, Strasbourg, Faculté des Lettres de l’Université de Strasbourg.

Jary, M. (2002), “Mood in Relevance Theory: a Re-analysis Focusing on the Spanish Subjunctive”, *UCL Working Papers in Linguistics* 14, 157-190.

Jary, M. (2004), “Indicative Mood, Assertoric Force and Relevance”, *UCL Working Papers in Linguistics* 16, 237-246.

Jary, M. (2009), “Relevance, Assertion and Possible Worlds: a Cognitive Approach to the Spanish Subjunctive”, *Utterance Interpretation and Cognitive Models* (P. De Brabanter & M. Kissine ed.), 235-277.

Kamp, H. & Rohrer, C. (1983), “Tense in Texts”, *Meaning, Use, and Interpretation of Language* (R. Bauerle, C. Schwarze & A. von Stechow ed.), Berlin/New York, de Gruyter, 250-269.

Kampers-Manhe, B.-A.-A. (1991), *L’opposition subjonctif / indicatif dans les relatives*, Amsterdam, Rodopi.

Kampers-Manhe, B.-A.-A. (2003), « Le subjonctif dans les complétives : une mise au point », *Aspects de la modalité* (M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjaersgaard éd.), Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 75-87.

Kindt, S. (2000), « L’emploi du participe présent en français contemporain », *Actes du 22<sup>ème</sup> congrès international de linguistique et de philologie romanes* (A. Englebert, M. Pierrard & L. Rosier éd.), Tübingen, Niemeyer, 259-268.

Kindt, S. (2003), « Le participe présent en emploi adnominal comme prétendu équivalent de la relative en *qui* », *Langages* 149, 55-70.

Kleiber, G. (1994), *Anaphores et pronoms*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

- Kleiber, G. (2006), « Le gérondif en chantant et ... en se rasant », *Text und Sinn. Studien zur Syntax und Deixis im Deutschen und Französischen. Festschrift für Marcel Vuillaume. Zum 60. Geburtstag* (J.-F. Marillier, M. Dalmas & I. Behr éd.), Tübingen, Stauffenburg Verlag, 119-131.
- Kleiber, G. (2007a), « La question temporelle du gérondif : simultanée ou non ? », *Les formes non finies du verbe 2, travaux linguistiques du CERLICO 20* (F. Lambert, C. Moreau & J. Albrespit éd.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 109-123.
- Kleiber, G. (2007b), « En passant par le gérondif avec mes (gros) sabots », *Cahiers Chronos* 19, 93-125.
- Kleiber, G. (2008), « Le gérondif : de la phrase au texte », *Discours, diachronie, stylistique du français. Etudes en hommage à Bernard Combettes* (O. Bertrand, S. Prévost, M. Charolles, J. François & C. Schnedecker éd.), Berne, Peter Lang, 107-123.
- Kleiber, G. (2009a), « Le gérondif : fonction syntaxique ou catégorie grammaticale ? », *Panorama des études en linguistique synchronique et diachronique* (G. Vetulani éd.), Lask, Oficyna Wydawnicza Leksem, 215-239.
- Kleiber, G. (2009b), « Le gérondif en anticipant », *Mélanges offerts à Charles Muller pour son centième anniversaire (22 septembre 2009)* (C. Delcourt & M. Hug éd.), Paris, Conseil International de la Langue Française, 217-233.
- Kleiber, G. (2009c), « Gérondif et relations de cohérence : le cas de la relation causale », *Relations de discours (II), Actes du XV<sup>e</sup> Séminaire de Didactique Universitaire* (Constanta 2008) *Recherches ACLIF* (F. Hrubaru éd.), Cluj, Editura Echinox, 9-24.
- Kleiber, G. (2011), « Gérondif et manière », *Langages* 171, 117-134.
- Kleiber, G. & Theissen, A. (2006), « Le gérondif comme marqueur de cohésion et de cohérence », *Cohérence et discours* (F. Calas éd.), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 173-184.
- König, E. & Van der Auwera, J. (1990), "Adverbial participles, gerunds and absolute constructions in the languages of Europe", *Towards a typology of European languages* (J. Bechert, G. Bernini & C. Buridant éd.), Berlin-NY, Mouton de Gruyter, 337-355.
- Korzen, H. (2003), « Subjonctif, indicatif et assertion : comment expliquer le mode dans les subordinées complétives ? », *Aspects de la modalité* (M. Birkelund, G. Boysen & P. S. Kjaersgaard éd.), Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 113-129.
- Kozłowska, M. (1998), « Aspect, mode d'action et classes aspectuelles », *Le temps des événements* (J. Moeschler & al. éd.), Paris, Kimé, 101-121.
- Kupferman, L. (1996), « Observations sur le subjonctif dans les complétives », *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion* (C. Muller éd.), Tübingen, Niemeyer, 141-152.
- Lagerqvist, H. (2009), *Le subjonctif en français moderne. Esquisse d'une théorie modale*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne.

- Lalaire, L. (1998), *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne*, Berne, Peter Lang.
- Langacker, R. (1987), *Foundations of Cognitive Grammar*, Stanford, Stanford University Press, vol. 1.
- Lascarides, A. & Asher, N. (1993), “Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment”, *Linguistics and Philosophy* 16, 437-493.
- Laurendeau, P. (2003), « Concomitance temporelle, quantification des procès et causalité inférée en co-énonciation parlée », *Cahiers Chronos* 11, 133-149.
- Le Goffic, P. (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Le Goffic, P. (1997), « Formes en *-ant* et calcul du sens », *Co-texte et calcul du sens* (C. Guimier éd.), Caen, Presses Universitaires de Caen, 127-133.
- Lemaréchal, A. (1997), « Séries verbales et prépositions : incorporation et décumul des relations », *Faits de langue* 9, 109-118.
- Lindqvist, C. (1979), *L’emploi temporel dans la complétive au subjonctif introduite par un temps du passé en français contemporain*, Stockholm, Almqvist & Wiksell.
- Lipsky, A. (2003), « Pour une description sémantique et morphosyntaxique du participe présent français et allemand », *Langages* 149, 71-85.
- Luscher, J.-M. (1998/2002), *Éléments d’une pragmatique procédurale. Le rôle des marques linguistiques dans l’interprétation*, Göppingen, Kümmerle Verlag.
- Mailhac, J.-P. (2000), « Sens, choix et subjonctif », *French Language Studies* 10, 229-244.
- Martin, R. (1983), *Pour une logique du sens*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Mejías-Bikandi, E. (1994), “Assertion and Speaker Intention: a Pragmatically based Account of Mood in Spanish”, *Hispania* 77, 892-902.
- Mittwoch, A. (2010), “Event Measurement and Containment”, *Lexical Semantics, Syntax, and Event Structure* (M. Rappaport Hovav, E. Doron & I. Sichel ed.), Oxford, Oxford University Press, 252-266.
- Moeschler, J. (1998), « Les relations entre événements et l’interprétation des énoncés », *Le temps des événements* (J. Moeschler & al. éd.), Paris, Kimé, 293-321.
- Moeschler, J. (2002), « Connecteurs, encodage conceptuel et encodage procédural », *Cahiers de linguistique française* 24, 265-292.
- Moeschler, J. (2003), « L’expression de la causalité en français », *Cahiers de linguistique française* 25, 11-42.
- Moeschler, J. (à paraître), « Pourquoi le sens est-il structuré ? Une approche vériconditionnelle de la signification linguistique et du sens pragmatique », *Nouveaux cahiers de linguistique française* 30.

- Moeschler, J. & al. (1994), *Langage et pertinence. Référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
- Moeschler, J. & Reboul, A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- Molendijk, A. (2010), « La simultanéité en français et en anglais », *Interpréter les temps verbaux* (N. Flaux, D. Stosic & C. Vet éd.), Berne, Peter Lang, 63-82.
- Moline, E. (à paraître), « Peut-on parler de valeurs sémantiques du gérondif ? », *Temps, aspects et classes de mot : études théoriques et didactiques. Actes du septième colloque international de linguistique française et roumaine, Timisoara 2009* (E. Arjoca-Ieremia, C. Avezard-Roger, J. Goes, E. Moline & A. Tihu éd.), Arras, Artois Presses Université.
- Mourelatos, A. (1981), “Events, Processes and States”, *Tense and Aspect* (P. Tedeschi & A. Zaenen ed.), *Syntax and Semantics* 14, 191-212.
- Neveu, F. (1998), « Les constructions appositives frontales et la structure informationnelle de l'énoncé », *Prédication, assertion, information* (M. Forsgren, K. Jonasson & H. Kronning éd.), Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 367-375.
- Nicolle, S. (1997), “Conceptual and Procedural Encoding: Criteria for the Identification of Linguistically Encoded Procedural Information”, *Proceedings of the Univ. of Hertfordshire Relevance Theory Workshop* (M. Groefsema ed.), Hatfield Peverel, Peter Thomas, 47-56.
- Nicolle, S. (1998), “A Relevance Theory Perspective on Grammaticalization”, *Cognitive Linguistics* 9.1, 1-35.
- Nølke, H. (1985), « Le subjonctif : fragments d'une théorie énonciative », *Langages* 80, 55-70.
- Nølke, H. (1993), *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.
- Nordhal, H. (1970), « Le mode le plus fascinant qui soit », *Revue romane* 5, 1, 106-119.
- Papafragou, A. (2006), “Epistemic Modality and Truth Conditions”, *Lingua* 116, 1688-1702.
- Pustejovsky, J. (1995), *The Generative Lexicon*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- Reboul, A. (1990), *Analyse de la métaphore et de la fiction*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Genève.
- Reichenbach, H. (1947), *Elements of Symbolic Logic*, New York, Free Press.
- Reichler-Béguelin, M.-J. (1995), « Les problèmes d'emploi du gérondif et des participiales en français contemporain », *Le français langue étrangère à l'Université : théorie et pratique, Actes du colloque de Varsovie, 25-26 nov. 1993* (K. Zaleska & A. Cataldi éd.), Varsovie, Uniwersytet Warszawski, Instytut Romanistyki, 243-260.
- Riegel, M. & al. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.

Rihs, A. (2009), « Gérondif, participe présent et expression de la cause », *Nouveaux cahiers de linguistique française* 29, 197-214.

Rihs, A. (2010), « Gérondif et participe présent : la simultanéité comme critère discriminant », *Interpréter les temps verbaux* (C. Vet, N. Flaux & D. Stosic éd.), Berne, Peter Lang, 209-225.

Rihs, A. (2012), « Attitude épistémique et mode de la complétive », *Etudes de sémantique et pragmatique françaises* (L. de Saussure & A. Rihs éd.), Berne, Peter Lang, 123-141.

Rihs, A. (à paraître), “A Defense of the Overlap Criterion for Distinguishing between the French Gerund and Present Participle”, *Cahiers Chronos*.

Rossi-Gensane, N. (2006), « A propos des constructions détachées en rupture comportant une forme verbale non finie, et plus particulièrement des participes », *Travaux linguistiques du CERLICO* 19, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 131-146.

Saussure, L. de (1997), « Passé simple et encapsulation d'événements », *Cahiers de linguistique française* 19, 323-344.

Saussure, L. de (1998), « L'encapsulation d'événements. L'exemple du passé simple », *Le temps des événements* (J. Moeschler & al. éd.), 245-269.

Saussure, L. de (2000a), *Pragmatique des énoncés négatifs*, Genève, Université de Genève.

Saussure, L. de (2000b), « Quand le temps ne progresse pas avec le passé simple », *Cahiers Chronos* 6, 37-48.

Saussure, L. de (2003), *Temps et pertinence, éléments de pragmatique cognitive du temps*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.

Saussure, L. de (2007), « Quelle réalité derrière l'hypothèse polyphonique ? », *Problèmes de sémantique et de syntaxe. Hommage à André Rousseau* (L. Begioni & C. Muller éd.), 335-350.

Saussure, L. de (2011), “On some Methodological Issues in the Conceptual/Procedural Distinction”, *Procedural Meaning: Problems and Perspectives* (V. Escandell-Vidal, M. Leonetti & A. Ahern ed.), Bingley, Emerald, 55-79.

Saussure, L. de & Sthioul, B. (1999), « L'imparfait narratif : point de vue (et image du monde) », *Cahier de praxématique* 32, 167-188.

Schlenker, P. (2005), “The Lazy Frenchman's Approach to the Subjunctive. Speculations on Reference to Worlds and Semantic Defaults in the Analysis of Mood”, *Romance Languages and Linguistic Theory, Selected Papers from "Going Romance" 2003* (T. Geerts, I. van Ginneken & H. Jacobs ed.), Amsterdam, John Benjamins, 269-309.

Soutet, O. (2000), *Le subjonctif en français*, Paris, Ophrys.

Sperber, D. & Wilson, D. (1986), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.

- Sperber, D. & Wilson, D. (1989), *La Pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.
- Sperber, D. & Wilson, D. (1995), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell, 2nd edition.
- Vendler, Z. (1967), *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, Cornell University Press.
- Vet, C. (1996), « Analyse syntaxique de quelques emplois du subjonctif dans les complétives », *Cahiers de grammaire* 21, 135-152.
- Vogeleer, S. & De Mulder W. (1998), « *Quand* spécifique et point de vue », *Cahiers Chronos* 3, 213-233.
- Wilson, D. (2003), “Relevance and Lexical Pragmatics”, *Italian Journal of Linguistics, Special Issue on Pragmatics and the Lexicon* 15, 2, 273-291.
- Wilson, D. (2011), “The Conceptual-Procedural Distinction: Past, Present and Future”, *Procedural Meaning: Problems and Perspectives* (V. Escandell-Vidal, M. Leonetti & A. Ahern ed.), Bingley, Emerald, 3-31.
- Wilson, D. & Sperber, D. (1993a), “Linguistic Form and Relevance”, *Lingua* 90, 1-25.
- Wilson, D. & Sperber, D. (1993b), « Pragmatique et temps », *Langages* 112, 8-25.
- Wilson, D. & Sperber, D. (2004), “Relevance Theory”, *Handbook of Pragmatics* (L. Horn & G. Ward ed.), Oxford, Blackwell, 607-632.
- Winters, M. (1993), “On the Semantic Structure of the French Subjunctive”, *Linguistic Perspectives on the Romance Languages* (W.-J. Ashby, M. Mithun, G. Perissinotto & E. Raposo ed.), Amsterdam, John Benjamins, 271-279.